

76695
HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

CONTENANT LES PAROISSES ET TERRES
du Doyenné de Lagny.

TOME QUATORZIÈME.

Avec un détail circonstancié & le dénombrement de
toutes celles qui y sont comprises : ensemble
quelques Remarques sur le temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie des
Inscriptions & Belles-Lettres



A PARIS;

Chez PRAULT Pere, Quay de Gèvres, au Paradis;

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi;

HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS

COMTE DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
LE 10 Mars 1818.

TOME QUATRIÈME

ANCIENNE ÉGLISE CATHOLIQUE DE PARIS
ET DE LA SEINE
PAR M. L'ABBÉ LAFITE, VICAIRE GÉNÉRAL
DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

PARIS, CHEZ LA SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
RUE DE LA HARPE, N. 22.



BRIE-COMTE-ROBERT.

Anciennement

B R A Y E.

A Mesure que les François altererent la langue latine qu'ils avoient trouvée en usage dans les Gaules, ils en abrégèrent une infinité de noms propres, & réduisirent à une simple syllabe ce qui dans le latin étoit composé de deux ou trois, & même de quatre. Ils firent par exemple de *Senones* Sens; de *Turonis* Tours, de *Rotomagus* Rouen, de *Rotegiacum* Rouy. C'est ainsi que de *Bradeia* du pays de Paris ils firent Braye. Car Fortunat, dans la Vie de Saint Germain de Paris, est un témoin assuré que ce que nous appellons aujourd'hui Brie-Comte-Robert, étoit appelé *Bradeia* au sixième siècle. Il dit que ce saint Prélat étant arrivé dans ses visites in *Bradeia vico pagi Parisiaci*, on lui présenta après la Messe dans la sacristie une fille paralytique de tout le corps, que l'ayant ointe avec de l'huile benite, aussi-tôt elle fut guérie, de maniere à pouvoir faire par la suite une tunique à celui qui lui avoit rendu la santé. Dom Mabillon ne doute point qu'il ne s'agisse là de Brie-Comte-Robert, & il a véritablement raison, n'y ayant aucun autre lieu du Diocèse de Paris auquel le nom de *Bradeia* puisse convenir.

Sac. 1. Br.
ned. p. 240.

On est ensuite fort long-temps sans trouver aucune mention de ce lieu, qui de vil-

lage étoit devenu bourg. Il reparoit au XII^e siècle, mais sous le nom abrégé *Braia*, & quelquefois sous celui de *Braium* & de *Braiaium*. Le premier titre où il en soit parlé est celui de la fondation ou dotation de l'Abbaye d'Hierre de l'an 1138, dans lequel il est dit qu'Eustachie, riche Dame, donna entr'autres choses, la troisième partie des dixmes *apud Braiam*. Il est constant par cet endroit qu'alors on disoit Braie en langage vulgaire. L'usage en a fait depuis retrancher la lettre a; & comme le nom de Brie étoit commun à plusieurs lieux, on l'a surnommé du nom du Seigneur illustre que ce lieu eut à la fin du XII^e siècle. M. de Valois croit que le nom de ce lieu vient de ce que le terrain en est gras & bourbeux : *Ab hunc nomen accepit quod Galli nostri Braium appellaverunt*. Je ne sçai s'il auroit parlé si affirmativement, s'il avoit connu le passage de la vie de S. Germain, qui n'emploie pas le mot *Braium* ni celui de *Braia*, mais celui de *Bradeia*. Peut-être aussi auroit-il dit que *Braia* n'est que l'abrégé de *Bradeia*. On n'y voit qu'une seule source qui va se jeter dans l'Hierre, laquelle en est éloignée de plus de demie lieue. Le terrain est fertile, mais il n'est pas aquatique. On n'y apperçoit du bourbeux que dans le vallon de l'écoulement du ruisseau vers le midi. On verra ci-après en quel temps approchant ce bourg devint Chazellenie, & ensuite Ville.

Cette Ville est à six lieues de Paris vers le sud-est dans le canton qu'on appelle Brie, lequel peut aussi-bien tirer son nom de ce lieu-là que des vastes forêts appelées *Bri-gia*, dont les unes sont au Diocèse de Meaux
comme

*F. Hist. saint.
Marti. Camp.
p. 190.
Necrol. Hen-
der. v. Cui.
Febr.*

*Annal. Be-
ned. T. 8. P.
676.*

*Not. Gall.
p. 401. col. 1.*

comme dans celui de Paris. Les environs sont presque tous en terres labourables, & il y a peu de vignes, n'y ayant presque point de coteaux, mais beaucoup de plaines. J'ai vu un Mémoire imprimé en 1731 signé *Dains Avocat*, qui marquoit que ce lieu paye au Roi, toutes impositions comprises, quatre-vingt-dix-sept mille livres. On y comptoit en 1709 deux cens trente-trois feux, suivant le dénombrement qui fut imprimé alors. Le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, y marque 1844 habitants ou communians, ce qui paroît bien fort, & qui convient mieux au nombre de feux que le dénombrement du sieur Doilly qui vient de paroître en 1745 en donne, les faisant monter à trois cens quatre-vingt-cinq feux. Elle est le siège d'une Justice Royale, d'une Châtellenie, d'un Bailliage & d'un Grenier à sel. Il y a un Marché considérable tous les Vendredis, où il se trouve souvent jusqu'à cent muids de bled. C'est même le centre des autres Marchés des environs jusqu'à Nangis, & qui leur sert de regle ordinaire pour le prix. Outre cela, il y a deux Foires par an, sçavoir le 14 Septembre & le 28 Octobre. C'est aussi un Bureau de poste, où l'on remet les Lettres pour tous les villages voisins.

L'Eglise de Brie-Comte-Robert est sous le titre de Saint Etienne premier Martyr. C'est un vaisseau dont la plus grande partie est du XIII^e siècle; il est accompagné de collatéraux, le tout solidement bâti, élevé, éclairé, orné de galeries délicatement travaillées. Le fond n'est pas à rond point, mais se termine en quarré: il est orné d'un grand vitrage rond en couleur rouge com-

De la Mare,
Traité de la
Police, T. II.
P. 298.

90 PARL DE BRIE-COMTE-ROBERT,
me ceux de la Sainte-Chapelle de Paris,
& supporté par deux autres fenêtres oblon-
gues également de même couleur. La tour
est placée au bout oriental de l'Eglise à l'an-
gle du septentrion, à peu près comme celle
de Saint Victor à Paris, si-non qu'elle tou-
che au corps de l'Eglise. Elle est aussi du
XIII siècle. Le défaut de l'édifice est qu'on
ne peut point tourner derrière le sanctuaire.
Le bas du portail est aussi du même siècle,
mais le haut ne paroît avoir que cent ans
ou environ de structure, aussi-bien que quel-
ques pilastres extérieurs des vitrages de la
nef. La tradition porte qu'une Reine de
France a fait faire quelques travées de la
voûre de cette Eglise. On jugera par ce que
je dirai ci-après, à quelle Reine ce fait peut
convenir.

Il y a quelques vitrages de Chapelles du
XVI siècle qui sont remarquables par leur
beau coloris. Le dedans de cette Eglise a
été fort embelli. Le Saint Sacrement est
conservé à une suspension comme dans une
Cathédrale. L'anniversaire de la Dédicac-
e s'y célèbre le Dimanche d'après *Quasimodo*.

Je n'y ai vu que deux tombes anciennes
qui forment le marche-pied de l'autel du
Sauveur au fond de l'aile méridionale. Leurs
inscriptions difficiles à lire sont en grand
gothique du XIII siècle. Sur l'une est re-
présenté un Militaire dont les armes sont
placées à côté de sa tête. Ce sont trois billetes
Pent-être est-ce Guillaume de Braye Che-
valier qui vivoit en 1248.

Dans les vitres d'une Chapelle du même
côté méridional qui représentent les Ma-
ges, sont des armes mi-parties d'azur à la
gerbe d'or & d'azur aux trois faces aussi
d'or.

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORBEIL. 91

Dans l'aile septentrionale est l'épithaphe de Jacques de Pois, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, décédé en 1676, & dont le chœur est à Saint Laurent de Paris.

Au chœur est le buste & l'épithaphe de Thomas Petasse, Curé de Brie-Comte-Robert & Doyen du Vieux Corbeil. On y fait remarquer son amour pour les Hôpitaux, & son zèle pour l'embellissement de cette Eglise. Il mourut le 3 Août 1694.

On voit encore dans cette Eglise une épithaphe d'environ l'an 1625, où la Ville est appelée Braye-Comte-Robert.

De toutes les Chapelles qui sont en cette Eglise, il y en a deux en titre de Bénéfice. La première est du titre de S. Jean-Baptiste. Elle a été fondée par Jean Cordier Bourgeois de Brie, & par sa femme, sur des terres & des droits tenus en fief de la Reine Jeanne de Noyarre, & en arrière-fief de l'Evêque de Paris, amortis par elle en 1338, & par l'Evêque dix ans après; en sorte que dans ce temps-là ce revenu formoit onze livres de rente. Au XV siècle la présentation appartenoit au Seigneur de la Borde-Morin située au fauxbourg de Brie. Ce sont les termes des Provisions du 26 Février 1476, traduits du latin. En celles du 23 Juin 1511 elle est dite de presen-

Reg. Epi.
Par.

tatione Nobilis Guillelmi Sentiferi Domini temporalis de la Grivelle & de Quincette ad causam Johanne uxoris ejus, filie Johannis Cordier, quondam Domini de la Grivelle. En 1539 il y eut deux présentations; l'une le 27 Août par Jacques Grenier, Seigneur en partie de la Borde & de la Grivelle aux fauxbourgs de Brie; l'autre le 2 Octobre, fait 101^o. par Martin Aquatqua Docteur-Régent

ibid.

en Médecine, tant en son nom à cause de Marie Chauveau sa femme, qu'en sa qualité de Tuteur de François, Charles & Isabelle Chauveau, enfans de défunt Hugues Chauveau Avocat en Parlement & Louise d'Arras sa première femme; 2^e. par Huguette Fusé veuve du même Hugues Chauveau, tant en son nom que comme tutrice de Claudine Chauveau sa fille mineure, tous héritiers de celui qui étoit Seigneur en partie de la Borde-Morin & de la Grivelle. En 1573 elle continuoit d'être à la présentation du Seigneur de la Grivelle. En ces derniers temps la nomination a appartenu à la Dame Rachelier, veuve d'un Président des Trésoriers de France. Dans un Pouillé écrit du temps de M. de Noailles, elle est marquée avoir 60 liv. de revenu.

La seconde Chapelle est celle de Sainte Marguerite. Elle a été fondée par Agnès, veuve de Henri le Vanier Chevalier, Dame de Biennassise, qui donna en 1326 des vignes situées à Centeny & vers Gregy pour faire prier Dieu pour son mari. Celles de Centeny avoient été amorties par Foulques de Vilaret, Grand-Maître de l'Hopital de Saint Jean de Jerusalem. Les Lettres d'amortissement du Roi Charles sont de Janvier 1326. Le Pouillé de M. de Noailles marque qu'elle a 82 liv. de revenu.

Je ne vois point pour quelle raison dans le rôle des Décimes ces deux Chapelles sont dites situées au Château de Brie, à moins que par le mot de *Château* on n'entende la Ville, qui a été autrefois une place forte. Il y a dans la même Eglise Paroissiale une troisième Chapelle qu'on nomme

Des Apôtres ; & la Fabrique jouit actuellement d'un lot de terres appelé *Terres des Apôtres*, ce qui fait présumer que ce revenu a été uni à cette Fabrique, ou plutôt donné à condition de bâtir la Chapelle en l'honneur des saints Apôtres.

L'Eglise d'un lieu tel que Brie, qui appartenait à des Princes du Sang Royal, fut dotée dès le temps qu'on la bâtit. Dès l'an 1248 elle avoit été en état de prêter à Henri d'Altilly Homme d'armes une somme de 66 livres, pour laquelle il engagea ^{Magn. Paf.} envers cette Eglise deux muids de bled, ^{total.} dont fut caution Guillaume de Braya Chevalier. Outre cela, Jeanne d'Evreux Reine de France, cécédée en 1370 à Brie même, lui fit par son testament divers legs dont elle jouit encore.

La Cure de ce lieu est au Pouillé du XIII^e siècle dans le nombre de celles du Doyenné de Moissy, dont la donation est de plein droit à l'Evêque : *Ecclesia de Braya*. Il n'y a point de changement dans les Pouillés suivans quant au nominateur ; mais on voit dès le XIV^e siècle qu'il y avoit deux Cures ou deux Curés à Brie-Comte-Robert, sans trouver de vestiges d'une seconde Eglise, ou au moins d'un Saint ou Sainte Titulaire de cette seconde Cure. Jeanne d'Evreux Reine de France, fondant par son testament un Service à Brie-Comte-Robert, fixe la rétribution de chacun des deux Curés qui y sont, & celles des Marguilliers des deux Cures, & cela vers l'an 1370. Dans le Registre des Procurations dues à l'Evêque de Paris par certains Bénéficiers de son Diocèse, dressé en 1384, il y a *Curati de Bria Comitatus Roberti* X^{li}.

Crillere in bras X fol. On lit dans les Registres du
Collect. mss. Parlement à l'an 1563, que Pierre Dreux,
Dubois. Chanoine de Notre-Dame de Paris, Curé
 Reg. du de la fenestre portion de la Cure & Eglise
 Parl. 15 Janv. Paroissiale de Braye-Comte-Robert, y met
 1563. un Vicaire idoine.

Le Pouillé manuscrit du XVI siècle met
Brya Comitris Roberti.....Episcopus no-
minat. Alter Curatus ejusdem loci.....
Idem.

Dans les anciens titres de la Paroisse on
 trouve le Curé de la dextre, & le Curé de
 la fenestre.

Le Pouillé imprimé en 1626 met *Cura de*
Bria Comitris Roberti, D. Archiepiscopus.
 Puis *Altera Cura...idem.* Et même encore
 à présent l'article du Rôle des Décimes sur
 ce lieu est ainsi conçu : *La Cure de Brie-*
Comte-Robert, pour les deux portions.

Ce n'est donc que depuis l'an 1620 ou
 1630 qu'il n'est plus parlé des deux Curés
 ni des deux Cures; & apparemment que
 vers ce temps des deux portions on n'en fit
 qu'une. Il resteroit à sçavoir pourquoi il
 y avoit eu deux Curés en même temps dans
 une même Eglise, l'un au côté droit, l'autre
 au côté gauche. D'où étoit venue cette
 singularité à Brie; vû que cela n'a jamais
 eu lieu dans aucune autre Eglise du Dio-
 cèse de Paris, si-non à Saint Fursy de
 Lagny, quoique dans plusieurs Diocèses de
 Normandie cela ne soit pas rare. Il y a
 bien à Vitry-sur-Seine deux Eglises Paroiss-
 iales fort voisines l'une de l'autre, mais ch-
 acune ont chaoune leur Curé particulier.

Les anciens prétendent donc avoir ouï
 dire à leurs aïeux, que dans la place qui
 est au couchant devant la grande Eglise

Aujourd'hui, il y avoit autrefois une autre Eglise Paroissiale avec un cimetiere contigu. Ils ont vu l'un des deux pignons encore existant avec une maison attenant dite l'ancienne Ecole, abattue par le sieur de Boissy Curé de Brie. On fouilla ce cimetiere par permission de l'Archevêque : les terres avec les ossemens furent transportées dans le grand cimetiere hors la Ville. Des titres anciens de plus d'un siècle parlent de maison tenant à l'ancienne Eglise, une rue entre deux.

Si cette Eglise détruite étoit véritablement une Paroisse, comme il y a bien de l'apparence, la raison pour laquelle on vit deux Curés dans celle de Saint Etienne, est que le Curé titulaire de la vieille Eglise ne voulut pas consentir à l'extinction de son titre. Le Curé de Saint Etienne convint donc de le recevoir dans son Eglise en partageant le fardeau Curial, & percevant du revenu à proportion. C'est ce que l'on croit avoir été ainsi arrangé dès le regne de Charles V, temps apparemment où la vieille Eglise menaçant ruine ne fut plus fréquentée. La seule difficulté qui embarrasse dans ce sentiment, quoique très-vraisemblable, est que l'on ne se souvient pas de quel Saint cette vieille Eglise portoit le nom. L'Abbé Chastelain qui en vit des restes en 1685, marque dans le détail qu'il fait des Eglises de cette petite Ville : *Une très-ancienne Chapelle ruinée près le cimetiere qui joint la Paroisse.*

Voyageur
instruit.

L'unique Curé qui est à Brie-Comte-Robert depuis six vingt ans, est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hijerre. Le Prieuré de Saint Martin des Champs y avoit autre

Hist. S. Mart.
p. 186.

L'an 1150 un droit de huitième dans les Offrandes de pain qui se faisoient le lendemain de Noël & dans les cens de l'*atrium*. Ces droits & ces coutumes ont changé ou sont éteintes. En 1572 Charles le Maître, qui étoit Curé de Brie, s'accorda avec Jean Heron Prieur de Marolles, qui lui contes-toit une moitié de dixme du territoire de Brie, & deux portions d'une autre dixme dite la dixme des Bordes.

Reg. Ep.
Par. 9 Dec.

L'HÔTEL-DIEU de Brie-Comte-Robert ne cede gueres pour l'antiquité de l'é-difice à l'Eglise de Saint Etienne, au moins à en juger par ce qui en reste. La Chapelle est sous le titre de Saint Eloy. Il y avoit en effet autrefois une maladie particulière pour laquelle on reclamoit l'intercession de ce Saint, & qu'on appelloit *le mal Saint Eloy*. Tout ce qui se trouve d'ancien sur cet Hôtel-Dieu se réduit à une Lettre qu'écrivit le Pape Innocent III, l'an dixième de son Ponti-ficat, à l'Evêque de Paris : Elle porte que le Comte de Dreux fondant une Chapelle *in Domo Dei de Brax*; cet Evêque aît à y consentir, & à y fournir un Prêtre, sauf le droit Paroissial. Ce Comte étoit Robert, petit-fils du Roi Louis le Gros. Il vécut jus-qu'en 1219. Les figures que l'on y voit au-dessus des quatre colonnades du portail res-sentent assez ce temps-là. Elles semblent faire allusion à quelque vœu qui auroit été fait dans un naufrage, ou à quelque maladie pour laquelle le bain étoit salutaire. A cha-cun des chapiteaux de trois de ces colonnes est sculpté un homme nud, qui est dans l'eau jusqu'au bas du ventre. Dans le qua-trième sont figurés deux jeunes gens habillés, l'un ayant une couronne sur la tête, & l'autre

Gloss. Cargii
voc. Moribus
& Eligii.

Cartul. parv.
Ep. Paris. f.
71. in. Bibl.
Reg. Et Car-
tul. maj. fol.
333.

l'autre non. Autrefois les biens de cette Maison-Dieu étoient administrés par les Bourgeois de Brie. Un nommé Thuillier Notaire en ce lieu, Administrateur spirituel, s'étoit fait pourvoir de la Chapelle de Saint Eloy. Les habitans s'opposèrent à sa prise de possession, & en conséquence il y eut procès au Conseil qui ne fut point jugé. Long-temps après, un Archevêque de Paris en pourvut le sieur Becace Curé de Brie. Pareille opposition à la prise de possession; ensuite le Promoteur prétendit que l'Archevêque avoit été surpris en donnant les provisions, & l'Impétrant se désista. Il arriva de toutes ces contestations qu'on ne reçut plus de malades dans cet Hôtel-Dieu; de sorte que les Archevêques de Paris en donnèrent les revenus à quelque Religieuse ou nouvelle convertie pour en jouir leur vie durant. Enfin le Curé de Brie a été nommé Administrateur par l'Archevêque; & les revenus sont employés au soulagement des pauvres de la Ville. Le principal revenu en 1351 étoit une redevance considérable de grain sur la grange de Herches. Le logement & la Chapelle servent à présent à des usages profanes, & le loyer est employé aux mêmes fins que dessus. Le Testament de Jeanne de Chastillon, Comtesse de Blois, de l'an 1291, fait mention de cet Hôtel-Dieu & de la Maladerie, comme de choses différentes. Celui d'Isabeau de Baviere, veuve du Roi Charles VI, de l'an 1431, en parle aussi, car elle legue à l'Hôpital de Bray-Comte-Robert cinq francs.

*Regist. Pâris.
Leprosi. Dioc.
Par.*

*Hist. de la
Mais. de Chas-
tillon. Pec-
vier. p. 76.*

*Recueil de
pièces sur Ch.
VI par Bessé,
p. 368.*

LA CHAPELLE DU CHATEAU, ou au moins le Chapelain, est aussi mentionné dans le

98 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT ;
 même Testament. Cette Chapelle, du ti-
 tre de S. Denis, est située dans la Tour de
 ce Château, dite la Tour de S. Jean. On
 la croit à la nomination du Seigneur de
 Brie. Elle est marquée au Pouillé écrit sous
 M. le Cardinal de Noailles sur le pied de
 310 liv. de revenu, & elle est imposée au
 Rôle des Décimes. Ses biens sont des ter-
 res données à bail emphytéotique. J'ai lu
 qu'il y avoit sept arpens de terre situés à
 Fontenet de Braye.

Reg. Ep. 12
Aug. 1533.

De cette Chapelle Saint Denis & Tour
 de Saint Jean relève en plein fief une gran-
 de partie de la Terre & Seigneurie de Le-
 zigny. On a les foi & hommages rendus
 par les Seigneurs, & en dernier lieu par
 Gabrielle de Boileve, veuve de François
 de la Forest d'Armaillé Conseiller au Par-
 lement de Bretagne.

LA CHAPELLE DE SAINT LAZARE, vulgai-
 rement appelée Saint Ladre, est sans dou-
 te la Maladerie de Brie-Comte-Robert, dont
 il est parlé dans le Testament de Jeanne de
 Chastillon de l'an 1291. Elle est située au
 bout du fauxbourg allant à Paris. Sa des-
 tination, suivant le Registre des visites des
 Léproseries faites l'an 1351, étoit pour
 Brie & Servon seulement.

Les Registres du Parlement ont un atti-
 cle sur cette Maison au 15 Mars 1564. Le
 Procureur Général s'étant plaint du mau-
 vais gouvernement de cette Maladerie &
 du différend advenu à raison de Bail entre
 le Bailli & le Prevôt du lieu, au moyen de
 quoi les Terres auroient pu demeurer in-
 cultes : il fut ordonné qu'un Conseiller s'y
 transporterait pour faire le Bail, & que
 dans la suite elle seroit administrée par les

Officiers de la Paroisse suivant l'Edit, lesquels Officiers rendroient compte de deux ans en deux ans. François Verjus, Prêtre de l'Oratoire, qui depuis est mort Evêque de Grasse, étoit pourvu de cette Chapelle en 1665. Il en fit cession vers ce temps-là au Collège des Jésuites de Paris, parmi lesquels étoit son frere le célèbre Antoine Verjus, & parvint à l'y faire unir en vertu d'un Arrêt du Conseil, nonobstant l'opposition des habitans de Brie. Le sieur de Boissy (alors) Curé vint cependant à bout de les obliger par transaction de payer chaque année à perpétuité à l'Hôtel-Dieu de Brie deux cens livres, à prendre sur les biens qui sont affermes huit cens livres; & cette affaire fut finie par le consentement que l'Archevêque de Paris donna à cette union le 7 Mai 1696. L'Eglise étoit assez grande autrefois; elle est aujourd'hui réduite à un petit Oratoire. On y disoit aussi régulièrement la Messe, au grand soulagement du fauxbourg; c'est une des Stations aux Rogations.

¶ Je trouve que la Duchesse d'Orleans, Valentine de Milan, Dame de Brie-Comte-Robert, avoit fondé aussi une Chapelle un peu après l'an 1389, parce qu'il est parlé de l'amortissement qui lui fut accordé: mais il est difficile de découvrir où elle étoit située.

Je remets à la fin de cet article l'établissement des Minimes & des Filles de la Croix, parce qu'ils sont nouveaux.

¶ Il est difficile de rien avancer de certain sur les premiers Seigneurs de Brie. Il a dû y en avoir avant que cette Terre appartînt à la Maison de Dreux vers le mi-

Procureur du
Fr. Verjus pa-
dev. le beuf
& Vailon Not.
au Chastel. 6
Fév. 1665.

Mem. de la
Chambre des
Comptes.

SEIGNEURS
DE BRAYL.

100 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT;
lieu du XII^e siècle. Mais tout ce qu'on en
trouve se réduit à un Thomas de *Braiz*
mentionné dans une Charte de l'an 1157,
qui regarde le Prieuré de Saint Martin des
Champs, & dans laquelle il est dit que les
dixmes dont il jouissoit à Braye étoient char-
gées de dix livres envers ce Monastere. Ce
Thomas de Braye eut un fils de même nom
que l'on trouve enregistré dans le rôle des
Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil,
qui, sous la fin du regne de Philippe-
Auguste tenoient leur fief du Roi, & pos-
sèdoient soixante livres de revenu. C'est
probablement avec l'ancien Thomas de
Braia que le Roi Louis VII traita de la
Terre de Braye pour Robert son frere,
connu sous la qualité de Comte de Dreux;
& peut-être fut-ce la relation où ce Comte
Robert se trouva avec Thomas de Braye
son Co-seigneur, qui lui donna la faculté
d'employer une partie des dixmes de Braye
pour fonder à Paris, entre l'an 1173 & l'an
1188, les Chanoines de S. Thomas de
Cantorbery. On a quelques autres exem-
ples de la dévotion des Chevaliers de ces
temps-là qui portoient le nom de Thomas,
envers ce saint Evêque nouvellement ca-
nonisé. Le fait est certain quant à Robert.

Du Breil, Agnès de Braine sa veuve fit confirmer cette
1. 3. p. 593. donation des dixmes de Braye à ce nouveau
Chapitre, par une Bulle de Clément III de
l'an 1189. C'est tout ce qu'il y a de cons-
tant sur ce premier Comte de Braye par
rapport à ce lieu, avec la circonstance que
ce fut de lui que le lieu fut surnommé Braye-
Comte-Robert.

On en sçait un peu plus sur Robert son
fils, qui lui succéda dans cette Terre & au-

DU DOYENNE^s DU VIEUX CORBEIL. 101
 fies. Il ne fut pas cependant le seul qui por-
 ta le nom de Braye ; on le trouva donné à
 Guillaume son frere en 1189. Ce *Willel-*
mus de Braia permit alors à Adam de Broil
 de vendre à l'Abbaye de Saint Maur des
 prés situés à Ozoir. L'acte le désigne avec
 la qualité de fils de Robert Comte, frere
 du Roi. Quelle que fut la raison pour la-
 quelle Guillaume étoit surnommé de Braye,
 Agnès, mere de Robert, de Guillaume,
 connue sous le nom de Comtesse de Braine,
 faisoit sa résidence à Braye-Comte-Robert
 au mois d'Avril 1191 avant Pâques. Com-
 me elle avoit attiré dans ce lieu plusieurs
 Juifs commerçans, il arriva que sur la fin
 du Carême ils lui firent des présens si con-
 sidérables, qu'ils obtinrent d'elle qu'elle
 leur livrât un Chrétien à qui ils avoient im-
 posé les crimes de vol & d'homicide. Les
 Juifs animés de leur ancienne haine contre
 le Christianisme, après l'avoir dépouillé,
 lui ayant attaché les mains derriere le dos,
 & lui ayant mis sur la tête une couronne
 d'épines, le conduisirent par tout le Bourg
 en l'accablant de coups de fouet, & après
 cela le pendirent. Le Roi Philippe-Auguste
 ayant appris cela à Saint Germain en Laye,
 en partit sans dire où il alloit, vint promp-
 tement à Braye, fit mettre des gardes aux
 portes du lieu, se saisit des Juifs, & en fit
 brûler plus de quatre-vingt. Guillaume le
 Breton, dans sa Vie poétique du même Prin-
 ce, dit que ce pauvre misérable étoit un
 homme à qui ils avoient prêté de l'argent,
 & qui n'étoit pas en état de leur rendre ;
 qu'ils l'attachèrent véritablement à une
 Croix avec des cloux, & lui percerent le
 côté avec une lance, & que le nombre des

Chartul. S.
Mauri.

Rigord. Gest.
Philipp. Aug.
Duchêne, 1.
V. p. 35.

Pav totam
Villam.

Duchêne 4
ibid. p. 109.

105 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT;

Juifs qui périrent par le feu, fut de quatre-vingt-dix-neuf. On sçait par d'autres témoignages que cette nation étoit accoutumée à crucifier un enfant Chrétien dans le temps de notre Semaine sainte, lorsqu'ils pouvoient en attraper un. On connoît par ce trait historique que Brie-Comte-Robert étoit devenu un lieu considérable, puisqu'il étoit fermé de murs; les Historiens cependant n'osoient le qualifier d'*urbs* ni d'*oppidum*: mais seulement de *castrum* & de *villa*.

En 1198, Robert, Seigneur de Braye, changea la disposition que son pere avoit fait de la portion des dixmes de ce lieu à lui appartenantes envers les Chanoines de Saint Thomas du Louvre, & voulut, au lieu de cela, que ces Chanoines levaient sur chaque maison de Braye deux sols de censive ou cens, & vingt livres parisis sur le domaine de la Seigneurie. Ce même Robert Comte de Dreux, ayant été en difficulté avec le Chapitre de l'Eglise de Paris, lui & son épouse Iolende de Coucy passerent un accord l'an 1208. Ce Traité présuppose que Notre-Dame de Paris avoit depuis du temps des droits considérables & des hôtes en ce lieu. On ignore de qui ils lui venoient. Ce reglement portoit sur les droits du moulin bannal que le Chapitre y avoit, sur les Sauniers & les Merciers. Il y est parlé d'une redevance de poules de la part des Regrattiers & de leurs forfaits, c'est-à-dire des amendes; que le Chapitre en aura la moitié & le Seigneur de Braye l'autre. On y fait aussi mention de l'impôt sur la laine crue qui appartiendra au Chapitre; & l'impôt sur le merrein travaillé ou non. Tous les habitans de Braye générale-

Hist. Univ.
Paris. T. III.
p. 465.

Magn Pas-
seale.

DU MOYENNE' DU VIEUX CORREIL. Toi-
ment quelconques furent déclarés tenus d'a-
mener chaque année à leurs dépens de Vil-
leneuve-Saint-Georges à Braye, dans le
cellier du Seigneur, trente-sept muids de
vin, & il fut dit que le vin marqué seroit
amené depuis le commencement des ven-
danges jusqu'à la quinzaine d'après la Saint
Denis. Que chacun des Hôtes de l'Eglise
de Paris étoit tenu de livrer au Sergent du
Seigneur de Braye chaque année, le len-
demain de Noël un tourteau de pain, ou
bien une obole. Que de tout le bois qu'on
voituroit à Bray, il en étoit dû un denier
par charrette au Sergent du Seigneur : mais
que cependant si les Hôtes de Notre-Dame
amenoient du bois de Cocigny, ils n'en de-
voient rien. Enfin il fut dit que l'Eglise de
Paris avoit de chaque sextier de bled acheté
dans le Marché du Seigneur de Braye, une
Picte ou Poitevine dans le tribut dû à ce
Seigneur. Pierre de Dreux, qui étoit le-
cond fils de Robert II, & qui étoit né vers
l'an 1186, possédoit la Terre & Seigneurie
de Braye en 1288. Peut-être n'en jouissoit-
il que depuis le décès de Robert III son
frere aîné, arrivé en 1233. Comme il avoit
épousé en 1213 Alix, héritière du Duché
de Bretagne, il ne fut plus connu sous le
nom de Dreux : les uns le qualifioient Duc
de Bretagne, les autres Comte. Guillaume
d'Auvergne, Evêque de Paris, écrivant au
sujet d'un de ses Officiers au Curé de Bray
& à celui de Cocigny, l'appelle en latin
Petrum de Brena Comitem Britannia. Si-
mon de Cocigny Chevalier, Bailli de ce
Comte, retenoit en prison un homme qu'on
avoit arrêté à Braye *in terra Beatae Mariae
Parisiensis*. Ce Bailli fut averti de le ren-

Magn. Pas-
toralis.

104 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT ;
dre de la part du Prélat. Ce monument
prouve bien que Pierre Duc de Bretagne,
dit Mauclerc , étoit devenu Seigneur de
Braye ; mais en même temps qu'il n'avoit
pas toute la Seigneurie , & que l'Eglise de
Paris y avoit un territoire Seigneurial.

Jean de Bretagne, né de Pierre & d'Alix
vers l'an 1214, & marié en 1275 à Blan-
che de Champagne , avoit eu pour fille
Alix en 1243 , qui fut mariée en 1254 à
Jean de Chastillon, Comte de S. Pol & de
Blois , à qui elle porta la Seigneurie de
Brie-Comte-Robert. On lit de lui qu'il fut
maintenu en 1260 dans l'exercice de la Jus-
tice hors la Ville de Brie contre les préten-
tions du Procureur du Roi , qui disoit que la
Ville de Braye même étoit de la Chatelle-
nie de Corbeil. Le Bailli de Sens avoit fait
l'Enquête à ce sujet.

Après Jean de Chastillon , marié à Alix
de Bretagne , sa fille Jeanne porta la Terre
de Brie à Pierre de France , cinquième fils
de S. Louis , qu'elle épousa en 1263. Ils
eurent des enfans qui moururent jeunes. Ce
ne fut au plutôt qu'après la mort de ce
Pierre Comte d'Alençon , de Blois & de
Chartres , arrivée en 1283 , que la Terre
de Brie revint aux collatéraux : car on
trouve un acte de l'an 1282 , par lequel
Pierre , qualifié fils du Roi , amortit , com-
me Seigneur de *Braya* , une dixme donnée
au Monastere de Saint Maur des Fossés par
Marescallus Chevalier de Centeny.

Jean II du nom , Duc de Bretagne , frère
d'Alix ci-dessus , épousa de Jean de Chastil-
lon , avoit eu de Beatrix d'Angleterre fille
du Roi Henri III , entr'autres enfans , Blan-
che , laquelle avoit été mariée en 1280 à

Histoire de
Chastillon, p
105.

Cartul. 5.
Mauri, f. 82.

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORBESLI 105
Philippe d'Artois, Seigneur de Conches,
fils aîné de Robert II Comte d'Artois. Cette
Blanche devint Dame de Brie-Comte-
Robert.

Marguerite, fille aînée des susdits Phi-
lippe d'Artois & Blanche de Bretagne,
épousa en 1300 Louis Comte d'Evreux,
cinquième fils du Roi Philippe le Hardi,
& lui apporta la Seigneurie de Brie-Comte-
Robert. On voit dans une liste des noms
des Nobles de la Vicomté de Paris, qui fu-
rent mandés par le Roi au mois des Bran-
dons 1318, *Le Comte d'Evreux Bail de ses*
enfants pour Braye-Comte-Robert.

Jeanne d'Evreux, fille de Louis Comte
d'Evreux & de Marguerite d'Artois, épou-
sant en 1326 le Roi Charles-le-Bel, dont
elle fut la troisième femme, lui porta en
dot la Seigneurie de Brie-Comte-Robert &
celle de Gournay sur Marne. L'acte d'hom-
mage qu'elle en rendit le 27 Avril 1333 à
Guillaume de Chanac Evêque de Paris, est
ainsi conçu : « Nous reconnaissons que
» nostre Chastel & Chastellenie de Braye-
» Comte-Robert est tenu à foi & hommage
» de l'Evêque de Paris. Donné à Braye-
» Comte-Robert 1333. « Ce fut Jean de
Soisy Chevalier, Seigneur de Brunoy, qui
le rendit pour elle. L'Evêque avoit fait
tous ses efforts pour l'engager à rendre cet
hommage en personne, lui alléguant l'ex-
emple du Roi de Navarre son frere & de
Louis fils de Philippe-le-Bel, qui en avoient
fait personnellement de semblables : mais
à la fin il céda par déférence, protestant
que cela ne pût lui préjudicier ni à ses suc-
cesseurs. Blanche, fille posthume du Roi
Charles le Bel, porta cette Terre en dot

Reg. du Tre-
sor, Histoire
Montmorenci
preuv. p. 140.

Ex tertio
Cartulari Ep.
Par. Dubois
col. mss. T. 3.

Sauval, T.
2. P. 449.

206 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT ;
à Philippe Duc d'Orleans , second fils de
Philippe de Valois , qu'elle épousa en 1345.
Ce dernier Roi venoit quelquefois dans la
Terre de son fils. Ce fut là que fut passé le
29 Janvier 1348 (ou 1349 nouveau stile)
son Contrat de mariage avec Blanche de
Navarre sa seconde femme.

La Reine Jeanne d'Evreux , veuve de
Charles le Bel , vécut encore long-temps.
Il reste d'elle une charte de Privilèges ac-
cordés aux habitans de Noisy le Grand , da-
tée de Braye-Comte-Robert le 15 Décem-
bre 1357. Elle mourut à Brie-Comte-Ro-
bert le 4 Mars 1370 , & son corps fut por-
té aux Cordeliers de Paris. Elle avoit fon-
dé une Messe à l'Abbaye de Saint Denis ,
sur le revenu d'un droit à prendre en par-
tie en sa Chatellenie de Brie. On trouve
qu'en 1372 le Roi Charles V envoya en ce
lieu de Brie Philippe d'Aunoy son Maître-
d'Hôtel pour cause.

En 1373 Jean de Chatillon , Comte de
Blois notifia au Roi que la Comtesse sa fem-
me avoit fait avec le Comte d'Alençon fre-
re du Roi un accord , par lequel elle lui
doit laisser Pontarci & Bray pour 1600 liv.

Blanche de France étant devenue veuve
en 1375 , céda , un an après , & transporta
au Roi Charles V , & à ses successeurs
Rois , la Ville , Château & Chatellenie de
Braye-Comte-Robert , s'en réservant l'usu-
fruit.

Charles VI donna depuis cette Terre à
Louis Duc d'Orleans son frere puiné , qui
en gratifia son plus jeune fils , né en 1304 ,
nommé Jean , lequel fut Comte d'Angou-
lême. Ce jeune Prince en jouissoit en 1416 :
François de l'Hopital en étoit alors Capit-
taine pour lui.

Felib. Hist.
S. Denis , p.
276.

Reg. Parle

Âge du 23
Sept. 1376.
pardev. Pier-
re de Mont-
gny & Jean
Fourquault
Nor. au Châ-
telet.

Le Labour.
Tombeau des
Hommes illust.

La Ville de Paris & une partie du voisinage étant tombée sous la domination d'Henri Roi d'Angleterre après la mort de Charles VI, ce nouveau Prince, par considération pour la Veuve de ce Roi, lui donna le Château & Chatellenie de Brie-Comte-Robert, pour en jouir jusqu'à ce que son douaire lui fût assigné, ou qu'il en fût autrement ordonné. Ses Lettres sont datées de Paris le 6 Mai 1424. Elles n'eurent pas lieu selon les apparences, puisque par d'autres du 22 Février 1427, le même Roi de France & d'Angleterre assignant à cette Reine plusieurs lieux, marqua qu'en déduction du surplus il lui donnoit Brie & Crecy. La Ville de Brie avoit toujours tenu pour Charles VII; mais en 1430 le 5 Septembre, le sieur d'Estaford, Connétable de France pour le Roi d'Angleterre, vint pour en faire le siège, & la prit d'assaut le second jour. Le Château tint plus long-temps, & se rendit enfin.

En 1431 Brie-Comte-Robert fut élu pour les Conférences de paix qui devoient se tenir entre Charles VII & le Roi d'Angleterre, à cause qu'il étoit également voisin de Melun, Ville qui appartenoit à Charles VII, & de Corbeil qui étoit au Roi d'Angleterre. Ce choix fait le 25 Février, fut notifié au Parlement le 16 Mars. Le Cardinal de Sainte-Croix devoit y assister & faire sa résidence en la même Ville de Brie.

Pendant le reste du siècle, la Maison des Comtes d'Angoulême posséda cette Seigneurie. Louis XI y étant le 14 Juin 1480, y donna des Lettres concernant le Légat.

Enfin François I étant parvenu à la Cou-

Mem. de la
Chambre des
Comptes.

Ibidem

Journal des
regn. de Ch.
VI & Ch. VII
p. 235.

Regist. du
Parl.

Tables de
Blanchard.

168 PAR. DE BAIE-COMTE-ROBERT,
ronne en 1515, ne tarda pas à réunir à son
Domaine cette Terre de son patrimoine ;
ensorte que depuis ce temps-là les Rois en
ont disposé de diverses manières, & qu'il
y a eu divers établissemens & des différends
à régler.

On trouve que cette Terre fut vendue
avec plusieurs autres le 22 Février 1522 au
sieur Poncher, moyennant quarante mille
livres : mais le Roi les reprit en 1528, &
lui donna en place la Vicomté d'Orbec. En-
viron ce temps-là il fit don à l'Amiral de
Biron du revenu de la Terre de Brie-
Comte-Robert pour sa vie durant.

Il y eut en 1531 un Edit qui y établis-
soit une Chambre à Sel, & qui en créoit
les Officiers. Il est du 28 Septembre.

Le Roi François I y passa en 1541, & y
donna le 12 Janvier des Lettres concernant
le Ban & Arriere-ban. Il y a dans les Re-
gistres du Parlement une Lettre de ce mé-
me Prince, datée de ce lieu le 26 Janvier
1543.

L'année de la mort de ce Prince, cette
Terre fut donnée à François d'Annivet ou
d'Auveinet Duc d'Atry. En 1555 cette do-
nation lui fut continuée & à Susanne Carac-
ciolo sa femme pour un certain nombre d'an-
nées qui fut ensuite prorogé, & en 1560 assi-
gné pour leur vie durant. Mais en 1564 on
voit cette Terre donnée à la Dame du Perron
pour la récompense du soin qu'elle avoit
pris d'élever le Roi Charles IX alors ré-
gnant ; & les enfans du Duc d'Atry grati-
fiés de trois mille livres de pension, en
considération de ce que le temps durant
lequel ils auroient pu jouir de cette Terre

Reg. du Par.
7 Sept. 1538.

Mem. de la
Chambre des
Comptes.

Blanchard.

Ibid.

Mem. de la
Chamb. des
Compt. 1547
1555. 1560.
1563. 1564.

DU DOYENNE' DU VIFUX CORBEILL. TÔG
 n'étoit pas expiré. Il paroît que cette
 Dame du Perron n'est autre que Marie de
 Pierrevive, mere de Pierre de Gondi Evê-
 que de Paris, & qu'elle est qualifiée Dame
 du Perron, Armentieres & Brie-Comte-
 Robert dans un acte de 1574, à l'occasion
 de son testament. On voit ailleurs que les
 Italiens étoient si fort ancrés dans le Châ-
 teau de Brie-Comte-Robert, du temps du
 Duc d'Attr qui les y avoit attirés, qu'a-
 près sa mort il fut besoin que Maurice, Pre-
 vôt, Capitaine & Garde de ce Château, Reg. du Par.
 aussi-bien que Garde des Sceaux Royaux de s. Evê. 1564.
 ce lieu, s'adressât par requête au Parlement
 pour les en faire sortir.

On ne trouve pour le reste du siècle que
 quelques propriétaires engagistes de la Ter-
 re de Brie-Comte-Robert, particulièrement
 le sieur Villequier. Puis en 1602 le sieur
 Gobelin. Après lui en 1621 le sieur J. de
 Choisy. Il paroît que vers 1650 c'étoit M.
 de Verthamont. On voit dans l'Arrêt de
 Servon qu'au mois de Novembre 1657 le Ar.ér de Ser-
 Roi l'avoit maintenu, ses hoirs & ayant von de 1666,
 cause en la Justice haute, moyenne & bas- p. 63.
 se au Fief & Prevôté en la place publique
 du lieu, pour l'exercice de laquelle ils pour-
 roient commettre tels Prevôts qu'ils avise-
 roient, nonobstant la discontinuation. Mais
 le Roi, par l'Arrêt du 7 Décembre 1666,
 voulut que le Contrat d'acquisition de ce
 Fief & Justice fût rapporté, & que les
 droits vendus fussent réunis à la Seigneu- Ibid. p. 94.
 rie & Bailliage de Brie-Comte-Robert. Cet-
 te Terre appartenoit en 1710 au Président General, de
 de Même par engagement; & maintenant Paris 1710. p.
 elle est à M. Chauvelin. p. 83.

§ Dès le 22 Mars 1568 le Roi Charles

110 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT,
IX, par Lettres Patentes, avoit éteint l'état de Prevôt & Juge de Brie, attendu le peu d'exercice dont on le disoit être, & l'avoit uni à celui de Bailli.

A l'égard du différend qui s'éleva sous le même regne, sçavoir si Brie-Comte-Robert étoit de la Prevôté & Vicomté de Paris, le Parlement ordonna, le 16 Août 1564, que les Officiers du lieu seroient ouïs. Mais ce qu'ils purent dire alors, se trouve assez clairement énoncé dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580.

Les Députés des trois états de ce lieu, sçavoir Joseph Nepveu Curé de Sougnolles, Pierre de Manchy, Ecuyer; Seigneur de Grisy & des Adrets, & Jean Piloult, Procureur du Roi au Bailliage & Chatellenie, déclarerent par leur Procureur n'être sujets ni justiciables du Prevôt de Paris, & que sans cause ils ont été appelés à la réformation de la Coutume.

Coutume
de 1580. Edit
1672. p. 664.
Reg. du Par.
30 Avr. 1568.

§ Le CHATEAU de Brie-Comte-Robert paroît avoir été fort autrefois; il est situé à l'entrée de la Ville du côté de Paris, défendu par un large & profond fossé. Il est de figure quarrée, composé de huit tours posées de maniere, que de quelque face qu'on le regarde on en voit trois. Cet édifice est de quatre ou cinq cens ans, sans aucuns ornemens. J'ai parlé ci-dessus de la Chapelle qui y a subsisté. Les Italiens qui y avoient demeuré sous le regne de d'Henri II, François II & Charles IX avoient laissé périr la charpente & les planchers. Les besoins de la réparation étant exposés en Cour, il y eut des Lettres en 1567, 1568 & 1608, qui permettoient de faire une

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. III
vente extraordinaire de haute futaye en la
forêt de l'Échelle jusqu'à la somme de deux
mille livres, tant pour réparer ce château
que le moulin du lieu. Le Parlement avoit
ordonné en outre dès 1567 qu'il feroit in-
formé contre ceux qui avoient laissé tom-
ber ce château en décadence. Cette For-
teresse étant réparée, fut en état de résis-
tance ; mais il ne laissa pas d'être pris après
qu'il eut été assiégé en 1649, aussi-bien que
la Ville. Il existe un acte de notoriété pas-
sé pardevant Jean Perne, Bailli de ce lieu,
le 7 Novembre 1655, par lequel plusieurs
habitans déposent qu'ils ont bonne connois-
sance que la Ville de Brie a été assiégée le
24 Février 1649, & que les Soldats assié-
geans sont entrés par la brèche.

Reg. du Par.
18 Mars 1567.
18 Apr. 1568
& 1604.

¶ Il y a à Brie-Comte-Robert deux Com-
munautés.

Celle qui paroît la moins nouvelle dans
le lieu, sont les **FILLES DE LA CROIX**.

En 1640 le 27 Avril, Jean-François de
Gondi, Archevêque de Paris, permit à
Marie Lhuillier, Dame de Villeneuve, de
faire cet établissement, & il approuva leurs
constitutions pour l'instruction des filles.
On peut les voir imprimées tout au long
dans Sauval. Elles obtinrent quelques an-
nées après des Lettres de confirmation, qui
furent enregistrées au Parlement le 3 Sep-
tembre 1646. Les jeunes filles y sont très-
bien élevées.

Antiqu. de
Paris de Sauv.
T. 3. p. 193.

La permission qu'ont eu les **MINIMES**
de s'y établir, n'a été enregistrée en Par-
lement que le 6 Août 1647, quatre mois
après que l'Archevêque l'eut donnée, quoi-

212 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT ;
 qu'on assure que leur fondation par le Mar-
 réchal de Vitry soit de l'an 1636. Le Ma-
 réchal nommé Nicolas de l'Hopital l'avoit
 prescrite par son Testament, en reconnois-
 sance des faveurs qu'il avoit reçues par l'in-
 tercession de S. François de Paule, mar-
 quant que l'Eglise seroit sous le titre de la
 Trinité, la Sainte Vierge, Saint François
 de Paule, S. Nicolas, & Sainte Lucrece à
 cause de Lucrece Bouhier sa veuve qui en
 étoit l'exécutrice, qu'il y auroit douze Re-
 ligieux & deux frères, & que cette maison
 seroit appelée le Couvent de Vitry. Mais
 la permission de l'Archevêque ne fait point
 mention des deux derniers Saints. Ils fu-
 rent bâtis en 1655 au sud-est, & presque at-
 tenant les fossés, en belle exposition. Leur
 maison est grande, belle & commode : mais
 ils sont peu à cause de la modicité du reve-
 nu. Armand de Bourbon, Prince de Conti,
 Abbé de Saint Denis, a fondé des Messes &
 une lampe dans leur Eglise.

¶ Entre plusieurs Corps Ecclésiastiques
 qui ont possédé le principal Fief de cette
 Terre, ou d'autres Fiefs subalternes, il
 paroît que l'on doit donner le premier rang
 à l'Eglise de Paris. Elle pouvoit tenir le
 chef-lieu du territoire, de quelque Evêque
 qui l'avoit gouvernée avant le XII siècle ;
 en sorte que ce seroient les guerres arrivées
 en différens temps, soit celles des Normans,
 soit celles du X & XI siècles, qui auroient
 fait perdre la connoissance du donateur, &
 qui sont cause que l'on se souvint seulement
 que la Terre devoit foi & hommage à l'E-
 vêque. On en a vû ci-dessus une exhibition
 solennelle par une Reine ; & plus ancien-
 nement, sçavoir en 1208 & 1238, la même

Reg. Arch.
Par. 5 Avril.
 1647.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL, 113
 ne Eglise, représentée par le Chapitre, y
 avoit un territoire, des sujets & des droits
 Seigneuriaux, qui sont rappelés en 1657
 dans l'exposé par l'Arrêt de Servon. Après
 le milieu du XIII siècle & avant l'an 1269,
 la même Eglise fut gratifiée par Raoul de
 Cheury Evêque d'Evreux, qui en avoit été
 Chanoine & Archidiaque, d'une dixme sur
 le territoire de Brie & des lieux circonvoi-
 sins qu'il avoit achetée, laquelle n'étoit
 chargée que de quelques redevances de
 grains aux Abbayes d'Hierre, de Footel,
 & au Presbytere de Braye, *Presbyterio de*
Braya.

Arrêt du
 Conseil 1666,
 p. 65.

Necrol. Becl.
Paris. ad. 2
April.

C'est sans doute la même Reine de Fran-
 ce dont on vient de parler, (Jeanne d'E-
 vreux veuve de Charles le Bel décédée en
 1370) qui possédant la Seigneurie de Brie-
 Comte-Robert, fit part à l'Abbaye de Saint
 Denis d'une partie des droits Seigneuriaux
 de cette Terre, pour la fondation d'une
 Messe qu'elle y demanda. Ces droits étoient
 au moins dans un canton de la Ville, où
 les Religieux obtinrent en 1514 de faire
 tenir trois foires chaque année. Ceci est
 rendu plus clair par deux endroits de l'Ar-
 rêt de Servon ; l'un où on lit que le 29
 de Décembre 1651 ces Religieux firent en-
 core un bail pour neuf ans à Jean Princet
 & Christophe Eve, Marchands à Brie-Com-
 te-Robert, des Terres & Seigneuries qu'ils
 avoient en la Ville, consistant en droits de
 justice, cens, rentes, lotz, ventes, four à
 ban, droit de minage, mesurage, rouage,
 pied fourché, pied rond avec leurs lan-
 guages ; l'autre où le sieur de Verhamont
 espérant entrer dans les droits du Chapitre
 de Paris & dans ceux de l'Abbaye de Saint

Lettres de
 Nov. 1414.
 Hist. d. s. Mai-
 tres des Reg.
 p. 234. Dou-
 blier, Hist. S.
 Den. p. 1155.
 Arrêt de Ser-
 von, p. 66.

Ibid. pag.
 65.

114 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT;
 Denis, proposa de rétablir les trois foires
 au Fief & en la Place publique de cette
 Ville; la première le jour de la Mi-carême,
 la seconde le 25 Juillet, & la troisième le
 dernier Novembre. On a vu plus haut que
 les foires de ce lieu se tiennent maintenant
 en d'autres jours.

L'Abbesse d'Hierre est restée seule grosse
 Décimarrice à Brie avec le Curé. Ce fut
 Eutachie de Corbeil qui vers l'an 1132 lui
 donna, entr'autres biens, pour la doter le
 tiers des dixmes de ce lieu; ce qui fut con-
 firmé en 1138 par Etienne de Senlis Evêque
 de Paris, en 1142 par Thibaud son succes-
 seur, en 1147 par une Bulle d'Eugene III.
 Il paroît que par un Traité passé entre le
 Chapitre de Notre-Dame de Paris & l'Ab-
 besse Marguerite en 1273, à l'occasion des
 dixmes provenantes du don fait par Raoul
 de Chevry à ce Chapitre, l'Abbaye assura
 son droit de plus en plus. Un autre de la
 Maison de Chevry, nommé Evrard, Che-
 valier, avoit pareillement donné au même
 Monastere dès l'an 1228, conjointement
 avec Marguerite son épouse, un demi muid
 de bled dans la dixme de *Braya*; & Bau-
 doin de Corbeil un autre muid de bled en-
 core dans la même dixme. Ainsi ce que ce
 Couvent possède à Brie, lui vient de plu-
 sieurs Donateurs, sans oublier Jean, Sei-
 gneur du Plessis-Paré, qui a été marqué
 dans le Nécrologe, comme ayant légué
 trente sols parisis de rente tant à Braye qu'à
 Serecy. Les Lettres de Thibaud Evêque de
 Paris d'environ l'an 1150, en faveur du
 Prieuré de Saint Martin des Champs, font
 foi que sur la dixme de Brie appartenant
 aux Moniales, c'est-à-dire aux Religieuses,

Annal. Be-
ned. T. 6. p.
676. Necrol.
Heder, V. Ca-
lend. Febr.
Du Breul,
p. 896.

Gall. Chr.
T. 7. col. 608.

Chartul. Hed.

Necrol. He-
der. III. 1d.
Apr.

Ibid. ad V.
Non. Jul. ca-
lend. XIV. Ja-
nuarij.

Hist. S. Mart.
p. 188.

Il y avoit un huitième qui revenoit à ce Prieuré. C'étoit probablement cet Evêque qui en la confirmant aux Religieuses l'an 1142, avoit fait une réserve de cette petite portion pour le Monastere dont il avoit été Prieur ; & peut-être que ce huitième étoit cette dixme dont jouissoit en 1157 Thomas de Braio, suivant une Charte du même Evêque qui lui en fit augmenter la redevance pécuniaire.

Ibid. p. 190.

Toutes ces différentes portions de dixme de Braye ou Brie servent à prouver combien fertile & vaste en étoit le territoire.

É C A R T S.

De tout ce qui est hors la Ville de Brie-Comte-Robert, le lieu qui a été le plus digne de remarque étoit PAMPHOU ou PAMFOU, grand & magnifique Château au bout du faubourg du côté de l'orient, qui a été depuis peu entièrement démoli. Il avoit été bâti par Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, fait Garde des Sceaux en 1604, puis Chancelier de France en 1607. J'en ai trouvé mention dans les Registres du Parlement, à l'occasion de l'enregistrement qui y fut fait le 6 Mai 1613, de la confirmation accordée par le Roi à ce Chancelier de quarante cordes de bois pour son chauffage en la Terre de Panfou, à prendre en la forêt du Parc, comme aussi de bois propre à bâtir & à réparer au même lieu. Ce Château passa ensuite à Claude de Bullion, Seigneur de Longchene, quatrième fils de Claude Surintendant des Finances en 1632, & Président à Mortier en 1636, ou à Louis de Bullion Marquis de Longchene, fils puiné

PAMPHOU,

216 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT;
 de Claude Seigneur de Longchene. Après
 lui il fut possédé par M. de Forax, Gentil-
 homme du Duc de Nemours, qui en jouis-
 soit en 1697, puis par.... Baillet, Marquis
 de Vaugrenant près Dijon, qui laissa deux
 fils, l'aîné mort depuis peu, & Jean-Bap-
 tiste Gaston vivant, Seigneur en partie de
 la Terre de Pansou. Il est arriere-petit-neveu
 de S. François de Sales, dont il a le por-
 trait original & une Lettre du 2 Mai 1617,
 écrite de la propre main du Saint. Il ne
 reste plus de ce Château que quatre tourel-
 les aux quatre coins de l'enclos. Ce nom
 extraordinaire de Pamphou ne paroît dans
 l'antiquité qu'en un titre de l'an 1174 con-
 cernant l'Abbaye de Saint Magloire; en-
 core n'est-ce pas de ce lieu-ci dont il s'agit,
 mais d'un autre Pamphou situé au Diocèse
 de Sens.

Perm. d'or.
 domest. 12
 Avril 1697.

Gallia Chr.
 T. 7. col. 311.

VILLEMENEU est un hameau éloi-
 gné de Brie d'environ demie lieue vers le
 sud-ouest. Je suis plus porté à croire que
 ce lieu est le *Villa minor* de quelques an-
 ciens titres, que non pas Villemeneu de la
 Paroisse de Servon. Autrefois au lieu de di-
 re les Cordeliers, on disoit les Freres me-
 neurs, ce qui vient de *Fratres minores*. Il
 y a des sources considérables de la riviere
 d'Hierre qui sortent de dessous le territoire
 de ce hameau, comme aussi de dessous le
 coteau de vignes de Brie, car plus haut son
 lit est étroit & rempli de joncs. On voit
 dans ce hameau une Chapelle de S. Martin,
 qu'on dit avoir été à la nomination des Ab-
 bés de Saint Denis en France, avant que
 leur Menſe fût unie à la Communauté de
 Saint Cyr; cependant j'en ai trouvé des

DU DOYENNE' DE VIEUX CORBEY. 717
 Provisions du 23 Septembre 1482 & du 7
 Janvier 1506, sans aucune mention de pré-
 sentation. Elle sert à des particuliers pour
 y mettre des grains & du foin. On y voit
 encore un autel sur lequel les plus âgés ne
 se souviennent point d'avoir vu dire la Mes-
 se. Il y a des terres qui en dépendent, &
 qui sont affermées 80 livres à un particulier
 de Brie. Auprès est la Fontaine de Saint
 Martin fort fréquentée pour les fièvres. Au
 même lieu est la Fontaine Saint Jean, dont
 on ne dit rien. En 1648 Nicolas Brulard,
 premier Valet de Chambre du Duc d'Or-
 leans, & Magdelene Censier sa femme y
 avoient leur résidence. La Marquise des
 Marets y demouroit en 1697. Cette Terre
 appartient aujourd'hui à MM. Pinon. On
 apprend par le Catalogue des anciens Pro-
 cureurs Généraux du Roi, que celui qui l'é-
 toit en 1397 s'appelloit Guillaume de Vil-
 laminon,

Perm. d'ov.
 domest. 1 Jan.
 & 27 Avril.

SANSAL ou SANSALÉ est situé à
 l'orient d'hiver de Brie. Je n'en ai connois-
 sance que par les Cartes, & par la permis-
 sion qui fut donnée en 1623 à Pierre le Jay
 Seigneur de ce lieu, de faire célébrer chez
 lui. Ce hameau est aujourd'hui à M. Chau-
 velin, comme Seigneur Engagiste du Do-
 maine de Brie-Comte-Robert.

Reg. Ar-
 chiep. 29 Mai
 1623.

HERCES ou HERSE, un peu plus
 vers le couchant est une ferme.

Le Nécrologe d'Hierre en fait mention
 en deux endroits : au 13 des Calendes
 l'Août est le décès d'un Chevalier nommé
 Jean & d'Odeline sa femme, qui laisserent
 à cette maison trois arpens de terre *apud*

118 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT;
Hercès; & au premier Décembre celui d'un
autre Chevalier nommé Gilon, qui en don-
na deux autres situés au même lieu. Ces
legs sont d'avant l'an 1300.

LA BORDE, qui est une Ferme au
nord-est de Brie, a été appelée durant
quelque temps la Borde la Jeune, & aupa-
ravant la Borde-Motin; maintenant on la
connoît sous celui de la Borde-Fournier.
Elle appartient à Madame la Présidente
Valier.

VAUDRY ou VAUDOY est un
lieu situé aux fauxbourgs de Brie, connu
depuis environ cent ans, par l'établis-
sement de Chapelle domestique accordé en
1659 au sieur de Heres, & renouvelées en
1696 & depuis.

Je ne dis rien des Carmes de Paris qui
ont au faubourg de Brie-Comte-Robert une
Ferme qui porte leur nom, & où il leur fut
permis le 22 Septembre 1711 de célébrer.

Il y avoit en 1385 à Brie-Comte-Robert
deux Fiefs que tenoit Jean Tartereau, mou-
vans de la Vicomté de Corbeil. Gilles Mal-
let, Vicomte de Corbeil, la marqua alors
dans le dénombrement qu'il fournit de cet-
te Vicomté au Roi Charles VI.

Hist. de
Corbeil p. 62

¶ On trouve qu'en 1264 vivoient trois
Chevaliers dits Jean, Thomas & Guillau-
me de Braya; mais on ne sçait quel étoit
leur fief.

Tab. Fossat in
Irene.

¶ Les Protestans ou Religionnaires tin-
rent autrefois quelques Assemblées à Brie-
Comte-Robert. Il y en eut une en 1561,
laquelle excita une sédition; pour raison de
quoi Etienne Pilouft, Prevôt du lieu, fut

Reg. du Pst
21 Avr. 1561.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 119
adjourné en Parlement, & défenses à lui
faites d'exercer.

Il y en eut encore une autre aux Fêtes
de Pâques 1564, quoique cette Ville ne
fût pas du nombre de celles qui leur étoient
assignées. De quoi nouvelles plaintes au
Parlement le 14 Avril.

Ibid.

Enfin, l'Auteur de la Vie de Charles
du Moulin m'apprend qu'ayant été mé-
contents de lui à cause qu'il les décrioit,
étant assemblés dans leur Prêche à Brie-
Comte-Robert le Dimanche 3 Février 1566,
ils l'excommunierent & anathématisèrent
avec toute sa famille & tous ceux qui le
fréquentoient.

Vie de Du-
moulin, pag.
176.

§ La Ville de Bric-Comte-Robert a pro-
duit quelques personnages qu'on doit distin-
guer du commun.

Nicolas de Braya, dont le nom doit être
traduit par Nicolas de Braye, est celui qui
a écrit en vers hexamètres au XIII siècle la
vie & les actions de Louis VIII pere de S.
Louis, qu'il dédia à son Evêque, Guillau-
me d'Auvergne, qui fut assis sur le Siège
Episcopal de Paris en 1228. Son Ouvrage
est imprimé dans le V. Tome de Duchêne.

Nicolas de Braye, différent du précédent,
fut Chanoine de Chartres sous Philippe le
Bel, par lequel il fut chargé de la levée de
la subvention en la Sénéchaussée de Carcas-
sonne l'an 1314.

Hist. de
Langued. T.
IV. p. 197.

Thiery de Braye fut Doyen de la Métro-
politaine de Sens sous le regne de Philippe
de Valois. Son Epitaphe qui est dans cette
Eglise commence ainsi : *Ego Thierryus de*
Braya Comitibus Roberti Paris. Diacefis. Il
mourut en 1349 Henri de la Mothe, Curé
des Saints Innocens à Paris, sous le regne

Collect. d'E-
pitaphes en 12
Bibliothèque
du Roi, pag.
583.

120 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT,
de Louis XI. Voici son épitaphe gravée sur
la pierre à un pilier contre l'Eglise.

- » Cy-devant contre ce pilier
- » Gist avec d'autres un millier
- » Henri de la Mothe jadis
- » Prestre, à qui Dieu doit Paradis,
- » Natif de la Ville de Braye
- » Contre Robert, c'est chose vraye ;
- » Beneficier en l'Eglise
- » Saint Benoist à Paris assise ,
- » Et Chapelain en cette Cure :
- » Lequel fut mis en sépulture
- » L'an mille quatre cent quatre-vingt ;
- » Le vingtième Octobre comprins.

Pag. 594.

L'*Index funereus* des célèbres Chirurgiens
de Paris fait mention à l'an 1715 de Char-
les Gilles, natif de Brie-Comte-Robert,
qui a eu la première dignité de leur Colle-
ge, & dont l'habileté avoit été connue dans
les Hôpitaux de Flandres & d'Italie.

Il y a à Brie-Comte-Robert un Bureau
de la Poste.



LITTERÆ

De Ecclesia de Braya.

U Niverſis præſentes Litteras inſpecturis
Magiſter, Procurator & Scholares Do-
mûs Scholarum Clericorum Belvacenn. Pariſ.
fundatoris : Salutem in Domino.

Noverint univerſi præſentes pariter & fu-
turi, quod nos nomine dicti Collegii promit-
timus per præſentes ſolvere ſingulis annis
.....termino Beati Martini hyema-
lis, incipiente primâ ſolutione in Feſto Beati
Martini hyemalis proximè futuro, Reveren-
do in Chriſto Patri ac Dom. Dom. Pari-
ſienſi Epifcopo præſenti & ſucceſſoribus ſuis
Pariſienſibus Epifcopis duo ſextaria fru-
menti..... pro ſuo & Eccleſiæ ſuæ
Pariſienſis ratione & cauſâ unionis ipſi Col-
legio factâ auctoritate Apoſtolicâ de por-
tione.....Parochialis Eccleſiæ de
Bray-Comiris-Roberti, Pariſienſis Direc-
tis, quam obtinebat dum vivebat, & de-
ceſſit defunctus Natalis Ceſſardi Presby-
ter, & pro promiſ.....tenere
præſentium nomine quo ſupra obligamus
erga prædictum Reverendum Patrem &
ſucceſſores ſuos, omnia bona mobilia &
immobilia præſentia & futura, ratione &
cauſâ unionis prædictæ ipſi Collegio quo-
viſmodo obvenientia. In cujus rei testi-
monium ſigillum dicti Collegii præſenti-
bus Litteris duximus apponendam. Da-
tum Pariſiis anno Domini M^o CCC^o oſto-

122 PAR. DE BRIE-COMTE-ROBERT,
*gesimo nono die Martis post Dominicam
quâ cantatum fuit Latare Iherusalem.*

La moitié du Sceau restant est en cire
rouge. On y voit une Sainte Vierge, & à
sa gauche six personnes à genoux.



FERROLES.

LE ruisseau qui prend sa source sur la Paroisse de Chevry, & qui coule d'Orient en Occident, arrose successivement trois Paroisses contigues, Chevry, Attilly, & Ferroles. Cette dernière qui est la plus occidentale est connue depuis l'XI^e. siècle. M. de Valois croit que le nom de *Ferreole*, *Ferrole* & *Ferrolie*, que lui donnent les Titres latins du XI, XII. & XIII. siècles vient d'un Seigneur des premiers temps, ou d'un Fondateur même, qui s'appelloit *Ferreolus*: ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'on ne voit aucuns vestiges qu'il y ait eu en ce lieu des Forges de fer, ni même des Mines.

Le Village est sur un coteau ou pente, qui regarde le Septentrion & est fort couvert d'arbres & de bocages: ce qui rend le valon fort gay en Été. Le reste est en terres labourables & Prairies. On comptoit 44. feux en ce lieu lors du dénombrement de 1709. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726. évalua ce nombre à 200. habitans ou communians. Le dernier dénombrement publié en 1745. par le fleur Doisy, y marque 39. feux & écrit Ferrol; ce qui est une orthographe vicieuse. On peut compter qu'il y a communément dans ce lieu entre trente & quarante feux.

L'Eglise est sous le titre de S. Germain, Evêque d'Auxerre & elle en portoit le nom dès l'an 1090. qu'elle fut donnée à l'Abbaye de Saint-Maur; *Altare situm in Villa Ferreo*

Notit. Gal.

p. 417.

Chart. par-
vum S. Mauri
fol. 143.

224 PAROISSE DE FERROLES,
lis in honore S. Germani. Autissiod. Epif.
 L'Édifice n'est pourtant pas de ce temps-là,
 mais le Chœur est du XIII. siècle, fort petit
 & voûté, finissant en demi cercle ou apside,
 & sans collatéraux. La nef est moins solide
 & bien plus nouvelle. Il n'y a aucune inscrip-
 tion dans cette Eglise. Geoffroy, Evêque
 de Paris accordant cet Autel à Wlfer, Ab-
 bé de Saint-Maur, l'année ci-dessus dite,
 fait entendre qu'auparavant elle lui étoit à
 charge, n'étant desservie que par un Vicaire.
Altare sub Vicario quidem damnosæ re-
formationis hætenus habitum; plus bas il
 ajoute, que si l'Abbé après y avoir mis un
 Vicaire vient à l'en retirer, il ne pourra
 rien demander à l'Evêque pour en rétablir
 un autre; que le droit que cette Eglise payera
 au même Evêque sera de quarante sols,
 & à l'Archidiacre de vingt; outre la sou-
 scription de l'Evêque de Paris, on voit au
 bas de cet Acte celle du Doyen Fouques,
 du Chantre Waleran, des trois Archidia-
 cres, Drogon, Jocelin & Rainald & celle
 de Vaultier, Evêque de Meaux. Dans la
 Bulle de confirmation des biens de l'Abbaye
 de Saint-Maur, donnée par Innocent II. en
 1136. est comprise, *Ecclesia de Ferreolis.*
 Maurice de Sully, Evêque de Paris, confir-
 mant de nouveau cette donation en 1195,
 du consentement de ses Archidiacres, s'ex-
 prime ainsi, *Ecclesiam de Ferreolis cum atrio,*
majori decima, & duæ partes in minuta. En
 conséquence de tous ces Titres, le Pouillé
 Parisien du XIII. siècle marque la Cure de
 Ferroles, de *Ferreolis* à la nomination de
 l'Abbé de Saint-Maur. Ce qui est suivi par
 les autres jusqu'au temps que l'Abbaye ayant
 été unie à l'Evêché de Paris, le Prélat a

Hist. de
 Paris.

Ex anteq.
 in Tabul. S.
 Mauri.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 125
entré dans le droit de la conférer plene
iure.

Au reste, le Curé est Décimateur. Le
dernier Curé décédé fort âgé vers l'an 1742,
nommé Jean le Gay, a fondé dans ce lieu
un Maître d'École pour les garçons.

On ne sçait pas précisément en quel temps
le Monastere de Saint-Maur commença à
posséder la Seigneurie de Ferroles. Ce ne
peut pas être au IX. siècle, parce que l'état
de ses biens rédigé au X. & publié sous le
nom de *Polypstychus Monasterii Fossatensis*,
ne fait aucune mention de cette Terre. Mais
c'est aussi au plutôt dans le XII. siècle que
ce Monastere y eut la Seigneurie, outre
l'Eglise qui lui avoit été donnée sur la fin
du siècle précédent; il a pû entrer en jouis-
sance de ce bien par acquisition ou par échan-
ge, dont les Actes ont été perdus. Robert
d'Attilly y avoit encore une partie du droit,
appellé Tensément, c'est-à-dire, de défense
ou de protection, qui étoit de dix-huit sep-
tiers de froment. Roger, Abbé de Saint-
Maur, fit le rachat de ce droit, pour la
somme de cinquante livres, & l'Acte de la
cession de la part du Seigneur d'Attilly fut
passé dans l'Eglise même du Monastere en
présence du Roi Louis le Jeune, l'an 1168.
d'Agnès, Comtesse de Meulent & de Guy
de Chevreuse.

En 1196. Thomas d'Haubert-Villiers fit
présent à la même Abbaye de Saint-Maur
d'un droit de froment qu'il percevoit, in
Villa Ferreolarum; & cela du consentement
de Roger de Meulent, du fief duquel cette
redevance relevoit. C'est ce qui nous a été
transmis par une Charte du Roi Philippe
Auguste donnée à Manre. Haubert-Villiers

Capit. Balua
T. 2.

Chartul. S.
Mauri.

De Haubert-
Villart.

Chartul.
S. Mauri.

116 PAROISSE DE FERROLES;
est encore aujourd'hui le nom d'une Ferme
de la Paroisse d'Artilly.

Ibidem.

Il se trouve que dans le siècle suivant,
l'Abbaye de Saint Victor de Paris avoit des
Hôtes à Ferroles, aussi-bien que celle de
Saint-Maur. Cela avoit donné occasion dès
l'an 1215. à des difficultés; au sujet des-
quelles Jean, Abbé de Saint Victor passa un
Compromis. La décision des Arbitres fut,
que les Habitans de Ferroles seroient ser-
ment de fidélité aux deux Eglises, tant de
Saint Victor que de Saint-Maur : cette der-
niere leur quitta le droit de Pacage. Il peut
se faire que la Ferme que l'Abbaye de Saint
Victor a à Beauloise fût ce qui avoit attiré
leurs Hôtes à Ferroles. Beauloise n'en est
qu'à demie lieue.

*Chartal. S.
Mauri.*

*Cursum aquæ
de Ferroliis.*

En 1275. Jean Grapin, Ecuyer, Homme
d'Armes, qui avoit un bien aux environs
de Ferroles, reconnut la Seigneurie des
Moines de Saint-Maur, & avoua qu'il n'a-
voit pas le droit d'arrêter le cours de l'eau
du ruisseau de Ferroles. C'est de lui sans
doute qu'a été surnommée la Borde Gra-
pin, qui est voisine de ce Village & sur le
territoire. Il est qualifié Chevalier dans l'Ac-
te de la vente qu'il fit en 1288. aux Moines
de Saint-Maur de quelques bois vers Tour-
nan.

Le Cartulaire de Saint-Maur qui fut ré-
digé vers l'an 1284. fait un article spécial
de cette Terre, duquel j'ai tiré ce que je
viens de dire de son temporel. Il y met pour
préambule, que dans ce Village & dans ce-
lui de Chevry, l'Abbaye avoit alors un Ma-
noir & une Grange. Que chaque feu de-
voit par an trois œufs, qu'on appelloit les

Oufs des Croix, Ova de Crucibus (a), ou bien un Obole; & que de cette redevance le Monastère en avoit les deux tiers & le Prêtre du Village l'autre tiers. Et de même pour les Pains du jour de Saint Etienne, lendemain de Noël.

L'Abbaye de Saint-Maur vendit cette Terre le 9 Juillet 1563. sans retention de foi, à Madame Jeanne - Claude, veuve de Charles de Pierrevive, Seigneur de Leringny, Maître-d'Hôtel du Roi Charles IX. Barthelemy Tasse, Seigneur d'Espesses, Conseiller au Parlement & Simon de Pierrevive, Abbé d'Hiverneau, Tuteur des Enfants. Le Chapitre eut en contre-échange 250 livres de rente sur le Sel & sur différens Domaines du Roi, laquelle somme ne monte pas aujourdhui à cinquante livres, par l'effet des différens changemens arrivés aux rentes de la Ville.

LA BORDE-GRAPIN & LA BARRE sont deux Terres de cette Paroisse. La première porte le nom générique de Borde, lequel signifioit petite Maison couverte de jonc ou de gluy, a eu le son surnom de Jean Grapin, nommé ci-dessus, qui vivoit sous Philippe le Hardi. Jacques du Moulin, Seigneur de Servon, dans l'avant dernier siècle, posséda aussi cette Seigneurie. Elle appartient à présent au même qui possède la seconde Terre, nommé la Barre. Ce dernier possesseur de la Barre l'a acquise vers l'an 1710. de Jean de Lyonne, Seigneur de

Voy. son Epitaphe, art. de Servon.

(a) Il y eut en 1319. un différend entre la Reine Clemence & l'Abbaye de Saint-Maur, au sujet des Dixmes de Ferroles. Le Roi nomma Jean la Ronche, Conseiller au Parlement pour terminer ce différend.

Regist. Vets. causes Parliam.

Perm. d'Or.
domest. s.
Sept.

128 PA. DE FF. DU DOYE. DU VIEUX COR.
Servon. Cette Terre de la Barre avoit ap-
partenu en 1639. à Antoine le Fevre, Con-
seiller au Parlement & à Jeanne Hureau sa
femme.

LES PETITES ROMAINES, sont dites être
de la Paroisse de Ferroles, dans un Acte de
1539, qui dit qu'elles vinrent alors par suc-
cession aux héritiers de Pierre d'Apestigny,
Seigneur de Chenevieres sur Marne.



A T T I L L Y.

LE nom d'un Romain que porte cette Paroisse, fait voir que le lieu est ancien; car *Attiliacum* ne peut venir que d'un nommé Attilius à qui il a appartenu, & qui apparemment y a bâti le premier : & soit qu'il ait été dit *Attilleium* dans les Titres, ou *Atilliacum*, cela revient au même.

Je n'ai trouvé au reste aucun Titre qui fasse mention de ce Village avant le XII. siècle, ou quelques Bulles & quelques Lettres du commencement de ce siècle en parlent à l'occasion de quelques Dixmes.

Il est situé à six lieues ou environ de Paris, vers l'orient d'hyver sur un petit ruisseau qui vient de Chevry. On n'y voit que des terres labourables. Le dénombrement de l'Élection de Paris imprimé en 1709. y marquoit 17. feux, que le Dictionnaire universel de la France publié en 1726, évalua à 45. habitans ou communians. Lorsque j'y passai en 1739. on n'y comptoit plus que 12. feux. Le dernier dénombrement donné au public par le sieur Doisy en 1745. y en marque encore moins, sçavoir 6. ou 7.

L'Eglise qui est en forme de Chapelle, proportionnée au nombre d'habitans, est placée sur un côteau dont la pente est vers le Septentrion. Elle est sous le titre de S. Julien, Martyr de Brioude, dont la Fête est le 28 Août, & la Dédicace s'y célèbre le Dimanche suivant. Elle a dû en effet être faite vers ce temps-là en l'année 1538, vû que la permission de faire cette cérémonie

Reg. F^g
Paris.

130 PAROISSE D'ATTILLY;
 donnée à Jacques, Evêque de Calcedoine;
 à la requête de Jean Picot, Seigneur Fran-
 çois, Picart Theologien & Pierre Baur,
 Curé, est datée du 16 Août. Quoique cette
 Eglise, ou au moins la nef, ait été repa-
 rée vers l'an 1730, & le chœur vers 1742.
 (a) on n'a point fait disparoître les vestiges
 d'antiquité du chœur, tels que les Tombes.
 Sur une de ces Tombes est représenté un
 Militaire avec ses armes & cette legende au-
 tour. *Cy git le corps de Jean Gargarin, Che-
 valier, qui trespaff. l'an mil trois cent*
après la Saint Denis. priez pour l'ame de ly.
 Sur l'autre qui est placée dans le côté mé-
 ridional, on lit : *Cy-dessous gissent Louis &*
Françoise Dugué, enfans de feu noble-homme
Jehan Dugué, vivant Conseiller du Roy nos-
tre Pere, en son Parlement de Chamberry en
Savoie, lequel est decedé en l'an 1572.

La Cure est marquée à la collation pure
 & simple de l'Evêque de Paris, dans le Pouil-
 lé du XIII. siècle, sous le nom d'*Attilla-*
cum, Celui du XVI. siècle y est conforme,
 & ajoute ensuite, *Capella ibidem optima*. Je
 parlerai ci-après de cette Chapelle. Tous les
 Pouillés subseqvens 1626, 1648. & 1692.
 conviennent que c'est à l'Archevêque à con-
 férer la Cure de plein droit, dont le Titu-
 laire est gros Décimateur du lieu.

Nous ne voyons pas quel est l'Evêque de
 Paris qui pouvoit avoir concédé au Prieur
 de Saint Martin des Champs une Dixme à
 Attilly; nous sçavons seulement que Calix-
 te II. la leur confirme par sa Bulle de l'an
 1119, ce qui est suivi dans celle d'Innocent

Hist. S. Mar-
tini, p. 158.

(a) Une Sentence d'environ ce temps-là, condam-
 na le Seigneur à la reconstruction, conjointement avec
 le Curé.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 131
 II. de l'an 1142. & dans celle d'Eugène III. *Ibid. p. 1716*
 de l'an 1147. & dans la Charte de Thibaud, *180. C 187.*
 Evêque de Paris, d'environ l'an 1150. Avant
 lui Girbert, l'un de ses prédécesseurs, avoit
 assuré à ces mêmes Moines la jouissance de
 cette Dixme dès l'an 1122. André, Prêtre
 d'Attilly, c'est-à-dire, Curé en 1241, étoit
 une personne de poids : il fut choisi pour ter-
 miner le Procès qui étoit entre le Curé d'O-
 zoir & l'Abbé de Saint-Maur, touchant la
 Forest, que les uns appellerent alors *Foresta*
quinque solidorum, & d'autres *Foresta S.*
Ceoldi.

Gall. Chri.
T. 7. col. 59.

Chartul. 8.
S. Mauris

On ne trouve rien avant le XIII. siècle sur
 la Chapelle de Saint Eloy du Breuil, dont
 il ne subsiste que les ruines au milieu de la
 campagne, au midi d'Attilly, au coin du
 bois du Parc. Barthelemi de Chevry, Che-
 valier, avoit eu vers l'an 1223. la dévotion
 de vouloir ériger une Chapelle dans le ma-
 noir de Pierre de Bray, Chevalier, située
 sur la Paroisse d'Attilly. Une des clauses
 étoit que le Chapelain auroit charge d'ames
 de tous ceux de cette maison. Regnaud,
 Prêtre d'Attilly y ayant consenti, à con-
 dition de dédommagement, Guillaume de
 Seignelai, Evêque de Paris & J. . . . Ar-
 chidiacre de Brie, destinerent un nommé
 Simon pour en être Chapelain, ils assigne-
 rent un arpent de terre pour la construire &
 lui un logement, statuerent qu'il payeroit
 par an huit sols au Prêtre d'Attilly, & deux
 sols à la Fabrique au jour de Saint Julien,
 Martyr, qu'il rendroit les Offrandes au Cu-
 ré, & qu'il ne payeroit que moitié du droit
 de Synode & de Visite.

Chartulari-
min. Ep. Par.
fol. 106.

L'Auteur du Cartulaire de l'Abbaye de
 Saint-Maur, qui écrivoit vers l'an 1280. y

a marqué, en traitant l'article des revenus que ce Monastère avoit à Ferroles, quelques portions des biens de cette Chapelle. Il y dit que le Prêtre du Breuil *Presbyter de Brolio*, possède trois arpens situés auprès du Marchais des Fourches. Il y dit encore que le même Prêtre cédoit la moitié de la Dixme dans trente-cinq arpens de terre de Ferroles. On ignore quels sont les Fondateurs de cette Chapelle: peut-être y font-ils inhumés sous les ruines. Chacun sçait que *Brolium* signifioit autrefois un petit Bois, une espèce de Taillis. Il y avoit des Seigneurs qui portoient le nom du Breuil en ces quartiers-là dès le XII. siècle. En 1189. Adam de Broil obtint permission de Guillaume de Braia de vendre à l'Abbaye de Saint-Maur, des prés situés à Ozoir. Dans la démission que Jean Chauvin, Prêtre fit de cette Chapelle le 8 Décembre 1479, elle est dite, *S. Eligii de Brolio juxta Brayam comitis Roberti*. Des Provisions de la même Chapelle de l'an 1571. données à Charles le Maître, Curé de Chevry la disent située *juxta nemus de Braya comitis Roberti*. Cent ans après Nicolas Philippe, Curé de Sainte Geneviève de Paris, en étant allé prendre possession, la trouva sitée au coin d'un Bois, à demie lieue d'Attilly, mais ruinée, & devenue la retraite des voleurs. Personne ne se souvenoit pas même d'y avoir vû célébrer. Sur les représentations & après la visite, M. de Harlay, Archevêque en ordonna la démolition, déclarant que les matériaux seroient employés pour l'Eglise Paroissiale, où les charges seroient acquittées, consistant en douze Messes par an; sçavoir, les premiers Lundis des mois, excepté les

Reg. Epif.
Par. 24 Feb.

Reg. Ar.
Ecl. p. 27 Jul.
1678.

du DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL 133
mois de Juin & de Décembre, que les Mes-
ses seroient dites au jour des Fêtes de S.
Eloy. Cette Chapelle est à la nomination
de l'Archevêque. Elle valoit alors 50. livres.
Quelques uns, au lieu de Breuil prononcent
Breil, & ont donné occasion à d'autres de
prononcer Bray ou Brey : mais dans le Rol-
le des Décimes & autres de l'Archevêché,
on conserve l'ancienne expression *Breuil*.
A l'occasion de S. Eloy, Patron de cette
Chapelle, je croi pouvoir faire remarquer,
que c'est dans le Diocèse de Noyon dont
ce Saint étoit Evêque, que se trouve l'uni-
que Village de France qui porte le nom d'At-
tilly après celui dont il s'agit ici.

Le Château d'Attilly est construit environ
dans le milieu du Village sur un petit cô-
teau. Il est de figure ronde, entouré de fos-
sés & défendu de quelques Tours : ce goût
d'édifice en marque l'antiquité. Il est à dé-
couvert, & sans ombrages. Il avoit été bâ-
ti par l'un des Seigneurs du XV. ou XVI.
siècle que je vais nommer.

Le premier des Seigneurs d'Attilly qui se
soit présenté dans mes recherches, est un
nommé *Milo de Attiliac* : il est au rang des
bienfaiteurs du Prieuré de Longpont sous
Montlhery, pour avoir donné à cette Mai-
son vers le regne de Louis le Gros, une par-
tie de la terre de Savigny qui lui venoit de
sa tante Heldeburge. Il y a apparence que
l'on doit compter pour être de la même fa-
mille. Emeline d'Attilly, sœur d'Adam Li-
fiard, l'un de ceux qui se croiserent pour la
Terre-Sainte vers l'an 1142 : cette Dame
Lifiard avoit sans doute épousé le Seigneur
d'Attilly.

Radulfe ou Raoul d'Attilly est mention-

*Chartul. Lon-
gipont. fol. 45.*

Mid. f. 358

*Chart. Fossé.
Art. de Ferre.*

né au Cartulaire de Saint-Maur des Fossés ; pour avoir vendu en 1168. à Roger, Abbé de ce Monastère tout ce qu'il possédoit à Ferrolles ; sçavoir, une partie du droit de Tenement & dix-huit septiers de froment. Cette vente pour le prix de 50 livres fut faite publiquement dans l'Eglise de Saint-Maur, en présence du Roi Louis VII, d'Agnès, Comtesse de Méulan, & de Gui de Chevreuse.

Chart. Hied.

Nous avons de Maurice de Sully, qui tint le Siège Episcopal de Paris, depuis l'an 1160. jusqu'en 1194, trois Actes qui font mention des Seigneurs d'Attilly. Dans l'un qui est de l'an 1173. cet Evêque atteste que Guy d'Attilly a donné au Monastère d'Hierre 40. arpens dans son bois de Chalendray, du consentement d'André d'Ormoye de *Ulmia*, du Fief duquel étoit ce Bois. Dans l'autre, qui est de l'an 1178, Maurice certifie que Milon d'Attilly a donné à la même Abbaye de Filles un demi muid d'avoine, à prendre dans sa grange de *Quocigny*. Le troisième Acte est sans datte : Robert d'Attilly n'y paroît que comme caution, dans un engagement d'une redevance de grain faite aux Freres du Mont-Estif, par Robert de Lezigny.

Ibidem.

Il paroît dans les préliminaires du petit Cartulaire de l'Evêque de Paris, écrits vers l'an 1220, qu'il n'y avoit pas long-temps qu'il existoit un Gaucher d'Attilly, lequel auroit dû tenir de cet Evêque le fief de Noisement, situé à Moissy l'Evêque.

Chart. Hied.

On voit ailleurs, qu'avant le milieu du regne de Saint Louis, étoit décédé un Pierre d'Attilly, Chevalier, qui avoit legué aux Dames d'Hierre douze arpens de terre situés

DU DOYENNE DE VIEUX CORREIL. 135
Attilly, lequel legs fut exécuté par Ede-
ne de Sevre, de l'agrément de Roger de
Sevre & d'Aveline sa femme.

Henri d'Attilly dut lui succéder : il est
qualifié *armiger*, Homme d'armes, dans
un engagement qu'il fit de deux muids de
bled en 1248. à l'Eglise Paroissiale de Braye
de Braye, pour soixante livres qu'on lui
reçut. Roger d'Attilly, Chevalier, étoit en
1262. second Seigneur de quelques Fiefs
situés à Combs-la-Ville & à Moissy. Pierre
fut Seigneur d'Attilly en 1273, suivant
d'autres enseignemens.

Au siècle suivant, du moins sur la fin,
la Seigneurie d'Attilly appartenoit à la fa-
mille, dite de Pacy. Une Marie de Pacy,
femme de Jean, Seigneur de Montgermont
fut Dame vers 1390. Leur fille Margue-
rite épousa Guillaume de Culan, Homme
d'armes de la Compagnie de Philippe, Duc
de Bourgogne. Étant veuve en 1428, elle
rendit hommage d'Attilly au Roi le 28 Juil-
let, & Philippe de Culan leur fils fit hom-
mage de la Motte d'Attilly, le 6 Janvier
1443. à Catherine d'Alençon, Duchesse de
Baviere, à cause de son Château de Colo-
gniers.

Au XV. siècle, dans les premières années
du regne de Louis XI. Guillaume de Culan,
Examinateur au Châtelet, devint Seigneur
d'Attilly, suivant un article des Reliefs &
rachats de l'ordinaire de Paris de l'an 1463.
Il est spécifié dans cet article, que le Fief
d'Attilly est mouvant de Tournan; & dans
l'acte de la vente que de Culan en fit, il est
qualifié Clerc.

Clerembaud de Champanges, Notaire
& Secrétaire du Roi, acheta de lui ce Fief

*Mag. Hist.
Paris. f. 145.*

*Chartul. min.
Ep. Par. fol.
20.*

*Chartul. S.
Mau. in Mon-
terp.*

*Genral. de
Culan, Sup.
Moriti.*

*Sauv. T. III,
p. 168.*

Sauval, *Ibid.*
p. 432.

Mém. de la
Chambre des
Comptes.

Tables de
la Cham. des
Com. Ogier,
T. II. p. 339.

Compte de
la Saint Jean
1514. Sauval,
T. III. p. 562.

Epitap. des
Blamman-
teaux.
Hist. des Gr.
Off. T. VIII.
p. 752.

Vie de Fr.
de Picart, p.
111.

le 17 Mai 1475, moyennant la somme de quatre cent écus d'or, à la charge de cent sols de douaire que Marguerite de Thumeray avoit droit de prendre dessus, sa vie durant, & il en fit hommage à M. le Chancelier le 24 Mai 1475. Louis XI. lui fit don du droit de la Haute-Justice en cette Terre de la Motte d'Attily vers l'an 1480. Cependant j'ai trouvé ailleurs, que la Terre de la Motte d'Attily avoit été donnée par ce même Prince le 7 Août 1478. à J. Ragulier. Apparemment que cette donation n'eut pas lieu. Ce Clerembault de Champanges est qualifié Seigneur d'Attily dans son Épitaphe qui étoit aux Blammaneaux, & Trésorier de l'Artillerie. Il mourut le 4 Novembre 1494. Il avoit épousé Damoiselle le Solmane, qui vécut encore environ vingt ans après lui, & de laquelle les enfans ne payerent les droits de Relief qu'en 1514.

Jean Picot étoit Seigneur d'Attily en 1538. dans le temps de la Dédicace de l'Eglise.

Jacquette de Champanges, issue de leur mariage, porta cette Terre à Jean le Picart qu'elle épousa, qui étoit Secrétaire du Roi & Seigneur de Villeron au Diocèse de Paris. Elle décéda dès l'an 1522. son mari vécut jusqu'en 1549.

François le Picart, fils de Jean hérita de cette Terre à la mort de son pere. C'étoit un Docteur en Théologie fort illustre. Il devint Doyen de S. Germain l'Auxerrois. Sa vie imprimée marque qu'il donna aux pauvres le revenu de cette Terre & celui de son Doyenné, qu'il posséda aussi la Seigneurie de Villeron, qu'il mourut en 1556:

que

que son frere Clerembaud le Picart qui lui survécut & laissa posterité fut aussi Seigneur d'Attilly en partie. M. de Launoy, parlant de lui, dit que son inhumation faite aux Blamanteaux fut la plus fameuse qu'on eût jamais vû à Paris. L'Auteur de sa Vie a cru devoir marquer qu'on lui fit pareillement un service dans ses Terres, surtout à S. Julien d'Attilly en Brie. On lit dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, qu'alors un Laurent le Vaux Picard étoit Seigneur d'Attilly; mais il est presque sûr qu'il y a là une faute d'impression, & que le nom *Laurent le Vaux* est celui de *Clerembaud* transposé & défiguré. Ce Clerembaud le Picard devoit être fils de Clerembaud, frere de François ci-dessus nommé. Il fut apparemment le dernier des *le Picart* qui posséderent cette Terre, puisque je la vois ensuite entre les mains du Chancelier Brulart, qui fut revêtu de cette dignité en 1607. & mourut en 1624.

On lit dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, depuis l'an 1640. jusqu'à la fin du siècle, plusieurs du nom de Claude de Bullion, qualifiés successivement Marquis d'Attilly; l'un d'entr'eux fut Surintendant des Finances. Il y eut vers l'an 1670. des Lettres-patentes accordées à Claude de Bullion, Chevalier, Seigneur de Long-Chene, des Grand & Petit Panfou, Attilly & autres lieux, lesquelles portoient concession de Haute-Justice en l'étendue du Grand & Petit Panfou, & les unissoient à la Terre & Seigneurie d'Attilly, & érigeoient le tout en titre de Marquisat de Panfou, pour relever du Roi à cause du Comté de Brie-Comte-Robert. Ces Lettres furent registrées

Hist. Collég.
Nava. p. 129.

Pag. 227.

Coutume
1580. Edit.
1678, p. 638.

Histoire de
Corbeil, p.
21.

Hist. des
Gr. Off. t. 9.
Art. des Che.
du S. Esprit.

Regist. du
Parl.

138 PAROISSE D'ATTILLY;

en Parlement, Grand-Chambre & Tournel-
le assemblées, le 6 Mars 1670. Il décéda en
France, Juin, 1678, il avoit épousé Perrote Meusnier,
dont il a eu François de Long-Chene Bul-
lion, marié à Catherine la Ferté Senneter-
re, décédée le 10 Avril 1647. âgé de 85
ans.

Cette Terre est possédée par Dame Marie-
Catherine de Bullion, veuve de Pierre Rouf-
selin de Montcour, Grand-Maitre des Eaux
& Forêts de France au département de Tou-
raine. Un Mémoire assez récent lui donne
pour Seigneur M. le Marquis d'Avaugourt.

Les ECARTS de la Paroisse d'Attilly sont
Forcille, la Borde Aubervilliers & Beau-
rose.

FORCILLE ne s'est point trouvé dans les
anciens titres que j'ai vu avant l'an 1562,
auquel tems il en est fait mention dans les
Registres du Parlement. On y lit au 20
Août de cette année des remontrances qui
furent faites qu'il y avoit une Prêche à For-
cille près Brie-Comte-Robert & qu'il y alloit
des Officiers du Roy &c. surquoy la Cour or-
donna qu'il en seroit informé. Le Fief noble
de ce lieu relève de la Chatellenie de Cor-
beil & la roture relève de Servon. Il appar-
tient à M. de la Croix ci-devant Argentier
de M. de Conti, de la Roche-sur-Yon. Il lui
vient du chef de sa femme qui étoit Bourdin.

Il a été autrefois possédé par MM. de Mar-
les. La BORDE qui en est voisin est aussi
d'Attilly.

AUBERVILLIERS n'est qu'une ferme qui
appartient au Comte d'Armaillé Seigneur de
Lezigny. Ce lieu a donné son nom à d'an-
ciens seigneurs qualifiés de Chevaliers, tels

Regist. Par-
lame.

Let. du Cur-
ré de Servon.

Histoi. de
Eorb p. 22.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 139

que *Johannes de Hauberto villari Miles* qui Chartul. Li-
 traite vers l'an 1230 avec l'Abbaye de Li- vrial.
 vry , au sujet du Prieuré du Cormier ; le mè-
 me avoit donné en 1226. à l'Abbaye d'Hie- Chart. Hed.
 res vingt arpens de bois dans la Terre d'Au-
 bervilliers. Ce lieu ressortissoit ancienne- Histoi. de
 ment à Corbeil. Corb.p. 21.

BEAUROSE est une ferme de l'Abbaye de
 Saint Victor selon le Procès-verbal de la
 Coutume de Paris de l'an 1580 où elle est
 dite Beauroy.

Artilly a produit un homme illustre au
 XIII siècle. Son nom est conservé dans le
 Nécrologe du Prieuré de Saint Eloy de
 Paris , membre de Saint-Maur des Fosses au
 14 Septembre, en ces termes : *Obiit Guil-*
elmus de Artiliaco Magister Medicinæ.



CHEVRY.

R IEN ne doit empêcher qu'on ne croye
 comme M. de Valois le pense, que ce
 Village tire son nom à *Capris*, de ce qu'il y
 auroit eu plus de Chevres qu'ailleurs, quoi-
 qu'il y ait égal fondement de croire que c'est
 le nom d'un Possesseur ou d'un Fondateur
 nommé *Caprius*, qui auroit servi à le dé-
 nommer *Capriacum*. Le nom de *Caprius* est
 Romain, & n'étoit pas rare. M. de Valois
 n'est pas si bien autorisé à penser que Che-
 vry dont il s'agit est le *Cabrianecum*, Vil-
 lage du Fisc, où auroit été frappée une an-
 cienne Monnoye de nos Rois de la premiere
 Race, sur laquelle on lit *CABRIANECO*; il
 est visible que *Cabrianecum* a dû former plus
 naturellement Chevrigny, ou Chavrenay.
 Or il y a des Villages & des Hameaux assez
 près de Paris qui portent ces noms, ce que
 M. de Valois paroît avoir ignoré. Il y a aussi
 en France cinq ou six Paroisses du nom de
 Chevry outre celle-ci qui est de Brie.

Sans donc donner à notre Chevry une an-
 tiquité qu'il n'a pas, il faut se contenter de
 dire qu'il est connu depuis le commence-
 ment du XII. siècle, & que le premier mo-
 nument où il en est parlé est celui par le-
 quel Drogo ou Dreux, Archidiacre de Pa-
 ris, donna en l'an 1117. aux Moines de S.
 Martin des Champs tout ce qu'il possédoit
 à Chevry: ce qui fut occasion que l'Eglise
 de ce lieu leur fut accordée. Le second mo-
 nument où il en est fait mention, est une
 Charte d'Ascelin, Abbé de Saint-Maur

Not. Gall.
 pag. 412. col.
 2.

Gasteri In-
 script.

Vaillant,
 Tr. des M. n-
 noyes, p. 67.

Hist. S. MAUR.
 p. 365.

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORREIL. 141
d'environ l'an 1135. ou 1140. qui le nom-
me *Vicus Capriacus*. Il en sera parlé ci-
après.

*Annal. Be-
ned. T. VI.
p. 368.*

Ce Village est bâti dans une grande Plai-
ne de labourages où l'on ne voit aucunes
Vignes. Sa distance de Paris est de six lieues
vers l'Orient d'Hyver, au Nord-est de Brie-
Comte-Robert, dont il n'est éloigné que
d'une lieue. Au Levant de ce Village est un
Étang, dont les eaux forment l'un des deux
ruisseaux qui constituent proche l'Abbaye
d'Hiverneau, ce qu'on appelle la petite Ri-
viere de Rouillon, suivant le dénombre-
ment de l'Élection de Paris de l'an 1709,
il y avoit alors à Chevry cent feux. Le Dic-
tionnaire universel de la France, imprimé
en 1726. y comptoit 282. habitans ou com-
munians. On ma dit en 1738. sur le lieu,
qu'il y avoit 80. feux ou environ. Le sieur
Doisy qui a publié son dénombrement nou-
veau en 1745. y en marque 63. Il y a des
Écarts dont je parlerai.

L'Eglise est un grand vaisseau quarré, ob-
long, sans ailes, simplement lambrissé, sup-
porté du côté du Septentrion par une grosse
Tour qui s'apperçoit de loin, dans le bas de
laquelle par le dedans il y a des piliers du
XII. siècle. Le reste du bâtiment de l'Eglise
ne démontre rien de fort ancien, & les plus
vieilles Tombes qu'on y voit ne sont que
du XVI. siècle. La Sainte Vierge est la Pa-
trone, & la Fête est l'Assomption.

On lit sur la grosse Cloche cette inscrip-
tion : *Je fus faite pour Chevry. Noble-hom-
me Anthoine de Villeblanche, Seigneur de
Chevry, l'an mil cinq cent trente-quatre.*

Au milieu du Chœur, sous le banc des
Choristes, est une grande Tombe, sur la-

quelle sont gravées trois Effigies, avec ces mots sur les bords : *Cy gissent Louis de Lestherel ou Bescherel, Escuyer, en son vivant, Seigneur de Chevry & de Lestherel, qui trespassa le cinq Juillet mil cinq cent deux. Jehan de Villeblanche, Escuyer, en son vivant Seigneur de... (apparemment Chevry) qui trespassa le quatre Juin mil cinq cent onze. Damoiselle Margueritte Deschelles, en son vivant, femme du Seigneur susdit, qui trespassa le 24 Mars 1523. Priez pour eux.*

Auprès du Sanctuaire est une autre Tombe mise de travers-côté, sur laquelle est représentée une Dame ayant les mains jointes, d'où pend un long Chapelet, la coëffure courte, un habit juste à la taille & les manches fort amples, avec cette inscription autour : *Cy gist Damoiselle Perone de Chevrel ou Lestherel, en son vivant veuve de feu Jean Chenu, Sr. de Monthereul, & Dame de Germenay, laquelle trespassa le deux Juiller 1530.*

A l'entrée du Chœur est la Tombe d'un Curé du lieu, nommé Nicolas Potet, Maître & Administrateur de l'Hôtel Dieu de Braye-Comte-Robert, mort en 1515 ; & de sa mere décédée en 1501. On disoit encore alors Braye & non pas Brie.

L'Eglise de ce lieu fut donnée au Prieuré de Saint Martin des Champs de Paris avant l'an 1147, mais non pas avant l'an 1142, puisqu'elle ne se trouve pas dans l'énumération de celles que le Pape Innocent II. lui confirma cette année là. Elle est comprise dans la Bulle d'Eugène III. de l'an 1147, en ces termes : *Ecclesiam & decimam de Chivry* ; c'est ce qui oblige d'attribuer cette donation à Thibaud, Evêque de Paris, qui

commença à siéger en 1143, & qui marqua par là son affection pour une Maison dont il avoit été Prieur. Les Lettres qu'il accorda à ce même Monastere vers l'an 1150. pour lui confirmer tous ses biens, portent en effet, *Ecclesiam de Chevry cum decima Gatrio*. Peut-être que ces Religieux n'eurent pas d'autre Titre de sa part; auquel cas il faudra placer ces Lettres entre l'an 1143. & l'an 1147. Le Pouillé de Paris écrit au siècle suivant, marque cette Eglise parmi celles qui sont à la présentation du Prieur, & le nom y est en langage vulgaire *Chevry*. Tous les Pouillés subsequens sont d'accord là dessus. Ces trois Titres Latins ayant écrit le nom de ce Village en François, il sembleroit qu'on auroit douté alors que *Capriacum* pouvoit être employé. M. de Valois dit qu'il a vu une Bulle du Pape Luce III. de l'an 1184. où il y a *Cavrilium*, pour signifier Chevry, comme pour dire *Caprilium*.

On a vu à Notre-Dame de Paris dans la Nef, devant la Chapelle de S. Thomas, une Tombe qui couvroit la sepulture de Guillaume Gentil, Curé de Chevry & Vicaire Général de l'Evêque de Paris; il étoit décédé le 24 Septembre 1533. Il y a apparence qu'il étoit frere d'Hienne Gentil, Prieur de Saint Martin des Champs, qui l'auroit nommé à cette Cure, & qui ne mourut qu'en 1536.

Le Curé de Chevry est gros Décimateur avec l'Abbesse d'Hierre. Elle possède en effet le fief du Plessis les Nonnains dont il sera parlé ci-après: de plus, on lit qu'un Chevalier nommé Adam du Bois, après avoir engagé à cette Abbaye l'an 1220. la portion qu'il avoit dans la Dixme de cette

Ibid. p. 1837

*Notit. Gal.
p. 412, col. 2.*

*Hist. S. Martin.
tina, p. 266.*

Chart. Hed.

Paroisse, lui fit présent en 1235. de la quatrième partie de cette portion. On trouve aussi que le Chambrier de l'Abbaye de Saint-Maur y a eu autrefois une Dixme de bled, que Pierre de Chevry, Abbé, instituant cet Office en 1256, lui assigna, pour en jouir après le décès de Pierre de Fourches.

Voici les plus anciens Seigneurs de Chevry qui se soient présentés dans mes recherches. Je ne parle point de Dreux, de Mello, Archidiacre de Paris, qui y avoit un revenu qu'il donna au Prieuré de Marolles l'an 1117. Il faut d'autres Seigneurs plus clairement marqués.

Evrard de Chevry, Chevalier, fut l'un des Seigneurs de la Châtellenie de Corbeil, qui sur la fin du règne de Philippe-Auguste, furent reconnus tenir leur fief d'autre que du Roi & jouir de soixante livrées de Terre. Le même Evrard de Chevry, Arbitre avec Michel, Doyen de Saint Marcel de Paris, décida en 1220. une difficulté en faveur du Monastère de Saint-Maur. Le même Chevalier encore conjointement avec Marguerite son épouse, donna en 1228. aux Religieuses d'Hierre un demi muid de bled à prendre dans la Dixme de Braye, ou Brie.

Si l'on peut compter sur le contenu d'une ancienne Tombe, que M. de Gaignieres écrit avoir été, & sur laquelle étoient huit personnes de la maison de Chevry, qui passoient pour freres & sœurs, avec leurs épouses, ce seroit de cet Evrard de Chevry que seroient provenus six de ces personnages, qu'il faudroit ainsi ranger suivant l'ordre de la naissance.

RAOUL DE CHEVRY, Evêque d'Evreux.

JEAN DE CHEVRY, qui épousa une Marguerite.

AN. Abbé d'Hiverneau.

JEAN DE CHEVRY, Grand Prieur de S. Jean de Jerusalem.

AGNE'S DE CHEVRY, Abbessé de Saint Paul.

GUILLAUME DE CHEVRY, qui épousa E...

Raoul de Chevry gravé & nommé le premier sur cette Tombe, & qui apparemment posséda la Seigneurie du son pere, mourut Evêque d'Evreux en 1269(a). Lors de la vente qui fut faite d'une partie de la Dixme de Combeaux au Prieuré du Cormier vers l'an 1230, il y consentit comme second Seigneur du Fief, en prenant la qualité de Clerc-Chanoine de Clermont; & Guillaume de Chevry l'approuvant pareillement, ne se qualifie que d'armiger, homme d'Armes & premier Seigneur du même Fief; mais il étoit Chevalier en 1264, suivant un Acte du Prieuré d'Ivette. La caution en l'Acte de 1230. fut Thomas de Chevry. En 1260, Raoul de Chevry est dit Archidiacre de Paris dans le règlement qu'il fit sur la nouvelle Paroisse de S. Josse, avec le Curé de S. Laurent, dont elle fut démembrée depuis en 1263. Dans l'Acte qui fait mention de l'augmentation qu'il procura dans l'Eglise de Paris au culte de Sainte Marie Egyptienne des autres biens qu'il fit à cette

Chart. Têr
vriac, f. 23.

Tab. Foffac.

Hist. S.
Mari. Comp.
p. 455.

Lit. Reginal
di Ep. Paris.
Et Mag. Pof.

(a) Le Sieur Grancolas l'appelle mal-à-propos Raoul de Chevrier. Hist. de Paris, T. 2, p. 144.

Voyez l'article de Sire-Comte - Robert.

Necrol. Hist. in Bibl. Reg.

Chartul. parvum S. Mauri.

même Eglise, dont il avoit été Chanoine ; sont spécifiés dans son ancien Nécrologe au 2 Avril. Il est marqué pareillement comme bienfaiteur de l'Abbaye d'Hierre, au 9 des Calendes de Décembre. Il fut inhumé au Prieuré de Saint Eloy, près Longjumeau.

Jean de Chevry, frère de Raoul est qualifié Prieur de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem en France, dans un Acte de l'an 1270.

Gall. Chr. T. 7 col. 297.

Pierre de Chevry fut Abbé de Saint-Maur des Fossés depuis l'an 1256. jusqu'en 1285. Ce fut lui qui en fit rédiger le Cartulaire qui m'a été d'une grande utilité pour cet Ouvrage. Sa mort est marquée en ces termes au Nécrologe du Prieuré de S. Eloy, de Paris aux Nones de Juin : *Obiit Petrus de Capriaco quondam Abbas Fossatensis anno M. CCLXXXV.*

In Biblioth. S. S. Barnab. Paris.

Chartul. S. Mauri Gaign. p. 82.

Jean de Chevry qui étoit neveu de cet Abbé & de Raoul, est mentionné au Cartulaire de Saint-Maur, pour y avoir donné en 1280. des Prés situés à Montgeron. Il est sans doute le même qui eut du Roi Philippe le Bel en 1297. la terre de Torcy confisquée sur le Comte de Bar. De Sous Chantre, de Chartre & ensuite Archidiacre de Rouen, il fut fait Evêque de Carcassone en 1298.

Gall. Chr. T. 6. col. 892.

Gall. Chr. T. 8. col. 703.

Marguerite de Chevry fut élue Abbessé de Farmoutier en 1290.

Preuves de Montmorency, p. 335.

Un Jean de Chevry, Chevalier au XV. siècle, étoit décédé avant l'an 1464, qu'il est fait mention de Jeanne de Nécle sa veuve.

On ne trouve dans le XV. siècle que ce seul Seigneur qui pouvoit même ne plus jouir de la Terre, quoiqu'il en eût le nom,

Louis de Lestherel ou de Bescherel fut seigneur de Chevry sur la fin du XV siècle & au commencement du XVI. Ensuite ce fut Jean de Ville-blanche auquel succéda Antoine de Ville-blanche qui l'étoit en 1534. L'héritière de ces Ville-blanche nommée Marie possédoit encore sur la fin de ce même siècle six ou sept fiefs situés à Chevry qui seront nommez ci-après. Charles Duret Président à la Chambre des Comptes, & Intendant des Finances étoit Seigneur de Chevry en 1621.

Reg. Ep
29 Jul.

De la Batte écrit vers l'an 1630, qu'alors la Seigneurie de Chevry appartenoit au Duc de Chevreuse avec Justice au ressort de Corbeil. Hist. de Cor.
p. 21.

Dans ces derniers tems les Seigneurs de Lezigny ont joui conjointement de la Terre de Chevry, & c'est en continuation qu'elle a été possédée par Madame d'Armaillé & aujourd'hui par son fils.



C O S S I G N Y.

*Græci In-
script.*

PLusieurs lieux ayant conservé le nom de leur fondateur ou primitif possesseur, il ne faut point chercher l'origine du nom de Cossigny ailleurs que dans le nom *Cosinius*, qui étoit usité parmi les familles Romaines. Un *Cosinius* Romain ayant eu en ce lieu sa demeure & son bien, c'est de là qu'aura été formé le nom *Cosiniacum*, qu'on a depuis écrit avec la lettre *c*, & ensuite avec une double *ff*. Il faut regarder comme une altération encore plus grande la manière de l'écrire Quocigny, quoiqu'elle se trouve dans un acte latin de l'an 1178, qui est le premier où j'aye rencontré le nom de cette Paroisse. Dans les autres titres du XIII^e siècle qui sont tous écrits en latin, il y a diversément *Cocini*, *Cociniacum*, *Cocigniacum*, *Cossigniacum*, *Cocogniacum* & *Cocsigniacum*, ou enfin *Quocigny*. M. de Valois ne fait aucune mention de ce Village dans sa Notice du Diocèse de Paris. J'observerai en passant que dans tout le Royaume cette Paroisse est la seule du nom. Elle est située à la distance de six à sept lieues de Paris vers l'orient d'hiver, & à une lieue seulement de Brie-Comte-Robert. Son territoire est en plaines labourables, pour la plus grande partie, avec quelques petites pentes dont l'écoulement forme le ruisseau qui passe au bas de Grisy, & va se jeter dans l'Etienne. Ce lieu se maintient à peu près dans un nombre égal de feux. Le dénombrement de 1709 y en marquoit

23. On m'a dit en 1728 qu'il y en avoit 22. Le dernier dénombrement donné au public en 1745 y en compte 21. Le Dictionnaire Universel de la France, imprimé en 1726, se proportionnant à ce nombre, n'y marque que 93 habitans ou communians.

L'Eglise de Cotigny tomboit de vétusté au milieu du dernier siècle, & les habitans étant appauvris par les guerres précédentes, n'étoient pas en état de la rebâtir. Le Seigneur leur accorda en 1651 d'y contribuer, pourvu qu'en changeât de place, & qu'on la rebâtît au carrefour & passage appelé Bagnedoux, proche sa Maison Seigneuriale, distant de 250 pas de l'ancienne Eglise; il promit même de donner sa ferme de Bagnedoux pour servir de Presbytere, & qu'il le feroit pour cela un échange. Mais on fut encore treize ans sans commencer le nouvel édifice.

*Reg. Archiep.
18 Nov. 1652*

La première pierre fut mise en 1664 par M. de Perseux Archevêque de Paris, qui fit présent de trois mille livres. Ses armoiries y sont aux vitrages. On voit aussi sur les mêmes vitres des inscriptions gothiques, mais elles proviennent de l'ancienne Eglise. On ne peut y distinguer que le nom de Nicolas, qui étoit celui d'un personnage qui y est représenté en robe rouge avec les marques d'hermine, comme les Docteurs en Droit.

Cette petite Eglise, en forme de Chapelle, est sous l'invocation de S. Vaast Evêque d'Arras, mort le 6 Février vers l'an 539, ainsi qu'étoit l'ancienne. On y voit l'építaphe de Damoiselle Catherine Lallegrain, femme en premières nocces d'un P^{re} de Montargis, & en

150 PAROISSE DE COSSIGNY,
secondes nées, de Jean le Grand, Ecuyer,
Seigneur de Saint Germain-le-Grand, aussi
Maitre des Comptes.

Une autre épitaphe plus nouvelle, est
celle de Jacques Robert de la Forest, Ecuyer
& Seigneur de Cossigny & des Vignoles,
mort âgé de 70 ans en 1705 au Château de
Vignolles sur la Paroisse de Grez qui est
contigue.

La nomination de la Cure a toujours ap-
partenu de plein droit à l'Evêque Diocésain.
Elle est sur ce pied dans le Pouillé du XIII
siècle parmi celles du Doyenné de Moissy.
Outre l'autorité de ce Pouillé, rédigé d'a-
bord vers 1220, puis augmenté, l'antiqui-
té de cette Cure se prouve par une Lettre
que l'on conserve de Guillaume d'Auver-
gne Evêque de Paris, écrite en 1238 au
Prêtre de Cossigny, pour donner au Sei-
gneur du lieu un avertissement dont il se-
fera parlé ci-après, & par un endroit du
Cartulaire de Saint Maur des Fosses écrit
en 1284, où il est marqué que le Prêtre de
Cocsigniaco possède un arpent de terre situé
au Marchais des Fourches, & le demi-quart
d'une dixme dont Simon de la Porte Che-
valier avoit l'autre demi-quart. Le Curé de
cette Paroisse est gros Décimateur. Je trou-
ve dans les Régistres de l'Archevêché, *Col-
lario Ecclesiarum S. Vedasti* (de Cossigny) 14
Febr. 1558.

Les Seigneurs de Cossigny peuvent
avoir commencé avant qu'il y eût une Cure
en ce lieu; Gautier l'étoit sous l'Episcopat
de Maurice de Sully vers l'an 1180. Il est
nommé *Gauterius de Cochigniaco* dans une
charte alors à la nouvelle Abbaye
de Monteti. Ansel de Cocini en est nommé dans

*Magn. Pass.
Par.*

*Chartul. S.
Mauri, Art.
de Ferrol. O
Capriac.*

*Tab. Abb.
Mabernat.*

le rang des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil qui tenoient leur fief du Roi, & qui avoient soixante livres de revenu. Le rôle est du temps de Philippe-Auguste. Le même Ansel, dit de Cociniaco, paroît en qualité de plege dans un acte de l'an 1209. Il avoit la mouvance d'un Fief situé à Varennes dans la Peninsule de Saint Maur, comme il se voit par un titre de l'an 1214.

Cod. Putean.
635.

Magn. Pass.
Paris. f. 144.

Chart. 32.
Mauri. f. 25.
Charta 22.

En 1226 Simon de Cosiniaco comptoit parmi ses dépendances la Voyerie de Sucy. Milon de Servon & Petronille sa femme la tenoient de lui. En 1237 il fit des donations de biens à l'Abbaye de Saint Maur. Il est

Magn. Pass.
Paris.

Chartul. S.
Mauri. f. 29.

qualifié de Chevalier & Bailli de Pierre de Brienne Comte de Breragne, dans une Lettre que Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris écrivit en 1238 à son Curé, pour l'avertir qu'il eût à restituer un homme qui avoit été arrêté à Braye sur la Terre de Notre-Dame de Paris. Depuis ce temps-là il ne se trouve rien sur les Seigneurs de ce lieu. Pierre du Pré l'étoit en 1510, suivant la Coutume de Paris rédigée alors. François du Pré, Conseiller au Grand-Conseil, possédoit la Terre en 1538, & présenta en 1541 à la Chapelle de Saint Jean l'Evangéliste, fondée à Saint Jacques de la Boucherie. Un de ses descendants doit avoir comparu dans celle de 1580. Au moins cette Terre étoit encore possédée vers 1630 & 1640 par un du Pré. De la Barre écrivoit alors qu'elle étoit possédée par le sieur du Pré, Correcteur en la Chambre des Comptes, a'outant que sa Justice ressortit à Corbeil. En 1646 le Seigneur de cette Paroisse étoit Pierre du Foz, Secrétaire du Roi. M. Jacques Robert de la Forest, que l'on con-

Magn. Pass.
Paris.

Tab. Epi

Reg. Ep.
Paris. 27 Oct.

Histoire de
Corb. p. 21.

Reg. Arch.
23 Mai 1646.

152 PAROISSE DE COSSIGNY,
nôissoit davantage sous le nom de Vignol-
les; étoit Seigneur de Cossigny en 1700;
Silvestre de la Forest l'a été en 1711. Au-
jourd'hui le Seigneur de Cossigny est un
Bourgeois de Paris appelé de la Mare, an-
cien Orfèvre. En 1738 le Château étoit si-
tué dans un bois, & montrait de l'antiquité
par ses dehors.

Je ne sçai si c'est de ce bois qu'il faut en-
tendre ce qu'on lit dans le Grand Pastoral
de Paris à l'an 1208 : que si les hommes
de Notre-Dame de Paris emmenoient à
Magn. Pastor. Braye du bois pris dans la forêt de Quoci-
gny, ils ne devoient aucun droit au Seigneur
de Braye, dit depuis Brie-Comte-Robert.

Je n'ai point trouvé d'ancien legs aux
Eglises assigné sur Cossigny, si-non que
Milon d'Atrilly donna au XII^e siècle à l'Ab-
baye d'Hierre un demi-muid d'avoine, à
prendre dans la grange de ce lieu; ce qui
fut certifié par des Lettres de Maurice de
Sully Evêque de Paris en 1178.

PACY, ou Paisy, est un écart de Cos-
signy. Il appartenoit dans l'avant-dernier
siècle à une branche des du Pré Seigneurs
de Cossigny. Nicolas du Pré, Seigneur de
Reg. Ep.
Par. 30 Oct. Pacy, fit en 1529 un accord avec les Ad-
ministrateurs de la Léproserie de S. Lazare
de Braye-Comte-Robert, sur une pièce de
bois de trente-sept arpens qui étoit litigieu-
se. Sur la fin du siècle Jean du Moulin,
Trésorier Général de France, étoit Sei-
Ibid. 6 Jul. gneur de Pacy. Il prit en 1595 à bail em-
phitéotique des Religieuses d'Hierre envi-
ron une centaine d'arpens de terre & prés
situés à Couchy sur la Paroisse de Cossigny.
Il avoit obtenu du Nonce une permission de
faire célébrer chez lui, qu'il fit visiter par l'E-

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 153
vêque de Paris le 13 Août 1598. L'Histo-
rien de Corbeil qualifioit vers 1630 de
beille maison celle que le Trésorier du Mou-
lin avoit en ce lieu. A présent cette Terre
appartient à J. B. Duché, Chevalier d'hon-
neur du Bureau des Finances de la Ro-
chelle.

Mercure
Nov. 1743.

Il y a eu vers l'an 1300 un Maître Pierre
de Cocignaco, qui étoit Chanoine d'Aire
en Artois, & Trésorier du Roi de Jérusa-
lem & de Sicile. Les Religieuses d'Hierre
l'ont mis au nombre de leurs bienfaiteurs.
Vraisemblablement ses ancêtres Artois-
iens avoient fondé l'Eglise de cette Paroisse; &
pour cette raison ils avoient choisi S. Vaast
pour en être le Patron.

Necrol. He-
del.



LA GRANGE NEVELON,

Autrement

LA GRANGE-LE-ROY,

Petit du
XIII^e siècle.

Comme le nom de Grange est fort général, il a été besoin de distinguer celui-ci par quelque surnom. On disoit au XIII^e siècle tout simplement la Grange, *Granchia*, car c'étoit dès-lors une Paroisse qui avoit été formée pour plusieurs Laboureurs qui retiroient leurs grains en ce lieu : depuis on l'appella la Grange-Nevelon, & enfin la Grange-le-Roi. Il faut maintenant entrer dans les détails des choses.

Le lieu est situé au septentrion de Coubert, à la distance d'une demi-lieue ou environ, à distance égale de Grisy, avec lesquels villages il forme un triangle. Son éloignement de Paris est de sept lieues. C'est depuis long-temps un pays de bois & de bocages, & qui est peu habité. C'est pour cette raison qu'on ne le trouve point dans les dénombremens de 1709 ni de 1745, & que dans le rôle des Tailles il est réuni à Grisy. En effet, il n'y a que six ou sept habitans qui composent cette Paroisse, & qui sont tous du Château, comme le Fermier, le jardinier, quelques scieurs de planches ou bucherons. On doit regarder comme une faute dans le Dictionnaire Universel de la France, d'y avoir marqué 51 habitans ou communians en 1726. L'Auteur a sans doute voulu dire 15 communians.

Il y a néanmoins une Eglise ou Chapelle

particulière pour ce petit troupeau : elle est sur les bords du parc à l'extérieur vers le nord, d'une construction peu ancienne, sous le titre de S. Jacques le Majeur ; & l'on sçait qu'elle a été dédiée au mois de Février l'an 1580, par l'Archevêque de Césarée. La Fabrique n'a aucun revenu, & n'est point imposée au rôle des Décimes. Le nom du saint Apôtre qui en est titulaire, porte à croire que c'est Jacques le Roy, Seigneur de cette Terre, qui l'aura fait construire dans l'endroit où elle est, lui faisant porter le nom de son Patron, comme il a fait porter au village celui de sa famille ; car, suivant des provisions de l'an 1543, elle étoit alors du titre de Notre-Dame. Le revenu de la Cure est de cent écus ou environ : le Curé est gros Décimateur. C'est l'Archevêque de Paris qui confère de plein droit, ainsi qu'il lui appartenait dès le XIII^e siècle, suivant le Pouillé auquel sont conformes en cela les Pouillés du XVI^e & XVII^e siècle. Martin le Picard, Seigneur de cette Paroisse & de Grisy, avoit prétendu y présenter : mais l'Evêque fut maintenu dans son droit par une Sentence des Requêtes du 19 Décembre 1543.

Pendant que ce petit village étoit simplement appelé la Grange, il eut un Seigneur nommé *Ansellus de Granchia*, qui fut compris sous le regne de Philippe-Auguste au nombre des Chevaliers de la Chatellenie de Corbeil tenans leur fief du Roi, & ayant soixante livres de revenu. On trouve le même *Ansellus de Granchia* servant de plege en 1211 dans la vente d'un bois des environs qui fut faite à l'Abbaye du Jard proche Melun.

Perm. à cet
Arch. du 29.
Janv. 1580.

Tabl. Episc.
Par. in Episc.

Cod. Pntcan.
635.

Chartul. Jard.

Dans la suite, ce lieu fut surnommé la Grange Nevelon ou Nivelon. Il ne paroît point dans l'Histoire du XIV & XV siècle d'autre Nevelon, qu'un fameux Changeur Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1319. Il est très-probable que ce fut lui qui acheta cette Terre, ou qui en hérita. Elle portoit certainement son nom en 1458. Dans un homage que Jacques de Villiers Chevalier rend cette année-là à Jean Seigneur de Montmorenci, il se dit Seigneur de Villiers-le-Bel, de la Grange-Nivelon & de Grisy; & il déclare qu'il tient de lui la moitié de la Grange-Nivelon, à cause de sa Seigneurie de Feuillarde. Martin Picart Elu de Paris, qui avoit épousé Jeanne Coyvault, étoit Seigneur de la Grange-Nivelon en 1550. Il est qualifié Maître des Comptes dans une Histoire imprimée. Je ne sçai pourquoi dans la généalogie des de Marles on fait vivre Martin le Picart, Maître des Comptes beaucoup plutôt, en lui donnant pour femme Jeannet de Marles, fille d'Arnaud Maître des Requêtes, décédé en 1456.

Le nom de la Grange-Nivelon cessa dans l'usage civil vers la fin du XVI siècle, lorsque Jacques le Roy, Trésorier de l'Epargne, fut devenu Seigneur de cette Terre. Il est mentionné dans le Procès-verbal de la Coutume en 1580. Il avoit été Gouverneur de Melun au commencement du règne d'Henri IV, & non pas de Corbeil, suivant la remarque faite par le Maréchal de Bassompierre contre Dupleix. Le nom de Grange-Nevelon étoit encore d'usage en 1587, lorsqu'il fut arrêté que cette Terre releveroit désormais de Bris-Comte-Robert, & non plus de Tancaryle, aussi-bien que Ce-

Chartul. 5.
Maglor.

Preuves de
Mommur. p
271.

Manusc. sur
la famille des
Allegon à Ste
Genevieve, de
Paris.

Hist. des
Présidens, p.
303.

Moreri, éd.
1732. au mot
Marles.

Acte de l'Ab.
d'Hiverneau.

Recist. du
Domaine.

DU DOYENNE' DU VIEUX CRESSIL. 157
isy. On assure qu'il vivoit encore en 1615.
Lependant je trouve un Pierre Chouart,
Gentilhomme ordinaire de la Maison du
Roi de Navarre, qualifié Seigneur de la
Grange-le-Roy en 1596. M. Brulart de
Sillery Commandeur succéda; ensuite Clau-
de de Bullion, Sur-Intendant des Finances,
en 1633; puis Pierre de Bullion, Con-
seiller au Parlement de Paris, & Abbé de Saint
Faron de Meaux, en 1645.

Depuis ceux-là, Thomas le Lievre, Prés-
ident au Grand-Conseil, posséda cette Sei-
gneurie en 1658; & après lui Armand-Jo-
seph le Lievre son fils. Cette Terre a été
érigée en Marquisat. L'Auteur du Livre in-
titulé *la Généralité de Paris*, publié en 1710,
lui donne ce titre.

Le Château a été l'un des plus beaux de
la Brie: il est revêtu de quatre pavillons,
entouré de doubles fossés pleins d'eau avec
pont-levis. On y a vu autrefois une très-
belle Chapelle voûlée, ornée de peintures
& supportée par quatre colonnes de mar-
bre. M. le Marquis le Lievre d'Anquien en
est Seigneur. Un N. de la Grange-le-
Roy étoit Abbé d'Hermieres au Diocèse
de Paris en 1597.

*Gallia Chr.
T. 7. col. 993.*

On ne connoît point encore le nom de
la Grange-le-Roy dans les Livres & Roles
Ecclésiastiques de Paris. Les Pouillés du
XVI & XVII siècle, les Roles des Décimes
& des Départemens de Vicaires Généraux
employent uniquement le nom de *la Grange-
le-Roy*.

COURQUETELLES,

O U

COURQUETENES.

S Il étoit permis d'user de conjectures en commençant cet article, je proposerois de tirer l'étymologie de ce nom bizarre & singulier de Courquetelles à *Curte* ou *Cor-te*. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'on s'est avisé de transposer la lettre *r*, & de la mettre immédiatement après le *C*. Un titre du XII^e siècle où ce village est nommé met *Corquetellis*. Mais un autre titre du même siècle l'écrit *Qarquetana*. Il est de l'an 1161 ; & dans le Pouillé de Paris, écrit vers 1450, il y a Corquetaines. Au reste, si d'un côté il y a de la facilité à trouver l'origine de la première syllabe dans le mot *Cors* ou *Cortis*, il n'est pas aisé de découvrir d'où peut avoir été formé le reste du mot. Seroit-ce qu'il y auroit eu en ce lieu un chenil considérable où on élevoit des chiens, pour servir à chasser dans la vaste forêt de la Brie qui en est très-voisine, en sorte qu'on eût dit primitivement *Cortis castellorum*, Cort catelles ? C'est ce que je ne veux point affirmer. Toujours il est constant que Courquetelles est le premier nom françois, & que dans Croquetaines il y a quelque altération : cependant elles avoient lieu dès l'an 1477, selon des Provisions de cette année-là.

Ce Village est dans la plaine qui au-dessus

DU DOYENNE' DE VITREUX CORREIL. 149
du Château de Villemain commence à Gris-
sy, & finit aux approches d'Ozoir-le-Vou-
gis. Il est éloigné de Paris de huit lieues, &
de Brie-Comte-Robert de deux. On le lais-
se à la gauche en suivant la route de Pro-
vins, de Troyes, &c. C'est un pays de la-
bourages & de prairies. Si le dénombrement
de l'élection de Paris imprimé en 1709 est
juste, on y comptoit alors 25 feux. Celui
que le public tient du sieur Doisy, & qui
est de l'an 1745, n'y en marque plus que
27. On y en comptoit une trentaine lors-
que j'y ai passé en 1738. Dans le Diction-
naire Universel de la France, imprimé en
1726, où ce Village est nommé Crocque-
taine, le nombre des habitans est dit être
de 109.

S. Loup Evêque de Sens, autrement dit
S. Leu, est Patron de l'Eglise de ce lieu,
quoique dans des Provisions du 12 Novem-
bre 1506 je la trouve nommée *Ecclesia B.
Mariae*. C'est un édifice construit nouvelle-
ment & environ la fin du siècle dernier, &
lambrissé en forme de croix. On a eu l'at-
tention en la rebâtissant de conserver les an-
ciennes tombes.

Dans le sanctuaire se voit le reste d'une,
sur laquelle on voit encore ces mots en let-
tres gothiques capitales, *Ici gist Monsei-
gneur Estienne Gra..... Chevaliers noustre
Seigneur*. Il y a un lion noir grimpant figuré
au milieu de cette pierre.

Dans la Chapelle Seigneuriale qui est à
gauche en entrant, ou du côté septentrio-
nal, est une autre tombe gravée en mêmes
capitales gothiques, sur laquelle on lit : *Ici
gist Monseigneur Pierre Rigaut de Courque-
velles, Priez pour l'ame de lui, Son écusson*

160 PAROISSE DE COURQUETELLES,
couché sur lui est traversé d'une fasce.

A côté de cette tombe en est une seconde, sur laquelle est gravé, *Ici gist Madame Anne femme de Monsieur Pierre Rigaut, Prêtre....* A l'entrée de la même Chapelle est la tombe de *Mathieu de Villiers Ecuier, Seigneur de Gravin en partie, mort le jour de la Mioult 1504.*

On voit aussi dans la même Chapelle, le Cenotaphe de Jean-Baptiste de Vigny, Lieutenant-Général d'Artillerie, décédé le 16 Février 1707, après avoir servi à gagner sept batailles, & à prendre quarante-cinq places. Il y est marqué de plus qu'il étoit Seigneur de Courquetaines, de Villepaven, Montgazon & Cersolles. On ne conserve en ce lieu que son cœur. L'inscription est accompagnée de ces deux vers :

*Hosce a fœminibus totius qui mœnia vertit,
In cineres factus nunc cinis ipse jacet.*

Les Carmes Billetes, Seigneurs du Fief de Malassise, ont aussi une Chapelle dans cette Eglise.

La Cure de ce lieu est sous le nom de *De Corquetenis* dans le Pouillé du XIII^e siècle, parmi celles du Doyenné de Moissy qui sont à la pleine nomination Episcopale. Ce qui se trouve de même dans tous les suivans. Le Pelletier l'a appelée dans le sien ridiculement *Croquelaine*. Le Curé est gros Décimateur avec les Abbayes de Saint Victor de Paris & d'Hiverneau. Quelquefois, comme en 1530, l'Abbé de Saint Victor a fait au Curé du lieu un bail de sa portion dans ces dixmes : ce qui étoit ratifié par l'Evêque.

*Reg. Ep.
Par. 7 Mart.*

§ On peut reconnoître pour l'un des plus

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 161
anciens Seigneurs de cette Paroisse un *Arnoulus de Corquetellis*, dont il est parlé dans la charte de Louis VI de l'an 1124, touchant les biens du Prieuré de Gournay. Ce petit Monastere avoit eu de cet Arnoul de Corquetelles la terre & le bois dit de *Campo mulloso*, du consentement de Payen de Mont'ay dont ces biens relevoient. Parmi les Seigneurs nommés comme témoins au Contrat de mariage d'Helissende de Garlande avec Simon de Mardilly de l'an de l'an 1161, est *Petrus de Qurquetana*

*Hist. S. Mart.
Camp. p.*

Au treizième siècle finissant, ou bien vers le commencement du suivant, étoit Seigneur le nommé Pierre Rigault, dit de Courquetelles par sa tombe rapportée ci-dessus.

Etienne Gravin Chevalier a pû le suivre, s'il ne l'a pas précédé de quelque temps. C'est de lui qu'a pris le nom de Gravin une Seigneurie que possédoit Matthieu de Villiers, dont l'épitaphe est aussi plus haut.

En 1359, Charles V étant Régent du Royaume, donna à Nicolas Braque Chevalier une somme pour la défense de la forteresse de Croquetaine. En 1357 M. de Montarglant étoit Seigneur de Croquetaine.

*Drozier Rec.
2. p. 55. V.
Braque.*

Guillaume Sanguin, Echançon du Roi, acheta la Terre de Courquetelles vers 1420 ou 1430.

*Hist. des Gr.
Off. T. 8. par
264. & T. 2.
P. 244.*

Claude Sanguin en jouit sous le regne de Louis XI, suivant les dispositions de Guillaume son ayeul.

Denis du Mesnil en étoit Seigneur vers l'an 1550. Il avoit épousé Claude Vialart. Jean-Baptiste du Mesnil, Avocat du Roi en Parlement, mort avant le 8 Octobre 1573, avoit aussi possédé cette Terre.

*1614. T. 2.
P. 184.
Ex Tit. D.
Pernet Benech.*

Marc Chantreau, Ecuyer, est dit Seigneur

162 PAROISSE DE COURQUETELLES;
de Courquetaine vers l'an 1570. Il avoit
épousé Marie de Longueil. Il est qualifié
Secrétaire des Finances, Seigneur de Cha-
teaufort & de Croquetaine dans le Procès-
verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580.
Ce Chateaufort étoit au même lieu de Cour-
quetaines.

Le Comte de Maugiron étoit Seigneur
de ces lieux sous la fin du regne de Louis
XIII. Ce Prince lui fit expédier au mois de
Décembre 1641 des Lettres, par lesquelles
il lui accordoit la Haute-Justice de la Terre
de Chateaufort & du village de Croquetai-
nes. Elles furent enregistrées en Parlement
le 26 Juillet 1658. C'est le même qui sous
le nom de Claude de Montgiron Chevalier,
Comte de Montlyon, & d'Henriette du
Mortier sa femme, obtint en 1646 permis-
sion de faire célébrer en sa maison de Cha-
teaufort, Paroisse de Croquetaines.

Reg. Archip.
20 Aug.

Reg. du
Parl. à Aoûr
1690.

Messieurs de Vigny qui ont eu depuis cet-
te Terre, l'ont encore illustrée davantage.
Jean-Baptiste de Vigny, Colonel d'Infan-
terie, Capitaine Général des Bombardiers,
& Lieutenant Général d'Artillerie, obtint
en 1690 des Lettres patentes, qui portoient
permission de construire des fourches patri-
bulaires à trois piliers en sa Terre & Sei-
gneurie de Chateaufort, de Beaumont dit
Croquetaines. Il est le même dont j'ai rap-
porté ci-dessus la substance du cenotaphe qui
lui a été dressé dans l'Eglise du village.

Mich.

Jacques Olivier de Vigny, Maître des
Comptes, obtint en 1723 d'autres Lettres
enregistrées le 20 Mars. Elles portoient
union des Terres de Montgazon, Ville-
paysen, Cervelle & de sept autres à la Ter-
re & Seigneurie de Chateaufort de Beau-

DU DOYENNE DU VIEUX CORBÉIL. 183
ment, dite Courquetaines, pour ne faire
qu'une seule Terre & Seigneurie, & érec-
tion de cette Terre en Marquisat de Cour-
quetaines. L'enregistrement mit la condition
de n'en rendre hommage qu'au Roi.

Les Ecart de cette Paroisse sont Ville-
payen, Mont-gazon, Malassise.

VILLEPAYEN porte ce nom, parce
que c'étoit la Terre d'un appelé Paganus,
nom qui étoit fort commun dans le XI &
XII siècle parmi les Chevaliers ou Nobles.
On voit au Grand Pastoral de Paris qu'une
Dame noble, dite Amicie de Villepayen,
avoit parmi ses mouvances en troisième chef
la dixme de Chateleines, Paroisse de Sa-
guoles. Le titre est de l'an 1248. Philippe,
Abbé d'Hivernel, donna à cens le 21 No-
vembre 1471 quelques terres de son Ab-
baye situées à Villepayen. Au temps de la
dernière rédaction de la Coutume de Paris,
c'est-à-dire en 1580, les Carmes Billettes
de Paris se disoient possesseurs du Fief de
Villepayen, comme de celui de Malassise.

Mag. P. 157.
f. 147.

Tabul. Hibern.

Procès-verb.

MONT-GAZON porte, à ce qu'il
paroît, le nom d'un possesseur ancien de ce
bien, car le nom *Gazo* n'étoit pas incon-
nu autrefois parmi la Noblesse. Cette Ter-
re est une de celles que M. de Vigny a
réuni à Courquetaines pour composer le
Marquisat.

En 1580 comparut à la Coutume de Pa-
ris Michel Cordelier, Avocat, Seigneur du
Fief de la Croix-Montgazon, assis au Bail-
liage de Brie-Comte-Robert.

Procès-verb.
Edit. de 1678
in-12 p. 637.

MALASSISE. La Terre de Malas-
sise (qui est nommée hôtel dans le Contrat
de vente) est située dans la Paroisse de
Courquetaines. Elle relevoit du sieur Henri

264 PAROISSE DE COURQUETELLES,
du Chatel Seigneur de Nangis, lorsque
Jean de Cernay Esriver, qui l'avoit reçue
en présent de Madame Jeanne de Macour-
ne Dame d'Ailly, la vendit le 20 Janvier
1362 à Pierre Hardy Bailli de Melun pour
la somme de 200 florins d'or à l'écu du coin
du Roi. Cette Terre contenoit alors 114
arpens de terres labourables & 14 de prés.
Damoiselle Jeanne, épouse dudit de Cer-
nay, ratifia cette vente le 3 Février de la
même année 1362, pardevant les mêmes
Prevôts de Melun, c'est-à-dire Liennart,
Pioche & Jean de Lhopital. Dès le 28 Jan-
vier Pierre Hardy avoit obtenu du Seigneur
de Nangis la permission de donner cette
Terre aux Religieux de la Charité de No-
tre-Dame, établis à Paris dans la maison où
Notre-Seigneur fut *boullu*. Cet acte fut scel-
lé par Jean de Brinvilliet, Garde du Sceau
de la Prevôté de Melun, le 25 Mars 1364.
Le même Pierre Hardy avoit racheté une
rente de deux septiers de bled dûs sur
Malassise, au seur Jean de Fonteman Curé
d'Outois-le-Vongis, & Robert Escou-
bart Curé de Courquetainnes, pour la som-
me de six francs d'or du coin du Roi. Cet
acte est du 19 Février 1363. Jean Colers,
Général desdits Freres Hospitaliers, & en
même temps Prieur de la Maison des Bille-
tes, accepta, le 27 Septembre 1367, la do-
nation de la Terre de Malassise, que fit à
cette Communauté ledit Pierre Hardy, à
condition que les Religieux diroient certain
nombre de hautes & basses Messes tous les
ans pour lui & pour les siens, pour le Roi
& la Famille Royale. Il confirma cette do-
nation par son Testament enregistré au Cha-
telet par Jean de Folleville, Prevôt de Pa-

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 165
ris, le 28 Mars 1376. Ce bien avoit été
amorti par le Roi Charles V en 1367, & par
un *vidimus* autentique du fleur d'Estouteville
Prevôt de Paris, le 28 Avril 1456. Pierre
Hardy est enterré avec sa fille Prencelle dans
la Chapelle des trois Marie proche le cloî-
tre des Billetes.

Par le Traité passé entre les anciens Bil-
letes & les Caimcs de la Province de Tou-
raine le 24 Juillet 1631, ces derniers ont
été mis en possession de tous les biens dudit
Couvent, & notamment des fiefs de Mal-
assise & de Villepaysen; ce qui a été confir-
mé avec toutes les formalités requises par le
fieur Denis le Blanc, Chanoine-Archidiaire
de Brie & Grand-Vicaire du Diocèse, qui le
mit également en possession le 27 Juillet
1633, comme il paroît signé dudit fieur le
Blanc & de le Guay Notaire. Cette ferme de
Malassise est entourée de haute futaie pres-
que de tous côtés.



L I V E R D I S.

O N ne trouve absolument rien sur l'origine de cette Paroisse ; le plus ancien titre qui en fasse mention, est le Pouillé Parisien du XIII^e siècle, encore ne la nomme-t'il qu'en langage vulgaire Liverdies. Quelquefois, au défaut de titres qui fournissent l'étymologie latine d'un lieu, on recourt à celle d'un autre lieu qui porte un nom semblable. Mais cela ne se peut faire à l'égard de Liverdies, qui dans toute la France est le seul village de ce nom. Il y a en Lorraine un lieu dit Liverdun, que l'on dit en latin *Liberdunum* : mais quand même, au lieu de *Liverdia* que portent les titres du XIV^e siècle en parlant de Liverdis, il y liroit *Libertia*, nous ne serions gueres plus avancés. Il faut se contenter de faire remarquer ici que ce nom a quelque rapport avec la qualité de *Libertus* qui étoit fort commune parmi les Romains. Auroit-on dit *Libertia* pour signifier une Terre appartenante à un affranchi ? C'est sur quoi je n'ose prononcer. S'il a été un temps où le mot *Libertia* ait été usité, il a été très-facile ensuite d'en faire *Liberdia*.

Cette Paroisse est à huit lieues & demie de Paris vers l'orient, entre Tournan & Chaumes, au midi de Tournan à la distance d'une lieue. Sa situation est dans une plaine de terres labourables avec quelques bois & des prairies. Les dénombremens imprimés de l'Election de Rosay dont elle est, y marquent 72 feux tant en 1709 qu'en

DE DOYENNE' DU VIEUX CORREIL. 167
1720 & 1745. On m'a dit dans le pays qu'il
y en avoit environ 80. Le Dictionnaire Uni-
versel de la France, publié en 1726, y
compte 328 habitans ou communians.

Le bâtiment de l'Eglise de ce lieu ne
paroît avoir gueres que deux cens ans. Il
est sous l'invocation de S. Etienne premier
Martyr. C'est un édifice oblong, accompa-
gné d'ailes de chaque côté, mais d'une ar-
chitecture qui n'a point d'ornemens dans le
corps du milieu, c'est-à-dire sans galeries
& sans ouverture pour les fenêtres, & mé-
me la voûte n'est que de plâtre. Une tour
de grai le soutient du côté du midi. On n'y
voit aucune épitaphe ni tombe qui provien-
ne de l'Eglise précédente : mais il y a plu-
sieurs épiaphes nouvelles dans la Chapelle
Seigneuriale qui est au fond du collatéral
méridional, entr'autres celle de Jean-Bap-
tiste de Ribodon, Seigneur en partie de Li-
verdis, décédé en 1717.

Dans le chœur à main droite est celle de
Damien de Colandiers, où il est marqué
qu'il avoit été nommé à la Cure de ce lieu
par M. de Harlay Archevêque de Paris, &
qu'il est mort le 23. Août 1733 âgé de 81
ans. On y lit encore qu'il a laissé beaucoup
de manuscrits sur les usages & cérémonies
Ecclésiastiques & sur les Antiquités de Tour-
nan dont il étoit natif, & lieux circonvoi-
sins de la Seigneurie.

La nomination à la Cure a toujours ap-
partenu de plein droit à l'Evêque de Pa-
ris, ainsi qu'il paroît par le Pouillé du
XIII^e siècle & par tous les suivans. On ver-
ra ci-après qu'en 1391 le Curé de Liverdis
avoit des terres dépendantes de son Béné-
fice. Il n'est gros Décimateur sur la Paroi-

se que pour un tiers; le Seigneur l'est pour le reste. Guillaume Chartier, Evêque de Paris, voulant vers l'an 1450 ou 1460 favoriser le Curé de Liverdis, unit à sa Cure, pour sa vie durant, celle de Châtres; ce qui fut confirmé en 1475 par l'Evêque Louis de Beaumont.

Reg. Episc.
Par. 10 Apr.
1475.

Le Pouillé Parisien, rédigé ou écrit au XV siècle, met parmi les Chapelains du Doyenné du Vieux Corbeil *Capellanus de la Retelle*. Comme on ne trouve aucun lieu dont le nom approche plus de celui-là que le hameau appelé Retal dans les Cartes du Diocèse de Paris, & qu'il est situé dans ce Doyenné aussi-bien que toute la Paroisse, il y a très-grande apparence que c'est-là que subsistoit cette Chapelle, qui étoit à la nomination de l'Evêque de Paris.

Ce que l'on trouve sur le temporel de ce lieu, ne remonte que jusqu'au XIV siècle. Le premier titre est de l'an 1329, auquel un nommé Billouart fit l'acquisition de cent dix arpens de bois sur la Paroisse de Liverdis, relevant en fief sous le nom de Potineau ou Poiznel de la Terre de Soulerres. Son fils Jean Billouart Chevalier & Jeanne sa femme les donnerent depuis aux Chartreux de Paris, qui en appliquèrent le revenu pour la dot de la Chapelle du titre de S. Michel, appelée la Chapelle de l'Abbé d'Anschin. Cet Abbé, nommé Robert de Pacy, venoit de se rendre Chartreux. Le don est de l'an 1354. On observe que le prix de l'achat en 1329 avoit été de 220 livres parisis; qui équivaloient à 255 livres tournois.

Ex Nectel.
Cartul.

Il paroît que l'Abbaye d'Hierre a eu du-

DU DOYENNÉ DU VIFNE CORBEIL, 167
 rant le XIV^e siècle des droits Seigneuriaux
 à Liverdis. Ils pouvoient lui avoir été don-
 nés par quelque Chevalier de ce lieu, &
 cela depuis la réduction faite au XIII^e siècle
 du Cartulaire de cette Maison, où il n'en
 est aucune mention. Au moins il est sûr que
 ce Monastere avoit été Seigneur suzerain
 de Liverdis, puisque ce fut à Bureau de la
 Riviere, Chambellan du Roi, comme étant
 aux droits de l'Abbesse d'Hierro, que Jean-
 ne de l'Hospital veuve de Jean de Mardil-
 ly, Escuyer fit hommage en 1391, de plu-
 sieurs biens situés en ce lieu de Liverdis.
 Il y énonça des terres situées au lieu dit le
 Mossier, à Norote au Fevre, à la Haye-
 Viseau, tenantes au chemin du Moncel &
 au Curé de Liverdis, d'autres terres situées
 au Foucheron & à la Pierre perdue.

La Terre de Liverdis continua d'être dans
 la famille de l'Hospital pendant le siècle
 suivant. Marie de l'Hospital, fille de Jean,
 la porta en 1446 à Hutin Lestendart, Sei-
 gneur de Coubert : il est qualifié Maître
 d'Hôtel du Roi dans l'hommage que sa veu-
 ve fit le 26 Juin 1487 à la Chambre des
 Comptes, pour le fief de la moitié de la
 grande dixme de Liverdis mouvante de
 Tournan, qui lui étoit échue par le par-
 tage fait avec ses cohéritiers.

Environ treize ans après on trouve Ni-
 caise Sanguin, qualifié Seigneur de Liver-
 dis, c'est-à-dire vers l'an 1490. Denis son
 fils lui succéda. Cependant quelques autres
 Mémoires assurent que Denis étoit fils de
 Claude Sanguin, & qu'il étoit Seigneur de
 Liverdis en 1542. Mais ces Sanguin n'étoient
 Seigneurs qu'en partie, dès-là qu'il est con-

Comptes de
 Prévôté. Sau-
 val, T. 3. p.
 484.

Hist. des Gr.
 OE. T. 2. p.
 225.

Mem. de
 M. Lancelot
 sur Meudon,

Inscription
de tombe à
Couvert.

168 PAROISSE DE LIVERDIS,
stant qu'une Matie de l'Hospital fut Dame
de Liverdis & de Conbart jusqu'en 1524,
année de son décès.

Hist. des
Présidents, p.
424.

Dans le Procès-verbal de la Coutume de
Paris de l'an 1580, c'est Jean Granger
Ecuyer, qui comparut comme Seigneur de
Liverdis & du Reilly. Après lui eile appartient
à Timoleon Granger, Président en la Troi-
sième des Enquêtes, décédé en 1623. La
même famille jouissoit encore de cette Ter-
re vers l'an 1680.

Il y eut un Granger de Liverdis, Ambas-
sadeur vers 1650. Balthazar Granger, Ab-
bé de S. Bartholomé de Noyon & Evêque de
Treguier, mort en 1699, étoit fils de Ti-
moleon, Seigneur de Liverdis, Président
aux Enquêtes. Il avoit été sacré à Saint Vic-
tor de Paris le 18 Novembre 1645.

En 1700 Jean-Baptiste de Ribodon, Con-
seiller au Parlement, étoit Seigneur de Li-
verdis. Maintenant cette Terre appartient
à M. de Beaurepaire.

Les ÉCARTS de cette Paroisse sont Mon-
ceau ou Moncel, Retal & Controuvé.

Compte de
Piev. 1487.
Sauval, T. 3.
p. 390.

MONCEL. Cette Seigneurie apparte-
noit en 1467 à Pierre de la Grigne Ecuyer
& Denise de Montenglant sa femme; ils la
vendirent alors à Macé Després Ecuyer. El-
le est mouvante de Tournan. Il est fait men-
tion de ce lieu du Moncel ci-dessus à l'an
1391.

82. Ep. 1287.

RETAL est assis en la Châtellenie de
Tournan, & appartient aux Céléstins de
Marcoules avec Bois-de-Lisle, ainsi que
témoigne le Procès-verbal de la Commune
de Paris de l'an 1510. Il y avoit dès l'an

DU DOYENNE' DU VIEUX COREUIL, 169
1500 au moins en ce lieu une Chapelle en
ritte, dont j'ai vu des Provisions du 12 Juin
1501. Dans d'autres Provisions du 22 Fé-
vrier 1510, elle est appelée *S. Maturini*
de Artaliis infra limites Eccl. Par. de Li-
verdiis. Il y en a aussi eu d'expédices le pre-
mier Février 1689 sous le même titre de
S. Maturin de Retal.

Je n'ai rien rencontré sur **CONTROUVÉ**.

Pontineau est non-seulement l'ancien nom
d'un Bois possédé par les Chartreux de Pa-
ris, c'est encore celui d'un moulin, au-
dessous de la roue duquel il y a un gouffre
où se perdent sous terre les eaux des petits
étangs, & celles du ruisseau dont la source
n'est éloignée que d'un quart de lieue. Le
vulgaire prononce aujourd'hui Pontigneau.



CHÂTRES EN BRIE.

LE Diocèse de Paris renfermant deux lieux de ce nom, on a été obligé d'appeler celui-ci Châtres en Brie; mais si le nom d'Arpajon donné nouvellement au grand Châtres de l'Archidiaconné de Jofas vient à prévaloir & à effacer l'ancien nom, on pourra par la suite, en parlant de celui-ci, se contenter de l'appeler simplement Châtres. M. de Valois veut que ce nom ait été donné à ces Lieux, parce que les Romains y auront eu autrefois des campemens; mais la chose doit rester plus douteuse à l'égard de celui-ci; parce que dans les titres du XII^e siècle, qui sont les premiers où il en soit parlé, il est appelé indifféremment *Castrum* ou *Castra*. Ainsi, quoiqu'on écrive Châtres au pluriel, comme s'il venoit de *Castra*, il peut se faire qu'il auroit été plus conforme à l'étymologie de l'écrire au singulier *Castrum*. Peut-être ce lieu est-il le *Castrum* qui se trouve au nombre des terres que le Pape Adrien IV confirma au Chapitre de S. Marcel de Paris en 1158.

Hist. de Paris,
T. 3.
p. 13.

Cette Paroisse est située dans la plaine qui commence au-dessus de Tournan en tirant à l'Est & par conséquent à plus de huit lieues de Paris vers le levant. Elle est aussi au levant d'hiver de Tournan, & le clocher est à une lieue de cette petite ville. Le territoire est entièrement en labourages, prairies & bocages, le sol étant froid de sa nature comme celui de toutes les Paroisses contigues. Ce lieu est de l'Élection

DE DOYENNE' DU VIEUX CORREY; 172
de Rozay, dont le dénombrement des feux
a été donné en 1745 par le sieur Doisy dans
la description du Royaume de France ;
tel qu'il avoit paru imprimé en 1709 &
1720 ; c'est-à-dire que partout il se lit qu'il
y a 36 feux, mais ce nombre étoit diminué
de quelques uns dès l'an 1739, que j'y pas-
sai. Le Dictionnaire universel de la France
qui fut publié en 1726, y a compté 161 ha-
bitans ou communians, dont il faut dimi-
nuer environ le tiers. L'auteur y marque que
Châtres est du Diocèse de Meaux, trompé
par le voisinage de Rozay chef lieu de l'E-
lection, qui se trouve être en effet de ce
Diocèse.

Il n'y a rien à remarquer dans l'Eglise de
ce village que l'antiquité du Chœur où l'on
voit des piliers très massifs dominés par des
chapiteaux à feuillages grossiers, tels qu'on
les construisoit sur la fin du XII siècle ou au
commencement du XIII. On y reconnoit S.
Antonin Martyr de Pautiers ou d'Apamée
pour patron sans en sçavoir la raison, & sans
en conserver de reliques, & sans même qu'il
reste aucun souvenir qu'on y en ait conservé.
Il y auroit peut-être assez lieu de penser
que cette Eglise étant sur les limites & con-
fins du diocèse de Paris & de Meaux, où S.
Denis a sûrement annoncé la foy, & où il a
eu parmi ses disciples un Antonin, cet An-
tonin seroit décédé en ce lieu dans le tems
de ses courses évangéliques au commence-
ment du IV siècle, vers les premières années
de l'empire du grand Constantin ; car alors
tout ce canton là étoit couvert des forêts
dont on voit les restes dans les environs de
Préles, Tournan, Favieres, la Houssaie,
Crevecœur, Lunigny, & le paganisme dut

372 PAR. DE CHÂTRES EN BRIE ;
y subsister plus long-tems, surtout dans les
hauts lieux de Lumigny. Aureste en faisant
cette avance, je ne prétens point recon-
noître comme authentiques les actes de S.
Saintin Evêques de Meaux aussi disciple de
S. Denis, je di: non-seulement que la faus-
seté qui y est palpable, ne doit pas s'étendre
jusques sur l'existence des personnes, ni sur
leurs noms, lesquels étant Romains ne sont
nullement recusables. Le culte religieux que
l'Eglise de Meaux rend de tems immémorial
à ce saint Antonin dont elle croit posséder
les reliques, m'autorise à ne pas être per-
suadé que celui de S. Antonin le Martyr y
ait été primitivement d'autant plus que l'E-
glise de Châtres, peut fort bien avoir été
autrefois enlevée au diocèse de Meaux dont
elle n'est éloignée que d'un quart de lieue.
On a plusieurs exemples de pareilles varia-
tions sur les limites des diocèses. Il est en-
core remarquable que cette Eglise de S.
Antonin de Châtres a dépendu ancienne-
ment d'un monastere du diocèse de Meaux
nommé La Celle qui en est à trois lieues,
lequel existoit au moins dès le tems du
Roy Robert. C'est par une faute d'atten-
tion que quelque fois dans les provisions de
la Cure les secrétaires ont mis *S. Antonin*
au lieu d'*Antonin*.

Hist. de
l'Eglise de
Meaux, T. 2
p. 8.

Reg. Ep. 11.
Juli. 1579.

On honore dans cette Eglise de Châtres
un saint Felix dont l'image le représente
vêtu en Prêtre; il y a concours de peuple
pour réclamer son intercession, sans qu'on
y en célèbre la Fête.

Quelques personnes ont essayé de prou-
ver que c'étoit de ce Châtres qu'étoit natif
S. Corbinien, dont la vie écrite par un de
ses disciples place ce *Castus* dans le district

DU DOYENNE' DU VIEUX CORREIL, 173
 de Melan. Mais comme il faut selon cette
 vue qu'il y ait eu dans ce lieu de Châtres un
 Eglise de S. Germain, & que ç'eut été un
 pays de vigne, ce qui ne se trouve point à
 Châtres en Brie, l'honneur d'avoir donné
 la naissance au S. Apôtre de Frisinge doit
 être réservé à Châtres dit aujourd'hui Ar-
 pajon: Aussi y celebre-t'on sa Fête & non à
 Châtres en Brie.

La nomination à la Cure de Châtres en
 Brie étoit reconnu dès le XIII siècle appar-
 tenir au Prieur de la Celle, Ordre de S. Re-
 noit diocèse de Meaux puisque le Pouillé de
 ce tems là le marque ainsi. Les Pouillés sub-
 séquens ont varié. Celui du XVI siècle la
 donne à ce Prieur & à l'Evêque de Paris, &
 d'autres purement à l'Evêque. Mais elle
 appartient toujours au Prieur de la Celle
 dont le titre est attaché au séminaire des
 Missions étrangères à Paris depuis l'an...

Le Prieuré de S. Martin des Champs a
 eu à Châtres une dixme, ainsi qu'il se voit
 par la lettre de confirmation accordée par
 Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150.
 Mais depuis long-tems il n'y a de gros déci-
 mareur en ce lieu, que l'Abbé d'Hermieres.

*Hist. Saint.
 Martini, p.
 182.*

Pour ce qui est de la Seigneurie de Châ-
 tres, elle paroît avoir été possédée au XII
 & XIII siècle par les Sires de Garlande. Gui
 de Garlande le premier d'entre eux qui pos-
 sèda Tournant sous le regne de Louis VII,
 déclarant en 1182, les biens qu'il avoit don-
 né à l'Abbaye de S. Maur des Fossez spé-
 cieusement entre autres articles, *apud Castrum*
quinque solidos pro anniversario Haduidis
sororis meæ. En 1223, Jean de Garlande
 reconnut qu'il étoit tenu de faire délivrer
 à ses neveux fils de Guy quarante livres

*Chartul. pa-
 pyr. S. Man-
 ri, fol. 51.*

*Cod. Sur
 Miss. n. 1319*

174 PAR. DE CHÂTRES EN BRIE;
paris de revenu en la Paroisse de Châtres.
En 1260, Anseau de Garlande eut un diffé-
rend touchant la justice de Châtres avec
Adam le Chambellan Chevalier. Des arbitres en décidèrent. Ce dernier titre peut
suppléer à ce qui manque au témoignage
des deux précédens.

Gall. Christ.
nova. Col.
159.

On trouve aussi que dans le siècle suivant
Enguerrand de Marigny a eu du bien à
Châtres, mais il le tenoit de l'Eglise de Ste.
Catherine de la Couture à Paris, & il en
fit hommage en 1397, au Prieur Pierre
Bonenfant.

La tradition du lieu est que nos Rois y
ont eu une maison de plaisance au XIV.
siècle: Que Charles V y est venu quelque
fois & qu'il y a signé des lettres; cependant
je n'en ai trouvé aucune jusqu'à présent où
soit le nom de Châtres en Brie. Il est vrai
qu'il y reste encore une Tour ronde habitée,
qui peut être de ces tems là, & quelques ves-
tiges d'autres Tours: mais cela ne suffit pas
pour constater la chose.

Au tems de la rédaction de la Coutume de
Paris de l'an 1580, vivoit Mederic de Donon
Controlleur des bâtimens du Roy qui y com-
parut en qualité de seigneur de ce lieu. Il
est inhumé à S. Paul de Paris. C'est le pre-
mier Seigneur de ce lieu que je connoisse.

Dans le dernier siècle Henry Binet Maître
des Comptes Procureur Général de la Reine,
étoit Seigneur de Châtres; il obtint des Let-
tres patentes qui portent union des Terres &
Seigneuries du Vivier & de la Jarrie &c.
avec leurs Justices à la Terre & Seigneurie
du Castel avec érection du tout en Chatel-
lenie sous le nom de Châtres. L'enregistre-
ment est du 6 Juillet 1677. Le Vivier au-

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL, 1754
 gienne Maison Royale n'est qu'à une petite
 lieue de l'Eglise de ce village, mais dans le
 diocèse de Meaux. Le Marquis de Segur ayant
 épousé la fille unique de M. Binet devint
 Seigneur de Châtres. En 1700, M. de Be-
 ringhen étoit co-seigneur avec ce Marquis
 lequel étoit Lieutenant Général des Pro-
 vinces de Champagne & de Brie, & aussi
 Seigneur des Boulais sur cette Paroisse. Cette
 Terre est toujours restée à M. M. de Beringhen
 comme attachée à celle d'Armainvilliers.

Merc Jui
 1737. morte

Les Écarts, Hameaux Fermes ou Châ-
 teaux (loignez de l'Eglise, sont, les Bou-
 laies, les Seigneurs ou le Bois des Seigneurs;
 Boitron & l'Oribeau.

LES BOULAIES, portent un nom dérivé de
 l'espèce d'arbres ou arbrisseaux qui y cou-
 vroit la terre. Il s'écrit aussi les Boulets,
 ce qui n'en change point l'étymologie. Cette
 Terre étoit possédée en 1546, par André
 Maillard conseiller au Parlement qui obtint
 le 12 Août de l'Évêque de Paris, à cause de
 l'éloignement & des eaux de faire célébrer
 chez lui, Charles Maillard en jouit ensuite
 sous le regne de Charles IX; il épousa Mag-
 delene de Marillac. Elle appartient depuis à
 Pierre Tamboneau Maître d'Hôtel du Roy,
 lequel Sei-gneur s'y retiroit quelque fois en
 1624.

Reg. Eps
 Par.

Général. de
 Marillac.

Reg. Arch.
 31 Jul.

Dès la fin du dernier siècle & dans le
 siècle présent elle a appartenu au Marquis
 de Segur décédé le 10 Juin 1737.

Ibid., 4 Aug
 1697.

L'ORIBEAU ou L'ORIBEL, étoit ancien-
 nement écrit en latin *Oribellum* & en fran-
 çois Oribel ou Osbel. On lit qu'en l'an
 1182, Anseau de Garlande Seigneur de
 Tournan confirma, aux Religieux de l'Ab-

Chartul. par
 pyr. S. Maury
 fol. 51.

176 PAR. DE CHÂTRES EN BRIE;

baye de S. Maur les terres & les hotes qu'ils y avoient *Apud Oribellum terras & hospites*. Pierre de la Grigne Écuyer posséda ce fief du côté de sa femme Denise de Montenglant au commencement du regne de Louis XI; Macé Després Écuyer l'acquit de lui en 1467. M. le Marquis de Breteuil Seigneur des Chapelles en Brie a possédé ce Fief de nos jours.

Compte de
la Prev. de
Paris, Sauv.
T. III, p. 90
Affiche de
1745.

BOITRON, est situé au nord est de Châtres sur le bord du ruisseau de Bravon qui fait en cet endroit la séparation du diocèse de Paris & de Meaux. Ce Fief mouvant de Tournan étoit en toute au commencement du XVI^e siècle. Guillaume Marchand Drapier & Bourgeois de Paris, le donna pour d'autres biens à Guillaume de S. Merry Écuyer Capitaine de Lagny sur Marne qui en paya le droit de relief en 1507. Deux ans après, Jean Bouchart en eût dit Seigneur dans le procès verbal de la Coutume de Paris de 1510. dans celui de la Coutume de 1580, c'est Étienne Bouchart Avocat qui s'en dit possesseur. M. le Curé du lieu m'a assuré que le Roy Henry IV l'érigea en Baronie en faveur de Jean Bochard aussi Avocat & qu'à cause de cette Baronie les curés prêtoient foy & hommage devant la Tour de Tournan pour des biens à eux donés par les seurs de Garlande. Ce Fief ayant droit de haute moyenne & basse Justice a été possédé en dernier lieu par M. le Marquis de Breteuil.

Compte de
Prev. de Pa-
ris, Sauv. T.
III, p. 147.
Voyez le
paysement du
relief vers
1528. ibid. p.
602.

Affiche de
1745.

Je croi pouvoir placer ici un Fief dont j'ai eu connoissance par une affiche de l'an 1745, c'est le Fief appelé L'OPITAUX ou l'Hopital de Châtres consistant en terres, bruyeres, genets & petits bouquets de bois.

Affiche de
la Terre de
Fontenay en
Brie.

Le 20 Juin & 3 Janvier 1397, François

de L'ospital Chambellan du Duc Dorleans donna par forme d'accensement à Jean de Trie Écuyer & à Jeanne de Craque sa femme tout ce qu'il avoit de bien, au lieu dît le *grand-ménit*, assis près Châtres en Brie Châtellenie de Tournan, mouvant de M^r. de Montauglant à cause de son Châtel de Croquetaines en Brie, comme de Jean de la Riviere à cause de son Châtel d'Armainvilliers.

Il y a sur le territoire de Châtres une Fontaine dont la chaleur en hyver va jusqu'à devenir tiède.

On y tient aussi par tradition, qu'au canton dit la Bossiniere, en tirant vers Renouilleux mais sur le territoire de la Paroisse de Châtres étoit une maison où est venu autrefois au monde un homme de sainte vie, dont on a oublié le nom.

Le nouveau Gallia Christiana fait mention d'un Thomas de Châtres, qui dans une extrême vieillesse ayant été élu Prieur du Monastere de Ste. Catherine du Val des Écoliers à Paris, mourut la même année, sçavoir en 1363. Il peut être le S. personnage dont on a parlé ci-dessus.

*Gall. Chr.
T. 7. col. 858.*



PRESLES.

L'Origine de ce nom ne doit pas beaucoup arrêter. M. de Valois la donnée lorsqu'il a marqué que ce mot venoit de ce que tel ou tel lieu étoit situé dans des prairies. Il est vrai que *Pratellum* est un diminutif de *Pratum*, il faudroit ne trouver auprès des lieux du nom de Prélles que de petites prairies. Mais il suffit qu'elles aient été telles lorsque le nom a été donné. On trouve sept ou huit Prélles dans le Dictionnaire Universel de la France, dont il y en a un qui est écrit Praïles: Mais il faut ajouter à tous ces lieux ceux qu'on appelle Préaux au nombre de dix ou douze l'étimologie en étant la même, aussi bien que les cinq ou six qui ont le nom de Pradelles. Les plus anciens monumens qui font mention de Prélles du diocèse de Paris, ne sont que du XIII^e siècle; dans l'un il est nommé en latin *Praëla*, & dans l'autre *Praeria*.

Cette Paroisse est à huit lieues de Paris, du côté de l'orient d'hyver, & à une lieue de Tournan. Le gros des habitans est placé aux environs de l'Eglise sur une petite élévation & forme un bourg, mais il y a quelques écarts. On y comptoit autrefois beaucoup de fiefs, dont je ferai ci-après le détail. Le terrain du pays consiste en prairies & labourages, bois & bocages. Le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, y marquoit 239 feux: Ensorte qu'il est certain que l'auteur du Dictionnaire Universel de la France, a exagéré en 1726, lorsqu'il a

écrit qu'il y avoit 1135 habitans dans cette Paroisse. Le sieur Doisy qui a publié en 1745, un nouveau dénombrement des Paroisses du Royaume ne laisse pas de compter à Préiles 252 feux. Il sont tous en faute s'il est vrai comme on me la dit sur le lieu qu'il n'y en a que 80, & 120 communians.

La Ste. Vierge est patronne de l'Eglise de ce lieu qui est un édifice solidement construit au XIII^e siècle, tout vouté en pierre, accompagné d'une petite aile vers le midi également voutée avec une grosse tour de gray, qui supporte quatre grosses cloches, & qui a été bâtie long-tems après l'Eglise. Le sanctuaire se termine en quarré & l'édifice est disposé sans galleries, mais avec des vitrages de figure oblongue & étroite, dont il reste encore des panneaux du siècle de la barbe au sanctuaire vers le nord, & à la sacristie.

On y voit au côté gauche du chœur une tombe quarrée dont l'inscription en gothique Capital consiste en ces termes : *ici gît Messire Guillaume des Barres Chevalier, jadis Sire de Villegenart, qui trepassa l'an de grace M. CCC & I le mardy d'après la Feste Saint* l'ame de li. Sur cette pierre est figuré un ancien militaire avec un chien à ses pieds.

Au milieu est une autre tombe sur laquelle il ne reste de lisible que ces trois mots : *SIRE DE VILLEGENART*, aussi en gothique Capital. Ce Seigneur doit avoir vécu avant Guillaume du Barres qui fut le dernier du nom.

A la muraille du sanctuaire du côté septentrional, sont gravez les vers suivans en petit gotique.

« Par Atropos à tous humains diverse ;

80 PAROISSE DE PRELLES,

- » Repose & gît le corps à la renverse
 » D'homme prudent Quentin le Char-
 pentier ,
 » Prestre sçavant & très grand ménagier ,
 » Bon aumonier sans aucun étranger ,
 » Lequel voul comme julle & entier ,
 » Diligenter de prendre soîn & cure ,
 » D'entretenir les biens de Dieu & cure ,
 » Et tellement que sans aucun destour ,
 » Il ordonna ainsi faire la Tour ;
 » Et cela fait les cloches y fit mettre
 » Par mains d'ouvriers & par d'assurés
 Maîtres
 » Pour servir Dieu , vivans , & trépassés.
 » Priez pour lui vous qui par ci passez ,
 » Et par amour dites dessus sa laine
 » Cy gît le corps , En Paradis soit l'aine.

1525. 1

Ce Quentin le Charpentier y est représenté à genoux devant une image de la Vierge avec ces mots, *O Mater Dei memento mei*, & sur sa tombe que l'építaphe appelle une lame, il est figuré en Chastuble tenant un calice.

Dans la nef devant le crucifix est une autre belle tombe où sont gravez un homme & une femme avec cette inscription.

Cy gît M^r. Mathieu du Saussay, en son vivant Seigneur d'Auzul en Brye, qui trépassa le XV^e jour d'Octobre, l'an M. CCCC III XX & XXVIII.

Cy gît Damoiselle Marguerite Cenedon femme dudit Mathieu du Saussay laquelle trépassa le XXVI^e jour de Septembre l'an M. V^e XXIII. Priez Dieu pour eux.

Enfin dans la Chapelle de M. Bernage se lit cette Építaphe: *Cy gît M^r. Jacques d'Egremont en son vivant Seigneur du Fort*

DU DOYENNE² DU VIEUX CORBELL. 187
*Et de Prêles en Brie, lequel trépassa le X^e
jour de Septembre 1631.*

La nomination de la Cure est marquée appartenir de plein droit à l'Evêque de Paris, sous le nom d'*Ecclesia de Præriis* dans les Pouilles du XIII & du XIV siècle, & cette nomination est également dans les Pouilles suivans; celui de 1626, met de *Præriis vel de Præstis*. Le Curé est gros Décimateur. Celui qui l'étoit en 1228, reçut de Guillaume l'Auvergnie Evêque de Paris dès la première année de son épiscopat, une lettre qui lui ordonnoit de se transporter en qualité de Doyen rural de *Præstis* au village de Sognoles pour y confirmer une vente faite en ce lieu à l'Abbaye de Livry. Apparemment que la ratification d'un Doyen tenoit lieu de celle de l'Evêque. On va voir ci-après à l'article de l'écart ou hameau appelle Auteuil, ce qui est marqué d'un traîné fait entre le Curé de Prêles & les Premontrez d'Hermieres.

*Chartul. Li.
viii, f. 22.*

Les siècles reculez ne m'ont fourni aucun Seigneur de Prele. Dans le Procès Verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, est nommé Michel Bonnault comme possesseur de cette Terre, avec Fiacre Guesdon.

Jacques d'Egremont en étoit Seigneur aussi-bien que du Fert en 1630, suivant son épitaphe en l'Eglise du lieu.

Le Comte de Bussy Lameth en jouissoit en 1700.

Depuis lui il y a eu Antoine Hoggue en faveur duquel le Roy accorda des Lettres Patentes qui portent union à la Terre de Préles, de plusieurs fiefs & dépendances, de la hautz-moyenne & basse Justice du fief du Fort pour ne faire qu'une seule Terre &

Reg. du Parl.

182 PAROISSE DE PRÉLLES,
Justice, & érection de cette Terre en titre
de Baronie. L'enregistrement est du 13 Juin
1714. Dans un Facium de l'an 1721, ce
Seigneur est qualifié Baron de Prèles de
Combrenx & des hautes & basses Vignoles,
Conseiller au Conseil Royal de Commerce
& de Navigation de Suède.

Seuval, T. Le Bourg de Prèles eut en 1465, le
2. P. 186. malheur du feu qui y fut mis par deux fem-
mes que l'on emprisonna d'abord à Tour-
nan, puis à Paris au Châtelet.

VILLEGENART.

De tous les Écarts ou Hameaux de la
Paroisse de Prélles le plus connu est Ville-
genart qui est très voisin du Bourg, & qu'on
trouve au forçir en allant à Tournan. Dès
le tems de l'Épiscopat de Maurice de Sully
qui ne finit qu'en l'an 1196. Il y eut un
Geoffroy de Villegénart de *Villa genart* qui
cautionna une vente que Pierre de Chante-
lou Chevalier fit à ce Prelat. Il est clair que
cette Seigneurie a tiré son nom d'un appelé
Genart, à qui elle avoit appartenu origi-
nairement. Le nom *Genardus*, se trouve
comme un nom d'homme au VIII^e siècle
dans les Actes de S. Salve de Valenciennes.
Dans le XIII^e siècle, la Seigneurie de Ville-
genart étoit dans la Maison illustre des
Barres. Il en est fait mention dans un titre
de S. Maur des Fossés de l'an 1219, où on
lit que les hommes de Noble Jean des Barres
habitans en ce lieu, furent soumis à l'ex-
communication à la requête des Religieux
de ce lieu, à l'occasion d'un pré qu'Elis-
abeth son épouse leur avoit légué. En 1299,
Guillaume des Barres étoit Seigneur de
Villegénart.

Holland, 26
Janv.

Chartul. S.
Mauri. Notic.
de Oratorio.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL; 183
 Villegenart. Il vendit à Charles Comte de
 Valois les Maisons de Villegenart du Houl-
 fay, s'en retenant l'usufruit sa vie durant. Il
 mourut en 1301, & fut inhumé dans le
 chœur de Prélles. C'étoit apparemment le
 premier de ceux de la Maison de Barres
 possesseurs de cette Terre qui y firent con-
 struire une Chapelle qui subsistoit au XIII
 siècle; & dont la nomination est marquée
 appartenir à l'Évêque de Paris au Pouillé de
 ce tems là sous le titre de *Capella de Villa*
Genart. Il n'en est plus fait mention depuis.

C'est par le moyen de la vente ci-dessus,
 qu'on vit environ trente ans après cette
 Terre, comprise dans le Domaine du Roy
 Philippes de Valois, fils de ce Comte. Elle
 appartint à ses successeurs Jean & Charles V,
 jusqu'à ce que ce dernier la donna aux Cha-
 noines du Vivier en Brie, en place d'autres
 Terres, ce qui arriva vers l'an 1368. Jean
 de Montmorency & Marguerite d'Andresel
 sa femme prétendirent alors que cette Terre
 leur appartenoit du côté de cette Dame:
 Cela forma un Procès que Charles V ren-
 voya au Parlement par lettres datées du
 Vivier le 23 Mars de cette même année
 1368. Il paroît que les Chanoines de la Ste.
 Chapelle du Vivier continuèrent de pos-
 séder cette Seigneurie. Elle leur appartenoit
 en 1580, lors de la rédaction de la Coutume
 de Paris. Mais depuis les biens de cette
 Église ont été réunis à la Ste. Chapelle de
 Vincennes, sçavoir la Maison avec les Prés,
 le Moulin, l'Étang, le Bois & les Cens, ce
 qui selon une estimation imprimée en 1698,
 peut aller à environ deux mille livres.

C'est à ce moulin de Villegenart que se
 voit au-dessous de la roue un gouffre pro-

Cod. Arb.
ibid. 1519.

Voyez ci-
 dessus.

Hist. de
Montmorency
cy p. 652. &

Preuves
 p. 379.

Cout. de Pa-
ris, p. 622.
Ed. de 1678.

384 PAROISSE DE PRELLES;

fond dans lequel se perd par dessous terre l'eau qui vient de la petite rivière du Tournan après qu'elle a fait tourner cette roue.

LE CHENE, étoit un Fief sur la Paroisse de Prêles dès l'an 1373, selon un mémoire de la Chambre des Comptes.

Compte de
1463. Savval,
T. III. p. 368.

LE FORT DE PRESLE, avoit un Fief dont le Seigneur Antoine du Saussay Écuyer reconnu vers 1463, qu'il étoit mouvant de Tournan. Vers le commencement du dernier siècle, il appartenoit à Jacques d'Egremont, décédé en 1631, ainsi que marque son épitaphe ci-dessus. Ce Fief avoit haute moyenne & basse Justice, qui fut réunie à celle de la Terre de Prêles, pour n'en faire qu'une, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, c'est environ ce tems là que le Château du Fort fut détruit.

Reg. du Par.
13 Juin 1314.

Joy, est ou a été un Fief de la Paroisse de Prêles, que possédoit en 1479, Jean Gaudon Clerc du Roy en sa Chambre des Comptes, & pour lequel il fit hommage à la Chambre le 2 May de la même année, à cause de sa mouvance de Tournan. Les Cartes marquent un lieu dit May, proche Prêles : Seroit-ce le même?

AUTREUIL, ou AUTREL, est un Fief qui comprend quelques maisons du côté de Grez. Mathieu du Saussay qui mourut en 1498, & dont l'épitaphe est ci-dessus en avoit été Seigneur. Au commencement du dernier siècle Antoine de Saine Écuyer Président au Baillage & Présidial de Melun, le possédoit du chef de Marthe de Gaspian sa

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 183
 femme. Le 11 Août 1600, il rendit aveu
 foy & hommage aux Chanoines de N. D.
 du Vivier comme Seigneurs de Villegenart de deux fiefs unis, l'un dit le Grand Hôtel
 d'Auteuil, & l'autre le Petit Fief d'Auteuil A&e Notarié
 à Tournan.
 auquel Grand Hôtel il y avoit une chapelle
 où l'on faisoit le service Dimanches & Fêtes,
 à cause de quoi édit l'acte, les Religieux
 d'Hermieres ont la dixme de tout le terri-
 toire de Villegrand & d'Auteuil. Mais ils
 l'ont depuis quittée au Curé de Prêles, à la
 charge que cette Chapelle étant bâtie, le
 Curé sera tenu y venir faire le service les
 Dimanches & Fêtes, & cependant faire cé-
 lébrer à l'Eglise Paroissiale une seconde
 Messe. On assure que cette dixme vaut sept
 à huit cent livres, sur quoi le Curé fait cin-
 quante livres aux Prémontréz d'Hermieres.

VILLE-PATOUR, LABORDE, MONTLHERY.

Etienne Guesdon Avocat en Parlement,
 issu selon les apparences de Jean Guesdon
 Seigneur d'Auteuil, posséda non-seulement
 la Seigneurie de Prêles, mais encore ces
 trois Fiefs; ainsi qu'il est marqué dans la
 Coutume de Paris de l'an 1580. Il déclare,
 que quoique les Fiefs de la Borde & Montl-
 hery soyent tenus de la Seigneurie & Cha-
 tellenie de Chastel-les-Nangis au Baillage
 de Melun, ils sont néanmoins régis selon la
 Coutume de Paris, Prévôté & Vicomté de
 la même Ville, & particuliere de Tournan
 dans le ressort de laquelle ils sont situéz.
 Quant à Ville-Patour seul qu'il semble qu'on
 auroit pu appeller en latin *Villa Pastorum*.
 Cette Terre avoit pour Seigneur en 1648,
 Nicolas Langlois Conseiller du Roy; Et
 Permiss. de
 Chap. dom.
 15 Janv.

1386 PAROISSE DE PRÉLLES;
sur la fin du siècle, M. Daniel Secrétaire du
Roy dont la veuve dit Marthe Marchais en-
jouissoit en 1697. Le Chapitre du Vivier y
avoit des terres qui appartiennent depuis la
réunion à la Ste Chapelle de Vincennes.

Regl. impr.
1698. p. 31.

GAVIGNY, paroît n'être autre chose que
le lieu marqué sous le nom de Gaigny pro-
che Prêles dans la plupart des Cartes du
Diocèse de Paris. On trouve que Charles
Comte de Valois, acheta au mois d'Avril
1296, plusieurs arpens de bois & de terres
labourables au territoire de Gaigny sur la
Paroisse de Prêles. Vers l'an 1470, ou
1471, Claude de Reillac fut gratifié par le

Cod. Savb.
Manusc. num.
1319.

Mem. de la
Chambre des
Comptes.

Roy Louis XI, du fief de Grand Gaigny en
Brie: Ce qui peut convenir à celui-ci.

LE QUIN, est un écart de Prêles situé
dans la Forêt qui sépare ce bourg d'avec les
Paroisses de Cossigny & la Grange le Roy.
Je ne vois point d'autre lieu dans tout le
Diocèse auquel puisse convenir le mot de
Cuneus, fief & hameau avec les hôtes du-
quel Guillaume d'Auvergne nouvellement
fait Evêque de Paris traita en 1218, & aux-
quels il donna un pré par Bail à rente.

Wallia Chrisj.
T. VII. col.
91.



G R E Z.

ON ne peut révoquer en doute l'antiquité de Grez au Diocèse de Paris, puis qu'on le trouve existant dès le commencement du neuvième siècle, auquel tems il appartenoit en tout ou en grande partie à l'Abbaye de S. Denis en France. Mais l'Abbé Hilduin fit un échange de ce bien, contre d'autres biens situés à Maisly au Diocèse de Meaux, qui lui furent donnez par un nommé Theodoarius; de quoi il y eut une Charte expédiée la septième année de Louis le Débonnaire. Le nom de Grez n'est pas absolument rare dans le Royaume. On y compte au moins six Paroisses appelées Grez ou le Grez; sans les différens hameaux & hies. Cependant l'origine de ce nom est assez incertaine, parce qu'on ne voit pas que la pierre de grez ou grai sur laquelle on pourroit établir l'étymologie, y soit plus commune qu'ailleurs, à moins qu'on ne conjecture qu'il y auroit eu en ces lieux quelque pierre de grai travaillée avec quelque soin, ou même qui auront été une de ces pierres sacrées, sur lesquelles ou proche lesquelles les payens faisoient brûler du luminaire, pratiques qui furent deffendues aux Chrétiens, selon qu'il se voit dans les Homélies de S. Eloy, & par un Canon du Concile de Leptines, & par les Capitulaires de Charlemagne. Nous voyons qu'au XIII^e siècle un grez se disoit *gressus*, *gressis* dans les titres latins; que dans le même siècle une Eglise & une rue de Paris étoient appelées indifféremment *vicus de Grès*, *vicus de Gress*.

Apud Maf-
si. num. in par-
to Melitres.
On écrit à
présent *Mess*.
Dist. mat. p.
526 in notis.

Et. ff. Confit.
ex lit. anni.
1237.
Liber Censo.
S. Genov. t. 2.
rif. c. 123. pa.

Chart. sorb. fir. Stus. Stephanus de Gressibus, magnus
ad an. 1238, vicus Sci. Stephani de Gressibus. Il y avoit
 f. 40. aussi entre Paris & S. Denis un lieu dit le

GreZ, par rapport à la pierre qui y désignoit
 des limites. Mais quoique le terme de Grez
 fut assez commun, on ne s'étoit point accou-
 tumé au XIII siècle à le latiniser l'orsqu'il
 s'agissoit du Village dont je parle; car ex-
 cepté un épitaphe de 1261, qui porte *de*
Gressu, tous les autres titres dressez en latin
 ont en françois *de Grez*, ce qu'on va voir
 s'être pratiqué dès le XII siècle. Je ne con-
 nois que Guillaume de Nangis & l'auteur de
 la continuation des Eglises des Evêques
 d'Auxerre, qui ont employé l'expression la-
 tine *Gressetum*, & *Gressum*.

Chr. Nang.
ad an. 1242.
Labb. T. II.
Bibl. mss. p.
503 & 509.

Ce village est à plus de sept lieues de Paris
 vers le levant; étant fort voisin de Tournan
 d'où l'on en compte huit de Paris; on le
 trouve à la sortie du bois qui portoit
 autrefois son nom, & qui a pris depuis celui
 d'Armainvilliers. Il est sur une petite pente
 ou vallée qui regarde l'orient. Les prairies,
 labourages, & bois en font tout le bien &
 revenu. Le dénombrement des feux de l'E-
 lection de Roissy imprimé en 1709, & 1720,
 y marquoit 71. Le Dictionnaire Universel
 de la France publié en 1726, y a compté
 320 habitans ou communians. (a) Boissy
 s'est réglé sur l'imprimé de 1720, pour con-
 tinuer en 1745 d'y mettre 71 feux; mais il
 n'y en a pas tant.

On n'a point de preuves qu'il y ait eu en
 ce lieu de Paroisse avant le treizième siècle.

(a) C'est un peu trop. Le même livre place Grez
 au Diocèse de Meaux, à cause qu'il est de l'Election
 de Roissy.

Au contraire le silence du Pouillé de ce
tems là désigne qu'elle n'existoit pas. Elle
n'y est aucunement nommée, quoique Tour-
nan, Ozoir, Prêles & Liverdis y soient.

Aussi, ne fut-ce qu'en 1239, au mois de
Janvier que Guillaume Périgca, l'acte dit
que ce lieu étoit auparavant de la Paroisse
de Tournan : C'est pour quoi il fut besoin
du consentement des Prêtres de Tournan &
du Couvent de S. Maur. On lui attribua le
territoire de Vignoles de Champberchier de
Villeguez, Henry Archidiaque de Blois, assi-
gna au Curé deux muids d'hivernage à
prendre dans ses terres proche Vilers. Le
même donna au Prieuré & au Prêtre de
Tournan pour les dédomager, un terrain
qu'il avoit à Tournan proche le clos du
Prieuré, & deux parts de la dixme en ses
terres près Vilers, leur faisant à chacun leur
portion. On assigna aussi au nouveau Curé
de Grez quinze arpens de labourage, un
arpens propre à la vigne, & une maison
proche l'Eglise. Le droit de présentation
fut attribué à l'Abbé de S. Maur & au
Prieuré, le tout du consentement du même
Henry, de Hugues, Adam & Henry de
Grez Chevaliers, & de leurs femmes,
d'Etienne Archidiaque de Chartres, de Ra-
chif de Verneuil Chevalier, & de Renaud
Clerc d'Ansel de Galande, Seigneur de
Tournan, qui avoit permis à ses vassaux de
faire ces concessions; & enfin du consen-
tement de l'Evêque de Paris, de qui Ansel
est dit tenir le sié de Tournan où sont situés
tous ces biens.

*Ex ant. gr. in
Tab. Ep. in
Spir.*

Quoique l'édifice de l'Eglise tel qu'en le
peut voir aujourd'hui, ne soit point absolu-
ment de ce tems là & qu'il ait pu être ré-

200: PAROISSE DE GREZ;

paré, on y voit dans le Chœur une tombe qui est au plus tard de la fin du regne de Philippe le Bel, sur laquelle est représenté un Chevalier, ayant son bouclier traversant où est figuré un lion grimant & couronné. L'inscription étoit en lettres gothiques capitales, dont il ne reste de lisible que ces mots : *proles junior annis Req. in Pace.*

Cette Eglise est oblongue, sans ailes & sans voutes de pierre, & n'a point de dédicace connue. L'Archevêque de Paris nommé à la Cure de plein droit suivant les Pouilles du XVI siècle, des années 1626, & 1648, apparemment comme Prieur de Tournan, & il faut croire qu'il se sera fait depuis le regne de S. Louis quelque échange de dixmes que le Prieuré de S. Martin des Champs & l'Abbaye de Livry y avoient.

Ce fut entre les années 1142, & 1147, que le Prieuré de S. Martin, commença à posséder une dixme en ce lieu. La Bulle d'Eugene III de cette dernière année, la lui confirme par ces mots *Decimam de Grez.*

Reg. J. Mart. p. 130. Thibault Evêque de Paris qui donna aussi ses lettres de confirmation environ le même

Ibid. p. 133. tems, met *Decimam de Grez & de Castris.*

Il y a grande apparence que c'étoient les Seigneurs du lieu qui jouissoient de ces dixmes auparavant; Au moins les voit-on en faire des engagements aux Chanoines de S. Thomas du Louvre avant 1218; ensuite en 1219, on l'avoit passée partie par engagement, partie par donation de Barthélemy de Grez, entre les mains des Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Livry, de telle maniere que le Pape Honorius III leur confirmant les biens qu'ils possédoient en 1221, marque dans ce nombre *Decimam de Grez.*

Call. Christ. T. 7. in instr.

Mais

Mais le don qui en fut fait à cette Abbaye n'étoit pas sans reserves; Car les bienfaic-
teurs déclarerent qu'ils avoient donné en
aumone sur ces dixmes quatre septiers tant
bled qu'avoine à l'Abbaye d'Hermieres,
deux septiers & une mine à la Léproserie de
Tournan, & un septier à l'Eglise des Her-
mites du Cormier. Et même en 1223, l'Ab-
baye de Livry convint encore par un traité
fait avec Radulf Abbé de S. Maur qu'elle
payeroit aussi quelque chose sur ces dixmes
au Prieur de Tournan. Tous faits attestez
par chartes de l'Evêque de Paris, ou de
l'Archidiacre, ou du Doyen rural.

*Chartul. Li-
vriac. f. 11.*

Ibid.

L'Abbaye de S. Maur, eut dès le XII
siècle un autre droit en ce lieu. Ce fut d'un-
sage *in nemore de Grez*, lequel lui fut con-
firmé en 1182, par Gui de Garlande.

*Chartul pri-
or. S. Mauri
f. 51.*

On ne peut faire remonter la liste des
seigneurs de Grez plus haut qu'environ l'an
1210 auquel vivoit Beatrix de Grez mere du
suivant.

*Chartul. Li-
vriac. f. 3.*

Barthelemi de Grez Chevalier qui épousa
une dame Havis ou Hawide, de laquelle
il eut dix enfans représentés avec elle sur
une tombe dans le chœur de l'Eglise du
Prieuré de Tournan. Il fut aussi seigneur de
Nelle en Brie dit aujourd'hui Nelle la Gil-
leberde proche Rosay, où il reste encore
une ferme ou fief du nom de Grez.

Voy. Tournan.

*Cart. du
Dicc. de
Meaux.*

Hugues de Grez, Adam & Henri, Che-
valiers & Guillaume tous fils de Barthelemi
& d'Havise lui succederent. Il eut un frere
dit simplement Ecuyer suivant le témoi-
gnage de la tombe ci-dessus. Guillaume
paroit être celui dont l'anniversaire & celui
de sa femme est marqué au XIII des Calen-
des d'Août dans l'ancien Nécrologe de Ste.

192 PAROISSE DE GREZ;
Genevieve de Paris en ces termes; *Anniver-*
sarium Guillelmi de Gressibus Militis & Ge-
nevese uxoris. Il y a même quelque fon-
dement de croire qu'ils avoient un terrain
considérable dans la rue voisine de Sté. Ge-
nevieve qui a pris leur nom.

Mem. de avec Guillemain de Grez son frere en 1298 ,
Lancelot. dans la vente que fit un des Barres à Charles
de Valois de son Hôtel de Villegenart situé
Hist. des Gr. dans Tournan. Il est aussi appelé Jean de
Off. T. 6. p. Corbeil. Il fut Marechal de France.
657.

Hist. d'Au-
xerre, T. 1.
p. 439.

Pierre de Grez Evêque d'Auxerre jouit
sur la fin de ses jours de la seigneurie de
Grez; mais comme il étoit redevable au
Roy Charles le Bel d'une somme considéra-
ble, après sa mort arrivée en 1325, ce
Prince s'empara de la Maison & Heberge-
ment de Grez avec ses dépendances, & les
vendit moyennant le prix de mille livres à
son cousin Philippes Comte de Valois, le-
quel à son tour en fit présent l'an 1327, à
Jean d'Andresel son Chambellan pour le
recompenser de ses services.

Mem. de la
Chambre des
Comptes.

Jean d'Andresel seigneur de Grez devint
depuis Capitaine de Brie, & tomba dans la
disgrace du Roy, dont cependant il obtint
pardon en 1399, mais on ne fait si sa terre
lui fut rendue.

Sauval, Tom.
III, p. 524.

Michel du Chastenez Ecuier sieur du
Feuillet Maître d'Hôtel du Roy, en jouissoit
sous Charles VIII. Il vendit vers l'an 1496,
Le fief de Grez avec Marois, Combreux,
Arnainvilliers & Petit-Musse, à Jacques de
Mineray aussi Maître d'Hôtel du Roy & Vi-
comte de Rouen.

François de Mineray Chevalier, étoit
Tab. Etat, seigneur de Grez en 1526, suivant un acte

DU DOYENNE' DU VIEUX CORTIL. 103
d'arbitrage de cette année, au sujet du pro-
cès qu'il avoit contre l'Abbaye de S. Maur.

¶ Les Ecartz de la Paroisse de Grez sont
Vignoles, Maison - Rouge, & la Grange
l'Evêque.

Vignoles est une petite Terre dont se
disoit Seigneur en 1510, un nommé Jean
Blart suivant le procès - verbal de la
Coutume.

En 1614, le Seigneur de Vignoles étoit
... Bardeau Secrétaire du Roy, Trésorier
Général des Finances, sur la fin du même
siècle ce lieu appartenoit à M. de la Forest
seigneur de Cossigny. En ce siècle-ci les
hautes & basses Vignoles sont de la Baronie
dont M. Hoggue est Seigneur.

Reg. Ep.
Par. 4 Octob.
1614. 18 Mars
1697.

Maison-rouge étoit en 1612, un Château
appartenant à Jacques Favier Maître des
Requêtes.

Ibid. 23 Aug.

¶ La Maison de Grez au Diocèse de Paris
a fourni plusieurs illustres personnes à l'E-
glise & à l'Etat, & c'est ce qui seul rend
ce village recommandable.

Dans l'Eglise il y a eu au moins quatre
Evêques de ce nom, dont quelques uns
étoient nez à Grez. Guillaume Evêque de
Beauvais, & Henry Evêques de Chartres
tous deux Prélats de sainte vie contempo-
rains de S. Louis. Le premier mort en 1262,
ou 1266, est dit dans son épitaphe *patria*
Briensle; & représenté comme un modèle
des Evêques. Il en est de même de l'autre
décédé en 1246.

Gall. Chr.

Si Pierre de Grez Evêque d'Auxerre,
qu'on croit avoir été Chancelier de France
ne mérita pas de si pompeux éloges, l'au-

194 PAROISSE DE GREZ,
teur qui donna l'abrégé de sa vie soixante
ans après sa mort, ne laissa pas de dire de
lui; *Rexit sedem suam strenue ac laudabiliter
ab omnibus dilectus*. Il étoit neveu de Guil-
laume de Grez aussi Evêque d'Auxerre dé-
cédé en 1293.

Il faut ajouter Jean de Grez Maréchal
de France dont j'ai parlé ci-dessus.



TOURNAN.

IL n'est pas aisé de surmonter les ténèbres qui sont répandues sur l'origine de ce lieu. A l'égard de l'étymologie, on ne peut gueres se refuser au sentiment de M. de Valois, qui est que ce nom vient du mot Celtique *turn* ou *torn* dont la signification est incertaine, quoique ce mot soit le même que celui d'une Divinité des Gots, une des marques qu'il viendrait plutôt des anciens Gaulois, & qu'il entre au commencement d'un grand nombre de noms de lieu comme Tournay Tournon *Tornodorum*, en sorte que le Dictionnaire Universel de France seul nous fournit trois Tourran, trois Tournay outre la célèbre ville, six Tournon, deux Tourne, & en outre vingt-deux autres bourgs ou villages qui ont Tourne, ou Tourne au commencement de leur nom, comme Tournebu, Tournehem, Tourne-niire, Tourniere, Tournissan. M. l'abbé Chastelain a cru que primitivement Tourran se disoit en latin *Turnihamus*, & que c'est plus tard qu'on a dit *Turnomium*, mais il paroît avoir été trompé par le nom d'un lieu des pays-bas, qui véritablement a été ainsi dit en latin, & l'est encore de même. Parmi le très grand nombre de titres que j'ai vû sur ce lieu, les plus anciens latins le nomment *Turnoacum* & *Turnomium*, puis *Tornemium*, & quelque fois *Tornomium*; les plus vieux où il est désigné en françois l'appellent Tornan, Tornen ou Tornam, ou bien Tornen, ou enfin Tourran; puis au

196 PAROISSE DE TOURNAN,
XIV siècle Tournant, Tournehem, mais
très-rarement. Cette dernière manière de
l'écrire est celle que Duchêne a voulu met-
tre en vogue dans quelques-uns de ses ou-
vrages ; il a été suivi par les Auteurs de
l'Histoire des Grands Officiers, & par quel-
ques Géographes, mais non par M. de
l'Isle, ni même par l'Abbé Chastelain.

Les guerres & autres malheurs ayant fait
périr une infinité d'anciens titres, il n'est
plus possible de faire autrement que d'en-
trevoir ce qui a donné origine à Tournan.
Quelques exemplaires des Chroniques Fran-
çoises de Saint Denis, d'une écriture de
400 ans, marquent que la tradition avoit
été autrefois que Tournan venoit des ancê-
tres de Ste Fare, Abbessé au Diocèse de
Meaux, de même que Champeaux enclave
du Diocèse de Paris dans celui de Sens, &
que cette Sainte avoit attaché cette Terre
au Monastere dont elle fut la premiere Ab-
bessé au VII siècle. Si l'on peut se fonder sur
cette tradition, il n'est pas difficile de se
persuader que les Abbesses de cette nom-
breuse Communauté s'en servirent comme
d'une décharge ; qu'ainsi il y demeura d'a-
bord une petite colonie de Religieuses, de
même qu'à Champeaux ; mais que durant
les courses des Normans qui survinrent au
IX siècle, ces Religieuses quitterent ou se
retirerent dans leur Monastere principal.
Le Monastere de Tournan étant tombé fau-
tu d'habitans, ou ayant été détruit, fut par
la suite réparé par les soins des Evêques
de Paris & de quelques riches séculiers qui,
conjointement avec le Prêlat, retirerent
les biens passés en mains étrangères, l'E-
vêque principalement par le moyen de quel-

Recueil des
Hist. de Fr.
de Dom Bou-
quet, T. III.
p. 279.

DU DOYENNÉ' DU VIEUX CORBEIL: 157.
 que échange; de sorte qu'il en devint premier Seigneur, & disposa de ces biens pour y établir des Chanoines, de même qu'à Champeaux, à la différence que ces Chanoines n'y restèrent pas si long-temps. On trouve en effet que Gui de Vitry, Seigneur de Tournan, & Hadvise sa femme vinrent trouver Wulferius Abbé de Saint Maur en 1088, & qu'ils lui donnerent & à sa Communauté l'Eglise de Saint Denis de Tournan, en mettant sur l'autel la charte de leur donation revêtue de toutes les formalités; car ils firent cette démarche à la prière des Chanoines même de ce lieu, qui pouvoient avoir été dégoûtés de l'air de Tournan. Geoffroy, alors Evêque de Paris, & Yves Archidiacre du canton, avoient consenti à la même donation. Dix-sept ans après, sçavoir en 1105, Galon Evêque de Paris & ses trois Archidiacres la confirmèrent de nouveau, à condition que les Moines payeroient le droit synodique & celui de la visite. Le préambule de ce dernier acte spécifie que Guy & Hadvise jouissoient de cette Eglise par droit bénéficial, de même que plusieurs autres Seigneurs en tenoient alors des Evêques, & il ajoute qu'elle étoit sur leur domaine. Elle est appelée en cette occasion *Ecclesia Turnoacensis*.

*Chartel. par.
 par. S. Maur.
 f. 49 C 121.*

*Portefeuille
 Gaignieres,
 128, p. 115.*

*Ex autogr.
 Tabul. Possit.
 in Archiv.
 Ep. Par.*

L'antiquité de Tournan étant suffisamment prouvée par ce qui vient d'être dit, il reste à en décrire la situation. Cette petite Ville est à huit lieues de Paris du côté du levant sur une des grandes routes de la Brie & de la Champagne. Sa position est dans une vallée sur une petite rivière qu'on dit avoir le même nom, laquelle est formée par les étangs de la grande forêt qui

est au nord, & qui après avoir coulé environ une demie lieue au-dessous de cette Ville, se jette dans un gouffre où elle disparaît. Tournan est à cinq lieues de Corbeil, à cinq ou six de Melun, à trois de Brie-Comte-Robert, & autant de Rosay, dans l'Election duquel il est renfermé. Il y a une Justice Royale qui ressortit à la Prévôté & Vicomté de Paris. Le Domaine en est engagé à M. de Beringhen, premier Ecuyer du Roi. Il y a un grand marché tous les Lundis. Le territoire de cette Paroisse est fertile en grains, & trop froid pour la vigne.

Si l'on peut compter sur le dénombrement fourni par le Dictionnaire Universel de la France, Livre où l'on s'est lourdement trompé, en marquant le Tournan est du Diocèse de Meaux; il faut dire qu'il n'y a en cette petite Ville que 353 habitans.

Il y a deux Eglises en ce lieu; l'une dans le vieux Château à l'occident de la Ville, & qui porte le nom de Saint Denis, l'autre au fauxbourg du côté du levant, sous le titre de Ste Marie-Magdelene. Saint Denis est l'ancien Prieuré où ont demeuré les Moines de l'Abbaye de Saint Maur. Depuis que l'Archevêque de Paris jouit de ce Prieuré, le Curé de la Magdelene, ancienne unique Paroisse, a le pouvoir de s'en servir pour l'exercice de plusieurs de ses fonctions, comme étant plus commode pour la Bourgeoisie renfermée dans la Ville. Il n'y paroît rien dans cette Eglise qui soit du temps qu'elle étoit desservie par des Chanoines. Ce qu'il y a de plus ancien est le sanctuaire, dont l'obscurité & la grossièreté des galeries indique assez un travail de la fin du XIII^e siècle.

cle, ou du commencement du suivant, c'est-à-dire le regne de Philippe-Auguste. Il n'y a rien de remarquable dans le reste, y comprenant même les collatéraux. Mais on voit dans le côté droit du chœur une tombe assez curieuse. Elle est du XII^e siècle, finissant. L'endroit des pieds est un peu plus étroit que le côté de la tête, ainsi que cela s'observoit alors. Au milieu de cette tombe est représenté une femme, au-dessus de la tête de laquelle il y a gravé en capitales gothiques *HIC JACET HAVIS.....OMITIS*, & une fleur de lys à chaque côté, avec un chien sous ses pieds. Dans la longueur de la tombe sont deux bandes qui en occupent tout l'espace; & de même qu'on voit dans les orfiois des chappes anciennes, il y a dans l'étendue de chacune de ces bandes cinq figures de chaque côté placées les unes sur les autres. Celles qui sont à la gauche de la défunte sont un peu mieux conservées. La première d'en-haut représente un Prêtre en chasuble antique, & au-dessus de sa tête on lit : *STEPHANVS*. La seconde représente un Moine, au-dessus de la tête duquel il y a *BARTHOLOME PER DE GORN*. La troisième figure, un Chevalier tenant de la droite l'épée nue, de la gauche son bouclier, sur lequel est gravé un lion grimpant, & sur sa tête *VILLERMYN MILES*. La quatrième fait voir un homme en espee de robe longue qui lui couvre les mains; il a un chien sous ses pieds, & sur sa tête écrit *HYBERTVS ARMIGER*. A la cinquième case est représentée une femme dont le nom est usé.

Du côté droit de la Dame, à commencer par le haut, est une figure pareillement

Écō PAROISSE DE TOURNAN;
 uéc. La seconde figure est celle d'un Moine, au-dessus duquel on lit VDO TVTVLUM
 FECIT FIFAI. La troisième représente un Militaire ou Chevalier, dont le nom ne peut être lu. La quatrième, un homme qui a un chien sous les pieds, dont on ne peut non plus découvrir le nom. La cinquième figure est aussi absolument effacée. Enfin sous les pieds de la Dame Havise il y a écrit, HEC
 FVIT MATER EOR.

Tout ceci désigne une mere dont les dix enfans ont été représentés autour d'elle, par les soins d'un d'entr'eux dont le nom finissoit Vno, c'est-à-dire Vovs. Mais quelle pouvoit être cette *Havisa*, Havise ou Houise, ce nom n'étant pas rare au douzième ni au treizième siècle? Il est bien vrai qu'il y a eu une Havise ou Hadvide bienfaitrice de l'Abbaye de Saint Maur, & qui lui donna deux Chapelles, dont l'une érigée depuis en Paroisse proche Tournan, s'appelle la Chapelle Haouis; mais le temps ni le nombre & la qualité des enfans représentés sur la tombe ne peut convenir à cette Haouis de la Maison de Garlande, laquelle a vécu au commencement du XII. siècle. L'Histoire de S. Martin des Champs & le titre de l'érection de la Cure de Grez proche Tournan en 1239, nous fournissent assez d'éclaircissemens pour assurer que cette Dame Havise étoit l'épouse de Barthelèmi Seigneur de Grez, alors de la Paroisse de Tournan, où elle auroit été inhumée vers l'an 1230. Les actes de S. Martin donnent pour fils à Barthelèmi de Grez Guillaume Chevalier, Eyrard Prieur de Saint Martin même, & insinuent que Barthelèmi Prieur de Gournai étoit frere d'Eyrard. On

DU DOYENNE' DU VIEUX CORREUIL. 207
y trouve de plus deux autres freres du même Evrard, ſçavoir Henri mort Evêque de Chartres, & Etienne mort Doyen de la même Eglife. Dans l'aſte d'érection de la Cure de Grez ſont nommés, outre Henri & Etienne Eccleſiaſtiques, Hugues, Adam & Henri Chevaliers : ce qui forme le nombre de huit enfans, qui ont été distribués ſur la tombe dans cet ordre. A côté droit de Dame Hervife, 1°. Henri Archidiaque de Blois dans l'Eglife de Chartres, puis Evêque de la même Ville, décédé en 1246 : 2°. Evrard, Prieur de Saint Martin, qui fit graver la tombe : 3°. Un Chevalier, & ſans doute Hugues de Grez, nommé le premier dans les titres : 4°. Adam de Grez, Chevalier : 5°. Henri de Grez, Chevalier. A côté gauche Etienne Archidiaque de Chartres, & depuis Doyen : 2°. Barthelomi, Prieur de Gournai. 3°. Guillaume de Grez, Chevalier : 4°. Hubert Ecuyer. Les noms de ces quatre derniers ſont encore liſibles. 5°. Une fille, ſœur de neuf freres. Hubert & cette fille ne me ſont connus que par ce monument.

On voit outre cela dans le chœur de la même Eglife une autre tombe, où l'on a voulu ſuivre, quant à la famille, une diſtribution aſſez ſemblable. Cette tombe eſt beaucoup plus nouvelle, puis que l'écriture eſt de petit gothique. On ne peut plus y lire autre choſe, ſi-non ces mots : *Seigneur de la Grange-Caucheron & du Bois-hardi, qui reſſaſſa le XXI jour de Septembre.* Cette tombe a représenté un Chevalier armé avec ſa femme. On entrevoit qu'il y a eu pluſieurs petites figures dans les côtés, que tous ceux qui y étoient représentés avoient

252 PAROISSE DE TOURNAN;
l'habit court, & que les femmes étoient
dans le bas de la tombe; comme il y en a
une dans l'autre.

Je n'y ai point apperçu d'autre épitaphe
remarquable, que celle de Denis Brouet,
Seigneur des Rivieres, Lieutenant de Ca-
valerie dans le Régiment du Roi, décédé
en 1671 à Tournan en sa maison de la Che-
narderie.

Il y avoit autrefois dans cette Eglise une
Chapelle de S. Eloy; vrai titre de Bénéfice,
qui fut permuté le 8 Avril 1478.

Depuis que les Abbés de Saint Maur fu-
rent maîtres de cette Eglise de Saint Denis,
ils s'en firent confirmer la possession par le
Pape, par quelques Evêques de Paris, &
par les Seigneurs même de Tournan.

Une Bulle d'Innocent II, donnée l'an
1136, porte qu'il leur confirme entr'autres

*In Castro Turnonio Prioratum S. Dionysii
& Ecclesiam ejus.* Guy de Garlande, Sei-
gneur de Tournan, à la requisiion d'Isèm-
bard Prieur de S. Eloy de Paris, & de tout

le Couvent des Fossez; déclara en 1182

qu'il leur confirmoit *Ecclesiam Sancti Dio-
nysii cum tribus Capellis*, dont la première
est dite *Capella S. Mariae Magdalene quæ*

ultra pontem sita est, & les deux autres Cha-
pelles ci-dessus nommées qui provenoient

de son ayeule. Entre les témoins fut Ra-
dulfe Prieur de Tournan: *Actum publice*

in Ecclesia S. Dionysii. Maurice de Sully,
Evêque de Paris, mit pareillement dans le

nombre des Eglises, dont il leur accorda
la confirmation en 1195: *Ecclesiam Sancti*

*Dionysii in Turnonio, cum Capella S. Ma-
rie Magdalene, cum atrio, magna decima*

& minori. Guy de Garlande, dont je viens

Reg. Ep.
Paris.

Hist. de Pa-
ris, T. III.

Chartul. S.
Mauri papyr.
fol. 51.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 203
 de parler, & Anseau son petit-fils, avoient
 déjà accordé plusieurs graces aux Moines
 de ce Prieuré. Ce dernier qui étoit le troi-
 sième Seigneur de Tournan du nom de Gar-
 lande, avoit reconnu en 1192 que les Moi-
 nes avoient toute Justice dans leur Terre :
 que ceux qui demeuroient sur cette même
 Terre ne lui devoient point de corvées, ni
 n'étoient tenus de moudre à son moulin ;
 qu'enfin il ne pouvoit pas y avoir aucunes
 Ecoles dans toute la Paroisse de Tournan
 sans la permission du Prieur. Je me doute
 que ce fut par reconnoissance d'un acte si
 avantageux, que l'Abbé de Saint Maur &
 sa Communauté ordonnerent que tous les
 jours on diroit dans leur Prieuré de Saint
 Denis une Messe pour Gui & Anseau de Gar-
 lande. Il en sera encore parlé ci-après.

Quoique l'Eglise de Sainte Marie-Mag-
 delene ne fut qualifiée que de Chapelle au
 XII siècle, elle étoit cependant alors l'E-
 glise Paroissiale de Tournan entier. L'E-
 glise de Saint Denis ne servoit qu'aux Moi-
 nes de Saint Maur pour faire l'Office Di-
 vin ; & comme la Magdelene leur étoit
 soumise, ils ne permettoient pas qu'en la
 regardât autrement que comme une Cha-
 pelle. Peut-être étoit-ce en ce lieu qu'a-
 voit été le petit Couvent dépendant de Fa-
 remoutier. Le choix de Sainte Magdelene,
 qui dans le VII & VIII siècle n'étoit pas
 encore confondue dans les Gaules avec la
 Femme pécheresse de l'Evangile, conve-
 noit assez à une Communauté de Vierges,
 de même que celui de Ste Colombe dans
 leur petite Maison de Corvon. Depuis l'ex-
 tinction du Prieuré de Tournan, la supé-
 riorité de la Magdelene est clairement mar-

L'abbé An-
 lian des Chrono-
 logies, T.
 II. Melanges
 curieux, pag.
 629.

Cod. ms. Sorb.
 num. 1319.

quée dans les actes, quoique l'usage auquel celle de Saint Denis sert maintenant ait plus d'apparence. On lit dans le rôle des Départemens pour les Vicaires Généraux de l'Archevêque de Paris, sous l'article des Cures du Doyenné du Vieux Corbeil imprimé en 1729, *La Magdeleine & Saint Denis de Tournan*. Dans le rôle imprimé actuellement d'usage pour les Décimes, *La Cure de la Magdeleine & Saint Denis de Tournant son annexe*; & tout de suite, *La Fabrique de la Magdeleine. La Fabrique de Saint Denis de Tournant*. Supposé que ces expressions & cet arrangement soient exacts, comme il y a lieu de le croire, ce seront les Pouillés du XV & du XVI siècle & de 1626, qui auront eu tort de parler successivement de S. Denis de Tournan, puis de la Magdelene, comme de deux Cures à la présentation de l'Abbé de Saint Maur; & celui de 1648, aussi-bien que Pellerier dans le sien de 1692 qui s'expriment ainsi: *Saint Denis de Tournant & la Magdelene son annexe*. Le premier des Pouillés de Paris qui fut écrit au XIII siècle, marquant les nominations de Cures qui appartiennent à l'Abbé de Saint Maur dans le Doyenné de Moissy, se contente de mettre simplement dans ce rang *Tornent*; & dans l'énumération des Prieurés, qui est d'une écriture de la fin du siècle, il ne marque point autre chose que *Prioratus de Turnomio*. Mais celui qui fut écrit vers l'an 1450, met *Curatus S. Dionysii de Tournant, Curatus S. Magdalene de Turnomio*; & dans les Provisions du XV & du XVI siècle, tantôt c'est la Magdelene qui est qualifiée secours ou annexe de S. Denis, & tantôt c'est S. De-

ais qui est qualifié secours de la Magdelene. Si au reste il manque à l'Eglise de la Magdelene d'anciennes tombes pour en prouver la vétusté, il suffit d'y voir les trois fonds de cette Eglise, c'est-à-dire celui du sanctuaire & des deux collatéraux, qui sont terminés en forme de calotes, pour se convaincre que ces parties d'édifice sont du XI^e siècle au plutôt. Pour ce qui est de la Tour qui supporte cette Eglise du côté du nord, elle m'a paru être du douzième. Il y a du même côté un portail où l'Abbé Chastelain a cru appercevoir des hiéroglyphes à l'Egyptienne, de même qu'il y en a à un portail dans l'Abbaye de Chelles : mais je ne croi pas ces figures plus anciennes que de deux ou trois siècles. Comme elles sont taillées sur la pierre de gray qui n'est pas facile à mettre en œuvre, elles m'ont paru être des figures de fantaisie, espèces de marmou-zets que de mauvais ouvriers auront grossièrement figurés; ce qui leur donne un air d'antiquité bien reculée.

Voyages manuscrits.

Il y eut en 1712 des Lettres patentes, pour réunir le Prieuré & Hôpital de la Magdelene de Tournan à l'Hôtel-Dieu de la même Ville; l'Archevêque consentit à leur exécution le 21 Juillet 1717, moyennant le consentement de l'ancienne Prieure Bénédictine, donné au mois de Mars précédent.

Reg. Arch.

A l'égard de l'Hôtel-Dieu de la même Ville de Tournan, il subsistoit dès le siècle de S. Louis, puisqu'on lit qu'en 1269 Anseau de Garlande, Seigneur de ce lieu, destina cent sòls de rente pour y fonder une Chapelle en la Maison-Dieu. Il existoit même aussi une Maladerie dès le commence-

*Cod. Serb.
mss. n. 1319.*

ment de ce siècle, puisque dans l'acte de donation qui fut faite en 1219 de la dixme de Grez à l'Abbaye de Livry par Barthelemy de Grez, il est dit sauf les aumônes qui sont assises dessus, tels que deux sextiers & une mine aux Lepreux de Tournan. Cette Maladerie est encore au rôle des Décimes.

§ La Seigneurie de Tournan étoit tenue autrefois des Evêques de Paris. C'étoit le Prélat qui en investissoit le Seigneur en lui remettant un anneau droit, en considération des foi & hommage qu'il lui devoit, & de ce qu'il devoit être l'un de ceux qui portoient le nouvel Evêque à son entrée au Siège Episcopal. On en verra ci-après des exemples.

Les Religieux de l'Abbaye de Chaumes en Brie dirent autrefois à Dom Mabillon que Hugues, leur Restaurateur vers l'onzième siècle, étoit Seigneur de Tournan : mais ce Seigneur ne paroît dans aucun titre.

Le plus ancien Seigneur de Tournan qui soit venu à ma connoissance, vivoit sous le Roi Henri I & sous Philippe I son fils ; son nom étoit Gui ou Guillaume de Vitry, & celui de sa femme Hayse. Ce furent eux qui donnerent, comme j'ai dit, en 1088 aux Moines de Saint Maur l'Eglise de Saint Denis de Tournan, du consentement des Chanoines qui l'avoient desservi jusqu'alors. En l'an 1105 il y avoit encore des Chanoines en cette Eglise.

Manasses leur fils posséda cette Terre après eux. Il épousa Beatrix de Rochefort, apparemment en Iveline. De trois fils qu'il eut d'elle, il n'y eut que Gui son aîné qui laissa postérité. C'est elle apparemment dont l'Anniversaire est marqué dans le Nécrologe

*Chart. Livr.
fol. 11.*

*Chartul. Ep.
Par. Bib. Reg.*

*Annal. Be-
ned. T. VI.
p. 357.*

DE DOYENNE' DU VIEUX CORBEYL. 107
 de l'Abbaye d'Hierre aux Ides de Septem-
 bre , en ces termes : *Obiit Beatrix de Tor-*
nan , quæ dedit XV solidos de censu. Le
 mari & la femme sont nommés comme té-
 moins présens à Crecy en Brie dans une do-
 nation que Lucienne , sœur de Hugues de
 Crecy fit au Prieuré de Longpont en 1140.
 On y remarque aussi en qualité de témoin
 un Gilbert de Turnomio.

Chart. Longp.
fol. 46.

Gui, fils de Maassès & de Beatrix , ayant
 entrepris le voyage de la Terre Sainte , ou
 d'être de la Croisade en 1147 , vendit sa
 Terre de Tournan à Gui de Garlande , fils
 de Gilbert de Garlande & d'Eustache de
 Baudement.

Gui de Garlande , premier de la Maison
 de ce nom qui posséda la Terre de Tour-
 nan ; vécut au moins jusqu'à l'an 1186 ,
 puisqu'il reste une déclaration qu'il donna
 cette année-là , comme il n'avoit aucune
 prétention au village de Jossigny. Il y est
 qualifié *Dominus castri Tornomii*. Il n'en est
 pas moins vrai que son fils Anseau ou An-
 sel & son petit-fils de même nom rendirent
 en 1175 hommage pour cette Terre à Mau-
 rice de Sully Evêque de Paris ; ce qui fut
 reconnu au mois de Mars 1185 par une
 charte de Philippe-Auguste datée de Paris ,
 & qui servit de confirmation au même Evê-
 que comme c'étoit de lui que relevoit la
 Terre de Tournan. Gui l'acquéreur vivant
 encore alors , son fils & son petit fils y sont
 dénommés. Le même Gui avoit confir-
 mé en 1182 aux Moines du Prieuré le
 droit d'avoir par chaque année une Foire
 franche.

Chartul. S.
Genov. Paris.

Chartul. Epi.
Paris. Bibl.
Reg. f. 46.

Chartul. S.
Mari pag.
f. 51.

Anseau de Garlande , Seigneur de Pos-
 seffe , aussi-bien que de Tournan. Je n'ai
Tomp XII. S

208 PAROISSE DE TOURNAN.
point vû d'acte qu'il ait fait comme jouis-
sant de cette dernière Terre.

*Chartul. par.
101. S. Mauri*

Anseau de Garlande, deuxième du nom ;
fils du précédent, reconnu en 1192, avec
Sophie son épouse & Jean de Garlande son
frere, que le Prieur de Tournan avoit droit
de Justice sur le territoire de son Prieuré.
Il reconnut pareillement qu'il n'avoit au-
cun droit de Justice dans l'eau du Couvent
appelée la Gour, qui avoit été donnée à
ce Monastere par les prédécesseurs de Ger-
vais de Combeus, & qu'elle s'étendoit jus-
ques & compris le moulin de *Lesfolis* ; qu'en-
fin c'étoit au Prieur à établir le Maître d'E-
cole dans toute la Paroisse de Tournan. La

*Cod. Sorb. n.
1519.*

même année cet Anseau de Garlande &
Jean son frere, conjointement avec leurs
sœurs Agnès femme d'Aubert d'Andresel,
& Ève femme d'Anseau de l'Isle, firent
don aux mêmes Religieux de plusieurs ter-
res. Par un autre titre qui est aussi de l'an

*Ex autogr. in
Tab. Ep. in
Tournan.*

1192, Ansel de Garlande fonda au Prieuré
de Tournan des Messes pour Dame Rance-
sa mere, & lui donna un cens à Connis &
campum rubrum. On lit au nombre des Che-
valiers, tenant du bien dans la Chatellenie
de Montlhery d'autre que du Roi, *Ansellus*

*Cod. Putea.
635. sub Phil.
app. Aug.*

de Tournan. Anseau de Garlande confirma au
mois de Septembre 1220 le don de dix sols,
à prendre sur le péage de Tournan, fait
par Guillaume de Garlande Chevalier à la
Maison-Dieu de Provins. Il est resté une Let-
tre adressée à Anseau de Garlande, par laquel-
le Hugues, Vidame de Chartres, lui mande
que Jean de Garlande (apparemment son
frere) a promis lui rendre la maison de la
Hosflaye ; sur quoi ils passerent un accord
en 1228. La même année il fit remise de

*Cod. Sorb.
n. ff. n. 1319.*

Ibid.

quelques corvées aux habitans de Tournan, moyennant la cession de l'usage qu'ils avoient au bois de Favieres. En 1228 il fit hommage-lige du Châreau & Chatellenie de Tournan à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris, qui lui en donna l'investiture avec anneau d'or. Il fut aussi l'un de ceux qui le porterent à son entrée solennelle. En 1229 il engagea la dixme de Courcelles & du Ménil, Paroisse de Tournan, à l'Eglise de Saint Thomas du Louvre à Paris : ce qui fut confirmé au mois d'Août par l'Evêque de Paris, comme Seigneur féodal. En 1238 il fit avec l'Abbaye de Saint Maur l'échange de quatorze septiers de froment de rente sur un moulin situé à Tournan, contre dix-neuf arpens qu'avoit cette Abbaye dans le Bois de Favieres proche celui de Malnoüe. Enfin en 1238 au mois de Mars il vendit aux Marguilliers de Notre-Dame de Paris 24 livres de rente.

*Chart. Ev.
Par. Bib. Rg.
fol. 106.*

*Cod. S. r. b.
ms. 1312.*

Ibid.

Ibid.

Robert de Garlande est celui que les Généalogistes lui donnent pour fils & successeur en la Terre de Tournan ; mais ils ne produisent aucun acte où il soit nommé.

*Hist. des
G. O. F. T. 6.*

Anseau de Garlande (qu'ils disent être son fils) est connu par plusieurs titres depuis l'an 1246. Premièrement par un échange qu'il fit en cette même année.

*Chart. Ep.
Par. Bib. Rg.*

Secondement, par l'hommage qu'il rendit en 1249 au mois de Septembre dans l'Abbaye de Saint Victor de Paris, pour la Seigneurie de Tournan en partie, à Gautier Evêque de Paris. C'est du Livre d'où est tiré ce fait, que nous apprenons qu'il avoit un frere nommé Jean, inconnu aux Généalogistes, lequel quelques jours après rendit aussi son hommage au même

Ibid. 107.

210 PAROISSE DE TOURNAN;

Evêque, pour la portion qu'il avoit dans cette Seigneurie de Tournan. Le Prélat voulut lui en donner l'investiture en lui mettant entre main un bâton ou un fêu, comme c'est la coutume ordinaire des hommages, dit l'Ecrivain du temps; mais il ne se prêta aucunement à cette cérémonie, disant qu'il vouloit être mis en possession par la réception d'un anneau d'or; ce que l'Evêque refusa de faire alors. Plus, en l'an 1253 il fit un échange avec Jean des Barres, Seigneur de Villegenart, lui donnant six arpens de prés situés vers l'étang de ce lieu, pour avoir vingt-huit arpens de bois dans la forêt du même Villegenart. En 1255 il donne à l'Hôpital des pauvres Ecoliers de Saint . . . du Louvre une dixme au territoire de Courcelles, du consentement d'Anseau & Jean ses fils.

Anseau de Garlande; fils du précédent Anseau III du nom, est connu pour avoir été sûrement Seigneur de Tournan, au moins dès l'an 1257, puisque cette année-là lui & Haouise sa femme vendirent aux Moines de Saint Maur pour le prix de neuf cens livres cent arpens de bois proche Favieres en Brie, . . . appelés véritablement *Les Bois de Faussey*, mouvans en premier de l'Abbaye de Saint Maur des Fossés dont ils les tenoient.

Ce fut aussi d'eux que les Moines de Tournan eurent la même année le pouvoir de construire un ou plusieurs fours dans le Prieuré pour y cuire librement leur pain. Haouise étoit, selon les Généalogistes, fille de Bouchard de Montmorency V du nom. En 1260 Anseau de Garlande Sire de Tournan reçut quittance d'Etienne des Preux

Cod. Serb.
ms. 1319.

Ibid.

Porte-feuille
de Gaign.
128.

Ibidem.

Cod. Serb.
ms. 1319.

Chevalier, de ce qu'il pouvoit lui devoir à cause du moulin d'Escoubloy. La même année le Roi S. Louis fit mettre en prison le même Anseau & saisir son bien, parce qu'il n'avoit pas obéi à l'ordre qu'il lui avoit donné de mettre en liberté les fils de Hugues de Proles Chevalier, qu'il tenoit en otage pour dettes : & il ne fut rétabli en ses biens que sous caution. En 1267, étant à Paris, il se donna par écrit pour l'un des étages du Chevalier Henri de Hans envers Thibaud Roi de Navarre. En 1268 il fit hommage à Etienne Templier Evêque de Paris pour son Château & Chatellenie, & il en reçut l'investiture par l'anneau d'or. il ne porta pas en personne ce Prélat à sa nouvelle entrée faire le 12 Novembre de la même année, mais il y commit Pierre de Combreux. Jean son frere puiné rendit aussi hommage la même année à l'Evêque de Paris pour ce qu'il possédoit. Anseau prétendit que l'ontonai en Brie étoit de sa Chatellenie : mais le Parlement de la Pentecôte de l'an 1271 jugea que ce lieu, quoiqu'éloigné de Tournan de deux lieues seulement, étoit de la Chatellenie de Melun. On trouve l'hommage que le même Anseau rendit en 1273 à l'Abbé de Saint Maur, au sujet de deux cens arpens de la Forêt de Favieres. Après quoi il ne reste plus rien où il soit fait mention de lui jusqu'à l'an 1287, qu'on lit qu'il étoit décédé, aussi-bien que sa femme Haouis, & que n'ayant pas laissé d'enfans, leur neveu Jean, dont le pere Jean de Garlande étoit mort avant Anseau, succéda à la Seigneurie de Tournan.

Jean de Garlande est connu comme Sei-

*Litt. S. Ind.
data. Mele. An-
ni m. Dec.
Chartul. min.
Ep. Par. f. 26*

*Hist. d'Au-
vergne, T. II.
Pren. 137. ex
Libro Principi-
pum Campa.*

*Chartul. Ep.
Par. Gaign.
f. 116.*

*Call. Chr.
nova, T. 7.*

*Regist. Par-
lani.*

*Chartul. St.
Mauri Gaign.
p. 187.*

Accord dev.
le Prev. de
Paris, 1 Sept.
Preuves de
l'Histoire de
Montmor. p.
121.

gneur de Tournan, par l'accord qui fut fait en 1287 entre lui & Aalez sœur de sa tante Haouis, au sujet de la répétition qu'il faisoit des biens qu'Anseau son oncle avoit acquis étant avec elle. Aalez lui céda les acquêts de leur communauté assis en la Charrellenie de Tournan, à la charge que lui ou ses héritiers asscoiroient dix livres de rente à l'Abbaye d'Hermieres pour une Chapelle dans cette Eglise où Haouis étoit inhumée, & pour son anniversaire, le tout conformément à son testament. Jean & Agnès sa femme vendirent Tournan & autres titres en 1293. au suivant.

Pierre de Chambly Chevalier acquit au mois de . . . , 1293 de Jean de Garlande les Villes & Chatellenies de Tournan, Marle, Fontenai, Favieres & Conches, selon un acte muni des sceaux de l'Evêque de Paris, & des Abbés de Lagny & de Saint Maur. Depuis lequel temps l'en trouve beaucoup de démembrements de la Terre de Tournan, qui n'étant pas expliqués dans les actes, font que la suite des Seigneurs n'est plus si clairement apperçue.

Ce qu'on sçait, est qu'au mois de Juin 1295 Charles, fils puiné du Roi Philippe le Hardi, fit à Melun l'acquisition du moulin de l'étang de Tournan. Que le même Charles Comte de Valois acquit à Paris dans le mois de Juin 1299 le manoir de Villegenant en la ville de Tournan, de Guillaume des Barres Chevalier & d'Isabeau de Pacy sa femme.

Il est ensuite fait mention de Tournan & Villegenant dans le Traité de mariage passé entre ce Comte de Valois & Damoiselle Mahaud de Saint-Pol, fille de Guy de Cha-

fillon Comte de Saint-Pol. Le mari veut que l'enfant mâle qui viendra d'eux ait la Chatellenie de Tournan, &c. qu'il avoit acquises sous son premier mariage. On voit après cela que dans l'une des trois années suivantes le Roi lui accorda que ce qu'il venoit de construire, quoique situé en partie dans la Prévôté de Melun, fût cependant censé être sa Chatellenie de Tournan.

firmé par le
Roi en 1303.

*Cod. Colbert
ms. 2274. in
quo Chart. an.
1309. 1310.
1311. Chant.
73.*

Il paroît qu'il étoit resté aux anciens Seigneurs du nom de Garlande quelque droit à Tournan, ou que leurs descendans étoient rentrés dans une partie. On a la note d'une acquisition de cent sols de rente annuelle, faite en 1336 par le Receveur de Paris, de Jean de Garlande sur le péage de Tournan. L'Auteur de la note observe qu'à cette acquisition étoient attachées les Lettres du don fait en 1270 aux ancêtres de ce Jean de Garlande.

*God. Reg.
6765. Inventi-
des Chartes,
1482. fol. 93.*

Quoiqu'il en fût des Garlandes, dont il n'est plus fait mention par la suite, il ne faut presque point douter que Pierre de Chambly qui avoit acquis d'eux la Terre en entier, ne l'ait transportée peu à peu au Comte de Valois ci-dessus nommé, & que de-là vient que Philippe de Valois son fils aîné, qui fut depuis Roi, continua d'en jouir, & la donna avec la Chatellenie à Jean son fils aîné Duc de Normandie, par Lettres du mois de Janvier 1343.

La Chatellenie de Tournan est mention-

(a) Voici quelques notes sur Tournan, tirées de la Chambre des Comptes sur ce lieu, & qui sont de 1527. Au Forcifier de Tournan 6 den. par jour. A Jean le Cleve, pour soutenir la chaussée de Tournan, 16 livres parisis par an. Au Receveur de Tournan 23 livres par an.

214 PAROISSE DE TOURNAN;

née en 1350 dans d'autres Lettres du Roi Jean. Ce Prince y reconnoît que Robert de Lorris son Chambellan en a fait hommage à l'Evêque de Paris. La même année Odard de Renti Chevalier s'obligea à garder pour le Roi le Château de Tournham, & donna sa promesse par écrit.

Sauv. T. II.
P. 448.

Tournem. Cod.
Reg. 6765. f.
308.

Mem. de la
Chamb. des
Compt.
Sauv. T. III.
P. 401.

Vers l'an 1446 le Roi Charles VI fit don de la Terre de Tournan à Andry de Cassal, dit le Lombard : & en 1467 Louis XI, par Lettres du 21 Août en assigna la Capitainerie & le revenu de la Terre à Charles du Buz, Ecuyer d'Ecuyrie du Roi.

Ibid.

En 1529 au mois d'Avril avant Pâques, François I donna Tournan & autres Terres à François d'Escars, Seigneur de la Vanguion, en place de terres à lui appartenantes qu'il avoit cédées pour le Roi à l'Empereur Charles V par Traité du 5 Août précédent.

Ibid.

En 1563 c'étoit Nicolas Durant de Ville-gagnon qui jouissoit des droits & Seigneurie de cette Terre & de celle de Torcy. Charles IX lui en confirma alors le don.

Reg. du Do-
maine, f. 66.

Tournan fut engagé au Comte de Lignis en 1594, puis à Nicolas le Sueur. Cette Terre fut depuis vendue à Michel Arhoul le 15 Avril 1641. Deux ans auparavant elle avoit été vendue le 8 Juillet 1639 à Jean-Louis de la Valette Duc d'Epemon.

Vers le milieu du dernier siècle cette Seigneurie passa à Henri de Beringhen, premier Ecuyer de Sa Majesté.

Regist. en
Parl. 2 OA.
1669.

Le Roi lui accorda en 1669 des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement à Tournan d'un Marché toutes les semaines & de deux Foires par an. Vingt ans après, d'autres Lettres pour regler en la Cour un

Arrêt

DU DOYENNE' DU VIEUX CORTIL, 215
 Arrêt du Conseil, qui portoit défenses de
 chasser en la Châtellenie de Tournan, à
 l'exception du même sieur de Beringhen, à
 qui il seroit permis d'y chasser & faire chas-
 ser. Ces dernières furent enregistrées le 6
 Septembre 1689, sans préjudice des droits
 des Hauts-Judiciers. Il sera encore parlé de
 Tournan ci-après, à l'occasion d'Arman-
 villiers.

Il n'y a point de doute qu'après le Sei-
 gneur de Tournan, l'Abbaye de Saint Maur
 étoit la Communauté qui possédoit le plus
 de bien dans ce lieu & dans le voisinage.
 L'Abbé Pierre de Chevry établissant un
 Chambrier en 1256, ne lui donna cepen-
 dant à prendre en cette Terre que 39 sols
 parisis que le Prieur de Tournan devoit lui
 payer par an. Ce fut cet Abbé qui acheta
 les cent arpens de bois que le Seigneur lui
 vendit en 1257.

En 1362 Charles Régent, Duc de Nor-
 mandie, donna à cette Abbaye un fief à
 Villers près Tournan, pour d'autre bien
 dont elle lui fit cession. De ce fief de Vil-
 lers en relevoit un au grand Limodin, & un
 autre au petit Limodin.

L'Abbaye d'Hiverneau près Brie-Comte-
 Robert, dite d'abord de Montetif, se glo-
 rifie d'avoir eu des Garlande Seigneurs de
 Tournan, le fief qu'elle a au faubourg de
 cette petite Ville, appelé *le Fief de la Tuf-
 felles*. Il a dû lui être donné par Anseau I
 du nom, dont tous les enfans sont repré-
 sentés sur une tombe qui étoit dans l'E-
 glise.

L'Abbaye de Livry eut un petit revenu à
 Tournan dès le temps de son origine. Guil-
 laume de Garlande, de l'avis de Manassés

*Gall. Chr. T.
 PII. Instrum.
 col.*

V. ci-dessus.

*Sauv. T. II.
 p. 266.*

*Treſor des
 Chart. Reg.
 92. n. 123.*

*Chartul. Li-
 vrial. f. 37.*

216 PAROISSE DE TOURNAN;
son frere, lui donna dix sols parisis, à prendre aux Octaves de la Purification sur son droit de péage de Tournan; dont il y eut des Lettres de Pierre Evêque de Paris en 1109.

Un Archidiacre de Vendôme dans l'Eglise de Chartres, frere de Jean de Garlande, avoit donné vers le même temps aux Religieuses de l'Abbaye de Saint Antoine de Paris, sur la portion qu'il avoit dans le péage de Tournan, la somme de seize livres; mais cela fut échangé depuis.

La Sainte-Chapelle du Vivier en Brie avoit eu un moulin à Tournan au XIV^e siècle. Il a été depuis réuni avec tous les autres biens de cette Eglise à celle de Vincennes.

De la Barre Historien de Corbeil a avancé que ce fut dès le regne de Louis le Gros, que la Prévôté de Tournan fut fournie au ressort de celle de Paris, mais cette attribution ne paroît pas devoir être si ancienne, & probablement ce n'est que depuis le XIV^e siècle auquel la Seigneurie & Chatellenie fut possédée par Philippe de Valois. Il est néanmoins vrai que dès l'an 1260, Renaud de Corbeil Evêque de Paris, s'étoit accordé avec S. Louis sur la Justice de ce lieu. En 1495, Nicolas Piedesfer, Avocat au Châtelet, étoit Prévôt & Garde pour le Roy, de la Prévôté de Tournan, & en 1580 elle étoit possédée par Jean Prevôt.

Tournan étoit en 1270, un lieu réputé à Paris pour le charbon, aussi-bien qu'Ozoir. Le Voyer de Paris avoit alors le droit de prendre deux sacs chaque marché dans le nombre de ceux qu'on y amenoit.

De tous les Écarts de la Paroisse de Tour-

cod. Verb.
ms. n. 1319.

Histoire de
Corbeil, P.
22.

Gall. Chr.
T. 7. col. 106.

Sauv. T. III.
P. 512.

Cont. de
1580. P. 642.

Ordonn. de
1270, Bussel
Traité des
Fiefs, T. II,
P. 741.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORREIL. 117
 nan, celui dont on trouve le premier le
 nom dans les titres, est

COMBREUS. Cenom marque un lieu qui
 étoit autrefois en bois, dont par la suite on
 avoit fait un abbatis. On sçait que dans
 Gregoire de Tours *facere combros*, signifie
 abattre des arbres & en couvrir le chemin.

Dès la fin du XII siècle, on trouve un Ger-
 vais de Combreus, qui fit présent aux Moi-
 nes de Tournan, d'un quartier de la rivière
 dit *la gour*, c'est sans doute ce qu'on appel-
 loit ailleurs un gort. En 1268, Pierre de
 Combreus, fut choisi par Anseau de Gar-
 lande Seigneur de Tournan pour porter en

*Litt. Ansel.
 de Gouland in
 Chart. papyr.
 S. Mauri, ann.
 1192.*

*Chartul. Ep.
 par. Bib. Reg.
 f. 126.*

son lieu & place Etienne Tempier Evêque
 de Paris à sa nouvelle entrée. J'ai lu dans
 les fragmens du Nécrologe de Coubert,
 écrit au XV siècle ces deux articles *XX*

*Inter mss.
 Monast. Fifea.*

*Febr. obiit D. Guillelmus de Combreus, mi-
 les, qui dedit unum sextarium bladi super
 terram de la Bouclaire anno quolibet perci-
 piendum. Et plus loin V. Maii ob Ancellus
 Dominus de Combreus.* Sur la fin du dernier
 siècle ce lieu appartenoit à Pierre Stoppa,
 Général des Armées du Roy, c'est-à-dire en
 1694 & 1698. Ensuite à M. Toison Grand-
 Maître des Eaux & Forêts; puis à M. de la
 Filerie.

*Reg. Ar.
 chirp. 18 Mar.
 1698. Et 29
 Apr. seq.*

Le Château de Combreus est au midi de
 l'Eglise de la Magdelene. Cette Seigneurie
 relève du Seigneur d'Egrosins, Paroisse de
 Neufmoutier.

ARMAINVILLIES, est quelquefois écrit
 dans les titres Ermanvilliers, ou Hermain-
 villiers. Il est visible que ce nom françois
 vient d'*Hermani villare*; le nom Herman,

218 PAROISSE DE TOURNAN;
 étoit autrefois assez commun. Je n'ai point
 trouvé de Seigneur avant Caucher du Cha-

Gall. Christ.
 T. VII. col.
 542.

Compte de
 la Prev. de
 Paris, 1471.
 Sauval, T. 3.
 p. 399.

Histoi. de
 Corb. p. 227.

tel), qui l'étoit en 1380. Puis Jean de Ri-
 viere l'étoit en 1397. Ensuite au siècle
 suivant Jean de Fopincont qui en pos-
 sédoit sous Louis XI; la moitié qu'il
 vendit en 1470, à Pierre Turquant, Audi-
 teur au Châtelet, qui jouissoit déjà de
 l'autre moitié à cause de sa femme. En 1510,
 le Seigneur étoit François de Mineraye,
 suivant le procès-verbal de la Coutume de
 ce tems-là. De la Baire écrit que François
 y vint camper à Hermainvilliers au mois
 de Septembre 1544, lorsque l'Empereur
 Charles-Quint eut pris Château Thierry.
 Pierre du Halde Ecuyer, premier Valet
 de la Chambre du Roy, est qualifié Seigneur
 d'Hermainvilliers & de Beauchefne dans
 le Procès-Verbal de la Coutume de Paris
 de l'an 1580.

Au commencement de ce siècle, cette
 Terre se trouvoit depuis du tems dans la
 famille de Beringhen, originaire du Duché
 de Gueldre, Jacques-Louis de Beringhen
 premier Ecuyer du Roy, obtint le 4 Juin
 1704, des Lettres Patentes qui érigeoient
 en titre de Comté les Terres & Seigneuries
 d'Armainvilliers, Tournan, Châtres, Mar-
 le, Grez & autres sous le nom de Comté
 d'Armainvilliers. Il décéda en 1723.

Re Pr
 30 Juil. 1704.

L'Evêque du Puy François Charles de
 Beringhen son fils, a joui du titre de Comte
 d'Armainvilliers jusqu'en 1742, qu'il décéda
 le 17 Octobre.

Sauval, T.
 III. p. 474.

LA BOURGONNERIE, est un Fief men-
 tionné en 1484, comme appartenant sous
 Louis XI, à Pierre de Villiers & Jeanne

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 219
de Pouville sa femme, puis échu par leur
décès à Louis leur fils, Seigneur de Cha-
lonsmaison près Provins, qui en rendit hom-
mage au Roy entre les mains de M. le
Chancelier, le 13 Juillet 1484, comme
mouvant de Tournan en même tems que
des Fiéfs de Ferit-Muce, & de Culevert
dont j'ignore la situation.

CORBEILLES & VILLERS dont j'ai parlé
ci-dessus, sont aussi de la Paroisse de Tour-
nan, aussi-bien que FERTAY, que les Cartes
appellent Fretay, & la Motte.

J'aurois souhaité en finissant marquer
ici toutes les mouvances de Tournan. Je
me contenterai de rapporter celles que je
trouve indiquées dans Sauval, d'après un
manuscrit du XV siècle, & celles que les
Procès-Verbaux des Coutumes de Paris
m'apprennent.

Après tous les Fiéfs de la Paroisse de
Tournan, qui sont Armainvilliers, Com-
breux, la Bourgonnerie, Courcelles, Vil-
lers, la Motte, & Fertay, que j'ai nommé
ci-dessus. Il y a dans la Paroisse de Pavieres
un lieu dit Menègris.

Dans celle de Neumoutier, les Effergens.

Dans celle de Châtres, Boiron ou Poi-
tron Hossibel ou L'oribeau.

A Liverdis la moitié de la grande dixme.
Et la Terre du Moncel ou monceau.

Grez est aussi un Fiéf de Tournan.

Ensuite les Fiéfs de Bernay & Touquin,
qui sont apparemment les Paroisses de ce
nom aux Diocèses de Sens & de Meaux.

De Verneuil au Diocèse de Sens: un
Fiéf au Fleisis Ausoult Diocèse de Meaux.
Puisceux dont la position m'est inconnue,
appelez Laval.

Sauval, T
3. p. 447.

Ibid. p. 474.

Ibid. p. 547
& Cout. & p.
390.

Ibid. p. 484
& 390.

Sauval, T
III, p. 393
& 368.

Ibid. p. 484.

Ibid. p. 367.

Le Vivier en Brie a été distraitt de la Prévôté de Tournan en 1359, par le Régent Charles.

Mit. p. 432.

Pag. 474.

*Coutume
1580, p. 637.*

*Coutume
1580, p. 664.*

La Grange Gaucheron.

Petit-Muce & Culevert,

La Brosse dont étoit Seigneur en 1580 ;
André Cordelier Avocat ; & que je crois
être de la Paroisse de Prêlles.

La Borde & Monlhery.

En 1337 , il y avoit près la Maison de
la Reine une dépendance appelée la Grange
Oribel.

Je trouve dans quelques Cartes un *Ori-
gny* près de Tournan.

§ Il ne reste plus du Château de Tour-
nan bâti par les Garlande , que des masures
de deux tours quarrées , dont l'une qui est
cintreée soutient encore au premier étage
une porte , ou plutôt la partie d'une porte
qui paroît être du XII siècle.

§ Je n'ai pu découvrir ou'un seul homme
né à Tournan , qui puisse être mis parmi
les Écrivains Ecclésiastiques & Historiens.

C'est Damien de Colandiers , qui est dé-
cédé en 1733 , âgé de 82 ans. Son épitaphe
qui est à Liverdis dont il avoit été Curé
très long-tems , marque Tournan pour le
lieu de sa naissance. On y lit qu'il a laissé
beaucoup d'ouvrages de sa composition sur
les Usages & Cérémonies Ecclésiastiques ;
Qu'il a écrit aussi sur les Antiquités de
Tournan , & des lieux de la Châtellenie.
Cet auteur n'ayant point eu de parens con-
noisseurs , ces ouvrages sont restez.

Ouvrages qui auroient été plus utiles au
public qu'ils ne le sont , si cet auteur avoit
eu un neveu plus capable de les mettre
au jour , que ne l'est un procureur de vil-
lage.

C'est le procureur de Sognoles.

Je croy devoir en finissant donner un précis des principales Chartres sur Tournan, qui sont aux Archives de l'Évêché de Paris, & que j'ai vû. Elles sont toutes en latin.

La plus célèbre est de l'an 1088. C'est la donation de l'Église de S. Denis de Tournan faite à Gulsere Abbé des Foissez, du consentement des Chanoines qui la deservoyent, par Guy de Vitry, Seigneur de Tournan, & Advisé sa femme qui y ont mis leur seing chacun par une croix. Il y a aussi le signe de seize autres Seigneurs, entr'autres *Thomas de Miliaco*, & celui de trente à quarante du Monastere, entr'autres *Petri Cluniacensis*.

Une autre qui est de l'an 1105, est la confirmation du don de cette Église à ce Monastere, accordée par Galon Evêque de Paris, & par Rainaud Archidiacre.

La troisième Chatre est la confirmation des droits d'Églises du Prieuré de Tournan à Issembard Prieur de S. Éloy de Paris & autres moines des Foissez entr'autres d'une Foire près l'Église de la Magdelene sise au-delà du Pont, par Guy de Garlande. Cet acte est de l'an 1182.

Chartes d'Odou Evêque de Paris sur le droit d'offrande, entre les moines de Tournan & les Lepreux du lieu. 1205.

Accord passé par devant Pierre Evêque de Paris entre les mêmes Moines ou les Prêtres dudit lieu, sur les offrandes qui se font dans les chapelles, 1217. Il y est fort parlé de la Chandelle de S. Barthelemi tant de celle de l'Église de la Magdelene, que de celle de l'Église de S. Denis.

Accord de l'Abbé de Livry & des Moines

212 PAROISSE DE TOURNAN,
de Tournan sur les dixmes de Grez. 1223.

Reconnoissance des Prêtres de Tournan
comme ils n'ont pas eu le droit d'inhumer
une femme noble, dans l'Eglise de la Mag-
delene sans la permission du Prieur. 1226.

Ansel de Garlande donne aux Moines
de S. Denis de Tournan qui jouissoit des
deux tiers de la dixme de Rosière, le tiers
qu'il possédoit, à condition qu'ils feront
bruler une lampe devant la sépulture de son
pere, sans date.



LA CHAPELLE HAOUIS.

Et nouvellement.

LA CHAPELLE BRETEUIL.

Toutes les Cartes du Diocèse & des environs de Paris que j'ai pu voir, nomment ce lieu *Les Chapelles* au pluriel, & aucun ne l'appelle du nom de la Chapelle Haouis. Celle du Diocèse de Meaux gravée en 1717, est la seule qui met *Les Chapelles Breteuil*. Il faut développer la cause de ces variétés.

Il est constant qu'une Dame nommée en Latin Hawissa ou Hawis épouse de Guillaume de Garlande Seigneur de Garlande en Brie proche la Houffaye & de Livry, donna vers le commencement du XII^e siècle à l'Abbaye de S. Maur des Fosses deux Chapelles, dont l'une s'appelloit la Chapelle neuve, & l'autre la Chapelle vieille. Cela se tire de la confirmation que Guy son petit fils en donna à cette Abbaye l'an 1182, ce Guy devenu Seigneur de Tournan par acquisition, dit positivement dans son acte qui confirme *alias duas Capellas quas dedit Domina Hadvidis avia mea, quarum una dicitur Nova Capella; altera, vetus Capellæ*. Le nom pluriel des Chapelles est sans doute fondé sur ce qu'il en existoit autrefois deux. On ne sçait pas en quel tems l'une des deux, qui étoit apparemment la vieille, a pu disparoitre : On m'a assuré qu'elle étoit située au midi de celle que l'on voit

*Chartul. patr.
pyr. S. Mauri
fol. 51.*

224 PAROISSE DE LA CHAPELLE HAOUIS;
aujourd'hui. On ignore de quel Saint elle
étoit titrée.

Il est naturel de croire que celle que Guy
appelle *Nova Capella* avoit été bâtie par son
ayeule Hawis ou Hawide & que c'est pour
cette raison qu'elle porta son nom, qui est ce-
lui dont on s'est toujours servi dans les
Pouillés, dans le Secrétariat de l'Évêché, &
dans roles des Décimes, jusque dans ces der-
niers tems, c'est-à-dire depuis cinquante
ans qu'au lieu de la *Chapelle Hawis* ou *Haouis*
& en latin *Capella Helloyfis* ou *Hellois*, on a
commencé à écrire la *Chapelle Hoins*, puis
en 1729, la *Chapelle aux Hoins*, & enfin en
1742, la *Chapelle aux Oins*; ce qui ne vient
que de ce que dans une certaine espece d'é-
criture n'a pu faire le discernement des jam-
bages qui formoient le nom *Hauvis* ou
Haouis.

Cette petite Paroisse est par rapport à
Paris à la distance de neuf lieues, c'est-à-
dire une lieue par delà Tournan. Sa situa-
tion est dans la plaine qui commence au
levant de Tournan, & qui dure jusqu'au
ruisseau de Brayon un quart de lieue par
delà toujours vers l'orient. Le territoire,
comme tout celui du voisinage, étant froid,
n'est propre qu'au labourage, pacage & bo-
cage. Ce lieu est de l'Élection de Rozay.
Le Dénombrement imprimé en 1709, &
réitéré en 1720, y marque 19 feux. Le sieur
Doisy les suit littéralement dans le sien pu-
blié en 1745. Cependant lorsque j'y passai
en 1739, on m'assura qu'il n'y en avoit que
quinze. Le Dictionnaire Universel de la
France qui parut en 1726, y comptoit 87
habitans ou communians, c'est-à-dire sur le
pied de 19 ou 20 feux: Les communians peu-
vent aller à 70. Dans ce dernier ouvrage, ce

Pouillé de
1450. Regist.
de 1477. 17
Febr. & 27.
Jun. 1486.

lieu est dit du Diocèse de Meaux, suivant la mauvaise coutume, ou sont des gens de bureau de croire que tous les villages de l'Élection sont du même Diocèse que la ville qui lui donne le nom.

L'Église qui est du titre de S. Vincent Martyr, selon des actes de 1522, n'a véritablement l'air que d'une Chapelle; comme le nom du lieu l'indique. Elle ne paroît pas être du tems de la fondatrice Dame Hawis, il peut se faire qu'on l'ait rebâtie il y a environ trois cens ans: Elle est sans aîles, avec une grosse tour écrasée au frontispice. Il y a néanmoins à côté du grand autel deux Chapelles voutées comme est le chœur. On voit au cul de lampes ou clefs de voute de ces deux Chapelles des armes.

Maurice de Sully confirmant ces deux Églises au Monastere de S. Maur en 1195, s'exprime ainsi: *Duas Capellas scilicet Capellam novam & Capellam veterem in Effartofitas, annuatim Priori de Turnomio redditentes XXX solidos publica monita.* Le Pouillé Parisien du XIII siècle met dans le nombre des Églises dont la donation appartient à l'Abbé de S. Maur dans le Doyenné de Moissy, *Capella nova* & ensuite *Capella vetus* comme deux bénéfices différents. Dans le Pouillé du XV siècle on lit *Capella*. Dans celui du XVI, il y a *De Capella Hawis Heloyfis Episcopus*, & immédiatement après *de Heloyfis, idem*; par où il paroît que la vieille chapelle subsistoit encore alors & qu'on l'avoit surnommée *la Chapelle Heloise*, peut être du nom de quelque Dame de la Maison des Garlande. A l'égard de la nomination appartenant à l'Evêque, elle lui étoit dévolue par la réunion de l'Abbaye

126 PAROISSE DE LA CHAPELLE HAOUTIS;

S. Maur à la croisse épiscopale faite en 1536. Aussi les Pouiliez de 1626 & 1648, marquent-ils comme appartenant à l'Archevêque la nomination à la Chapelle Hauis ou Houis, qui restoit alors la seule vacante. On tient par tradition, que lorsqu'il y avoit dans le Prieuré de Tournai une colonie de Moines détachée de l'Abbaye de S. Maur; un de ces Moines, se rendoit les jours de Fête à chacune de ces deux Chapelles pour y faire le service avec le peu d'habitans qu'il y avoit.

Quelques monumens récents assurent qu'il y a sur le territoire de cette Paroisse une Chapelle de Notre Dame en titre de bénéfice, & qu'elle est située dans le Château de Beaumarchais, qu'on écrit depuis peu Beaumarché. Si ce lieu étoit placé au midi de la Chapelle Haoutis, aussi-bien qu'elle est au septentrion, je croirois que cette Chapelle auroit succédé à l'ancienne, qui formoit le nombre des deux Chapelles soumises au XIII siècle à l'Abbé de S. Maur. On ajoute qu'elle est à la nomination du Seigneur. La desserte s'en est faite tantôt à Neuf-Montier, & tantôt à la Chapelle Haoutis. Elle est au rôle des décimes. Le 20 Septembre 1641, Nicolas Lambert Ecuyer Seigneur du Breuil & de Beaumarchais y présenta.

Il est resté fort peu de lumières sur cette Paroisse, & l'on en connoit peu de Seigneurs. Jacques de Villers l'étoit sous Charles VII vers l'an 1440. Adam de Cuisse ayant épousé sa fille lui succéda en 1457. On disoit alors la Chapelle Haoutis.

Vers l'an 1556, cette Seigneurie étoit possédée par Clerembaud le Picart, qui avoit épousé autrefois en premières noccs Etienne

Pouillés de Noailles.

Reg. Archiep.

Compte de la Prev. de Paris, 1457. Sauv. T. III. p. 256.

Vie de François le Picart

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBAIL. 227
nette Faillard, & celui qui fournit ce fait, d'Hillion
met les Chapelles en Brie. Dans le Procès- Colle.
Verbal de la Coutume de Paris, de l'an
1580, elle est dite appartenir à Laurent le Edit 1678,
Vaux Picart. Mais il y a une faute, & il faut P. 618.
lire Cleremband le Picart; C'étoit le fils du
précédent.

Dans le dernier siècle, M. François-Vic-
tor le Tonnelier-Breteuil, Conseiller d'État
Intendant des Finances en est devenu Sei-
gneur, & a obtenu qu'au lieu de la Chapelle
Habois ou les Chapelles, simplement on di-
roit par la suite *les Chapelle-Breteuil*. Les
lettres patentes furent enregistrées au Par-
lement le 27 Mars 1691.

Depuis le décès de ce Seigneur Ministre
de la Guerre, arrivé le 7 Janvier 1743,
cette Terre a été acquise en 1745, par...

La Carte du Diocèse par de Fer, marque
aux environs des Chapelles trois écarts qu'on
m'a assuré être de la Paroisse, savoir Beau-
marché dont j'ai déjà parlé à l'occasion
d'une Chapelle & Menillet au septentrion,
& Champrouse au couchant.

Ce dernier lieu est nommé Champrouze
dans l'extrait d'un titre de l'an 1251, qui se
trouve à la Bibliothèque du Roy; c'est une
promesse que fait en latin le Chapitre de
Notre Dame de Courpalay, de ne point
poursuivre les procès qu'il pourra avoir au
sujet de la dixme de Champrouze devant
d'autre tribunal séculier que devant celui
d'Ansel de Garlande ou de ses héritiers.

Cod. Reg.
615 f. 106

LA HOUSSAYE.

DE la même manière qu'il y a eu des lieux nommez la Chateigneraye, la Cerifaye, la Pommeraye, il y en a eu d'autres qui ont été appelez la Houssaye; ce n'est pas seulement la multitude d'arbres fruitiers tels que les Chateigniers, les Cerifiers, les Pomiers qui ont communiqué leurs noms aux lieux; les autres arbres ont aussi donné leur nom à certains territoires où ils croissoient; on a des lieux dit la Frenaye, l'Or-moye & ainsi des autres. Le Houx que l'on appelle en latin *Acrifolium* & *Aquifolium*, & qui seroit mieux dit *Oxifolium* à cause des pointes dont ses feuilles sont garnies, est ce qui a donné le nom au village dont il s'agit, car dans les vastes forêts telles que celles de la Brie, il y avoit des cantons où se trouvoient plutôt certains arbres ou arbrustes que dans d'autres lieux: On a défriché par la suite la Houssaye, c'est-à-dire le canton rempli de Houx, & le nom est néanmoins resté. C'est ce qui peut s'appliquer à quatre ou cinq Paroisses du Royaume qui sont appellées la Houssaye, & à trois autres qu'on appelle Houssay.

Le village de la Houssaye du Diocèse de Paris, est à neuf lieues & demie de Paris vers l'orient tout à l'extrémité du Diocèse, en sorte que celui de Mraux commence un quart de lieue par delà. Il a Tournan à son couchant, à la distance d'une lieue & demie, Fontenaye au midi à la distance d'une lieue, Rosay vers le sud-est à la distance de

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORREUIL. 229
deux lieues, & Crecy au nord éloigné d'un
peu plus. Le territoire est comme dans les
autres qui confinent à Tournan, en plaines
& sont terres labourables, prés, & boc-
cages, mais le village en lui-même a quel-
que air de bourgade. La Paroisse avec ses
écartes, étoit censée en 1709, former 68
feux, suivant le dénombrement de l'Elec-
tion de Rosay imprimé alors & réimprimé
en 1710. Le Dictionnaire Universel de la
France qui vit le jour en 1726, y marquoit
307 habitans ou communians, ajoutant que
ce lieu est du Diocèse de Sens. Mais réelle-
ment depuis plusieurs années on n'y compte
que deux cent quarante communians, ce
qui cependant s'accorde avec les 68 feux
que le sieur Doisy reconnoit y être, dans le
dénombrement qu'il a publié en 1745.

L'Eglise est construite en forme d'une
grande Chapelle. Le chœur qui est voué est
d'une structure d'environ l'an 1300, sous le
regne de Philippe le Bel, & ce qui reste dans
le fond de vitrages gris annonce assez ce
tems. La grande nef a été ajoutée depuis, au-
ssi-bien que l'aile qui est vers le septentrion &
la Tour. On veut dans le pays que cette
Chapelle ait porté originairement le nom
de S. Blaise, & que si cette Eglise regarde
S. Nicolas comme son patron, cela vient
de ce que la Dédicace qui en fut faite de-
puis son augmentation dans l'avant dernier
siècle, fut célébré le 9 May jour de la trans-
lation du S. Evêque de Myre. Cependant
l'on apprend par la permission d'en faire la
Dédicace accordée à l'Evêque de Mégare le
6 May 1536, que l'Evêque de Paris lui
ordonna d'en fixer l'Anniversaire au 20 de
May. D'ailleurs dans des provisions du 7

Reg. Ep. Par.

230 PAROISSE DE LA HOUSSEY,
 Février 1475, cette Église est dite être du
 titre de S. Nicolas.

Cependant c'est une chose constante par
 le Pouillé Parisien du XIII siècle, qu'il
 existoit au moins au commencement de ce
 siècle-là une Église Paroissiale, dite *Ecclesia*
 de Hossia, & que c'étoit au Prieur de la
 Celle du Diocèse de Meaux à y nommer.
 Cette nomination est marquée la même
 dans les Pouillés du XVI & XVII siècles.
 J'ai vu une présentation faite en 1441, à
 Denis du Moulin Evêque de Paris, par un
 Prieur de la Celle, qui n'ayant pas son
 sceau, marqua qu'il empruntoit celui de
 l'Abbé de saint Germin des Prez. C'est
 actuellement le Séminaire des Missions
 Étrangères à Paris, auquel le Prieuré de la
 Celle a été uni, qui nomme à cette Cure.

Tab. Ep. in
Epir.

La branche de la famille des Garlande,
 qui posséda la Seigneurie de Tournan avant
 le milieu du XII siècle, se trouve avoir
 joui aussi de celle de la Houssaye. Ils ont
 été trois Guy de Garlande consécutivement;
 père, fils, & petit fils. Le premier qui avoit
 fait l'acquisition de Tournan vers l'an 1140,
 eut pour épouse la sœur de Hugues Seigneur
 de Possesse en Champagne; le second épousa
 Héloïse de Dame de Chaumont; le troisième
 eut pour femme une nommée Agnès. Jean
 de Garlande un des collatéraux de Guy,
 possédoit en 1223, la Maison de la Houssaye,
 laquelle auroit du revenir à Anseau Seigneur
 de Tournan. Mais ils traitèrent entre eux
 la même année: Jean promit de la lui ren-
 dre. Hugues Vidame de Chartres & Agnès
 son épouse, qui avoit épousé Guy III en
 premières noces, donnerent là-dessus leurs
 lettres; aussi-bien que Pierre des Barres
 Chevalier

Chevalier, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, ce dernier en 1229. Je ne voy point sur quoi on se fonde pour dire que le lieu de Garlande qui avoit donné le nom à cette famille, étoit une portion de la Terre de la Houffaye. Je trouve un vestige du nom de Garlande, plus avant dans la Brie, entre Luniguy & Pelârches, où il reste l'Etrang de Garlande, mais il y a une lieue & demie d'intervalle, & d'autres Paroisses entre-deux.

Une héritière de la Terre de la Houffaye de laquelle on ignore le nom, épousa vers l'an 1320, Bouchard de Montmorency, Grand Panetier de France, fils de Bouchard Seigneur de saint-Leu, & de Dueil, Elle lui porta cette Terre en Mariage. Un de leur fils dont Duchêne n'a pas parlé, peut servir à faire connoître cette Dame. Sa tombe de la longueur de trois pieds qui est dans l'Eglise du Prieuré de la Celle en Brie, porte ces mots : *Cy gît Gaucier de Montmorency, fils Monseigneur Bouchart de Montmerenci, qui trépassa l'an. M. CCC XXVI, le jour de la Sainte Catherine* Comme à la tête de cette petite tombe est placée celle d'une Dame figurée en habillemens de ces tems-là, on a lieu de croire que c'est la mere du jeune homme. Mais aussi comme on n'apperçoit ni nom ni gravure d'armoiries sur ce mausolée, on ne peut en conjecturer le nom, que sur ce que le peuple de ces quartiers là l'appellent *Anne*, & qu'en vertu du souvenir de la vie sainte qu'elle menoit, ils la nomment *Madame sainte Anne*. Ils ajoutent que la Malmaison Château éloigné de là d'une lieue, & presque à moitié-chemin de la Houffaye, étoit un des biens qui lui appartenoient.

Son fils Bouchart de Montmorency, eut cette Terre par le décès de sa mere. Il fut fort considéré par le Roy Philippe de Valois.

Hist. de la
M. de Mont-
mor. p. 549
& suiv.
Pren. p. 176.

On lit de lui dans un Registre des Jugemens du Parlement à l'an 1340. *Bouchardus de Montemorenciaci miles junior Dominus de Housseya in Bria, fuit in Flandria propter guerram Brebantia.*

Jean fils aîné de Bouchart succéda vers 1341 à son pere. Etant mort sans enfans l'an 1379, la Houssaye & autres Terres vinrent à Guillaume son frere : Après le décès duquel arrivé en 1385, cette Terre échut à Jean son fils.

Ibid., pag.
169.

Ce Jean de Montmorency n'ayant pas d'enfans, Denyse sa sœur hérita de la Terre. Il est parlé du droit qu'elle y avoit dans un Registre du Parlement de l'an 1449.

Il y a apparence que ce fut vers ces tems-là, que la Terre de la Houssaye sortit de la Maison de Montmorency ; aucteste elle ne l'avoit pas possédée dans tout son entier comme on verra ci-après.

Dr. Fourny,
T. 2. p. 10.
63.

Hist. des Gr.
OE. I. 13.
p. 137.

Tab. Episc.

Ibid.

Ceux qui succéderent à la portion qu'avoient eue les Montmorency, furent les Messieurs Bureau. On trouve que Jean Bureau, Trésorier de France sous le regne de Charles VII, fut seigneur de la Houssaye en Brie : Son pere étoit un Bourgeois de Paris, natif de Cheminon en Champagne. D'autres ont qualifié ce Jean Bureau de Maître de l'Artillerie en 1450. Simon Bureau son fils Maître des Comptes en 1463, lui succéda dans la Seigneurie. Il décéda en 1496. On prétend que Jean Bureau grand Archidiacre de Rheims, puis Evêque de Beziers, participa aussi à cette Seigneurie. Il mourut en 1490.

Merry Bureau, est qualifié Seigneur de la Houffaye, dans un compte de l'Ordinaire de Paris, de l'an 1505. Il étoit Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1528. On le dit mort en 1531.

Antoine Bureau Référéndaire de la Chancellerie, son fils lui succéda. On ignore la suite de cette branche.

Quant à l'autre branche qui a joui de la Houffaye en même tems que les Monno-rency, elle étoit dans la famille des Lecoq. Jean Lecoq sénéchal du Roy Jean & Con-seiller au Parlement de Paris en 1366, est celui par lequel elle commence.

Après une succession continuée apparemment dans cette famille durant plus d'un siècle, on trouve en 1500, Chaterine le Coq héritière de cette Terre, marié à Jean de la Haye, Seigneur de Vaujour & d'Egray. Quelques années après, Gerard le Coq, Conseiller au Parlement, en est dit Sei-gneur. Ce fut lui qui demanda au Roy Fran-çois I permission, d'établir à la Houffaye une Foire le 9 May, jour de S. Nicolas, & une autre le 3 Février jour de S Blaise, avec un Marché tous les vendredis, dont il obtint Lettres Patentes datées de Rouen au mois de Février 1531.

Cet établissement qui tira le lieu de la Houffaye du rang des villages ordinaires, inspira un autre projet aux habitans : ils demanderent permission de se fermer, & ils l'obtinrent, en imposant sur les héritages & sur les habitans une certaine somme, si la plus grande partie des habitans y consentoit. Les Lettres du Roy sont du mois de Mars 1545, à Paris.

Je ne puis dire le tems auquel la Seigneur-

Sauval, T.

3. P. 539.

Tab. Ep.

Par. in vico de la Bucherie.

Hist. des Gr. Or. Off. ibid.

Hist. des Gr. Off. T. p. 101.

Hist. des Prés. p. 117.

Ibid. T. II. p. 107.

Troisième vol. des Ban. du Chat. f. 6.

Quatre vols. des Ban. du Châtelet, fol. 106.

234 PAROISSE DE LA HOUSSAYE;

ne commença à être dans une même famille.

Il est sur que vers la fin du XVI siècle, il n'étoit plus mention des Le Coq. Un Jean de

Procès-ver-
bal de la Cou-
tume de Par

Monceaux Chevalier, étoit Seigneur de la

Houssayè en 1380. François de Monceaux,

Chevalier des Ordres du Roy, & Jourdain

de Pellevé sa femme, obtinrent en 1623,

Rég. Ar-
chép. 29 Apr.

de faire célébrer en leur Château Seigneu-

rial. Ce Château est flanqué de pavillons

avec des tourelles.

C'est maintenant M. de Coetlogon qui en

est Seigneur.

Les Écarts de cette Paroisse, sont Li-

modin, que les Cartes appellent Limou-

lin. &c.



NEUFMOUTIER.

Chacon ſçait que *montier* vient du mot latin *Monasterium*, & peu de gens ignorent que ce mot *Monasterium*, n'a pas toujours ſignifié un Couvent de Moines, mais que ſans d'autres ſignifications qu'on lui a données, on désignoit auffi par là une Églife Paroiſſiale. Il y en a trop d'exemples pourpouvoir en douter. Ainſi Neuf-moutier eſt comme qui diroit, Neuve-Églife. De même donc qu'il y a des villages en France qui ſont appelez, Neuve-Églife, Neuve-Capelle, de la même manière il y en a qui ſont dits Neuf-moutier, la nouveauté de l'Églife du lieu a donné le nom.

A l'égard de Neuf-moutier du Diocèſe de Paris, c'eſt une Paroiſſe véritablement ſi peu ancienne qu'elle ne ſe trouve pas dans le Pouillé du XIII ſiècle. Mais il eſt vrai auffi qu'elle ne tarda point beaucoup d'être établie, puifqu'il y avoit en ce lieu un Curé dès l'an 1300.

Cette Paroiſſe eſt à neuf lieues de Paris vers le levant, à l'extrémité du Diocèſe dans les confins de celui de Meaux: Elle eſt ſituée à une lieue de Tournan, du côté du nord-eſt dans l'Élection de Roſay. Le pays eſt en plaines, le territoire conſiſte en labourages, bocages, huiſſons, prés, étangs, & bois. Il n'y a proche l'Églife que cinq ou ſix maiſons; le reſte eſt répandu de côté & d'autres & forme en tout cinquante feux. Ceux qui ont fait imprimer en 1702, & 1720, le nombre des feux de

236. PAROISSE DE NEUFMONTIER

L'Élection de Rozay en comptèrent à Neuf-moutier 52. Le sieur Doisy copiant en 1745, ces anciens dénombremens y met un égal nombre. Lorsqu'on imprima en 1736, le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume, on supputa que dans celle-ci les feux pouvoient fournir 236 habitans ou communians, ce qui n'est pas aujourd'hui. Il ne faut point avoir égard à ce Dictionnaire lorsqu'il comprend cette Paroisse dans le Diocèse de Meaux, à cause que Rozay dont elle dépend pour l'Élection en est.

S. Leu & S. Gilles sont patrons de l'Église de ce lieu, dont le chœur & les deux chapelles collatérales voutées ne paroissent avoir guerres que deux cens ans. La nef est fort vaste, mais extrêmement nue. On a fait servir de table d'autel la tombe d'un Curé du lieu, peut être le premier qui y fut établi. Il est représenté revêtu de Chasuble, & on peut lire au tour. *Jci git..... jadis Curé de Neuf-moutier, qui trespassa l'an M CCC. le Dimanche....* Cela est gravé en Capitales gothiques.

Un autre tombe qui sort de marche-pied de l'autel à la Chapelle méridionale contient en lettres pareilles, l'inscription ; *Hic jacet Gilo d'Agresfin quem lapis hic ramulus.....* le reste est sous l'autel. Je pense que ce fut ce Seigneur qui fit choisir S. Gilles pour patron. Dans le chœur se lit sur une tombe : *Jcy git... Etienne de Paillord Dame de Neuf-moutier, Agresfins, les Trois-Maisons, la Vielle-Chapelle, Chapelle Hoy, femme de Clarembauld le Picard Seigneur d'Avilly en Brie, laquelle trespassa en 1552.*

Du côté méridional du même chœur se lit cette autre inscription.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORDEIL. 237

Noble femme Etienne de Paillard Damoiselle de Trois Maisons, Neuf-Moutier, La Chapelle, & vieille Chapelle, en son vivant femme de Clairembault le Picard Escuyer Seigneur d'Ailly, en Brie, a joint en l'Eglise de ceans une basse messe toutes les Semaines de l'an, qui se dira le jour du vendredy à tousjours perpétuellement, a ordonné trois sols tournois pour ladite messe. Outre plus a donné vingt sols tournois estre donnez aux pauvres le jour du Vendredy Saint en son intention pour les ames de ses pere & mere, & de Maître Jehan de Paillard son grand oncle, en son vivant Archidiacre de Auxerre jadis Seigneur de ce lieu de Neuf-moutier, moyennant les terres prés & rentes que ladite Damoiselle a délaissées comme il paroît par les écrits & lettres obligatoires de ce passées. Elle est trépassée le jour de Juin 1552.

*Hic Paliarta sui jacet uxor fida mariti
Matronale decus luxque pudicitia.
Quod sifors malefida hominum, nisi fata
vetarent
Dign..... nunquam que moreretur
erat.
Famulus at quidquid laudis nostra attulit
etas
Ulla suum moriens abstulit in tumulum.
Hic Clarobaldi conjux Paliarta Picarti
Dormit & expectat ventura secula vitæ.*

Dans le même chœur est la sépulture de M. Gravel Ambassadeur chez les Suisses, en Pologne, &c. Seigneur en partie de cette Paroisse, décédé dans le siècle présent au Château de Bellevue dans le Diocèse de Meaux.

238 PAROISSE DE NEUFMOUTIER;

Lors de l'érection de cette Cure il fut arrêté qu'elle seroit à la nomination de l'Abbé de S. Maur, parce que les hameaux ou le territoire dont elle fut composée dépendoient de Tournan ou des Chapelles, aux Cures desquels lieux cet Abbé avoit le droit de nommer. le Pouillé du XVI^e siècle, & celui de 1626, la donnent à l'Abbé de S. Maur, celui de 1648 à l'Archevêque qui représente cet Abbé. Le Curé est gros décimateur, avec les Abbayes d'Hermieres & de Faremoutier. Il a un droit de dixme sur un étang (de treize carpes l'une) pour la fondation d'un service le premier lundi de Carême à cinq grandes-messes consécutives, savoir une de S. Leu, une de S. Gilles, puis les trois ordinaires des obseques qui sont la messe du Saint Esprit, celle de la Ste. Vierge & celle des Morts. Une autre fondation peu commune de cette Eglise est celle d'un sermon le jour de la Toussaint après Vêpres de tous les Saints, lequel sermon doit être sur la Commémoration que l'on va faire de tous les Fideles défunts.

Il paroît qu'il y a eu plusieurs personnes au XV^e siècle qui se sont qualifiées en même tems Seigneurs de Neuf-moutier. Jacques de Villiers l'étoit immédiatement avant l'an 1457. Après lui en cette année-là, ce fut Adam de Cuille Ecuyer, à cause de sa femme sœur & héritière de ce Jacques de Villiers. Antoine de Cuille fils Ecuyer, succeda. On le trouve nommé dans le compte des Reliefs à l'an 1478, pour le fief de la Seigneurie de Neuf-moutier trouvant de Tournan, à lui échu par le décès de sa mere, dont il a fait hommage à la Chambre.

Nonobstant

Souv. T. 3.
p. 356

Ibid. p. 432.

Nonobstant ces preuves qui donnent pour Seigneurs les sieurs de Cuisse, l'inscription ci-dessus rapportée, marque que la Seigneurie de Neuf-moutier avoit appartenu à Jean Paillard Archidiacre d'Auxerre qui mourut vers l'an 1454 : Ce qui montre qu'il étoit contemporain de Jacques de Villiers.

On ne peut gueres révoquer en doute que cette Seigneurie eût passé de Jean Paillard, à l'un de ses freres ou neveux, dont descendit Etiennette Paillard, qui ayant hérité de cette Terre dans les commencemens du XVI^e siècle, la porta en mariage à Clerembaud le Picart qui lui survécut.

Vic de Fr.

le Picart.

Il étoit frere du fameux François le Picart Doyen de saint-Germain l'Auxerrois. Son fils du même nom de Clerembaud lui succéda & jouissoit de Neuf-moutiers, & de quelques autres Terres qui venoient du côté de sa mere. Il est nommé dans la Coutume de 1580, comme présent, mais au lieu de Laurent le Vaut Picard, il faut lire Clerembaud Picard.

Edit 1673.

p. 623.

Dans ces derniers tems, les Seigneurs de Neuf-moutier ont été messieurs Bernard & Marquis de Gravel. Les premiers avoient leur Château au lieu dit *le Chemin* sur la même Paroisse, ainsi qu'il paroît par les permissions accordées le 13 Avril 1658, à Charles Bernard Conseiller du Roy, & renouvelées le 2 Avril 1697.

Reg. Arch.

Il y a beaucoup d'écarts à Neuf-moutier tant Fiéfs, que Fermes ou Hameaux. Leurs noms sont Egresfins, le Chemin, les Esfergens, le Marché-Marie, la Ruelie, la Ronce, les Rossus, la Borne-blanche.

Egresfins est placé vers le septentrion.

Cette Seigneurie existoit sous le même nom dès la fin du XIII^e siècle, comme il se voit par Gilles d'Egresfins dont la tombe est conservée dans l'Eglise. Il y a assez d'apparence que cette Eglise fut bâtie sur son fond; que ce fut pour cela qu'il insinua de la dédier sous le titre de S. Gilles son patron: Et l'on y aura joint S. Loup suivant l'usage commun. Le Roy Jean étoit dans le Château de ce lieu le 21 Janvier 1350; son Ordonnance sur les monnoyes est datée du Châtel d'Aigre-sainte. Le Château de Becoiseau où les Rois se retiroient souvent alors, n'en est qu'à une lieue. Mais c'est dans le Diocèse de Meaux. Le Fief d'Egresfins produit deux livres de rente à la sainte Chapelle de Vincennes, peut-être par donation que quelque Seigneur aura faite au Chapitre du Vivier qui lui est réunie. La Seigneurie de Combrecux près Tournant relève de celle d'Egresfins.

Les Effergents (ou le Sergent selon Sauvay) est un Fief mouvant de Tournant. Il avoit appartenu sous Louis IX, à Pierre de Villiers & Jeanne de Ponville. Louis de Villiers leur fils en ayant hérité en fit hommage le 13 Juillet 1484, entre les mains de M. le Chancelier en même tems que d'autres Fiefs des mêmes cantons.

La Borne-blanche qui n'est point spécifiée dans les Cartes, n'est venue à ma connoissance, que par les permissions données d'avoir Chapelle domestique à Leon de Maubuisson Ecuyer qui en étoit Seigneur en 1648, & renouvelée à Elisabeth de Fontenay veuve de Nicolas Amory Seigneur des Casteaux le 26 Juillet 1672.

Ordonn. des
Rois, II vol.

Tiré d'un
impr. sur le
10^e v. de Vinc.

Compte de
la Prev. Sau.
T. 3. p. 474.

Reg. Arch
7 Nov.

FAVIERES EN BRIE,

*Avec le Prieuré de SAINT OUVEN ,
& l'Abbaye d'HERMIERES.*

L Orsque l'usage n'étoit pas encore venu de dire *Saint-Sulpice de Favieres* pour désigner Favieres qui est à l'extrémité du Diocèse de Paris dans l'Archidiaconé de Josas entre la route de Dourdan & celle d'Estampes, on étoit obligé de désigner le Favieres dont il s'agit ici par sa situation dans la Brie, & de dire *Favieres en Brie*. Maintenant on l'appelle simplement Favieres : car le plus souvent en parlant de l'autre on se contente de dire *Saint-Sulpice*. L'origine du nom de ce lieu & de tous les autres Favieres qui sont en France, se découvre naturellement dans la dénomination latine *Fabaria*, qui signifie un lieu où il croissoit beaucoup de fèves. On trouve des preuves de l'existence de ce Favieres-ci en particulier dès le IX ou le X siècle. Il est mentionné dans le Catalogue des biens qu'avoit alors l'Abbaye de Saint - Pierre des Fosse^z dite depuis saint-Maur. Quoique ce Catalogue appelé *Polyptichus* soit imprimé, je ne puis me dispenser d'insérer ici ce qu'il dit du village de Favieres parce qu'il fait voir l'ancienne nature du lieu. » L'Abbaye » des Fosse^z, dit-il, possède à Favieres sept » mans ou maisons affranchies. Le Huitième » mans ou mas appartient à l'Eglise du vil- » lage dédiée en l'honneur de saint-Martin.

Capitular.
alex. 2 In-
rum.

» Anciennement , continue-t-il , chaque
» mans payoit cinq sols de redevance par an.
» Dans la suite cela fut changé , & chaque
» maison donnoit trois jours de service par
» mois depuis la saint-Jean jusqu'à Noël ;
» plus une corvée de trois semaines en trois
» semaines ; outre cela elle faisoit *unum*
» *bannum in vinea, aliam in messe*. Deux mai-
» sons, mans ou feux devoient en outre
» amener trois charretées jusqu'au Monast-
» tere des Fosses. Pour le droit de poisson
» chaque feu payoit douze deniers & trois
» poulets avec quinze œufs. Le neuvième
» mans ou mas étoit celui qu'on qualifioit
» *indominicatus* c'est-à-dire la Maison Seig-
» neuriale ou l'Abbaye avoit cinq contures
» ou labourages, un pré, des bois, des eaux
» & un moulin.

Ce village est situé à huit lieues de Paris du côté de l'orient, dans une vallée qui n'est éloignée de Tournan que d'une demie lieue vers le nord. Le pays est fort aquatique , parce qu'il sert de passage aux eaux de plusieurs étangs , qui sont encore plus éloignés de Tournan. D'où il est aisé de conclure que les prairies n'y sont pas rares. Il y a aussi des labourages , bien des boccages ; & la forêt qu'on appelle de Crecy s'étend en partie sur cette Paroisse. En 1709 , on y comptoit 90 habitans suivant le dénombrement de l'Élection de Rosay imprimé alors , & réimprimé en 1720. Le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726 , y marque 404 habitans ou communians. On m'a dit il y a dix ans que la Paroisse n'avoit que 83 feux ; ce qui n'empêche pas le sieur Doufy dans son Royaume de France publié en 1745 , d'y en supposer toujours 90 comme il y a

DU DOYENNE' DU VIFEX CORREIL, 143
trente ans. Le Dictionnaire Universel com-
met ici la faute ordinaire de conclure de ce
que Favieres est de l'Election de Rozay,
qu'il est comme Rozay du Diocèse de
Meaux.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S.
Martin: elle est comme une longue chapelle
le chœur en est quarré. Il y a une aile du
côté méridional. Au côté droit de l'Eglise
est une tombe quarrée oblongue, sur la-
quelle est gravé en petite capitales gothiques
du XIV siècle. *Cy git feu Jehan de Favieres
Escuyers qui trepassa l'an de grace.....*
Il est représenté en Chevalier armé. Il a
fondé des prieres que le Curé acquitte en-
core. Il pouvoit descendre de cet ancien
Jehan de Favieres, que l'on trouve témoin
dans un acte d'Agnès Comtesse de Meulant
sur Jossigny, & qui est de l'an 1170.

Chartul. S.
Genav. p. 177

Au côté gauche où l'on voit des vitrages
du XIII siècle, est une autre tombe de la
même façon que la précédente, sur laquelle
on lit: *Cy git Feu Milheir de Ma...
qui trepassa l'an de grace..... de Janvier:
Iriez Dieu pour l'ame de ly.* Il a un étrier
sous ses pieds. Ce peut être un Seigneur de
Mandegrès lieu très voisin.

On a vu ci-dessus que cette Eglise de S.
Martin de Favieres, étoit dotée dès le IX
siècle d'un mas, mais, ou métairie. Quoi-
que ce soit l'ancien pouillé des revenus de
S. Pierre des Fossees où cela fut marqué dans
le X siècle, il ne paroît en aucune maniere
que cette Abbaye possédât cette Eglise. Mais
supposé qu'elle en eût joui, Maurice de Sully
Evêque de Paris, l'un des principaux bien-
faiteurs, & fondateur pour ainsi dire de
l'Abbaye d'Hermieres qui est située sur cette

244 PAROISSE DE FAVIERES EN BRIE ;
 Paroisse, la retira des mains de ces Moines
 pour en faire présent aux Chanoines de Pre-
 montré, établis dans cette Maison vers le
 commencement de son Episcopat ; depuis
 lequel tems elle est marquée appartenir à
 ces Chanoines Réguliers dans tous les Pouil-
 lés de Paris, à commencer par celui du XIII
 siècle. Et l'Abbé est gros Décimateur de la
 Paroisse avec le Seigneur de Neufmoutier.

Il est difficile d'assurer d'où étoit venu à
 l'Abbaye des Fossez ou de saint-Maur, le
 bien considérable & Seigneurial qu'elle y
 avoit au moins dès le IX siècle. Par la suite
 il lui fut impossible de ne pas en accommo-
 der les Seigneurs de Tournan, qui étoient
 devenus puissans, & qui favorisèrent extre-
 mement le Prieuré de ce lieu qui appartenoit
 à cette Abbaye, enforte que cette même
 Abbaye n'eût plus à Favieres que de foibles
 restes de son ancien Domaine ou d'autres
 revenus que les Seigneurs de Tournan lui
 céderent : Et que l'on vit dès le XIII siècle.
 une famille qui prenoit le nom de Favieres.
 C'est de quoi il reste des vestiges dans les

*Chartul. pa-
 ris. S. Mauri
 f. 51.*

Coû. Sorb. ms.

*Gall. Chr.
 T. 7. col. 297.*

*Necrol. Ecc.
 Paris. ad 21
 Januar.*

monumens du XII & XIII siècle. En 1182,
 Guy de Garlande déclara avoir donné à ce
 Monastere l'usage dans les bois de Favieres.
 En 1223, Hugues de Chatillon d'une part,
 & Anselme de Garlande, Pierre de Favieres
 & ses freres succéderent touchant le droit
 de Gruerie dans les mêmes Bois. En 1257,
 Pierre de Chevry Abbé de saint-Maur y fit
 l'acquisition d'une partie de forêt pour la
 somme de 98 livres & 110 sols tournois.
 Durant le cours du même siècle, il exista
 un Chevalier nommé Henry de Favieres
 dont le fils appelé Dreux de Favieres fonda
 l'Anniversaire & celui de Richarde sa mere

DU DOYINNE' DU VIEUX CORBEIL. 145
avec le sien, en l'Eglise de N. D. de Paris,
dont il étoit Chanoine, & pour lequel il
laissa 60 sols assignez sur la cinquième partie
de sa succession, que le Prieur de Favieres
qui en jouissoit, devoit payer suivant les
lettres de l'Abbé & Couvent d'Hermieres.

Les Seigneurs de Garlande sont encore
mentionnez à l'an 1228, dans un acte im-
portant qui regarde Favieres. La dixme de
cette Paroisse avoit été engagée aux Eglises
de S. Nicolas du Chardonnet & de S. Paul *Cod. ms. Jor.*
de Paris; Anselme de Garlande Seigneur de
Tournan, paya à ces Eglises la somme pour
la quelle étoit fait l'engagement & devint
par là propriétaire de cette dixme, dont on
ne trouve plus rien ensuite.

Ce ne fut qu'en 1293, au mois de May,
que les Garlande cessèrent d'être Seigneurs
de Favieres par la vente que Jean & Agnès
sa femme en firent à Pierre de Chambly
Chevalier en même tems qu'ils lui rendirent
Tournan, Marle, Fontenay &c. Mais non-
obstant tous les changemens arrivés par le
laps de tems, il y avoit encore en 1273, un
Fief dit de Favieres possédé par l'Abbaye *Chartul. S. Mauri, n. 48.*
d'Hermieres que l'Abbé Milon reconnut
être mouvant du Monastere de S. Maur. En
1257, Ansel de Garlande & G... sa femme *Ibid. orat. n. 4.*
tenoient des bois de l'Abbaye de S. Maur
près Favieres. Jean de Geresines étoit Scig- *Sauval, T. 3. P. 447.*
neur de ce lieu en 1483.

Il y a à Favieres quelques écarts; sçavoir
le Prieuré de saint-Onen, l'Abbaye d'Her-
mieres, Mendegris, Puiscarré, Ville-mi-
geon, & le Château de la Planchette.

Il y avoit aussi au XIII siècle un canton
dit la Croix-Paillard suivant un titre de l'an
1274. *Chartul. S. Mauri, n. 47.*

Je remets à parler séparément du Prieuré de saint-Ouen & de l'Abbaye d'Hermieres.

Ibid. n. 48.

MANDEGRIS. Ce que j'en ai pu apprendre est qu'en 1278, Milon Abbé d'Hermieres, reconnoît que le fief possédé en ce lieu par son Monastere relevoit de S. Maur des Fosséz. Nonobstant quoi je lis ailleurs que la Seigneurie de Mandegrism étoit mouvante de Tournan au XV siècle; & que Jean de Geresme Ecuyer, fit hommage en 1483, à M. le Chancelier comme à lui échue par la mort de Jean de Geresme son pere.

Compte de
la Piév. de
Paris, 1486.
Sauv. T. 3.
p. 447.

Tab. Foff. in
Ep. msf. 10.
Corb.

En 1494 & 99, Robert Surreau Ecuyer Prevôt de Corbeil en étoit Seigneur.

Perm. d'or.
donné.

Cette Terre & son Château appartenoit en 1698 à M. Sanguin. Elle est aujourd'hui à M. de Moras qui demeure à Champrose, Paroisse des Chapelles.

Affiche de
1744.

J'ai vu affichée dans Paris Fontaine le Hongre comme hameau de Favieres en Brie; mais aucune Carte des environs de Paris n'en fait mention.

PÉYQUARRÉ est mentionné & ainsi écrit dans les Registres de l'Archévêché, où l'on trouve qu'à raison de l'éloignement dont il est de Favieres; il fut permis à Noble Nicolas le Peultre Officier de la Venerie du Roy, le 24 May 1605, de faire célébrer dans la Chapelle qu'il venoit de faire construire en sa maison.

Le Chapitre du Vivier en Brie maintenant réunie à la Sainte - Chapelle de Vincennes, a pris dans le Procès-Verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, la qualité de Seigneur en partie de Favieres.

PRIEURÉ DE SAINT OÜEN,

A observer l'ordre chronologique, ce Prieuré doit être placé ici avant l'Abbaye d'Hermieres parce que sa fondation est plus ancienne. Quoi qu'on n'en connoisse point les fondateurs, il est constant qu'il appartennoit à l'Abbaye de Tiron au Diocèse de Chartres avant l'an 1147, puisqu'il est du nombre de ceux que la Bulle d'Eugene III de cette même année, confirma à cette Abbaye sous le nom de *Ecclesia S. Audoeni de Turnonio*. On ne doit pas être étonné que cette Bulle l'appelle S. Oüen de Tournan quoiqu'il ne soit pas de la Paroisse de Tournan, il est aussi voisin de Tournan que de Favieres & la dénomination à l'égard des pays éloignez, se prend ordinairement du lieu considérable le plus proche. Pour ce qui est du nom de S. Oüen donné à ce Prieuré, je pense qu'il est permis de conjecturer que dans les différens transports qui furent faits du corps de S. Oüen Evêque de Rouen, à cause des guerres des Normans tant à Paris qu'aux environs de Soissons, on l'aura réfugié pendant quelque tems dans la forêt de Crecy, qui couvroit alors tous ces pays là, en quelque Château de sûreté, & que le peu de reliques qu'on y aura laissé en reconnoissance du droit d'hospitalité, aura été une occasion aux Seigneurs d'y bâtir une chapelle du titre de ce saint, au service de laquelle les Moines de Tiron qui étoient en grande réputation de sainteté sous le regne de Louis le Gros auront été appelez.

Le Pieur de saint-Oüen est le troisième de

*Gall. Chri
T. 2. Inferior.
col. 230.*

248. PRIEURÉ DE SAINT OREN,

ceux du Doyenné de Moissy-l'Evêque dans l'addition au Pouillé Parisien du XIII^e siècle faite vers l'an 1300. Pendant que tous les autres Prieurés du même Doyenné payoient en 1384, pour droit de visite & de procuration à l'Evêque de Paris la somme de 10 liv. celui-là n'étoit taxé qu'à trente sols. La même proportion est marquée pour le payement dans le Pouillé du XV^e siècle, où on lit : *Prior S. Auduini per compositionem XXV. sol. paris.*

Il n'y a rien de remarquable dans l'Eglise de ce Prieuré qui n'est qu'une simple chapelle rebâtie plusieurs fois ; on ne sçait pas même pour combien de Religieux le Couvent avoit été fondé. Les vestiges des lieux réguliers sont disparus.

En 1254, ce Prieuré payoit 50 sols de procuration à l'Evêque de Paris, ce que l'Abbé de Tiron reconnoît par un acte daté de cette année.

On en connoît quelques Prieurs commendataires depuis deux cens ans.

Pierre Disques l'étoit en 1547, & mourut alors.

Pierre Copin lui succéda & mourut en 1557.

Robert Saussy fut pourvu le 17 May 1557.

Charles de Buze résigna en 1570 ce Prieuré à Jacques Xavier Clerc Parisien.

Jean Merle Clerc Perigourdin l'obtint en Cour de Rome le 12 Juin 1571, & dans son visa il est dit situé *intra limites Parochie de Faveris.*

François le Roy le posséda sur la fin du siècle.

Pierre du Moulin l'eût par résignation le 27 Décembre 1601.

Rôle du Sr
de la Croix-
le, 1384.

Invent. Tit.
Ep. Par.

Il est possédé actuellement par M....le

Gendre beaufrere de M. Bosc Procureur
Général de la Cour des Aydes.

Le Prieur Curé de Favieres y acquitte
une Messe par chaque semaine; & le 24
Aout jour de la Fête, la Paroisse y va en
Procession & y chante la grande Messe.

ABBAYE D'HERMIERES.

LA réputation que s'étoit attiré Maurice
de Sully Evêque de Paris, en encourageant les Seigneurs qui avoient le dessein de
fonder des Monastères, de les fonder dans Duchène T.
son Diocèse, a engagé Rigord écrivain de la 5. p. 40.
vie de Philippe Augule, de dire à l'an
1196, que mourut cet Evêque, qu'il étoit
fondateur des Abbayes d'Herivaux, d'Her-
mieres, Hiere, & Gis: Et Guillaume de
Nangis qui écrivoit environ cent ans après a
suivi cette opinion. Il est aussi facile de
montrer à l'égard d'Hermieres, que c'est
faussement qu'on lui a attribuée cet hon-
neur, qu'il l'est à l'égard des trois autres.

Les auteurs du nouveau Gallia Christiana
ont pris le meilleur parti, qui est d'assurer
que Maurice de Sully a été seulement l'un
des bienfaiteurs, parce que c'est de son
tems que cette Abbaye a été établie dans son
Diocèse; mais que le vrai fondateur est un
nommé Regnaud *Reginaldus*, auquel on
peut associer un des Thibaud Comte de
Champagne, & Adèle fille de l'un de ces
Comtes, épouse du Roy Louis VII, laquelle
lui donna en 1202, du terrain jusqu'aux bois
de Bucy, sans exclure les Seigneurs du
nom de Garlande, Guy, Ansel, & Robert,

*Concord.
Parlam.*

*Gall. Chr.
P. 7 Insr. 20.*

On ne peut gueres placer cette fondation avant l'année 1160, qui est celle dans laquelle Maurice de Sully entra sur le Siége Episcopal, d'autant plus que Robert qui en fut le premier Abbé vivoit encore en 1183, & que Garnier son successeur ne paroît qu'en 1192. Les premiers Religieux de cette maison qui est de l'ordre de Premontré, furent tirez de l'Abbaye de Val-Secret proche Château-Thierry.

Elle n'est point située dans un village du nom d'Hermieres comme l'a cru M. de Valois; ce qui a trompé d'autres écrivains postérieurs. (2) Hermieres est une vraie solitude enfoncée dans la forêt de Crecy, au nord de Tournan à sept lieues de Paris vers l'orient d'Hyver, & à deux de Lagny. Quoique sa situation ne soit point dans un vallon, les bois qui l'environnent de tous côtés sont si remplis de mouilleres sans d'écoulemens, que les abords en sont assez difficiles, même durant l'été.

L'Eglise de cette Abbaye est consacrée sous le titre de la sainte-Vierge & de saint Nicolas. L'édifice est petit & bas; dans le gout du XIII^e siècle & en forme de croix; il est de plus orné de galeries vitrées, & les voutes en sont supportées par des petites colonades réunies. La nef a été raccourcie.

Je ne mettrai point ici les épitaphes des Abbés qui se peuvent lire encore en partie dans cette Eglise, où quelques unes ont été rapportées du Chapitre ou du cloître: Elles

Gall. chr. sont conservées dans le *Gallia Christiana*
T. 7. col. 941. où l'on peut les voir.
et seq.

(2) *Bersnol*, *Descript. de Paris*, T. 1, p. 114, va jusqu'à dire qu'Hermieres est un bourg.

Voici d'abord celles qui concernent la famille des Garlandes.

Dans la chapelle de la croisée du côté septentrional est représentée sur une tombe une femme joignant les mains & ayant son habit retroussé, avec cette inscription en gothique capital.

*Tumulata quiescit Havoise
Nobilis & clari generis meruit sociari
Nobilitate pari celo queat illa beari
Que obiit anno Domini M. CC. octogesimo
Sexto, die Festo S. Martini Yemalis.
Orate pro ea.*

C'est Havoise de Montmorency femme d'Ansel de Garlande IV du nom & qui n'eût point d'enfans.

Dans la nef est la tombe d'un Chevalier armé dont l'écusson est effacé de vétusté. Mais on y voit encore ce reste d'inscription en gothique.

Nobilis Anselmus quem continet iste locellus

*Terram Possesse possedit Turnomique,
Jussus utrobique.....*

Qui obiit anno Domini M. CC octogesimo septimo die Jovis post Pasqua. Orate pro eo.
C'est sans doute Ansel de Garlande III du nom.

On voit aussi dans cette nef la figure de deux Garlandes vêtus d'habits longs, & dont l'écusson est vuide. Leur épée pend à leur côté gauche. Le premier a un lion sous ses pieds. Le second a une couronne de roses.

On croit que l'un des deux est un Ansel de Garlande. Ce sont vraisemblablement les deux fils d'Ansel de Garlande Seigneur de

252 ABBAYE D'HERMITES,
Possesse & de Tournan, dont on vient de
lire l'épitaphe. Celui qui a une couronne
est Ansel son aîné qui épousa Havoise mar-
quée ci-dessus dont il n'eût point d'enfans,
& l'autre est Jean son fils puîné qui mourut
avant son aîné, mais en laissant postérité.

Jean Gaucher du Chatel Ecuyer, sire
d'Armainvilliers par son testament du 15
Octobre 1380, avoit choisi sa sépulture
dans cette Eglise. Sa tombe est disparue.

A un pilier de la nef vers le septentrion
est attaché un marbre noir gravé en mé-
moire d'un homme de lettres qui a été assez
célèbre de son tems, & qui a été inhumé en
ce lieu. On y lit *Jacobus Gutherius in sena-
tu Parisiensi Advocatus, Patricius Romanus,
hic beatam spem & adventum magni Dei sal-
vatoris nostri Jesu Christi expectat in miseri-
cordia.* Et sur sa tombe qui est auprès, il est
spécifié qu'il mourut en 1638, âgé de 77
ans. Son épouse lui survécut de dix ans, &
est inhumée près de lui. On apprend par son
épitaphe qu'elle s'appelloit *Catharina Ar-
gentaria*; qu'elle avoit eu cinq enfans qui
se firent Religieux, & qu'elle mourut âgée
de 80 ans. L'auteur de l'inscription ajoute
ces mots; *Vicium Britannicum Societati
Jesu legavit*, puis il dit qu'il y eût une
échange de ce bien; & finit en disant: *Hanc
viciſſim funebrem ei domum pro domo repo-
suere Patres Societatis Jesu anno XLIX,
Obiit anno XLVIII, Septembris XVII.*

Jacques Gauthier inhumé dans cette
Eglise étoit natif de Chaumont en Bassigny.
L'ouvrage qu'il publia en 1612, intitulé *de
veteri-jure Pontificio urbis Romæ*, fut si
bientreçu à Rome, que le senat accorda à
l'auteur le titre de Citoyen romain pour

Suppl. de
Moreti.

lui & pour sa postérité : ce qui fut confirmé par Louis XIII. Il y a encore plusieurs autres ouvrages de lui ; celui de *Jure Maritimum* est un des plus estimez. Il fut aussi assez bon Poète latin ainsi qu'il paroît par son *Rupella capta* imprimé en 1628. Goutherier après avoir passé quarante ans dans le Barreau avec honneur, se retira à la campagne pour y vivre en repos & s'adonner uniquement à l'étude. Il faut croire que sa maison étoit dans le voisinage d'Hermieres, sur le territoire de Favieres, ou de Neufmoutier ou de Pontcarré, & qu'il avoit demandé à être inhumé dans l'Eglise de l'Abbaye. Je n'ai pu deviner ce qu'il faut entendre par le *Britannicum* dont il est fait mention sur la tombe de Catherine l'Argenterier sa femme : Je croi cependant que c'est une maison dite la Bretèche ; qui est dite voisine de l'Abbaye d'Hermieres dans la légende de Jean Poisse imprimée en 1576, & lui avoir appartenu en conséquence d'un procès fait à une pauvre demoiselle.

Enfin on voit dans la même Eglise un Mémorial au sujet de Claude Regnaud Abbé, qui en a fait refaire la voute. Il repose & est dit être décédé le 19 Octobre 1641. Les Bulles de ce Abbé Commendataire étoient de l'an 1597.

Le cloître de cette maison a été rebâti de briques. Les jardins en sont spacieux.

Cette Abbaye eût au commencement du XIII siècle consécutivement deux Abbés du nom de Thomas. Du tems du premier vers l'an 1210, étant bien fourni de Religieux on confia à quelques uns d'entr'eux le gouvernement de l'Hôpital de la Trinité à Paris situé dans la rue saint-Denis. Cet Hô-

Legende de
M. Jean Poisse
le Conf. au
Parl. de Paris
pag. 12.

254 ABBAYE D'HERMIERE,
pital resta sous la direction durant trois
siècles & demi pendant lesquels, quoiqu'ils
exerçassent l'hospitalité envers les pauvres
pèlerins, ils se rendirent utiles aux maisons
de l'ordre voisine de Paris, donnant azyle
à ceux des Abbés qui craignoient les effets
des guerres des Anglois au XV siècle. Mais
la ville de Paris ayant eu besoin de cet Hô-
pital pour une destination plus étendue, les
Premontréz en sortirent l'an 1562, & se
retirerent à Hermieres. Jusques - là cet
Hôpital avoit passé pour un membre de cette
Abbaye.

Sous Thomas II qui étoit de la Maison de
Montmorency s'il est vrai comme le dit le
Nécrologe d'Hermieres qu'il fut frère
d'Haoise femme d'Ansel de Garlande de
laquelle on a vu ci-dessus l'épithaphe. (a)
un autre Ansel Seigneur de Tournan donna
à l'Abbaye d'Hermieres au mois de May
1237, une déclaration comme la Terre
de cette Abbaye n'étoit point dans l'étendue
de son fief de Tournan, & reconnut que
l'Abbaye a tout droit de justice. Il amortit
de plus ce qu'elle avoit dans son fief. Il est
aussi fait mention dans les anciens Registres
du Parlement d'un bien de cette maison
mouvant en arriere fief de l'Evêque de
Paris.

Le Catalogue des Abbés jusqu'à M. Pres-
son qui l'est aujourd'hui, ne vaque jusqu'au
nombre de trente-sept : Mais outre ceux-là
il y en a qui sont tombez dans l'oubli. Le

(a) Ce qui me fait douter qu'il ait été frère d'Haoise,
est qu'il étoit Abbé des l'an 1223, & qu'il mourut
en 1247 ; Haoise au contraire ne mourut que trente-
neuf ans après, sçavoir en 1236, suivant l'inscription
de sa tombe.

dernier

Second Li-
vre vert vicil
du Chastelet,
f. 135.

Reg. olim
1301. Jovis
post Epiph.

dernier Régulier élu fut un nommé Jean du Sauffay, qui fut benî le Dimanche 22 Décembre 1521, par François Poncher Evêque de Paris, assisté de Guy Abbé de Montebourg, & de Charles Boucher Abbé de S. Magloire dans l'Eglise du Couvent de la Trinité à Paris, laquelle étoit encore alors occupée par l'ancienne colonie venue de l'Abbaye.

Le premier Abbé Commendataire fut Bernard de Ruthies qui jouissoit dès l'an 1535. En 1572, le Parlement rendit un Arrêt qui ordonnoit que cette Abbaye seroit réformée & il y eut un Conseiller député à ce sujet le 9 Août. Primitivement elle avoit été du nombre de celles dont l'Abbé étoit tenu de comparoitre aux Synodes Diocésains. On conserve l'excuse par écrit, que l'Abbé Jean envoya, au sujet de son manquement au Synode d'après Pâques de l'an 1388.

En 1681, Louis XIV donna cette Abbaye à Edme Pirot, Auxerrois, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne & Professeur Royal, depuis Chancelier de l'Eglise de Paris, & auteur de quelques ouvrages. Ce fut de son tems que l'Abbaye obtint confirmation de l'échange qu'elle avoit faite avec Henri de Beringhen premier Ecuyer du Roy.

Les ravages des guerres sont cause qu'il n'est rien parvenu jusqu'à nous des ouvrages qui pouvoient avoir été composez dans ce Couvent. Il y vivoit au commencement du XIII siècle un *Joannes de Grevia*, frere ou neveu du Chancelier de Paris Philippe de *Grevia*, duquel on a des ouvrages.

*Reg. Ep.
Par. 2 Sept.
1535.*

*Regist. du
Parl.*

*Tab. Ep. in
Spir.*

*Ibid. 23
Juillet 1681.*

*Gall. Chr.
T. 7. col. 330.*

OZOIR-LA-FERRIERE,

O U

LES FERRIERES.

LEs différens lieux de France qui portent le nom d'Ozoir ou Ouzoir, & qu'on a écrit quelquefois Ozouer & Ouzouer, (& même aussi d'autres fois Auzoir, mais très mal) tirent tous incontestablement leur étymologie du mot latin *Oratorium*: Ces lieux ont commencé par une Chapelle qu'on y a bâti, auprès de laquelle, par la suite, on est venu habiter. Ce qui empêche de douter de l'origine que je donne d'Ozoir, est que primitivement on l'a écrit *Oroir* en langue vulgaire: Et si pour s'en convaincre l'on n'a pas de titres françois bien anciens pour tous les villages de ce nom qui sont répandus dans le Royaume, il suffit que l'on en ait de quelques uns. D'ailleurs les titres latins qui sont d'un tems antérieur & les Pouilles, appellent ces lieux du nom d'*Oratorium*, qui naturellement a du forme *Oroir*, de même que *Dormitorium* a fait dortoir, *Operatorium* Ouvroir. Ensuite par adoucissement on a changé la lettre r en z. Ce qui est arrivé quelquefois en notre langue en d'autres mots. Mais comme il y a en France environ dix ou douze lieux qui portent le nom d'Ozoir ou bien d'Ouzoir, & qu'il y en avoit même un au Diocèse de Paris dans les environs de Chelles: Il a été besoin d'employer un terme

diffinatif pour celui-ci ; & l'usage l'a fait tirer de la forêt dans laquelle il se trouvoit. Or cette forêt s'appelloit anciennement la forêt de Ferrieres. Imbert Evêque de Paris parlant dans une Charte de l'an 1050 d'une Eglise de ces quartiers là qui est aujourd'hui en pleine campagne, dit qu'elle étoit située *in silva Ferrariensi*. Cette forêt dont l'une des extrémités est vers la Grangele Roy, au Diocèse de Paris, après avoir fait un circuit en forme de fer à cheval se termine dans le Diocèse de Meaux au village dit Hautefeuille. Le nom de Forêt de Ferrieres qu'elle avoit dans toute la partie qu'on appelle maintenant les Bois d'Armainvilliers, lui venoit de ce qu'elle abondoit en forges de fer, qui étoient des forges à bras. Ce qui est si vrai que lorsque l'on creuse à Ozoir, on y trouve encore beaucoup de machofer. Ce village qui en a tiré son nom avec celui qu'on nomme Ferrieres à la distance d'une lieue & demie delà, étoient les deux endroits où la fabrique de cette matière étoit plus abondante. Car il faut toujours présupposer une chose certaine, qui est que ces deux lieux qui se trouvent maintenant au dehors de la Forêt, étoient alors entièrement dedans. Les Fabriques ou Forges de fer du Diocèse de Paris, avoient fait connoître ce canon au XII^e siècle, de manière qu'un moine de S. Martin de Tournay chargé de découvrir où étoit une Abbaye du nom de Ferrieres, n'en vint about étant à Reims, que par le moyen de ces Ferrieres du Diocèse de Paris. Parce qu'apparemment il s'adressa à quelque Religieux de S. Maur des Fossez, qui étoit venu comme lui au Concile de Rheims en 1147. Aùressé ce

*Cartul. par.
pp. S. Mauré
f. 147.*

*Narrat. Ref-
tair. S. Mor.
Tornac. Spic.
in fol. T. 2.
p. 901.*

Chartul. S.
Mauri papyr.

In Villa per-
cerum.

que nous en avons de plus ancien ne passe point le IX siècle. Le premier acte nous apprend que c'étoit l'Abbaye de S. Germain des Prez qui avoit beaucoup de biens en ce lieu, & que son Abbé Hilduin en fit l'échange en l'an 856, pour d'autres biens que Rainard Abbé de S. Pierre des Fosses lui donna, & qui étoient situez à Villepreux.

Il est constant qu'on ne disoit point alors Ozoir la Ferriere, mais l'Ozoir des Ferrieres. Guillaume Evêque de Paris met dans sa lettre de l'an 1237, *Oratorium Ferrariorum*. Et dans une pièce du Cartulaire de S. Maur il est parlé d'une maison contigüe au au ruisseau du lieu.

Ce village est à six lieues & demie de Paris vers l'orient du milieu de l'automne au bout d'une plaine, & à l'entrée d'une autre qui commence après un petit ruisseau. Sa situation est sur un des grands chemins de la Brie qui conduisent en Champagne par Tournan, Rosay, Vaudoué &c. On n'y voit que des terres labourables avec quelques boccages & prairies, lorsqu'on est passé le village bâti sur un côteau qui regarde le nord ou est immédiatement après, on entre dans la forêt qui est aussi tout pays plat sans montagnes. Suivant le dénombrement des feux fourni en 1709, il y en avoit alors 75 en toute la Paroisse. Le Dictionnaire Universel de la France de 1726, dont l'évaluation par habitans ou communians se trouve toujours assez proportionnée à ce dénombrement y en marque 222. Mais le sieur Dois-sy qui a fait imprimer en 1745, un nouveau dénombrement de feux de tout le Royaume, n'y en compte que 49.

Il falloit qu'il y eût eu une chapelle dans ce

lieu long-tems avant le regne de Charles le Chauve, puisque dans l'acte d'échange de l'an 856, ci-dessus indiqué, il est appelé simplement du nom d'Oratoire, *ad villam quæ vocatur Oratorium*. Cette chapelle érigée depuis plusieurs siècles en Paroisse, est sous letitre de S. Pierre. l'édifice n'a rien de remarquable. Il ne se voit de l'ancien du XIII siècle, que quelque reste de colonnes ou piliers du chœur tant d'un côté que d'un autre. Le grand autel fut porté au fond l'an 1724, à l'occasion d'une sacristie que l'on projetta. Dans l'aile du côté du midi qui est unique, se voyent des épitaphes modernes de Mrs. Parfait & Amyot, dans lesquelles ce lieu est orthographié *Ausoy la Ferrière*, ce qui est contre l'étymologie dont on est assuré. Il y a dans la nef du côté septentrional proche la chaire à prêcher l'épitaphe d'un Curé en vers françois, gravée en petites lettres gothiques, & qui pourroit être curieuse; mais l'humidité qui regne de ce côté là, l'a tellement couverte de mousse, qu'on ne peut presque plus la lire.

On ignore quel fut l'Evêque de Paris qui donna cette Eglise à l'Abbaye de S. Maur : Mais on se doute que c'en fut un du XI siècle.

Innocent II confirma à l'Abbé la nomination à cette Cure par sa Bulle de l'an 1136. On y lit *Ecclesiam de Oratorio*. Maurice de Sully dit plus dans ses lettres de l'an 1191, car il y joint l'aitre, la grosse dixme, & deux parts dans la menue : *Ecclesiam de Oratorio cum altio &c.* Guillaume d'Auvergne qui entra sur le siège de Paris en 1228; ayant pourvu une fois de lui-même à cette Cure, au bout de six mois qu'elle étoit vacante, donna acte à l'Abbaye de S. Maur, comme

Reg. Arch.
24 d'ag.

Hist. de
Paris, T. 3.
ix autogr in
Tab. S. Maur.

Chartes. S.
Maur.

260 PAR. D'OZOIR-LA-FERRIERE,
 il n'entendoit point préjudicier au droit de
 ce Monastere. Il est de l'an 1237. Aussi le
 Pouillé de Paris qui fut rédigé au même siècle
 marque-t'il de donations *Abbatibus Fossatensis*,
Ecclesia de Oratorio. Les Pouilliez imprin-
 dans le dernier siècle y sont conformes &
 marquent la dévolution du droit à l'Arche-
 vêque à cause de l'union de l'Abbaye de S.
 Maur; ce qui montre cependant l'incapacité
 de celui qui a publié le Pouillé en 1626, est
 qu'il a traduit *Oratorium Ferrarie*; par ces
 mots *l'Oratoire de Ferrare*.

Ibid. f. 45.

Outre l'Eglise Paroissiale vrai ancien Ora-
 toire, l'Abbé de S. Maur y en avoit un dans
 son Manoir seigneurial: le Pape Martin V
 permit vers l'an 1430, que l'on y célébrât la
 Messe.

La Seigneurie d'Ozoir ayant appartenu
 de tems immémorial à l'Abbé de S. Maur,
 je ne puis faire ici mention que des circon-
 stances où cette Abbaye s'est trouvée par
 rapport à quelques Militaires qui y avoient
 du bien, ou par rapport aux habitans. Le
 Monastere eûtint en 1208, le gain d'un cau-
 se au moyen d'une sentence arbitrale donnée
 au mois de Février par Guillaume l'astorel
 Hugues de Baston & Gile de Versailles qui
 lui adjugerent toute justice à Oroer sur la
 terre de Guillaume de Glesiere & Philippe
 son frere. Depuis ce tems, le même Guil-
 laume de Glesiere Chevalier voulut que les
 hôtes qu'il avoit à Ozoir fussent soumis en
 cas de délit aux usages & coutumes du pays:
 Son acte est de l'an 1230. Il est parlé dans
 autres lettres de l'an 1248, données par
 Odon Archidiaque d'un lieu d'Ozoir dit la
 Fosse-Brunon, & d'une maison que les hé-
 ritiers de ce Chevalier y avoient, & l'on y

Repertoire
 du Châtelet,
 p. 1249.

Chartul. S.
 Mauri Gargu.
 n. 50.

Ibid.

spécifie une reddition de devoir, par ces mots *palmela prastita*. Ce qui me paroît signifier l'hommage lige rendu entre les deux paumes de mains du Seigneur. En 1248, Ferric de villa Paacta dit Briart, Chevalier, reconnut tenir de l'Abbaye un Fief situé *apud Oratorium*. En 1277, Guillaume de Boneuil homme d'armes quitta au même Monastere ce qu'il possédoit à Ozoir, moyennant la cession que l'Abbaye lui fit de ce qu'il lui appartenoit dans l'île de Barbriere proche le même Boneuil sur Marne.

*Ibidem.**Ibid. n. 16.**Ibid. n. 23.*

L'ancien territoire de cette Paroisse n'est presque connu, que par les différens quartiers de Forêt qui la composoient. Il en a un entr'autres qui porte un nom assez singulier, sçavoir *Foresta quinque solidorum*, quoique quelquefois on l'a appelée *Foresta sancti Civi* qui est un nom de saint inconnu.

On trouve que l'Abbaye de S. Maur en fit l'abandon à ses hôtes d'Ozoir l'an 1238, en même-tems qu'il les quitta des corvées du droit appelé *Wautur jucci & Baleri* des trois ceufs dâs aux Rogations: Mais cet abandon ne leur fut fait qu'à condition qu'ils défricheroient cette forêt & qu'ils la mettroient en culture. Il y avoit aussi eu une contestation entre le Curé du lieu nommé Jean & l'Abbaye au sujet de la même Forêt: Les parties s'en rapportèrent à des arbitres l'an 1241, & l'Evêque de Paris Guillaume d'Auvergne ratifia l'accord qui fut fait. Un autre canton de la forêt des Verrieres étoit appelé *Jarriel*. Il est connu par un acte de l'an 1260, dans lequel Guillaume de *Bosre-Hirpini* se reconnut detenteur des bois de ce nom situés en la Paroisse d'Ozoir. Par un autre acte de 1266, Pierre de Marly-la-ville

*Ibid. n. 21.**Ibidem.**Gall. Chr.**T. 7. col. 98.**Chart. S.**Marly. n. 16.*

262 PAR. D'OZOIR-LA-FERRIERE,
proche Louvres, Chevalier, & Aide sa femme reconnoissent qu'ils jouissent avec Simon de Bandeville Chevalier, & Dreux de Morent aussi Chevalier cent arpens de bois qui leur viennent du côté de leurs femmes & qu'ils disent situés *apud Oratorium la Ferriere* lieu dit Jarriel dans la censive de saint Maur. Un autre titre de l'an 1272, désigne la situation de ce lieu de Jarriel entre Ozoir & Tournan; c'est en parlant des deux cent arpens de bois, que Philippe Abbé de S. Antoine-les-Paris y avoit acheté, à l'occasion de quoi elle étoit redevable à S. Maur d'une somme de trente sols.

Ibid. n. 18.
Ch. Gall. Chr.
T. 7. col. 901.

Le Roy possédoit au XIV^e siècle dans les bois d'Ozoir, vingt - quatre arpens qui avoient appartenu à un nommé Jean Billouart; comme ils convenoient à l'Abbaye de S. Maur, Charles V les lui donna en 1362, pour d'autres biens. Ils n'avoient été prisés que treize livres.

Reg. des
Chart. 92. n.
123.

Le voisinage de la forêt a été cause que de toute ancienneté il s'est fait beaucoup de charbon à Ozoir. Une Ordonnance de l'an 1270, porte que du charbon de ce lieu qui venoit en sacs à Paris, le Voyer en avoit deux sacs.

Traité des
Fiefs, Brasse
T. 2. p. 741.

Comme l'Archevêque de Paris, par le moyen de la réunion de l'Abbaye de saint Maur à sa messe, étoit devenu Seigneur d'Ozoir, M. de Percifex Archevêque s'intressa dans le dernier siècle à procurer quelque avantage à ce village. Il obtint en 1668, des Lettres Patentes, qui portoient l'établissement dans ce lieu de deux Foires par an, & d'un marché par semaine. Quoiqu'elles aient été enregistrées en Parlement le 3 Septembre de la même année, on ne voit pas

DU DOYENNE' DE VIEUX CORBEIL. 263
pas qu'elles eussent leur effet. Sur l'opposition
des Chanoines d'Hiverneau, le Parlement
avoit réglé le 23 Juillet 1678, que les deux
Foires d'Ozoir se tiendroient les deux jours
du mois de Septembre qui suivroient la to-
rue de celle de Montetif à eux appartenante,
& le lendemain de la saint Pierre Fête Pa-
tronale du village.

Tiré de l'Ar-
rêt imprimé
en placard.

On m'a assuré que les Ecart de cette Pa-
roisse sont vers le midi la Grange-Bel-air,
la Tuillerie; vers le couchant, les Agneaux,
Vers le nord-ouest, & nord-est, la Doute.
la Planchette, la Pointe-le-Roy.

La Grange-Bel-air appartenoit en 1643, *Reg. Archiep.*
à Etienne Quentin Chevauleger.

Les Agneaux ou plutôt les Auneaux, étoit *Ibid.*
en 1644, une Seigneurie de Simon Cheva-
lier, Lieutenant Général du Château du
Louvre.

La Pointe-le-Roy étoit en 1624 à René
Pavin, Secrétaire du Roi, & à Isabelle du
Haulquet sa femme. Et en 1697 elle appar-
tenoit à M. le Comte de Montgeorge.

La Chanoinerie & la Marchaudiere ne
sont pas marqués dans les Cartes. Les Ar-
chidiacres de Brie en ont quelquefois fait
mention dans leur Registre de visite, à l'oc-
casion des Chapelles domestiques qui y
étoient.



LEZIGNY.

ON ne peut point douter que le nom de ce lieu ne soit un nom Romain défiguré. Quelques anciens titres de l'Abbaye de Saint Maur l'appellent *Lisiniacum*. L'Auteur du Pouillé de Paris, écrit au XIII^e siècle en latin, ne latinise point le nom de ce village; mais se contente de l'écrire en langage vulgaire, & il met simplement *Lisigni*. Ainsi la prononciation présente de Lezigny, par laquelle on change le premier *i* en *e*, n'est que pour éviter les trois *i* successifs, & elle ne doit point préjudicier à l'étymologie qui se tire naturellement de *Licinius*, nom Romain, qui a été porté par un Empereur au commencement du IV^e siècle, & par plusieurs Romains avant lui & depuis lui. Ce qui montre encore l'origine Romaine de cette habitation, est de ce que sur son territoire il reste actuellement un hameau & Château appelé Romaine. Il reste donc évident que Lezigny ou Lesigny est une altération du nom latin *Liciniacum*, & que s'il y a dans l'Angoumois des lieux dits Lezignac, & dans l'Anjou un Lezigné, dans le Poitou un Lezigny, tous ces lieux doivent avoir été dits primitivement *Liciniacum* à quodam *Licino*.

Lezigny au Diocèse de Paris ne se trouve cependant point dans les titres que depuis cinq à six cens ans. Mais il pouvoit être nommé dans ceux que l'Abbaye de Mont-érif a perdu. Cette Abbaye étoit sur son territoire, & n'a pu conserver aucun de ses anciens monumens. Ce village est

placé au bout de la vaste plaine qui du côté de Paris commence à Suty & à Boissy-Saint-Leger : il a du côté du midi la vue sur un vallon très-agréablement varié de ruisseaux (a), prairies, arbres de toutes les especes ; ce qui fit que quelques Seigneurs y construisirent un château dont il sera parlé ci-après. Il est vrai qu'en venant du côté de Paris la plaine n'est que des bruyeres en grande partie, & c'est seulement du côté du couchant ; mais dans les autres côtés il y a de fort bons labourages & d'excellentes prairies. A l'égard de la vigne elle n'y est gueres connue. On ne doit faire aucun fond sur ce que marque le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709, qui marque 70 feux à Lezigny. Il est évident qu'il y a une erreur de chiffre dans l'imprimé, puisque le Dictionnaire Universel du Royaume, publié en 1726, n'y reconnoît que 92 habitans ou communians. Le dernier Dénombrement qui a paru imprimé en 1745 sous le nom du sieur Doilly, se contente de marquer vingt feux en toute cette Paroisse. Lorsque j'y passai en 1739, on m'assura qu'il y en avoit trente ou environ. Il y a dans ce village une rue dont les maisons sont alignées, avec une porte ; ce qui fut fait par les soins des Seigneurs lorsqu'ils embellirent le Château.

Saint Ion ou Yon, Prêtre & Martyr du Diocèse de Paris, de la fin du III siècle, est Patron de l'Eglise de Lezigny. Les Reliques de ce Saint sont conservées en partie à Notre-Dame de Corbeil, & en partie à Châtres dit Arpajon. Il est hors de doute que

(a) Un titre de 1535 fait mention d'un grand étang qui y étoit alors, & d'un autre à Romaine en 1525.

les Evêques de Paris en ont déposé aussi en cette Eglise dans le temps de sa premiere Dédicace, & peut-être aussi dans celui de la seconde. Car l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, n'est que du regne de François I. Il est en forme de Chapelle oblongue, sans collatéraux, bien voûté en pierre, & surmonté d'une flèche couverte d'ardoise qui est apperçue de fort loin. François Poncher en fit la Dédicace le 5 Juillet 1523, suivant cet extrait d'un Registre de l'Archevêché. *Die Dominica quinta Julii an. 1523 Dominus Parisiensis Episcopus dedicavit Ecclesiam Parochialem de Lesiniaco sub invocatione S. Yvoni Martyris, ac quatuor altaria in eadem existentia sub forma Ecclesie consueta dedicavit & consecravit, presentibus ibidem Magistris Johanne Des Fosse Paroissienario, Stephano Leger, Guillelmo Chedeville Eccl. Paris. Canonici cum pluribus aliis.* Il est étonnant que la Relique qui est conservée dans cette Eglise & renfermée dans un bras de bois doré (levé au-dessus du tableau du Grand-autel, ne soit pas reconnue comme de Saint Ion, & qu'on lui donne le nom de S. Leonard : comme l'authentique en est perdu, peut-être que par la confrontation avec les Reliques de Corbeil & de Châtres on reconnoitroit qu'elle est de Saint Ion. Les guerres ont tellement affligé ce pays-là sur la fin de l'avant-dernier siècle, que l'on avoit même oublié le jour de la Dédicace. L'Abbé Chastelain avoit cru que la figure équestre de S. Martin qu'il avoit apperçu sur la porte de cette Eglise, étoit pour indiquer qu'elle avoit été dédiée le 4 Juillet, jour de la Translation de ce Saint. On voit par la date ci-dessus qu'il

Regist. de
anno 1518 ad
1523, fol. 1033.

Voyages mss.
de 1723.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORREIL, 267
s'est trompé d'un jour. C'est par inadvertance que dans le Registre de 1569 cette Eglise est appelée *S. Dionysii de Lezigniac*. Il reste sous la lampe du chœur une tombe qui porte cette inscription : *Cy gist venerable homme Jehan Lordezau Ecuyer fleur de la Roche en Forez, Capitaine pour le Roy sur les mers de Ponant & de Levant, qui deceda le 15 Août 1500.*

La nomination de cette Cure est dite dans le Pouillé écrit au XIII siècle, appartenir à l'Abbé de *Mont-astivo*, c'est-à-dire de Mont-étif. Ainsi s'exprimoit-on vers l'an 1210, l'Abbaye d'Iverneau n'ayant pas encore alors succédé à celle-là. Il y a toute apparence que ce fut par Maurice de Sully Evêque de Paris, qui se disoit l'ondeur de Mont-étif, que les Chanoines Réguliers furent gratifiés de cette Cure, puisque cette Abbaye de Mont-étif étoit construite sur le territoire même de la Paroisse de Lezigny. Dom Beaunier dit dans son Pouillé, que l'Autel de cette Paroisse étoit dans la nef de l'Abbaye d'Iverneau avant sa désolation : mais il se trompe. L'Eglise de Lezigny a toujours été différente de celle d'Iverneau. Ce qui reste d'anciennes collations, dont une est de l'an 1478, parle de la Cure & du Curé de Lezigny, comme de choses séparées de l'Abbaye, & durant une longue suite d'années depuis 1503 & un peu auparavant, ces Curés sont en perpétuels procès avec les Abbés & la Communauté pour raison des dixmes ; d'où l'on doit inférer qu'ils avoient leur Eglise & leur Presbytere au village de Lezigny. On a une Sentence de l'Officialité de Paris du 4 Avril 1499, par laquelle Benoit Gerbauld, Chanoine Rég.

Pouillé des
Bénéf. Roy.

gulier d'Ivenel, & Curé, ou plutôt Vicaire perpétuel de Lezigny, est condamné de restituer à l'Abbé & aux Religieux ce qu'il avoit perçu des dixmes. Il y avoit un Curé à Lezigny dès l'an 1386. Dans les Registres de l'Officialité de Paris il est fait mention d'un nommé Thomas Fatort Curé de ce lieu. Cela sent bien un Curé qui est hors du cloître, & qui est domicilié près de son Eglise. Enfin on lit dans les Registres de l'Archevêché au 18 Juillet 1505 une permission donnée par l'Evêque aux Paroissiens de Lezigny, de faire bénir ou réconcilier par le premier Evêque Catholique un ancien cimetière voisin au contigu à leur Eglise. Voilà qui prouve clairement que la Paroisse n'étoit alors ni même antérieurement dans l'Eglise de l'Abbaye. Il est constant d'un autre côté que les dixmes de la Paroisse de Lezigny appartennoient à l'Abbaye d'Iverneau. Il en reste quelques baux; mais en 1677 l'Abbé en fit cession au Curé, & il ne s'est retenu que le droit de patronage ou de présentation à ce Bénéfice.

*Ex Sched.
de Heran.*

Il y eut en 1696 une transaction entre le Curé & les Chanoines d'Iverneau. Le Curé céda à ces Religieux le droit d'administrer les Sacremens à leurs domestiques & celui de les inhumer. Mais à l'égard des pensionnaires de l'Abbaye, il fut convenu qu'à Pâques les Religieux demanderoient au Curé la permission qu'ils y fissent leurs Pâques, & que le Curé leur fourniroit les pains à consacrer suivant le nombre, & qu'à leur tour les pensionnaires présenteroient à la Paroisse par un d'entr'eux le pain à bénir. Qu'à l'égard des dangers de mort, le Curé administreroit les Sacremens à ces pension-

DU DOYENNE' DE VIFOR CORREIL; 269
naires, les inhumeroit, & recevroit les
droits funéraires.

¶ Le plus ancien Seigneur de cette Pa-
roisse dont j'aie eu connoissance est Robert
de Lesigny, qui engagea vers l'an 1200
aux Chanoines de Mont-éti une redevance
de grain. De-là il faut venir au XV siècle,
à la fin duquel est Louis Poncher, Sécre-
taire du Roi en 1482. Il est aussi qualifié Hist. des Gr.
Seigneur de Mincy ou Mancy. D'autres Offi. T. VI.
Mémoires disent qu'il étoit Trésorier de P. 440 & 450.
France vers l'an 1500, qu'il avoit épousé
Robine le Gendre, & qu'il fut frere d'E-
tienne Poncher, qui d'Evêque de Paris fut
élevé à l'Archevêché de Sens.

Charlotte Poncher sa fille, Dame de Le-
signy, épousa Nicolas Briçonnet, Général
des Finances en Bretagne. Vers l'an 1533 *Mém. Comé*
elle est dite veuve de Geoffroy de la Croix *Suppl. à 1532*
Baron de Plancy. Je ne sçai s'il faut lui *à 1536.*
attribuer ce que l'on trouve dans l'Histoire
de Paris, qu'en 1558 la Dame de Lesigny
fut l'une de celles qui furent choisies pour
assister à l'Hôtel-de-Ville au festin qui fut
donné au Roi le Jeudi gras.

Nicolas de Pierre-vive lui succéda, se-
lon quelques uns, dans la Terre de Lesigny.
Il étoit Maître-d'Hôtel ordinaire du Roi.
Sa fille avoit épousé en 1516 Antoine de *Hist. des Gr.*
Gondi. D'autres Mémoires portent que ce *Off. T. 2. p.*
fut Anne de Pierre-vive, Chambellan de *893.*
Monsieur frere du Roi, Trésorier des bâti-
mens de Sa Majesté, qui acquit cette Terre
de l'héritiere du sieur Poncher. Il en jouis-
soit vers l'an 1560. (2) Ce fut lui qui bâtit

(2) On voit dans les Registres du Parlement au
31 Décembre 1539 & 16 Avril 1540 le Seigneur du

270 PAROISSE DE LEZIGNY,
Le Châcau que les Seigneurs suivans aug-
menterent.

Tabul. 5.
Jac. Abi pass. Jeanne Clauffe étoit Dame de cette Terre
en 1574.

Charles de Pierre-vive, premier Maître-
Hist. des Gr. d'Hôtel du Roi, Chevalier de l'Ordre de
Où. p. 323. de Saint Michel, étoit Seigneur de Lesi-
gny vers 1580.

Concio Concini, Gentilhomme Floren-
tin, plus connu sous le nom de Marquis
d'Ancre & de Maréchal d'Ancre, acquit
cette Baronie au commencement du der-
nier siècle. Il en augmenta & embellit le
Château. La permission d'y faire célébrer
n'est que du 30 Juin 1615. Après sa mort
tragique, arrivée en 1617, le Roi Louis
XIII la donna à M. de Luynes, depuis Con-
nétable de Luynes, qui y fit encore plus
d'embellissemens. On tient que ce Prince
y tint quelques Assemblées ou Assises sur
un canal.

La Marquise de Carman de Bretagne l'a-
cheta depuis de ce Connétable : elle en
jouissoit vers l'an 1650, & la revendit à
Claude de Boileve Intendant des Finances,
dont la fille Gabrielle épousa François de
la Forêt d'Armaillé, Conseiller au Parle-
ment de Bretagne.

Aujourd'hui c'est son petit-fils qui est
Seigneur de Lesigny.

Recueil d'Es-
tampes.

La vue & perspective du Château fut gra-
vée vers l'an 1649 par Israël, qui l'appelle

Lesigny, Trésorier de France, apporter quelqu'ordre
au Parlement de la part du Roi. Je trouve aussi dans
l'inventaire des titres de l'Archevêché, qu'en 1563
Charles de Pierre-vive Seigneur de Lesigny eut de
l'Abbaye de S. Maur la Terre de Ferrolles : ce que l'E-
vêque approuva le 4 Octobre de cette année.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORREIL. 277
 Lesigny. Il est fort varié en pierres & en
 briques, & c'est apparemment parce que
 plusieurs Seigneurs y ont fait travailler,
 que l'Abbé Chastelain bon connoisseur n'y
 trouvoit pas de régularité. Il se contente
 de dire que l'avant-cour est belle & en hé-
 micycle, terminé par deux pavillons à jour.

Une grande partie de cette Terre, & no-
 tamment le Château, relève en plein fief
 de la Tour & Chapelle S. Jean & S. Denis
 du Château de Brie-Comte-Robert.

Mémoire sur
 Brie. Dénome-
 br. du revenu
 de la Chap.
 S. Denis.

§ Les Ecartés de la Paroisse de Lesigny
 sont en assez grand nombre. Il y a Romaine
 sous-Carrières, la Joncheve, le Puisson,
 Montetif & Hiverneau, la Maison-blanche,
 auxquels on peut ajouter Fresnoy & Chalus.
 Je parlerai seulement des plus mémorables.

ROMAINE est un lieu ancien, ainsi
 que son nom le désigne. Quelques titres du
 temps de S. Louis en font mention. Un
 Etienne de Romana Clerc donna des biens
 à l'Abbaye de Saint Maur en 1238. Six ans
 après, Etienne Prêtre de Limigniac donna
 au même Monastère un pré situé *apud Ro-*
manum dans la censive de cette Abbaye.
 Sous François I, Tristan de Reilhac Con-
 seiller au Parlement, étoit Seigneur de Ro-
 maine. Après sa mort, en 1533, Pierre
 d'Apefigny, Général de Bourgogne, se fit
 adjuger ses biens; & Sidoine La-
 pite sa veuve s'opposa à l'adjudication
 de la Terre de Romaine, de laquelle
 toutefois il rendit hommage en 1534. à
 Jean Budé Seigneur d'Hièvre. On ignore
 comme cette Terre de Romaine étoit
 advenue au Cardinal de Lorraine. Il est cer-
 tain qu'il la possédoit en 1552, puisque le

Chart. Vassals

Tab. Episc.
 Par.

29 Mars de cette année il la donna à Eustache du Bellay, Evêque de Paris, par échange des droits Seigneuriaux que cet Evêque avoit sur Chevreuse, & la lui céda franche & quitte de toute mouvance, ce don étant pour le dédommager de la perte de la mouvance de Chevreuse (a). Le petit Romaine, qui n'est qu'une ferme sur la Paroisse de Ferroles, y fut joint avec la Bercoffe de la Paroisse de Pontaul. On observe que Dreux Budé & Pierre Budé freres, Seigneurs d'Hierre, & Jacqueline de Bailly aussi Dame d'Hierre exigèrent de Guillaume Viole Evêque de Paris, successeur d'Eustache du Bellay, les droits de quint & requint : mais en vain. En 1632 le 18 Juillet l'Archevêque de Paris donna les deux Romaines à François de Montdesert Maître des Requêtes, moyennant 520 livres de rente. Dix ans après, M. de Montdesert & adjoints vendirent cette Terre à Antoine l'Arragonois, Trésorier des Gardes de France, moyennant 30000 livres, à la charge de donner à l'Archevêque une maison de la valeur de 520 livres de rente. En 1663 les héritiers, propriétaires de cette Terre, la remirent au Receveur de l'Archevêché, à cause des arrérages de la rente des 520-livres. Depuis ce temps-là l'Archevêque y vint quelquefois ; & de-là vient que l'on trouve des actes de M. de Perefixe datés de ce lieu le 12 Juillet 1665 : *Datum in nostro Romano castro in Bria.* Cette maison est à présent tenue par des

(a) On a raconté cela un peu autrement dans l'Histoire des Grands Officiers, T. 4. p. 346. mais je parle d'après les titres.

particuliers à bail emphytéotique avec les terres & droits qui en dépendent. Quelques Seigneurs d'Hierre des derniers temps avoient voulu encore agir contre l'Archevêque. Mais M. de Chauvelin renonça en 1736 à la prétention de toute mouvance. Le Comte de Saxe est un de ceux qui ont joui durant ce présent siècle du Grand Romaine.

Entre les deux Romaines est une fontaine qui dégorge des perches par son ouverture. Ces poissons peuvent venir du cours souterrain de la rivière d'Hierre, ou de celle de Tournan qui s'engouffre à Villegenard & ailleurs.

SOUS-CARRIERÉ est un fief qui porte le nom de sa situation au-dessous d'une carrière. On en trouve quelques Seigneurs depuis plus de cent ans, sçavoir Maximilien Granger Maître des Requêtes. Il cessa de l'être en 1611, & vendit à Nicolas Michau, beau-pere de Pierre de Bellegarde, à qui la Terre passa par donation.

Ce Pierre de Bellegarde étoit qualifié Marquis de Montbrun & de Chambellan de Philippe Duc d'Orleans frere de Louis XIV.

N..... de Fieubet possédoit Sous-Carrières en 1660. François du Vau Trésorier de la Reine, & Louise Marchais sa femme en 1676. Ensuite leur fils, qui étoit Colonel d'un Régiment de Cavalerie.

N..... Le Maître Auditeur des Comptes, Jean-Baptiste Bosc Procureur Général de la Cour des Aydes, fils de M. Bosc Prevôt des Marchands.

On marque que depuis il a appartenu M. Boulet Payeur des Rentes.

LA JONCHERE a été possédée par Pierre de la Porte Conseiller d'Etat, Maître-d'Hôtel & premier Valet de Chambre du Roi dans le siècle dernier, & ensuite par Antoine Jossier Trésorier de l'Extraordinaire des guerres. Il l'étoit en 1656.

Perm. de
Chap. dom.
du 9 Juin.

Chartul. S.
Mauri, Art.
de Oratoria.

Reg. Epif.
Par. 9 Mart.
1546.

LE BUISSON est mentionné dans le Cartulaire de S. Maur de l'an 1284, parce que cette Abbaye y possédoit alors quelques arpens de terre : *In Buissono vij arp.* La ferme que l'Abbaye d'Hiverneau y avoit, fut aliénée par l'Abbé en 1545, ou par échange, ou à la charge de cens & rentes à Nicolas l'Allemand.

Perm. de
Chap. dom.
27 Juin.

Je croi pouvoir ajouter à tous ces lieux celui de VILLARCEAU, marqué dans les Cartes entre Lesigny & Romaine. Il appartenoit en 1608 à Fayin Gueffier, Avocat du Roi au Châtelet, & on l'écrivoit alors Villarcel. L'Abbé Chastelain qui l'écrivit Villarseau, y vit en 1684 un Château dont le parc étoit bien diversifié & avec de belles palissades, mais sans eau & sans vue. FRA-NOY, qu'on appelloit anciennement Gra-ze-pelle, est un hief dépendant de S. Jean en l'Isle de Corbeil. On n'y voit plus aucune maison.

MONT-ETI est au nord-est de Lesigny, à la distance de trois quarts de lieue. Les titres du XII^e siècle l'appellent *Mons Astivus*. Il est en effet sur une petite éminence, & éloigné de toutes fontaines & ruisseaux, mais en bon air. Il y a apparence que ce petit tertre n'a été nommé *Astivus*, que relativement à une petite élévation ou coteau situé immédiatement au-dessus de la

prairie arrosée par le ruisseau de Rouillon & situé au sud-ouest de Lefigny, lequel coteau a pu porter dans les mêmes temps le nom de *Montus hibernalis*, quoiqu'il ne soit connu que depuis le commencement du XIII siècle, & encore simplement sous le nom d'*Ivernalis* ou *Ivernale*.

Ce qui rend ce lieu de Moni-étif mémorable, est une Abbaye de Chanoines Réguliers qui y fut fondée dans le XII siècle. La plus ancienne Charte qui fasse mention de ce Monastère, est de Maurice de Sully Evêque de Paris, qui s'appliqua fort à fonder ou faire fonder, réparer ou faire réparer des Communautés Religieuses dans son Diocèse. Quoique ma coutume ne soit point de donner des titres en entier, je joins ici cette Charte, parce qu'elle n'est point au *Gallia Christiana*. Elle est relatée dans un *Vidimus* fait par un Notaire à Brie-Comte-Robert le 14 Octobre 1552, à la requisition d'Anseau le Neveu Abbé d'Hiverneau.

Ab antiquis ad modernos utilis descendens consuetudo ratioque præstantior unum elocet litteris designari quicquid labili memorie volumus perpetuò commendare. Hujus rationis intuitu ego Mauricius Parisiensis Episcopus notum fieri volumus universis tam presentibus quàm futuris novam Ecclesiam de Monte estivo sub protectione Ecclesie Parisiensis & nostra successorumque nostrorum fundatam esse, & quicquid in presenti tempore possidet & in futuro largitione Principum, donatione Pontificum & oblatione fidelium poterit adipisci, tam in decimis novarum quàm in decimis animalium & aliis rebus eidem Ecclesie quietè & pacifice possi-

dendum nos concessimus : addito quod nulli Canonico Ordinem qui in eodem loco primitus institutus esse dignoscitur liceat permutare, nec alicui in rebus ejusdem Ecclesie violentas manus liceat extendere. Verum si de rebus ad Ecclesiam eandem pertinentibus aliquam adversus eundem fieri reclamacionem vel aliquam in posterum calumniam contigerit ab aliquo moveri, ante presentiam nostram vel successorum nostrorum veritatis suum mediante iustitia consecuturus. Si quis autem huic laudabili statuto nostro ausu temerario præsumpserit obviare, noverit se indignationem omnipotentis Dei incurrisse, & nisi resipuerit anathematis sententia perpetuo damnandum esse.

On ne voit rien dans cette Charte qui oblige de croire que l'Evêque Maurice ait fondé cette Abbaye à ses dépens. Il en faut seulement inférer que c'est lui qui aura déterminé les fondateurs à y mettre des Chanoines Réguliers, & qui les y aura placés de son autorité. Voici une Bulle que le Pape Clement III, qui régna depuis 1188 jusqu'en 1191, lui adressa en réponse à sa Requête, au sujet de quatre Abbayes fondées de son temps dans son Diocèse.

Clemens Mauricio Parisi. Episcopo. Justis petentium desideriis dignum est nos faciliorem præbere consensum & vota quæ à rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Ea propter venerabilis in Christo Frater tuus postulationibus annuentes Abbatias Herjvallis, Hermeriarum, Montis-estivi, de Gif, quas de novo diceris construxisse sicut canonice & sine controversia

possides auctoritate Apostolica confirmamus, & presentis scripti patrocinio communimus; statuimus ut nulli omnino hominum, &c. Datum, &c. Cette Bulle n'est pas plus au long dans le petit Carrulaire de l'Evêque de Paris. *Bibl. Reg. cod.*

L'Abbaye de Mont-étif est marquée ici la troisième, conformément sans doute à l'exposé de l'Evêque. Ainsi, comme celle d'Herivaux & d'Hermieres n'ont pas été dotées par lui, il doit en être de même de celle de Mont-étif. On sçait par l'Histoire que cet Evêque étoit né sans patrimoine, & qu'il n'a été en état de bâtir Notre-Dame, & de faire du bien à différentes Maisons Religieuses, que par les aumônes des Fidèles & par ses épargnes. Comme les Sires de Garlandes étoient de puissans Seigneurs à Tournai & aux environs, & qu'ils ont beaucoup contribué à doter l'Abbaye d'Hermieres, qui n'est qu'à une lieue & demie de Tournai, ils ont pu en faire de même à l'égard de celle de Mont-étif qui n'en est qu'à deux lieues, & qui étoit précisément sur le grand chemin de Tournai à Paris. Mais comme nonobstant les grands biens donnés à Hermieres par les Garlandes, Louis le Jeune & la Reine Adele son épouse passent pour en être fondateurs en partie, il en est de même de celle de Mont-étif qui a dû dès son origine être gratifiée par ce pieux Prince & par cette pieuse Reine de quelques fonds, à la prière du zélé Prélat Maurice de Sully. C'est en mémoire de ces dons du Roi, que l'Abbaye d'Hiverneau, laquelle n'est autre que celle de Mont-étif changée de place, porte dans ses armoiries une fleur de lys

Il n'est rien parvenu à notre connoissance des biens donnés à l'Abbaye de Mont-étif dans ces premiers temps, si-non la donation de deux sextiers de grain que Raoul de Combeaux Chevalier lui assigna sur la dixme de Chenevieres, outre les deux muids dont il lui avoit fait un engagement sur le même territoire. De laquelle chose il y eut un acte solennel appuyé de cautions très-qualifiées suivant l'usage d'alors, & qui fut confirmé par Maurice Evêque de Paris. On trouve après cela qu'au commencement du XIII^e siècle cette Abbaye possédoit à Paris dans la Cité rue d'Enfer, un four que lui avoit vendu Jean de Sully, & que Eudes de Sully Evêque de Paris racheta en 1207 la somme de cent trente livres, pour doter les Chapelains de Saint Denis de la Chartre.

*Chartel. Es.
Paris. Bib.
Reg.*

On ne connoît non plus eu'un seul Abbé de cette Maison, nommé Nicolas, lequel vivoit aussi en 1207. Il n'est pas impossible qu'il ait été le premier Abbé de ce lieu, en plaçant la fondation vers l'an 1170.

*Call. Chr.
T. 7.*

Après sa mort, & au moins avant l'an 1218, cette Abbaye de Mont-étif fut transférée dans la vallée à une lieue de-là, sans sortir du territoire de la Paroisse de Lesigny. On n'en sçait point les raisons : la disette d'eau put y contribuer ; quelque incendie qu'elle essuya ; le voisinage du grand chemin de la Brie que l'on voulut peut-être aussi éviter. La perte des anciens titres oblige de conjecturer là-dessus.

Il y a plus d'apparence que ce fut quelque incendie, & qu'au lieu de réparer le Monastere de Mont-étif, on acheva de le démolir, & qu'on se servit des matériaux

pour

pour le rebâtir dans la vallée d'Hiverneau, sur le bord du ruisseau & de la prairie, lieu qui étoit de la dépendance. On se contenta donc de bâtir à Mont-étif une petite Chapelle qui eut le nom de Prieuré, & dont il y avoit un Prieur en 1416. Elle est sous le titre de la Sainte Vierge, ainsi que l'Abbaye. Les fondations de l'ancienne Eglise subsistent encore dans terre à plus de quatre toises par-delà cette Chapelle tant au-devant que par derrière. A douze toises de ces fondations vers le couchant se voit un beau & profond puits, qui fut celui du préau ou jardin du Cloître. Le jour de la Nativité de la Vierge les Chanoines Réguliers d'Hiverneau viennent y faire l'Office, & les deux jours suivans. On y celebre aussi la Messe en d'autres Fêtes de la Vierge. Les Paroisses voisines y viennent en procession aux Rogations, dans les temps de calamité & pour diverses dévotions.

Le Roi Louis XII, à la priere des Abbé & Religieux d'Hiverneau, accorda qu'il se tint en ce lieu une Foire le 8 & le 9 Septembre par Lettres données au Bois de Vincennes au mois de Juillet 1512. L'Almanach Royal de Paris & autres Livres où elle est indiquée, sont très-fautifs là-dessus. Les uns marquent *Foire de bestiaux à Montetely près Brie-Comte-Robert* : Les autres mettent, *Monteteli, ferme dans un champ près Brie-Comte-Robert, Foire de bestiaux, &c.* Dans un autre Ouvrage plus important on écrit que c'est à Auxois-la-Ferrière que se tient cette Foire de plusieurs jours au mois de Septembre. Mont-étif est à deux lieues de Brie-Comte-Robert, & à environ une lieue d'Ozoir-la-Ferrière.

Prem. vol.
des Mann. de la
Chât. de 462.

Alm. Royal.

Concord. des
Brev. p. 215.

Gall. Chât.
T. 7. col. 322.

Ceux qui ont avancé que la Chapelle de Mont-étif est au milieu des champs, n'ont aussi dit vrai qu'en partie. Il y a tout auprès une maison bourgeoise appelée le Pavillon de Mont-éti, & la ferme de la Bourbonderie, toutes deux appartenantes à la Communauté d'Hiverneau. Presque attenante cette ferme est le Château de Romaine dont j'ai parlé ci-dessus.

L'Auteur du Cartulaire de Saint Maur des Fosses, rédigé en 1284, dit qu'alors cette Abbaye possédoit cent dix arpens *in Monte-estivo*.

Nouv. Gall.
p. 424, col. 1.

M. de Valois s'est trompé sur ce lieu en l'appellant Montivier.

C'est dans ce même lieu que demeurèrent d'abord les Camaldules que M. le Duc d'Angoulême fit venir d'Italie en France l'an 1640. Voyez ce que j'en dis à l'article d'Hierre.

- Placard.

En 1668 le Roi donna des Lettres patentes, portant Règlement au Gijet de la Foire établie à Montétif. On y ordonne que la Foire qui s'y tenoit le 8 Septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame; sera tenue le 9 & 10, jour du même mois. Les mêmes Lettres portent pareil Règlement pour la Foire d'Anzouer.

IVERNAU ou HIVERNEAU, *Abbaye.*

C'Est non-seulement la proximité d'Hiverneau & de Mont-étif qui fait juger que ce n'est qu'une même Abbaye qui a changé de nom en changeant de lieu; mais en-

core de ce que l'on voit le nom d'Abbaye de Mont-étif cesser lorsque celui d'Abbaye d'Hiverneau commence à paroître.

Le premier monument ou l'Abbaye d'Hiverneau de *Ivernali* se trouve nommée, est le testament de Pierre de Nemours Evêque de Paris de l'an 1218. En voici les termes : *Abbatibus Hermeriacum de Ivernel & de Foorrel & de Gif, & de Vallie profunda, & de Porreio, cuiuslibet centum solidos pro nostro anniversario faciendo.* On voit par-là clairement qu'elle est plus ancienne que le regne de S. Louis ; & de fait elle avoit un Abbé dès le commencement de son regne, puisqu'on le trouve dès l'an 1129 mettant son Abbaye en société de prières avec celle de Chazeau proche Meaux. Au reste, rien n'empêche de croire que si l'ordre que Louis VIII donna par son testament, de bâtir une nouvelle Abbaye de l'Ordre de Saint Victor en l'honneur du Notre-Dame, n'étoit pas pour exécuter la disposition testamentaire de l'Philippe-Auguste de l'an 1222, qui portoit que cette Abbaye de l'Ordre de Saint Victor fût établie proche du Pont de Charenton, rien, dis-je, n'empêche de croire que le prix des pierres précieuses & de l'or des couronnes ou autres joyaux de Louis VIII, n'aient été employés pour doter de nouveau l'Abbaye des Chanoines Réguliers de la Paroisse de Lesigny, qui depuis dix ans environ avoit été rebâtie à neuf dans le lieu d'Hiverneau. On croit aussi que cette Maison observoit la même règle qu'à S. Victor de Paris, quoiqu'il n'y en ait rien dans la Charte de l'Evêque Maurice pour Mont-étif, ni dans aucun monument du XII ou XIII^e siècle. C'est une tradition que je voudrais

voir établie sur un autre fondement que sur un Nécrologe de la composition du Pere Gourdan; & dont il seroit à souhaiter que l'Histoire de l'Abbaye de Saint Victor, écrite dans le dernier siècle, eût donné des garrans pris de l'un ou de l'autre de ces deux siècles. Mais en attendant, il faut se contenter de ces deux lignes du Nécrologe de cette Abbaye, écrit après le milieu du XIV S. : *XVII Cal. Decembris obiit Frater Anselmus quondam Abbas de Hiverneto Canonicus noster professor.* On n'a aucun acte qui détermine en quelle année vivoit cet Anselme Abbé d'Hiverneau, Profes de S. Victor. C'est simplement sur l'autorité de Malingre qu'on le place vers l'an 1260, quoiqu'il puisse être également placé depuis l'an 1250 jusqu'à l'an 1350, que le Catalogue des Abbés d'Hiverneau reste vuide. Je trouve cependant qu'en 1357 il y eut un accord entre Bartholémi de Langres de *Langonis* & l'Abbé d'Hiverneau. Les Registres du Parlement qui fournissent cette notion, portent aussi que le 18 Février 1541 l'Abbé Anseau Neveu plaidoit contre un de ses Religieux appelé Charles de Villeneuve.

Reg. Conc.
Paris.

Les lacunes qui se trouvent dans le Catalogue des Abbés de cette Maison, publié pour la première fois dans le nouveau *Gallia Christiana*, montrent assez sensiblement que cette Abbaye a été spoliée de la plupart de ses titres & cartulaires, & même de son ancien Nécrologe. On n'a pu y en mettre que quatorze jusqu'à l'an 1741. Cependant par une seconde recherche faite plus exactement, on en a découvert encore onze autres. Je les renvoie à la fin de cet article, de crainte d'interrompre l'Histoire abrégée de cette Maison.

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 283

Les guerres intestines des XIV & XV siècles avoient commencé à affoiblir cette Abbaye. Celles des Calvinistes au siècle suivant acheverent presque de la ruiner. En effet, depuis l'an 1564 jusqu'en 1684, on n'y vit plus de Communauté. Un seul Prêtre en faisoit la desserte. Il n'y résida un second Prêtre que depuis l'année 1630, ou environ, à l'occasion de la Chapelle du Château de Villemacon, où l'on fut obligé d'aller dire la Messe.

Jean Moullin, Prêtre du Diocèse de Liègeux, qui avoit été reçu à profession, & peu après élu Prieur Claustral par les anciens Chanoines Réguliers de Saint Cyr de Friardel proche Orbec au même Diocèse, après avoir remis en vigueur dans cette Maison les anciennes Constitutions de l'Ordre, à quelques usages locaux près, vint établir la même régularité dans Iliverneau l'an 1684, du consentement de M. de Harlay Archevêque de Paris, & par les soins de M. Alexandre Bontemps qui en avoit été Abbé Commendataire. Charles Coquant de la Motte, Archidiaque de Paris, avoit été nommé Commissaire pour faire la visite des lieux claustraux & de l'Eglise. Le but avoit été de réduire en simple Chapelle cette Eglise délabrée : mais sa pitié compatissante le sauva du péril. M. Bontemps contribua pour y rétablir ce qui pressoit le plus, comme aussi les lieux Réguliers : de sorte que M. Moullin se vit en état d'y établir une Communauté de Chanoines Réguliers. Les autres Maisons qui en France ont admis les anciennes Constitutions rétablies à Friardel par M. Moullin, reconnoissent toutes celle de Friardel pour leur mère & chef. Après

284 ABBAYE D'HIVERNEAU;
Hiverneau ce fut à Bosc-Achard au Diocèse de Rouen, que cette Discipline Régulière fut introduite : de sorte que cette Maison de Bosc-Achard n'a aucune supériorité sur les autres, & que toutes avouent que l'Institut vient de Friarcel, & non de-là. Les quatorze Maisons, dont la plupart sont des Prieurés, sont gouvernées par un Supérieur Général sous le nom Visiteur, & sont cependant soumises à la Jurisdiction de l'Ordinaire, chantent & célèbrent l'Office du Diocèse où ils se trouvent, portent la soutane noire, le rochet & l'aumuce grise.

L'ancienne Abbaye d'Hiverneau étoit en société de prières avec les Abbayes de Saint Maur des Fossés, d'Hierre, & celle de Chage au Diocèse de Meaux.

Il ne reste à Hiverneau de l'ancienne Eglise que le chœur qui finit en pignon & non en rond-point, une partie de l'aile septentrionale où est la sacristie, & la tour qui supporte une flèche, le Chapitre & le Réfectoire voutez placez du même côté septentrional, la nef & tout le côté méridional avoient été détruits. Il y a eu des Fonts baptismaux dans cette Eglise. On a connu des gens qui les ont vu & même une vieille femme qui y avoit été baptisée ; mais ce n'étoit point ceux de la Paroisse de Lésigny, ainsi que Beaunier la cru. Ces fonts ne servoient que pour les fermiers, domestiques & commençaux demeurans dans l'enclos de l'Abbaye ; car les Monastères de la Congrégation de saint Victor avoient le même droit que l'Abbaye de saint Victor même. Les maisons dehors l'enclos & situées dans le hameau qui étoit appelé l'vernoi la Ville recouroient à la Paroisse.

On voit quelques sépultures de considération dans cette Eglise. Ce n'est que depuis quelques années que l'on a tiré du chœur une tombe qui y étoit placé entre l'aigle & le sanctuaire c'est-à-dire sous la lampe. Il y avoit huit personnes représentées sur cette tombe chacune de la hauteur d'environ trois pieds, quatre en haut à côté l'une de l'autre & quatre en bas dans la même disposition, ayant chacun sur leur tête un dessus de niche sculpté à la gothique, & dans la bordure ci-dessus l'inscription de leur nom en françois en lettres gothiques petites capitales, c'est-à-dire de la hauteur d'un bon ponce. Cette tombe étoit un quarré oblong. toutes les têtes des huit personnes étoient vers l'autel, & leurs pieds étendus vers la porte c'est-à-dire vers l'occident. Il n'est pas à croire que ces huit personnes eussent été inhumées en ce lieu, encore moins dans la situation où elles étoient représentées. Mais puisque dans ce qui y étoit resté de très-lisible sur trois de ces personnnages on appercevoit très-distinctement le nom de Garlande comme celui de la famille dont ils étoient, & le cul de lampe pendant entre la tête des deux premiers de l'étage d'en haut se voyoit clairement l'écu de la maison de Garlande rempli de deux fasces, il y a toute apparence que cette tombe étoit un espece de mémorial d'une des branches des Garlandes riches Seigneurs de Tournan & autres lieux dont le pere & la mere auroient été inhumés dans la première Eglise qui étoit à Montetif, ou dans celle d'Hiverneau. Comme on s'autorisoit à Paris en ces derniers temps sur une copie de ces inscriptions tirées dit-on par M. de

Gaignieres à croire que ces huit personnes étoient de la maison de Chevry ; j'ai pris le parti d'aller sur les lieux, où ayant considéré très-attentivement cette tombe placée à présent hors l'Eglise, je n'y ai découvert en aucun endroit les armes de Chevry qui sont deux haches, mais celles des Garlandes. Les personnages les plus voisins des quatre coins sont ceux qui depuis bien du temps étoient moins reconnoissables ; les morceaux de la pierre avoient été enportez de vétusté & remplacés par du plâtre. On ne reconnoissoit donc plus rien sur le premier du rang de l'étage supérieur, pas même la tête. On voit seulement qu'il étoit vêtu d'habits longs. Le second a la tête nue & les cheveux courts. Des habits longs qui prend dès les épaules, & au côté gauche une espèce de canon ou manipule pendant & sur sa tête paroïsoit écrit avant les derniers remuemens MANA..... Le troisième est aussi la tête nue & les cheveux courts ; Son habit ne couvre les jambes que jusqu'aux jarrets ; on lui voit entièrement ses souliers, & au dessus de sa tête est gravé MAMSEAU DE GARL..... Il ne reste que cela de lisible. Le quatrième a essuyé le même sort que le premier ; son inscription effacée depuis longtems & son visage enporté avoit été réparé en plâtre. On reconnoît seulement que ses habits sont longs.

Dans le rang à l'étage d'en bas le premier est dans le même cas en tout que celui dont je viens de parler. Le second personnage représente une femme voilée & en habits longs, & au dessus de sa tête a été écrit EYE DE GAR..... Le troisième est en-

cote une femme habillée comme l'autre, à la différence qu'elle a une croix. On lit ces mots très-distinctement au dessus de la tête: SEUR AGNES DE GARLANDE, ABBESSE DE SAINT POL. Le quatrième & dernier personnage est un homme qui a les cheveux courts, les mains jointes, & une espèce de fourrure à grandes plumes. On entrevoit au dessus de la tête ...O...GAL....

Il ne faut donc point penser à trouver ici la famille de Chevry dont il y a eu un Evêque d'Evreux sous la fin du règne de S. Louis, un Grand Prieur de l'Ordre de saint-Jean de Jérusalem & une Agnès Abbessse de S. Paul-les-Beauvais vers le même temps. L'erreur de M. Gaignieres est venue de ce que n'ayant fait attention qu'à ces mots de la tombe *sœur Agnès.....Abbesse de S. Pol*; & trouvant en 1203 un Agnès de Chevry Abbessse de ce Monastere, il a voulu remplir le reste de la tombe de personnes qui lui fussent parentes. Mais comme on est sûr qu'il y a eu une autre Agnès Abbessse de la même Abbaye de S. Paul qui vivoit en 1203, & qui mourut le 14 Mars 1217, & que d'ailleurs outre l'inscription marquée sur la tombe au dessus de la tête, on lisoit encore dans la bordure sous les pieds de cette dame *sœur Agnès de G. Abbesse de S. Pol*, & dans le retour en montant *Eve de Garlan.....onne*, il ne reste aucun doute qu'au lieu de la maison de Chevry dont l'Abbessse a fait naître l'idée aux yeux de M. de Gaignieres il ne faille substituer la maison de Garlande, & croire que le premier personnage de la tombe est Anseau de Garlande fils de Guy qui avoit acquis Tournaï. On l'appelle Anseau I du nom. Les sept qui suivent sont conséquemment les sept enfans de cet

Anseau. L'écuillon des Garlandes se trouve entre lui & le suivant appelé Manassès. Le troisième en habit court est M. Anseau de Garlande qui laisse postérité d'une femme dont j'ai trouvé le nom qui étoit Sophie. Le quatrième peut avoir été Hugues de Garlande. Le cinquième Jean de Garlande; le sixième est sûrement Eve de Garlande qui épousa Anseau Seigneur de Lisle; le septième est aussi très-constamment Agnès de Garlande qui avoit été mariée puis le fit Religieuse & devint Abbessé; le huitième est Guillaume de Garlande Chevalier. On connoît ces sept enfans d'Anseau I du nom par des titres dès la fin du XII siècle & du commencement du suivant. Il resteroit à sçavoir si ces sept enfans d'Anseau de Garlande I du nom Seigneur de Tournan ont été rangez sur cette tombe suivant l'ordre de leur naissance ou suivant le tems de leur décès, & par les ordres de qui pouvoit avoir été gravée une tombe si singulière. Si l'on peut ajoûter foy au mémoire de M. de Gaignieres nonobstant sa méprise sur la maison de Chevry, il faudra dire qu'on a lu autrefois au tour de cette tombe ces mots: L'AN DE GRACE M. CC LXVIII, LEX..... Alors il résultera que c'est Anseau de Garlande Seigneur de Tournan III du nom & petit-fils d'Anseau II qui aura fait graver cette tombe en mémoire de ses ancêtres; car il vivoit précisément cette année 1268, dans laquelle il porta l'Evêque de Paris sur le trône & lui rendit hommage; ou peut-être est-il plus vrai que ce furent les Religieux d'Hiverneau qui par reconnoissance de ce que dans le temps de leur établissement ils avoient eues

DU DOYENNE DU VIEUX CORREIL. 25.
 libéralitez d'Anseau I du nom, Seigneur
 de Tournan & du consentement de ses sept
 enfans le Fief qu'il possèdent encore au fau-
 bourg de Tournan, appelé le Fief de la
 Tutelle, dressèrent en 1268, ce mémorial
 gravé sur la pierre: Car il n'y a pas d'appar-
 ence que ces sept enfans morts en différens
 lieux très-éloignez, & surtout l'Abbesse de
 Saint Paul de Beauvais ayent été inhumez à
 Hiverneau.

Dans la nef de la même Eglise d'Hiver-
 neau, est une autre tombe de pierre dure
 bien conservée qui couvre certainement deux
 personnes inhumées en ce lieu. Sa place est
 immédiatement devant la grille du chœur.
 Elle est ornée d'une gravure très-délicate
 qui représente une espèce de frontispice
 d'Eglise avec deux niches. Sous la première
 est représenté un homme en casaque mili-
 taire, ayant à sa droite une masse d'armes
 dont la queue est sée de fleurs de lis sous
 ses pieds, des fouliers brodez & terminez en
 pointe, & des bottines qui ont une rosette à
 l'endroit des genoux, & sous ses pieds une
 levrette. Dans la bordure est gravée en ca-
 ractères gothiques minuscules l'inscription
 suivante. *Icy gist Julian Lempereur* S'gent*
d'armes du Roy nre S'e qui trespassa le mer-
credy XXIII jour d'Aoust l'an de grace
M. III LXXVIII. Pres pour l'ame de lui.

* Peut-être
 l'Empereur.

A sa gauche est une femme avec des sou-
 liers pointus, & cette ligne sur la bordure.

Icy gist Jehanne femme feu Julian Lem-
peur.

Au sanctuaire dans le côté septentrional
 se lit sur une tombe *Hic quiescit Joannes*
Moullin sacerdos Lexoviensis, hujus Abba-
tis Præpositus; & du même côté au bout

Bb ij

20 ABBAYE D'HIVERNEAU,
des stalles est son épitaphe enchâssée dans la
boiserie, en ces termes.

*In memoriam venerab. viri Joannis Moul-
lin Lexoviensis.*

*Presbyter Deo se vivit in Monasterio
Friardellensi. Canonic. reg: mox Præpositus
collapsam ibi disciplinam restauravit quod
& in aliis tredecim Canonis feliciter consum-
mavit. Obiit 2. Martii an. 1725. ætatis 76.*

Enfin sous la lampe, à la place où étoit le
Mémorial ou Cenotaphe des Garlandes est
une tombe sur laquelle on lit :

*Cy gist Christophe Henry Joffier de la Jon-
chere, Diacre, Licencié en Théologie décédé
le 28 Septembre 1739.*

Vis-à-vis au bout des stalles du côté méridional est enchâssée dans la boiserie une inscription sur le marbre, contenant que ce Diacre, conjointement avec Elizabeth-Magdelene sa sœur, a fondé dans cette Eglise une Messe à perpétuité. Il étoit fils de Louis Joffier, Trésorier de l'Extraordinaire des guerres, & Seigneur de la Jonchere près l'Abbaye d'Hiverneau, & de Magdelene Colbert.

¶ LES RELIQUES de cette Abbaye sont conservées avec respect dans la sacristie. Les guerres étoient cause qu'il n'y en étoit resté aucunes, & pas même de Mémoires qui en fissent mention. Un Chanoine d'Abbeville a fait présent en 1722 de celles qu'il avoit de S. Willebrord Apôtre des Frisons, & Evêque d'Utrecht au VII^e siècle. Le certificat qui les accompagne est conçu en ces termes : « Je soussigné Pierre Hecquer, « Prêtre-Chanoine de l'Eglise Royale & « Collégiale de Saint Vulfran d'Abbeville « Diocèse d'Amiens, certifie avoir donné

à l'Abbaye de Notre-Dame d'Hiverneaux
 en Brie, de l'Ordre des Chanoines Réguliers au Diocèse de Paris, deux fragmens, & plusieurs moindres parcelles d'osse-
 mens de S. Willebrord avec un mor-
 ceau de grosse toile blanche de quatre
 doigts de large sur environ six de long,
 faisant partie de celle dans laquelle les
 Reliques de ce Saint se sont trouvées en-
 veloppées lors de l'ouverture de sa châsse.
 Lesquelles parties d'ossemens & toile ont
 été données à feu M^{re} Antoine Hecquet
 mon frere, Doyen de la même Eglise,
 dans la distribution qui fut faite de ladite
 toile entre nous, & qu'on appelle *Suaire*
 de S. Willebrord. Fait à Abbeville le 10^e
 jour de Juillet 1722. Signé P. Hecquet.

L'ouverture de la châsse de S. Villebrord
 dont il vient d'être parlé, avoit été faite le
 Jeudi sept des Ides d'Avril 1712 par M.
 Pierre Sabatier Evêque d'Amiens, à l'occa-
 sion de la demande que le Clergé & les Ma-
 gistrats de Gravelines avoient faite au Cha-
 pitre de Saint Vulfran, de quelques Reli-
 ques de S. Villebrord. Le Prélat fit dresser
 un Procès-verbal, contenant une ample des-
 cription des différentes parties du corps de
 ce Saint, suivant le rapport des Chirurgiens,
 des linges trouvés dans sa châsse, & de
 quelques inscriptions sur vieux parchemins
 attachées à quelques sacs cousus ensemble,
 & portant en caracteres antiques : *Hic sunt*
reliquia corporis Beati Willeboldi Confesso-
ris atque Pontificis in Frisia, le tout en
 présence du Chapitre & de plusieurs Sei-
 gneurs & Magistrats. Ce Procès-verbal por-
 te que ces Reliques étoient en ce lieu de-

291 ABBAYE D'HIVERNEAU;
puis plus de trois cens ans. On en conserve
à Hiverneau une copie certifiée conforme à
l'original par le même Pierre Hecquet &
par Jacques le Prevost, Chanoines de Saint
Vulfran, le 10 Juillet 1722.

On montre aussi à Hiverneau du taffetas
& parfum tiré de la châsse de S. Vulfran
Archevêque de Sens, conservée dans son
Eglise d'Abbeville; ce qui vient apparem-
ment du don de quelqu'un du même Cha-
pitre de Saint Vulfran.

Enfin deux petits ossemens dits de S. Je-
rôme, & qu'on assure avoir été tirés en
1647 d'un Reliquaire de l'Eglise des Saints
Innocens de Soyel ou Soyer au Diocèse de
Troyes. Mais ces dernières Reliques peu-
vent n'être que de S. Jérôme Evêque de
Nevers qui vécut au IX siècle, & dont les
Reliques sont chez les Chanoines Réguliers
de Saint Martin de cette même Ville.

Il y a aussi quelques petits fragmens de
S. Honest, Martyr de Pampelune, Patron
de l'Eglise Paroissiale d'Hierre, & qui peu-
vent venir de l'Abbaye du même nom, &
d'une Sainte Juste Martyre.

¶ Cette Abbaye se ressent de sa désola-
tion jusques dans le Catalogue de ses Ab-
bés. En effet, quoiqu'elle existât au moins
dès l'an 1218; elle ne peut produire que
trois Abbés depuis ce temps-là jusqu'à l'an
1400, qui sont Guillaume & Guy, auxquels
on joint Anselme, dont le temps est incer-
tain. Mais depuis l'an 1410 jusqu'à présent
on peut dresser un Catalogue sans lacune.
Comme cela n'a pas été exécuté dans le
Gallia Christiana, faute de Mémoires, j'ai

DU DOYENNÉ DU VIEUX CONSEIL. 253
eu devoir y suppléer ici, à l'aide de ceux
que M. Marchant Soupprieur de cette Abbaye
a eu la bonté de me communiquer. Je dis-
tingue par une étoile ceux qui manquent au
Gallia Christiana.

Jean Bélin, Abbé d'Hiverneau, reçut en
1411 une somme de Charles VI pour une
fondation faite à la requisiion de Louis Duc
de Guyenne, fils aîné de ce Roi.

* Nicolas Bottelin est qualifié Abbé dans
un Bail de 1441 & dans un autre de 1451.

* Jean d'Arquenvilliers est nommé pareil-
lement avec le titre d'Abbé dans un Bail à
cens de vingt-un arpens de terre sis à Yver-
nel-la-Ville en 1461.

* Philippe passa un Bail le 31 Mars 1468,
& reçut en 1471 trois septiers de bled dus à
l'Abbaye sur la dixme de Centeny.

Pierre Damoiseau rendit obéissance à l'E-
glise de Paris le 12 Mars 1477. Il fut aussi
Abbé de Chaumes au Diocèse de Sens Or-
dre de S. Benoit. Il aliéna des biens d'Hiver-
neau en 1478 & 1485.

Thomas Pelinchet fit le serment d'obéis-
sance à l'Eglise de Paris le 5 Septembre
1490. Il avoit été auparavant Prieur de Che-
nevieres. Il est nommé dans des Baux de
1493 & 1504. Il résigna son Abbaye entre
les mains de l'Evêque de Paris le 30 Juillet
1508.

* Michel Vaehrin, Chanoine Régulier
d'Hiverneau & Licentié en Droit, fut de-
mandé à l'Evêque de Paris pour succéder au
précédent : ce qui fut accordé à cette Com-
munauté.

André fut, à ce qu'on croit, le premier
Abbé Commendataire d'Hiverneau. Il est

124 ABBAYE D'HIVERNEAU
connu par un Bail de l'an 1518. Il tint cette
Abbaye jusqu'en 1523, auquel an l'Evêque
de Paris donna les ordres nécessaires pour y
faire les réparations. Il fut aussi Evêque
d'un Siège appelé *Troïarum*

* Alexandre le Nepveu, dit de Lure ou
de Livre, fut pourvu en Cour de Rome sur
sa résignation, & eut son Visa de l'Evêque
de Paris le 10 Juillet 1523. Il eut procès
contre le Curé de Lesigny en 1536, & en-
faisina en 1539 un acte d'acquisition en sa
censive.

Ansel ou Anseau le Nepveu, dit aussi de
Lure, se trouve qualifié Abbé d'Hiverneau
dès l'an 1540. Le temporel de l'Abbaye
avoit été saisi à la requête du Procureur Gé-
néral & Commissaires nommés pour le gou-
vernement, sur la requête que cet Abbé,
qui est qualifié Frere & Religieux, présen-
ta au Parlement, avec offres d'employer
une somme pour la Réforme de la Maison,
& une autre pour les réparations. La Cour
lui accorda main-levée le 23 Novembre en
donnant caution pour les réparations, & en
consignant la somme de quarante livres pour
fournir aux frais de la Réformation qu'elle
ordonna y être faite. Il aliéna en 1545 la
maison, ferme & terres du Buillon. L'acte
est souscrit après lui par Alexandre le Nep-
veu devenu Sous-Abbé, & par trois Cha-
noines Réguliers. Il est nommé comme sié-
geant encore en 1552. Il fit déclarer à la
Chatellenie de Corbeil le fief d'Hiverneau
sur le pied de 200 livres de rente.

Simon de Pierrevive, Piémontois d'ori-
gine, jouissoit de cette Abbaye en 1560.
Selon la déclaration qu'il donna de son tems

Reg. du Par.
23 Nov. 1540

Conttib. au
ban & arrière-
ban, 1597.

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORBEIL, 197
temporel en 1561, il y avoit encore à Hiverneau quatre Chanoines Réguliers; & depuis lui il n'y en fut plus mention. Dans son épitaphe à N. D. de Paris il est dit aussi Abbé de Jouy & Archidiacre de Brie. Il mourut le 13 Décembre 1508.

* Jean Himbert Abbé n'est connu que par un enfaînement fait en 1568. Il l'étoit encore en 1572, lorsqu'on déclara au Roi tous les possesseurs de Bénéfices.

* Nicolas Bejard, Aumônier du Roi, est connu pour avoir été Abbé d'Hiverneau par un Bail du 26 Novembre 1582, & par Robert Chanoine de Langres, qui lui donne cette qualité en son Gallia Christiana. Ils avoient étudié ensemble au Collège des trois Evêques à Paris. Bejard, qui étoit natif de Bar-sur-Aube, ayant quitté l'Abbaye & son Canoniat de Langres, fut Principal de ce Collège, & Prieur de Saint Agnan de Tonnerre.

Charles de Gouffencourt fut Abbé depuis 1586 jusqu'en 1601, qu'il résigna le 20 Juillet. Il aliéna des biens en 1587 & 1596.

Claude de Rueil, Evêque de Bayonne, jouissoit de cette Abbaye en 1626 le 26 Juin. Il l'avoit eue par la résignation du précédent. La même année il fut transféré à l'Evêché d'Angers.

* André Merlet, Docteur en Théologie de la Maison de Navarre, résignataire du précédent, prit possession en Novembre 1633. Il fut zélé pour le rétablissement du temporel de son Abbaye: mais des usurpateurs puissans firent échouer ses bons des-

296 ABBAYE D'HIVERNEAU,
seins. Il fut aussi Abbé de Saint Lo en Nor-
mandie.

* Jean Desjardins né à Paris sur la Paroisse
de saint Merry le 19 Août 1588, prit posses-
sion de l'Abbaye d'Hiverneau le 1^{er} Janvier
1638. Son ayeul & son pere furent Conseil-
lers au Châtelet & Echevins de Paris, &
son bisayeu fut Premier Médecin de trois
Rois pendant plus de trente années. Sa mere
Elisabeth Chevalier avoit eu pour trisayeu
Etienne Chevalier Ministre d'Etat & Secrè-
taire des Commandemens des Rois Charles
VII & Louis XI. Denis Descordes dont la
vie a été écrite sous ce titre *Ide du bon Ma-
gistrat* étoit son cousin germain. Cet Abbé
fut libéral envers les pauvres, austere, vivant
de peu, & fit un saint usage de son revenu
Ecclésiastique. Il mourut en 1643, & fut en-
terré à saint Merry de Paris dans le tombeau
de ses ancêtres en la Chapelle de sainte Ge-
nevieve.

Alexandre Bontemps fut nommé à cette
Abbaye le 30 Juin 1642, & résigna en 1656.
Il étoit né à Paris l'an 1626, de Jean - Bap-
tiste Bontemps premier Chirurgien de Louis
XIII. Il ne cessa d'aimer cette Abbaye, mê-
me depuis qu'il fut devenu premier Valet de
Chambre Ordinaire de Louis XIV, puisque
ce fut lui qui quoiqu'il n'en fut plus Abbé y
procura le rétablissement de la Conventuali-
té, en y appelant les Chanoines Reguliers
de l'Obéissance de Friardel. Il mourut en
1701.

Barthelemy Maillet proche parent du pré-
cédent lui succéda en 1656. Il fut célèbre
Prédicateur. En 1660; il obtint des lettres
pour la consécration d'un Papier terrier. I est

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 297
mort dans son Abbaye & y a été inhumé dans
la croisée à gauche.

* Jean de Beaulieu de Bethomas clerc du
Diocèse d'Evreux fut nommé Abbé le 8 May
1662, & prit possession le 7 Avril 1665. Il
aliéna presque tout ce qui restoit de tempo-
rel, & abandonna en 1677: les dixmes au Cu-
ré qui jusques-là n'avoit qu'une portion con-
grue. Vers la fin de la même année il fit sa
démission entre les mains du Roy.

* Eleonor de Beaulieu de Bethomas Cheva-
lier de Malte, Commandeur de Styp, Grand
Bailly de son Ordre & Chef d'Escadre des
Galeres de France, frere du précédent & du
Marquis de Bethomas qui avoit épousé la
sœur d'Alexandre Bontemps fut nommé Ab-
bé d'Hiverneau en 1678, & mourut à Paris
le 2 Août 1702. De son temps l'Eglise & tous
les autres bâtimens étoient en ruine. Il don-
na les mains au rétablissement de la Conven-
tualité le 10 May 1684, Jean Moullin dont
j'ai parlé ci-dessus y fut installé. Le 30 Août
suivant fut fait le concordat & partage de
biens avec le Procureur de l'Abbé qui ratifia
le tout en Janvier 1685. Le 5 Octobre Fran-
çois de Harlay Archevêque de Paris donna
ses lettres d'approbation du Concordat, d'af-
filiation & installation de Jean Moullin au-
quel il dit qu'il appartient de droit de desser-
vir avec ses Chanoines ladite Abbaye, recon-
noissant qu'ils y ont été appelez de son agré-
ment.

Augustin de Montvallat d'Entraques frere
du Marquis d'Entraques fut nommé Abbé le
15 Août 1702, & mourut à Paris le 30 Dé-
cembre 1746. Il étoit du Diocèse de Rho-
dez Docteur en Théologie, d'une famille
à qui appartient Entraques en Rouergues.

298 ABBAYE D'HIVERNEAU;
situé au confluent du Lot & de la Truère;
Il avoit été Grand Vicaire d'Autun.

... de Viennois Chanoine de la
Métropolitaine de Vienne en Dauphiné est
aujourd'hui Abbé d'Hiverneau.

Dict. Univ.
Geograph.

Il y a aussi au Diocèse de Bourges un Pré-
curé du nom d'Hiverneau.



N O I S E A U.

PAr le peu que M. de Valois, dit de Noiseau près d'Amboile à l'occasion des différens Noisy du Diocèse de Paris, il paroît qu'il le confond avec Noisiel qui est tout-à-fait sur le bord de la Marne, au lieu que Noiseau en est éloigné de demie lieue. Il auroit dû sçavoir que ce sont deux Paroisses différentes, toutes deux à la vérité dans la Brie, mais à la distance de plus de deux lieues l'une de l'autre. Ce qu'il y a de ressemblant entre ces deux villages, est l'origine du nom qui paroît être la même; c'est-à-dire que ces deux territoires étoient plantez en noyers, mais comme le terrain n'en étoit pas si étendu que celui des lieux appellez Noisy, on ne leur a donné que le diminutif du nom. *Nucetum* étoit le nom latin de Noisy, & *Nucetulum* celui de Noiseau & de Noisiel, dont on a fait *Noisellum* ou *Noisellum* que l'on donnoit indifféremment aux deux lieux en ajoutant à l'un *supra Maternam*, & à l'autre *prope Amboellam*, ou en françois *sur Amboile* pour les distinguer. Mais un autre endroit par lequel Noiseau sur Amboile a pu être distingué primitivement de Noisiel, est que Noisiel étoit une Paroisse immémoriale, au lieu que Noiseau n'a été jusqu'au XIII^e siècle qu'un hameau de la Paroisse de Sucy.

Ce village n'est en effet éloigné de Sucy que d'une petite demie-lieue. Son éloignement de Paris est de quatre petites lieues tout au plus. C'est un pays de côteaux pres-

300 PAROISSE DE NOISEAU;
 que tous plantez en vignes. Amboile pays
 tout différent n'en est séparé que par le vai-
 lon ou fond duquel passe le ruisseau qui vient
 de Roissy, Rontaux, & la Quere; & comme
 ce lieu d'Amboile est situé un peu plus bas,
 de là s'est formé la dénomination de Noi-
 seau sur Amboile que j'ai déjà fait remarquer.

Il y a environ une trentaine de feux en ce
 village; aussi le Dictionnaire Universel de
 la France y marque-t'il 144 habitans ou
 communians, ce qui est peut-être un peu
 trop.

Cet ancien hameau de Sucey a dû être
 considérable dès le commencement du XIII,
 siècle, puisque dès lors au moins on y avoit
 construit une Eglise ou espèce de succursale.
 Ce fut en 1218, que Pierre de Nemours
 Evêque de Paris de l'avis de plusieurs gens de
 bien détacha cette Eglise de celle de Sucey :
 Mais comme c'étoit au Chapitre de sa Cathé-
 drale qu'il appartenoit de nommer à cette
 Cure, il voulut qu'il en fût de même de celle
 de Noiseau qu'il appelle Nofiel dans sa cha-
 rte latine : En sorte que depuis ce tems-là le
 même Chapitre a toujours présenté à cette
 Cure, & que depuis l'établissement des por-
 tions ou partions la nomination en appar-
 tient au Chanoine qui a la dix-huitième por-
 tion, lequel dans ses actes de présentation
 l'appelle *Nuccellum*. C'est aussi le Chapitre
 de Notre-Dame de Paris qui est gros Décim-
 mateur. Le Pere du Bois a mis dans son
 ouvrage *Ecclesia de Noisiaco ex Ecclesia de*
Succiaco excisa, sans faire attention que
Noisiacum n'a jamais pu signifier autre chose
 que Noisy, & que le fait qu'il rapporte est
 faux quant à ce village. La Cure de Noi-
 seau sur Amboile a dû suivre le sort de

*Hist. Ec-
 cl. Paris. T.
 II. p. 264.*

Ibid.

celle de Succy quant au Doyenné Rural, & être par conséquent comprise comme elle dans le Doyenné de Moissy-l'Évêque, dit depuis du Vieux-Corbeil. Le Pouillé de l'an 1648, l'y comprend; ce que fait aussi le rôle des Départemens des Vicaires Généraux & celui des Décimes. Ainsi on ne voit pas surquoi fondé le sieur le Pelletier a mis cette Cure dans le Doyenné de Chelles. Pour ce qui est des Pouillés de Paris qui ont précédé celui de l'an 1648, aucun d'eux ne fait mention de la Cure de Noisseau.

Pouillé A:
1692. P. 76.

On ne peut cependant pas douter qu'il n'y ait existé une Eglise en ce lieu dès le XIII^e siècle. Non-seulement la charte de Pierre Evêque de Paris le suppose: Mais il ne faut que se connoître en genre de barbare ancienne, pour juger que le chœur encore actuellement subsistant à Noisseau est de ce siècle-là. Il est très-petit & sans d'autres ornemens que la voûte. Les piliers en sont massif avec de gros feuillages aux Chapiteaux. L'inscription gothique qu'on voit dans cette Eglise temoigne que la Dédicace en a été faite fort tard, & apparemment lorsqu'on l'eût augmentée d'une nef. En voici la teneur.

» L'an mil V XXXVIII le XV jour de
» May cette Eglise de Noisseau sur Amboise
» fut dédiée par Reverend Pere en Dieu
» Messire Jacques Evêque de Calcedonne,
» de la permission du Reverendissime Car-
» dinal du Bellay Evêque de Paris en
» l'honneur de Dieu & S. Philippe & S.
» Jacques, à la requeste de honorable fem-
» me Jehanne Obel à présent femme de
» Guillaume Obriet. Lequel ordonna la
» Feste & solennité de la Dédicace estre cé-

celebrée le Dimanche après la saint Philippe & saint Jacques en donnant grandes indulgences & pardons.

A l'entré du chœur est une tombe qui a été remuée & dont la tête a été mise mal-à-propos du côté de l'autel. Elle couvre la sépulture d'un homme vêtu militairement, & au tour est gravée son épitaphe en lettres gothiques capitales dont il ne reste que ceci de lisible : *Cy gist Noble Messr..... Griveau Chevalier Seigneur de Noisieu les Ambouaille qui trespassa le second jour.....* On verra ci-après qu'il vivoit en 1281. Son bouclier ne représente rien dans le milieu, mais la bordure est cantonnée d'hermine.

Les armes de sa femme consistent en deux chevrons brisez. Cette femme a la tête voilée.

Dans la chapelle du côté méridional se lit l'épitaphe dont voici la substance.

Cy repose Messire Eustache Viole Chevalier Seigneur de Noisieu, Maître d'Hotel ordinaire du Roy, Maître des Ceremonies de France. Et Elisabeth Viole sa fille veuve de Loys de Bucey Chevalier Sec. de Méruval. Elle mourut en 1660.

Le plus ancien Seigneur de Noisieu qui soit connu est le nommé Griveau dont on voit la tombe dans le chœur. On apprend

Chartul. S. que ce Seigneur fit hommage en 1281, à l'Abbé de saint-Maur pour des terres situées entre Noisieu & la Queue dont il jouissoit.

Tabul. Vallis. Il est nommé Grivel dans l'acte. Il y a eu un Guillaume de Noisieu de Noisellis Chanoine de Tours & clerc du Roi qui vivoit en 1482.

Sur la fin du siècle suivant, cette Terre étoit dans la maison des Bouteillier de Senlis

Senlis & une partie passa dans la famille des Viole qui a été illustre dans la Robe. Pierre Viole qu'un Historien dit avoir épousé une fille de Jean le Routeiller de Senlis, & avoir été Gouverneur de Montargis, eut de son beaupere en 1399, la moitié de la Seigneurie de Noisseau dite Noisseau sur Chancelain, l'autre moitié dite Noisseau sur Amboile fut depuis donnée à Nicolas Viole petit-fils de Pierre par Guillaume le Routeiller descendant de Jean en échange d'un autre bien.

Morin, Hist.
du Gatinois,
p. 464.

Un des Mémoires de la Chambre des Comptes d'entre 1478 & 1481; porte une permission accordée alors à Nicole Viole Seigneur de Noisseau sur Ambouelle Correcteur des Comptes, de construire une garrenne dans cette Terre. Ce doit être celui dont je viens de parler qui étoit fils d'Agnan Viole, & d'une fille de Bureau Roucher, Seigneur d'Orcé. Ce Nicolas Viole avoit épousé en 1474, Catherine fille de... Poignant Maître des Requêtes.

Morin, p. 466.

J'ai trouvé ailleurs un hommage rendu le 10 Décembre 1537, à l'Evêque de Paris comme Doyen de saint-Maur de la Terre de Noisseau par Nicolas Viole Maître des Comptes, & Pierre Viola Conseiller au Parlement freres & héritiers d'Agnan Viole Chanoine & Soudoyen de Chartres.

Tab. Essai.

Mais dès l'an 1560, Denis Viole étoit Seigneur de Noisseau. Il fit alors un cette qualité un échange avec Aldric Perier Curé qui lui céda son presbytere pour une maison voisine de l'Eglise; Morin dit que le fils de ce Denis Viole & héritier de sa Terre fut tué en 1587, à la bataille de Coutras.

Reg. Ep.
Par. 30 Mars
1560. & 14
Nov. 1561.

Hist. du Ga-
tinois, p. 175.

On a vu dans l'Eglise des Quinze-vingt
Lettre XIV.

304 PAROISSE DE NOISEAU.

Recueil d'Épi-
taphes à la
Bibl. du Roi.

à Paris l'épitaphe de Nicolas Viole aussi
Seigneur de Noiseau & Abbé de Notre-Da-
me la Grande de Poitiers, lequel décéda
en 1573.

Le fils de Denis Viole est apparemment le
Pierre Viole Ecuyer qui dans le procès-ver-
bal de la Coutume de Paris de 1580, est qua-
lifié Seigneur de Noiseau avec Claude Viole
Conseiller au Parlement.

Un Eustache Viole qualifié par Morin de
fils aîné de Pierre jouissoit d'une portion de
la Terre de Noiseau au commencement du
dernier siècle.

Ces Seigneurs du nom de Viole ont don-
né pour l'établissement d'un Maître d'école
en ce lieu.

Monsieur de Grioux étoit Seigneur de
cette Paroisse en 1700.

Et c'est depuis qu'elle appar-
tient à M. le Febvre d'Ormesson Avocat
Général puis Président au Parlement le 10
May 1754.



S U C Y.

Nous ne connoissons aucun acte ou monument qui fasse mention de Sucy avant le regne de Charlemagne. Il est vrai que ce fut de son temps & même l'an 811, qu'un Comte de Paris nommé Etienne & Almatrude ou Amantrude son épouse donnerent aux Chanoines de l'Eglise de Paris la Terre de Sucy ; avec l'Eglise de saint-Martin *in loco qui vocatur Sulciacus* par un acte passé à Boneuil. L'Eveque de Paris nommé *Inchadus* faisant confirmer par les Evêques du Concile qui fut tenu à Paris l'an 826, dans la Basilique de S. Etienne l'une de celles de la Cathédrale, les biens assignez aux Chanoines qu'il appelle ses Freres, après avoir nommé les villages *villas* ajoute *insuper & fundos quos Fidecium liberalitas stipendiis eorumdem Fratrum delegavit, videlicet Sulciacum quem Stephanus illustris vir & pia recordationis Comes neconi uxor ejus Amantrudis eorum usibus delegaverunt ita tamen ut certa pars ejusdem ville luminariis Ecclesiæ cederet.*

*Hist. Eccl.
Paris. 2. l. 1. p.
343.*

Ibid. p. 344.

Voilà le même lieu qualifié en même-temps *fundus & villa*. Son nom primitif fut *fulciacus* ou *fulciacum* lequel étoit encore d'usage vers l'an 1020 ou 1030, ainsi qu'il paroît par un acte d'Odon Abbé de saint-Maur. On sent assez qu'il ne peut gueres avoir que le mot latin *fulcus* pour son origine. La difficulté est de sçavoir pour quoi ce lieu-ci plutôt qu'une multitude innombrable d'autres dont le terrain a été défriché

par la charrue après la coupe des bois, a porté le nom de terrain feilloné *sulciacum*. Peut-être que les ancêtres du Comte Etienne fixant un espace de terre qui formeroit le village, le déterminèrent par le soc de la charrue qu'on fit passer aux extrémités de cet espace. Dans les siècles suivans la troisième lettre disparut de ce mot, de sorte qu'il ne resta dans le latin que *suciacum* qu'on écrivit quelquefois *succiacum* au XIII^e siècle, ou simplement *succi* & même aussi en françois *succi* au milieu des actes latins dès le XII^e siècle par ceux qui ignoroient d'où provenoit ce nom, & jamais Sussy. Mais il est certain qu'aucuns des Historiens originaux n'a eu intention non plus de désigner sacy par le mot latin *savagium* ainsi que M. de Valois le conjecture, & qu'il semble que le sçavant Auteur de la grande Collection des Historiens de France l'a cru; puisque ce *savagium* étoit constamment la Montagne de savies proche Paris qu'on appelle aujourd'hui Belleville, comme je l'ai prouvé par une dissertation expresse. Au reste plusieurs personnes disent *sacy en Brie*, comme s'il y avoit plusieurs Paroisses de ce nom dans le Royaume, tandis que ce village est le seul. Il est vrai qu'il y a le village de Sussy en Picardie au Diocèse de Laon proche l'Abbaye de Premontre: C'est de ce Sussy qu'un Cardinal a porté le nom au siècle. Mais on sent la différence qu'il y a entre les deux noms. Il y a aussi un Fief ou Ferme du nom de Sacy, proche Yeble au Diocèse de Sens, sur le chemin de Melun à Chaume & par conséquent dans la Brie. C'est tout ce que l'on connoit de Sacy en France. Mais aussi on doit dire que les deux

Nat. Gal.

n. 432.

Bouquet, T.
III. p. 571.

Dissert. sur
l'Hist. Eccl.
& Civile de
Paris, T. II.
an. 1741. p. c.

Paroisses qu'on y voit du nom de Soucy ne peuvent gueres avoir d'autre origine que le mot *fulciacum*.

Sucy dont il s'agit, est à quatre petites lieues de Paris vers l'orient d'hiver. Il n'est placé sur aucune grande route; mais il est éloigné seulement d'un quart de lieue de celle de Brie-Comte-Robert. Sa situation est sur la même montagne que Boissy saint-Leger dont il n'est séparé que par la maison dite *le Piple*. Il y a grande quantité de vignes sur le territoire de ce village & quelques-unes font de bon vin. Les terres qui sont dans le bas en tirant vers Boncuil ou vers la Marne ne paroissent pas être d'un grand profit. Celles d'en haut sont meilleures & ne s'étendent pas bien loin étant limitées par Noisseau, par les bois & par Boissy. Ce village étoit marqué sur le pied de 160 feux dans le Dénombrement de l'Élection de Paris publié en 1709, ensuite il fut marqué en 1726, dans le Dictionnaire Universel de la France, comme contenant 675 habitans: Enfin le sieur Doisy faisant imprimer un nouveau Dénombrement en 1745, n'y a compté que 149 feux. Ce lieu étoit considérable autrefois & étoit fermé de murs & de portes. Il y a encore plusieurs rues. Le Chapitre de Paris en est Seigneur & gros Décimateur.

S. Martin est patron de l'Eglise. Le chœur & ses deux chapelles collaterales sont du XIII siècle. Il est sans galeries ni vitrages & finit en pignon & non en rondpoint. Dans le vitrage du fond du côté du nord se voyent encore quelques panneaux du XIII ou XIV siècle. La tour qui supporte l'Eglise vers le midi paroît être du XII siècle; au moins les

Inscription
sur le lieu.

arcades sont parfaitement rondes & précèdent le gothique. La nef n'est pas de l'antiquité, du reste elle a été lambrissée en 1632, aux frais du sieur Tourne Marechal des Logis de la petite Ecurie du Roy, Garde marteau de la Forêt de Livry & de... Olin sa femme. On célèbre l'Anniversaire de la Dédicace le Dimanche après la saint - Martin d'été qui est la seconde fête du patron. On y conserve du bois de la vraie Croix dans une Croix que l'on porte deux fois l'an en procession sous le dais : Et c'est par rapport à ce sacré bois que sainte Helene Impératrice mere du Grand Constantin est représentée à l'autel en peinture avec S. Martin. On y montre aussi quelques chasses de reliques dont il seroit facile de juger à l'inspection des noms. Il doit y avoir un fragment détaché d'un reliquaire de Boissy-saint Leger. Car on lit que les gens de guerre qui l'avoient enlevé de l'Eglise de Boissy, ne le trouvant que de l'aton doré & non d'argent le laisserent en l'Eglise de Sucey, qu'il se rendant à celle de Boissy, en eût par reconnaissance un morceau de la relique de S. Elaise qui y étoit renfermée, que l'Archevêque de Paris permit d'exposer par lettres du 28 Janvier 1660. Sous la lampe est une tombe du XV siècle qui couvre la sépulture d'un Prêtre dit natif de Richeliben en l'Evêché de Limoges Bénéficiaire en l'Eglise de Paris. J'ai remarqué dans l'aile méridionale de cette Eglise Paroissiale deux bancs qui peuvent avoir chacun quarante pieds de long. C'est dit-on le présent d'un Fermier du lieu. S'il y avoit autrefois des sapins dans les bois de Sucey, maintenant il n'y en a plus; les arbres les plus forts sont des ormes.

Les lettres de l'Evêque Incade qui font mention du don que le Comte Etienne avoit fait de la Terre de Sucy aux Chanoines de la Cathédrale de Paris ne marquent point s'il y avoit alors une Eglise en ce lieu : Mais s'il n'y en avoit pas encore, on ne tarda pas beaucoup à y en établir une ; & dès le X^e siècle elle étoit possédée par le Chapitre de la même Eglise ; le Diplôme des Rois Lothaire & Louis de l'an 980, lui confirmant la possession de ses biens met positivement *Sulciacum cum Ecclesia & altare*. Ainsi le Chapitre nommoit des lors un Prêtre pour desservir cette Eglise. On la trouve du nombre de celles dont le Chapitre convint de ne plus exiger ce qu'on appelloit *questias*, moyennant que le Curé lui payeroit chaque année un muid de froment : cela fut ainsi réglé en Chapitre avec Etienne de Senlis Evêque de Paris l'an 1124. En cet acte le lieu est appelé *Succiacum*. Cent ans après les Chanoines de la même Eglise de Notre-Dame firent encore valoir leur droit sur la Cure de Sucy, en ce que Noiseau ayant été alors distrait de Sucy, & érigé en Paroisse, il fut mis dans l'acte d'érection de l'an 1218, que la nomination de cette nouvelle Cure appartendroit aux mêmes que celle que l'Eglise dont elle étoit démembrée. Par une suite nécessaire de tous ces actes il est marqué au Pouillé Parisien du XIII^e siècle, que la Cure de *Succiaco & de donatone Ecclesie B. Marie Parisiensis*. Ce qui est suivi dans les Pouillés subséquens ; & même dans les derniers où l'on spécifie le numéro de la prébende titulaire à laquelle il appartient d'y présenter, il est dit que c'est à la vingt-troisième portion.

*Hist. Eccl.
Par. T. I. p. 102*

*Ibid. T. III
p. 53.*

Ibid. p. 264.

¶ L'acte par lequel le Comte Etienne dote
Hist. Eccl. na à l'Eglise de Notre-Dame, S. Etienne,
Par. T. I. p. 3046 & S. Germain qui composoit ces trois noms
 en la Cathédrale de Paris, tout le bien qu'il
 avoit à Sucey & aux environs, est peut-être
 le plus ancien de tous les titres de cette il-
 lustre Eglise. Outre l'Eglise de S. Martin
 de ce lieu qu'il joignit à ce don, avec ses
 dépendances on y trouve le *Manus indomi-*
natus qui étoit le manoir Seigneurial avec
 les autres maisons, les serfs, les bois, les
 prés, les moulins, les eaux, sans aucune
 mention de vignes: Lui & sa femme firent
 encore présent à la même Eglise du ma-
 noir Seigneurial qu'ils avoient *in aliò loco*
in ipso pago Parisiaco, in loco qui vocatur
Noctus, & là il est fait mention de vignes,
 de bois, de prés, & de l'eau qui faisoit
 tourner les moulins. La troisième terre
 qu'ils donnerent étoit situé dans un lieu dit
 Moulins sans qu'on indique sa situation, &
 la quatrième dans un lieu dit *Buxidus*,
 avec pareille mention de vignes, bois, prai-
 ries, moulins, & cours d'eau: Ce qui fait
 que je n'ose pas assurer qu'il s'agit là de
 Noisseau ni de Boissy-saint-Leger qui ne sont
 pas assez éloignés de Sucey pour qu'on ait
 pu dire *in aliò loco, in quarto loco*, & qui
 d'ailleurs ne sont pas situés dans un pays
 propre à bâtir des moulins de ces temps
 là, vu qu'on ne connoissoit point encore les
 moulins à vent. Enfin ce qui s'oppose à
 entendre ici Boissy-saint-Leger par *Buxidus*
 est que cette Terre de Boissy avoit été don-
 née à l'Abbaye de saint Pierre des Fosses
 par le Diacre Blidegisile sous le regne de
 Clovis II. La donation de Sucey à l'Eglise
 de Paris avoit ses charges: Etienne & A-
 maltrude

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBEIL. 311
matrude vouloient que chaque jour on reci-
rat le Pseaume & on célébrât trois Messes.
Les deux tiers du revenu étoient destinez
pour cela. Le troisieme pour l'entretien du
luminaire ordinaire & les reparations de l'E-
glise, & pour fournir le pain le vin & les
cierges aux Messes célébrées à leur inten-
tion. Ceux qui se feroient opposé à cette
donation après la mort du Comte & de la
Comtesse, devoient commencer par consi-
gner dix livres pesant d'or & cent livres
pesant d'argent. Ce n'est point ici le lieu de
rapporter les marques d'estime que donna
Charlemagne à ce Comte de Paris. On peut
les voir dans l'Histoire d'où j'ai tiré cet
acte. (a) Ce qu'on sçait de plus remar-
quable touchant Sucy après la donation,
est qu'un certain *Marmarellus* espeece de ty-
ran y prétendoit encore avoir des droits,
même jusques sur les sujets du Chapitre
vers l'an 1100 : De maniere que voulant
défendre juridiquement son procédé ; il vint
à la Cour de Galon qui étoit Evêque de
Paris depuis l'an 1104, étant arrivé dans
le temps qu'Anseau Officier de la Maison
du Roy rendoit justice, il fit offre de main-
tenir son droit en duel contre celui qu'on
voudroit des sujets du Chapitre. Mais par
l'entremise de l'Evêque l'affaire fut termi-
née à l'amiable.

Ibid. p. 105

Sauval, Tom.
II, p. 664.

Il est assez ordinaire que les Eglises pos-
sedent en propre des vignes, terres ou prés
dans les villages dont la Seigneurie leur ap-
partient. Cela leur vient souvent par des

(a) L'Obit de ce Comte Etienne & de sa femme est
marqué au 16 Septembre dans le plus ancien Nécrolo-
ge de N. D.

312. PAROISSE DE SUCY;
dispositions testamentaires, ou en vertu de
quelque acquisition.

Necrol. 2. c.
Paris. N. 8.
Martô.

C'est ainsi que l'Archidiacre Renaud qui
vivoit au commencement du XII siècle
voulant augmenter la Station établie en mé-
moire de l'Evêque Foulques décédé en 1104,
donna au Chapitre de Paris quatre arpens de
vigne & une maison, le tout situé à Sucey.
On voit ensuite au dix Mars dans le Nécro-
loge un achat de vignes fait au même vil-
lage par le Chapitre *in censiva sua*.

Phil. ad 13
Julii.

Un Evêque nommé Hugues qui pouvoit
vivre au XI ou XII siècle, mais dont on
ignore le siège, lui avoit fait présent de
huit arpens de vigne aussi situés au même
lieu. Jean de Genetay Chevalier fils d'Au-
bert de Genetay possédoit au milieu du
XIII siècle la sixième partie de la grange
de tous les bois du Chapitre situés à Suc-
cy : Il lui en fit la vente l'an 1267. Il y
avoit alors à Sucey un moulin appelé

Mag. Pastor.
fa 407.

Hist. Eccl.
Paris. T. II.
pag. 572. ex
Necrol. 19

Coillon ou Toillon. Geoffroy de Bar
Doyen, qui mourut Cardinal de sainte Su-
sanne, en donna la moitié au même Cha-
pitre l'an 1287. Vers le même temps Du-
don de Laon Médecin de S. Louis & cetera,
donna à ces mêmes Chanoines dix-huit ar-
pens de bois situés à Sucey proche ceux
du Chapitre pour l'assistance aux matines
& autres charges, avec une rente sur un
lieu dit *ad Putéum vallis de Succiaco*. C'est
aussi à Sucey qu'étoient situées les vignes
que Jean le Tellier Chanoine & Archi-
diacre de Brie légua en 1480, avec une
maison pour subvenir à l'entretien des l'p-
sans de chœur de Notre-Dame. Il est même
spécifié que c'étoient les meilleures vignes.
Quelques chapelles de la même Eglise de

Cal. Aug.
Idem Necr.
ad 2 Junii in-
ter additam.

N. serv. Ecc
Paris. inter
additam. 1. c.
ad 10 Januarij

Notre-Dame ont pareillement leur bien assigné à Sucy en tout ou en partie. L'une est celle de saint André & de saint Louis pour la fondation de laquelle Dudon ci-dessus nommé qui avoit été Médecin de ce saint Roy, donna une maison sise à Sucy dite la maison de la Tour, avec ses dépenses qui sont des prez & des vignes. L'autre est une de celles qui sont à l'autel de Ste. Foy, autrement S. Julien le pauvre & Ste. Marie-Egyptienne, qu'on dit fondée par Guillaume de Limoges.

Ibid. ad 2
lani

*Collect. m.
Dudois, T. 2.
ad eulvum.*

L'Abbaye de saint Maur des Fossez appelée primitivement S. Pierre, avoit eu dès le tems de sa fondation un Domaine du Fisc appelé *Brittonacum* que Clovis II lui donna vers l'an 650. La vie de S. Babolein premier Abbé de ce Monastere dit qu'il étoit situé *in præcipio Materna*. Or par la maniere dont les titres des siècles suivans en parlent, ce lieu devoit être hors de la Peninsule de saint Maur, & voisine de Sucy. (S'il étoit le même que ce qu'on a appelé depuis le Grandval, ainsi qu'il y a apparence, il devoit être sur la Paroisse de Sucy.) Aussi voyons nous que dans le traité qu'Odon Abbé des Fossez, fit vers l'an 1029, avec Ingelard Doyen de Notre-Dame de Paris, il fut arrêté que de tous les arpens de terre situés *apud Brittoniacum*, la moitié de la dixme appartiendrait à l'Eglise de Sucy. C'est ce qui détruit absolument l'idée qu'a eu M. de Valois que l'auteur de la vie de S. Babolein avoit eu en vue Bry sur Marne, lorsqu'il a parlé de la donation du *Fiscus Brittonicus* faite par Clovis II. Chacun sçait que Bry sur Marne est placé environ deux lieues plus

*Vita S. Baboleni, Abb.
Fessat. Duch.
T. 1, p. 662*

*Nat. Gall.
pag. 411, col.*

haut en remontant la rivière. Le Cartulaire de saint Maur prouve encore plus clairement ce que j'avance, lorsqu'il dit que les habitans de la vallée de Sucey étoient tenus de moudre leur grain aux moulins de Breteigny appartenans à l'Abbaye, cette remarque fut écrite l'an 1284. Il y a de plus un autre article, où *Britigniacum* est marqué situé par rapport à la Marne du même côté que Sucey, Noisseau, & Ambouilles, c'est-à-dire à la gauche de cette rivière. Il faut aussi sçavoir qu'il y avoit là un Pont sur la Marne, & que les moulins qui y avoient été, n'étoient plus connus en 1572, que sous le nom de Moulin brulé. Au reste le territoire de Breteigny n'étoit pas si avant dans la vallée qu'il n'y eût aussi des vignes qui sont marquées dans le même livre. L'Abbaye de saint Maur y avoit pour cet effet un pressoir. Le manoir qu'elle y possédoit est mentionné dans l'acte d'établissement que l'Abbé Pierre fit en 1256, d'un Chambrier & d'un Cellerier. Le nom de Breteigny avoit cessé d'être usité dans les derniers siècles, & les Chanoines de saint Maur n'appelloient plus ce Fief à eux appartenant, autrement que Sucey lorsqu'ils le vendirent l'an 1577, à titre de rente de huit-vingt-six livres, & de foy & hommage à M. François le Cirier Président aux Enquêtes, ce qui fut ratifié par l'Evêque de Paris le 11 Décembre de la même année. Ce Fief resta dans cette famille jusqu'en 1640, que M. Lambert Secrétaire du Roy en fit l'acquisition des héritiers de M. le Cirier. En 1718, M. Lambert de Torigny Président en la première des Requêtes le vendit à M. le Bas de Montargis, sur le

Chartol. S.
Mauri Gergo
fol. 49.

Gall. Chr.
T. 7. Instr.

Compot. sigil.
Ep. l'arz.

quel M. Lambert Président en la seconde des Requêtes & oncle du vendeur forma un retrait lignager, & le revendit en 1719, à M. de la Live Receveur Général des Finances de Poitiers qui le possède aujourd'hui.

Après saint Maur des Fosses, aucune Maison Religieuse n'eût du bien sur le territoire de Sucy avant l'Abbaye d'Hierre qui y possédoit un labourage assez considérable dès l'an 1147, avec six sols de rente sur des prez situez à Bretigny; Le tout par donation de Dame Eremburge. Les Religieuses ont mis dans leur Nécrologe qu'un Chevalier nommé Gilon leur avoit aussi donné du bled à percevoir dans la dixme de Sucy. Mais peut-être s'agit-il là de Sucy proche Yeble.

Le Prieuré de S. Martin des Champs qui a beaucoup de dépendances de tous côtés n'a en un petit labourage dans la vallée de Sucy pour le Prieuré de Marolles qui en est assez voisin, qu'en cédant l'an 1205, la moitié du Bois-Herlant qui appartenoit à ce petit Prieuré. Le labourage du Val de Sucy venoit d'Anselme d'Amboelle.

Je rapporte à l'article de Servon un fragment de l'an 1268, du Cartulaire de l'Eveque de Paris, par où il est visible qu'alors le Seigneur de Villiers sur Marne nommé Guy, jouissoit d'une dixme inféodée sur les confins de Boneuil & de Sucy.

¶ Le peu d'observations que j'ai à faire sur les habitans de Sucy, se réduit à cinq ou six points. Le Roy Louis le Jeune exempta ce village comme d'autres de l'Eglise de Paris en 1155, du droit de corvée & de gîte auquel il avoit été sujet jusqu'alors. Les ha-

*Bulla Eugeni
III. Ann. Bened.
T. VI. p.
p. 676.*

*Necrol. Herod.
XI Cal. Maii
XIII Jacobi.*

*Hist. J.
Mart. p. 139.*

*Hist. Eccl.
Paris. T. 2.
p. 488.*

*Id. pag.
117.*

birans acheterent en 1226, de Milon de Servun Ecuyer & de son épouse Petronille la voirie du village de Sucey qu'il tenoit en fief de Simon de Coligny; ce qui fut approuvé par Pierre de Bourbon ou Bonbon Chevalier. Depuis ce tems-là il est fait mention du Doyen de cette Communauté d'habitans & des sommes qu'il rendoit au Chapitre de Paris. En 1250, le même Chapitre leur permit de bâtir un four, pourvu qu'il ne fût point bannal & qu'ils payassent 8 livres par an. Les mêmes habitans obtinrent du Roy François I des lettres dattées de Paris au mois de Mars 1527, qui permettoient d'établir à Sucey une Foire chaque année le jour de l'Exaltation de sainte-Croix, & un marché les mardis de chaque semaine. Le même Prince leur permit encore par d'autres lettres données à saint-Germain-en-Laye au mois de May 1544, non-seulement la tenue d'une seconde Foire qui seroit fixée au 1 May, mais encore de clore le bourg de murailles & de fosses, d'y faire des tours des ponts-levis & à cet effet d'imposer sur eux une taille. La Foire du 14 Septembre subsiste encore aussi-bien que le marché des mardis.

Les écarts de Sucey sont le Grand-Val & le Petit-Val : Mais ils sont si peu éloignés du village qu'ils ne méritent gueres le nom d'écart. Le Grand-Val appartenoit en 1569, à une Damoiselle de Masparault. La Maison en est très-belle & possédée aujourd'hui par M. de Lives Financier. Elle est située au nord-est de l'Eglise. C'est une Seigneurie particulière qui étoit possédée ci-devant par M. Vernet Receveur des Consignations à Paris, & longtemps auparavant par M. de Masparault.

Magn. Passer.
f. 101.

Necrol. Eccl.
Par. 27 Mart.

Mag. Fast.
L. 4.

II. vol. des
Ban. du Chat.
f. 236.

IV. vol.
des Bann. du
Châtelet, fol.
121.

Dans la Coutume de Paris de l'an 1580, plusieurs personnes se qualifient Seigneurs en partie de Sucey. Le Grand Prieur en prend le titre aussi-bien que François le Citier Président aux Enquêtes. Charles Bouquet y est dit Seigneur du Petit-Val. Jacques l'Allement Conseiller au Châtelet s'y dit Seigneur de Sucey en partie, & proteste que la qualité prise par le Chapitre de Paris en ce qui regarde cette Seigneurie ne puisse lui nuire. Le même Procès-verbal fait mention du Fief de Passy assis à Sucey qu'il dit appartenir à Jean Guillemin.

Cont. de
1580. édit.
16. 8. p. 637.

Page 612

Chaud-Moncel *Calidum Moncellum* étoit en 1278, un canton du territoire de Sucey. Il en est parlé au Cartulaire de saint-Maur. Il y a à Sucey le Fief de Haute-maison.

Affiches 3
Mai 1754.

Montaleau est encore un canton particulier sur cette même Paroisse, ainsi déterminé en 1620, dans la concession d'un ora-toire domestique à Philippe de Coulanges Secrétaire du Roy. Dans la renouation de ce pouvoir en 1637, Philippe de Coulanges est dit Conseiller d'Etat & privé, & Maître des Comptes.

Reg. Eps.
Paris 2. J. d. C.
28 Mars

Il existe une longue pièce de vers fran-çois en stances, de la composition de Pierre de Villiers Prieur de saint Taurin, qui a pour titre *le séjour de Sucey dont Paris est le point de vue*. Ces mêmes vers qui ont été mis en vers Iambes latins par M. Godeau ancien Recteur de l'Université, Curé de S. Côme, sont imprimez parmi ses Poësies sous le nom de *Rus Suciacum*, & dédiés à Nicolas Lambert Président de la seconde aux Enquêtes.

Poësies de
Villiers, chez
Collombat
1712.

Dans un recueil de pièces conservé à la Bibliotheque de saint-Victor de Paris où il

Recueil in-

318 PAROISSE DE SUCY,
y a un grand nombre de poésies de M. de
Coulanges, s'en voit une sur un vieux lit de
famille qui étoit à Suty chez M. Amelot
dans laquelle en faisant parler ce lit, on lui
fait dire l'horoscope de celui qui y naquit,
& en particulier du fils de Jeanne d'Ormes-
f on

*La fortune sera bornée
A quelque mauvaise chanson.*



BOISSY-SAINT-LEGER,

E T

GROSBOIS.

ON sçait communement que ce village est surnommé de *saint Leger* qui est le patron de l'Eglise, pour le distinguer tant d'un autre Boissy situé au Diocèse de Paris au-dessous de la montagne de saint-Ion, que de plusieurs autres Boissy qui sont dans les Diocèses voisins & autres. On étoit aussi ordinairement que le nom de Boissy vient des mots latins *Buxus* ou *Boscus* dont l'un signifie l'arbre de bux, & l'autre un bois en général. (a) Ce qui est certain touchant Boissy dont il s'agit ici, est que Dom Mabillon a cru que c'étoit un lieu habité au moins en qualité d'hameau, sous l'épiscopat de S. Germain de Paris au VI siècle; & dit que c'est de ce lieu que parle Fortunat dans la vie de ce saint dont il étoit contemporain l'appellant deux fois *Vicus Bucciacus*, à l'occasion d'un enfant & d'une femme paralytique de ce lieu qui lui furent amenez à Paris & qu'il guérit. Je dis qu'il n'étoit peut-être qu'un hameau, parce que le titre de S. Leger Evêque d'Autun que porte l'Eglise Paroissiale, n'a pu lui être donné au plutôt que vers l'an 700, ce saint n'étant

Sac. & Bea
ned. p. 2324

(a) Il n'est pas impossible que quelques lieux n'aient pris le nom de l'arbre de buis, comme plusieurs l'ont pris de l'orme, du condre, du noyer, du chêne, du cerisier, du prunier.

310 PAR: DE BOISSY-SAINT-LEGER;

décédé qu'en 678. Au VII^e siècle ou dans le
 suivant, les Diplomes de nos Rois qui ser-
 virent à composer la vie de S. Babolein pre-
 mier Abbé de saint Pierre des Fossés dit
 depuis saint-Maur, portent ces mots *vicum*
 qui *Buxens dicitur* : Quelques copies man-
 tent *Buxiacus*. Dans un autre diplôme de
 l'an 847, il est écrit *locus qui dicitur Buxi-*
cus. Le même nom *Buxidus* est employé
 par l'auteur du *Polypticon Fossarense* qui est
 au plûrard du X^e siècle : & avoit été aussi
 employé par le Comte Etienne dans sa do-
 nation de Sucy à l'Eglise de Paris en 811,
 si cependant il s'agit là de ce Boissy. Mais
 depuis le XII^e siècle & le XIII^e on n'employa
 presque plus en latin que le terme *Boissiacum*-
 fabriqué visiblement sur le françois; cepen-
 dant le secrétaire de Maurice de Sully Evê-
 que de Paris, vers l'an 1190, se servit en-
 core de celui de *Buxiacum*, & l'écrivain
 du Pouillé Parisien au XIII^e siècle rendit
 ce nom en latin par *Boissiacum*.

Ce village est éloigné de Paris de quatre
 petites lieues seulement; du côté du levant
 d'hiver, sur la route de Bry-Comte-Ro-
 bert, Provins &c. Sa situation est presque
 sur le plus haut d'une colline qui regne de-
 puis Limcil & s'étend du côté de Sucy : En-
 sorte que lorsqu'on a achevé de monter
 la rue de ce village on entre dans la plaine
 de Groshois qui s'étend du côté d'Hierro
 & de Ville-crêne. Les côteaux de cette
 Paroisse sont garnis de vignes, le reste est
 en terres labourables avec quelques bocca-
 ges & prairies. On aperçoit Paris du haut
 de la montagne. Le Dénombrement de l'E-
 lection imprimé en 1709, y marquoit 66
 feux. Celui que le sieur Doisy a rendu pu-

Fluchène,
 T. 1. p. 663.

Bouquet, T.

Hist. Eccl.

Paris. T. 1. p.

417.

Basuz, T. 2.

Capit. c. 1388

Abb. St. Maur

blic en 1745, n'y en marque que 43. Dans le Dictionnaire Universel du Royaume qui parut en 1726, le nombre des habitans est dit aller à 179 : C'est-à-dire les communi-
 cians. Le Polypticon de saint Maur nous apprend ce qu'étoit ce lieu il y a huit ou neuf cents ans : Comme le Roy Clovis II. avoit donné cette Terre à ce Monastere vers l'an 650 les Religieux firent par la suite une description du revenu qu'ils en retiroient. Le Monastere « disent-ils, a à Boissy, vingt-quatre maisons & demie de
 « paysans charroians ; dix de manouvriers, & treize hospices ou logemens : Duquel
 « nombre de maisons il y en a en bénéfice cinq & demi & un hospice. En tout il y
 « demeure à Boissy soixante & dix-huit hommes. Chaque maison de charroians
 « paye à l'Abbaye une année cinq sols, & l'année suivante une brebis & un agneau.
 « Et deux muids de vin. Elle ensemeuce en grain d'hiver quatre perches, & en
 « tremois deux perches. Entre deux maisons les habitans labourent chaque semaine trois perches ; & en trois semaines s'ils
 « font trois maisons ensemble ils labourent l'espace de terrain appelé une charrue.
 « Et chaque maison fournit à l'Abbaye tous les ans une charretée de baguettes pour
 « clore les vignes, avec trois poulets & des œufs. A l'égard des maisons de manouvriers chaque paye par an au Monastere deux muids de vin, une brebis & un
 « agneau. Elle ensemeuce de grain d'hiver quatre perches, & deux de tremois ; & elle paye deux poulets avec des œufs.
 « Ce village est une terre à cens pour laquelle on paye à la saint Denis neuf sols.

*Peruacensis**Medietate**Tramissum**Cattacensis**De virgibus*

322. PAR. DE BOISSY-SAINT-LEGER;

« huit deniers. » Ce détail peut faire plaisir à ceux qui recherchent les anciens usages. Je l'ai traduit sur le latin de ce tems là.

L'Eglise que j'ai dit être dédiée sous le titre de S. Leger Evêque d'Autun n'a rien d'ancien ni de remarquable, & on n'y reconnoît rien qui puisse en indiquer le tems. Elle est supportée vers le midi par une petite tour. A l'opposite est la Chapelle Seigneuriale, il y a une Confratrie de saint Blaise, avec un reliquaire dont je parle à l'article de Sucy qui le fait prendre pour le second patron de l'Eglise. On y célèbre l'anniversaire de la dédicace le dimanche après le 18 Juin: Ce qui marque qu'elle fut dédiée un 18 Juin mais on en ignore l'année. Le grand autel fut transporté au fond du chœur en 1688, pour avoir la facilité de construire une sacristie. A droite de la nef est l'épitaphe de Michel de Bonnaire Curé du lieu & Chanoine de saint-Maur décédé en 1552. A gauche est gravée la fondation de plusieurs Saluts faite en 1576, entr'autres le jour de Pâques, où il est dit que le Curé descendra la sainte Hostie. Ce qui marque que le saint Ciboire étoit alors sous un pavillon à une suspenso. Quoique l'Abbaye de saint Maur eût la Seigneurie de Boissy dès le VII siècle, ellen'en eût cependant la cure que plus de quatre-cens ans après; ce fut Etienne de Saulis Evêque de Paris qui la donna en 1124, à la priere de l'Abbé Th & du consentement du Chapitre de Paris: Maurice de Sully donna en 1105 des lettres qui confirmoient ce don & qui marquoient le consentement de l'Archidiacre, *Ecclesiam de Buciaco, cum curio, majori decima & duas partes in mi-*

Reg. Ar
chiep. 19 Maii
1688.

DU Doyenné du Vieux Corbeil. 325
 mss. Dès l'an 1136, les moines de cette
 maison avoient eu l'attention de faire con-
 firmer la même concession par le Pape In-
 nocent II; *Ecclesiam de Boffisco*. Depuis
 ce tems là le Pouillé de Paris qui fut écrit
 au XIII siècle, marque que c'étoit à l'Abbé
 de saint Maur à présenter à la Cure de *Bof-
 fisco*. Celui du XVI siècle dit la même cho-
 se. Dans celui de 1626; on s'est avisé de
 dire que c'étoit à l'Abbé de saint Victor; ce
 qui n'a cependant jamais été; & c'est ce
 que le Pelletier a suivi dans le sien de 1692,
 sans avoir observé que l'auteur de celui de
 1648, écrit que c'est à l'Archevêque de Pa-
 ris, en vertu de l'union de l'Abbaye faite à
 l'Evêché.

Outre l'Eglise Paroissiale, il y a eu sur le
 territoire de cette Paroisse une Chapelle
 dans le lieu appelé le Piple où étoit le ma-
 noir de l'Abbé de saint Maur, & dans le-
 quel l'Abbé Pierre qui l'avoit bâtie vers
 1280 obtint du Pape Martin IV la faculté de
 pouvoir célébrer. Ce lieu dit le Piple en
 François & *Populus* dans les titres latins de-
 puis cinq-cens ans, est situé entre Boissy &
 Sucy. Je ne puis gueres m'étendre que sur
 ce lieu en traitant du temporel de Boissy. S'il
 existe enc ore à Boissy une fontaine miracu-
 leuse de S. Babolein premier Abbé de saint
 Maur, ainsi qu'elle existoit en 1640, du
 tems de l'impression de la Vie françoise de
 S. Maur, elle doit être en ce quartier du
 Piple. Elle est maintenant dans le jardin
 d'une maison bourgeoise vis-à-vis l'Eglise.

Il est vrai que le testament de Blidegisle
 Diacre fondateur de l'Abbaye de S. Pierre
 des Fosses au XVI siècle, marque qu'il donna

Histoire de
 Paris. Præv.

Page 343.

Duchêne,
 T. I. p. 663.

324 PAR. DE BOISSY-SAINT-LEGER,
à ce Monastere le village de Boissy : mais
par la suite du tems il se fit des aliénations &
des échanges, sans compter ce qui fut perdu
du tems de Charles Martel & des guerres
des Normans. Il faut commencer par un acte
de l'an 827, dans lequel l'Abbé de S. Maur
nommé Eginhard traitta avec Enkenrard
Eveque de Paris, comme Seigneur à Seig-
neur. L'Abbé souhaitant avoir une portion
de la Forêt de Vincennes qui étoit contigue
à son Abbaye, offrit à l'Eveque cinq - cent

Hist. Eccl. Paris. T. I. p. 417. trente - sept arpens de bois à Boissy *in loco*
qui dicitur Buxidus, & eut pour cela une
égale quantité dans le Bois de Vincennes
qui eût le nom de Vincennes un peu changé.

Gallia Chr. T. 7. col. 295. En 1210, les hôtes que l'Abbaye de saint
Maur avoit à Boissy & qui jusques-là avoient
payé une rote & une taille dont on a vu des
traces ci-dessus dans le fragment du Polyp-
ticon, en furent exemptez par l'Abbé Ra-
dulf.

Cod. Putean. Hist. 625. Vers le même tems vivoit un Chevalier
nommé Philippe de Boissy qui étoit au nom-
bre des Chevaliers de la Chatellenie de Pa-
ris tenant du Roy.

Du manoir de Pisle dépendoient alors
ving-deux arpens de vigne & deux pressoirs
avec sept arpens de bois. Outre cela l'Ab-
baye de S. Maur à qui il appartenoit avoit
cent arpens ou environ dans la grande forêt
voisine. Mais les Abbés n'étoient point tel-
lement attachez à ce lieu qu'il ne donnaient
quelquefois à loyer les maisons qu'ils y ache-
toient. Par exemple Odon Archidiacre de
Charta Guil. Ep. Paris. Paris attiré par la vue chamante qu'on y a,
y prit à bail de l'Abbaye en 1238, un logis,
qu'elle venoit d'acquérir de Pierre & de Gil-

100 DOYENNE' DU VIEUX-CORBEIL, 325
 bert du Piple. L'Abbé Pierre I du nom ,
 ayant institué deux nouveaux Officiers dans
 son Monastere dès l'an 1256, sçavoir un
 Chambrier & un Célérier, assigna au Cham-
 brier entr'autres revenus trente arpens de
 vigne situez à Boissy & le tiers de la dixme
 du vin de ce lieu. Outre la Chapelle qu'il
 fit bâtir au Piple, on y construisit par ses
 ordres une salle & un cellier au dessous, &
 une maison qu'il fit entourer de murs & de
 grands fossez. Ensuite il accorda la manu-
 mission aux habitans ; en compensation de
 quoi ils doublerent le droit de la cense & de
 la taille, & lui cederent leurs usages situez
 sur le chemin de Marolles, ne se reservant
 que les bruyeres & la garenne dans laquelle
 ils s'engagerent de ne chasser qu'au lièvre
 avec le chien & sans filets. L'Abbé Pierre
 fit aussi dresser au même lieu plusieurs ga-
 rennes pour les lapins. En 1268 Philippe de
 Montreuil Chevalier & Isabelle sa femme
 qui avoient un droit de griage sur le manoir
 du Piple, en firent la remise à l'Abbaye de
 saint-Maur. Enfin l'on trouve dans les an-
 ciens monumens de la même Abbaye, que
 les moines par reconnoissance des biens qu'ils
 avoient reçus de ceux de la famille de Che-
 vry, entr'autres de Raoul de Chevry, Evê-
 que d'Evreux & de son neveu Jean de Che-
 vry ; lui cederent en 1280, l'usage de leur
 maison du Piple sa vie durant, aussi-bien
 que les bois que les habitans de Boissy leur
 avoient remis pour leur manumission.

*Gall. Chr. T.
 VII. l. 11. v. 11.*

Chart. Fossat

Ibid.

LE PIPLE est un fief qui relevoit de saint
 Maur en 1544. En cette année il étoit pos-
 sédé par N. de Montigny. Il a appartenu
 dans le dernier siècle à MM. Gaudart Con-

216 PAR. DE BOISSY-SAINT-LEGER;
seigneurs au Parlement; puis à M. de Cantor-
be Fermier Général; & à présent à M. de
Montigny Payeur des Rentes. Dans ces det-
rmines tems le Maréchal Comte de Saxe en a
jouï.

Le Parc est d'environ cent arpens. M.
Chauvelin Seigneur a gagné en 1751, un
procès qui lui adjuge la Haute - Justice du
Piple.

La Seigneurie de Boissy appartenante au
Chapitre de S. Maur fut aliénée en 1599,
à Nicolas de Harlay Seigneur de Saucy,
Grosbois & Colonel Général des Suisses
au sujet des subventions accordées au Roy
à l'occasion des troubles & des guerres.
C'est alors qu'elle comença à appartenir
au même Seigneur de celle que Grosbois.

L'ÉTANG qui est entre Boissy & Bonneuil
à gauche en sortant de Grosbois paroît venir
de quelque inondation.

GROSBOIS étant devenu de la Paroisse
de Boissy - saint - Leger c'est ici le lieu d'en
parler. Il est nommé *Grossion nemus* dans un
acte de l'an 1226, où l'on voit parmi ceux
à qui l'Archevêque donna les ordres en l'E-
glise de l'Abbaye de saint - Denis au rang
des Curez qui tous sont appelez *persona* en
latin *Rogeronum persona Ecclesie de Grossio-
nemore*. Ce que j'en trouve ensuite de plus
ancien est une fondation que le Roy Charles
V. fit en faveur des Macicots de l'Eglise de
Paris. Il leur assigna cent livres de rente sur
la Terre de Grosbois par lettres données à
Paris au mois de Juillet 1367, on prononce
aujourd'hui Macicots. Voilà les premières
époques sûres de ce nom de Grosbois. Ce
lieu

Doublet,
Hist. S. Den.
p. 557.

Ex Regist.
1367. apud
Caignières.

lieu que je croirois avoir dépendu primitivement de la Paroisse de Ville - crène fut donc érigé en Cure ou en succursale vers les commencemens du XIII^e siècle. Le Pouillé du XV^e siècle est néanmoins le premier où elle soit mentionnée. Elle y est au rang de celles qui sont à la pleine collation Episcopale, & depuis ce tems - là les provisions du XV^e & XVI^e siècle l'attestoient; ce qui fait voir qu'elle ne fut pas distraite de Boissy, puisque l'Abbé de saint - Marc en auroit conservé la présentation ni de Marolles dont la nomination appartenoit au Prieuré de saint Martin des Champs ou au Prieur particulier du lieu, ni enfin d'Hierre, parce que l'Abbesse d'Hierre y auroit présenté par continuation de droit. Il faut pourtant que cette Cure fut déjà établie vers l'an 1400., puisqu'on lit dans le Nécrologe de l'Abbaye de saint - Victor de Paris au mois de Décembre *Obiit Dominus Reginaldus Curatus de Grosbois*; Ce qui ne peut regarder les Paroisses de Grosbois qui sont aux Diocèses d'Autun ou de Besançon. Peut - être qu'il y avoit eu en ce lieu appelé autre fois Grosbois - le - Roy une Chapelle de saint - Jean Baptiste bâtie par ordre du Roy Jean pere de Charles V. Quoiqu'il en soit, le premier acte où je le trouve nommé Grosbois - le - Roy est le Procès - verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, soit qu'il eut appartenu au Domaine comme il y a lieu de le croire sur l'acte de la fondation de Charles V. ci-dessus énoncée, ou à quelque particulier nommé le Roy.

Le Rolle des déclarations de fiefs de la Châtellenie de Corbeil fait en 1597, au su-

jet du Ban & arriere-ban rapporte souvent le nom des possesseurs des fiefs qui vivoient un demi siècle auparavant. Ainsi lorsqu'il fut mention d'une déclaration du Fief, Terre & Seigneurie de Grosbois donnée par Adam des Hays. Adam des Hays Seigneur est dit Valet de Chambre Ordinaire du Roy, son Chirurgien & Barbier dans une Requête qu'il présenta sur une difficulté de Chirurgie. Ce ne peut être que le dévancier du fleur Raoul Moreau Trésorier de l'Épargne qui sûrement étoit Seigneur de Grosbois en 1580, & comptant en cette qualité à la Coutume de Paris. Sa fille Marie Moreau porta cette Terre en mariage à Nicolas de Harlay Baron de Sancy. Elle en est qualifiée Dame en 1596, lorsqu'elle l'épousa. Vingt ans après, Nicolas de Harlay vendit cette Terre à Charles de Valois Comte d'Auvergne Duc d'Angoulême, & à Charlotte de Montmorency sa femme en premières noces. Ce Duc d'Angoulême fils naturel du Roy Charles IX, jouit de cette Terre jusqu'à sa mort arrivée le 24 Septembre 1650. y Il reçut quelque fois Roy Louis XIII, au moins l'an 1637, suivant les mémoires de Villerio. Ce fut ce Prince qui commença à aggrandir ou former le Parc de Grosbois en détruisant le village. Il fit aussi abbatre l'Eglise Paroissiale d'une manière extraordinaire si elle est véritable.

(a) Quelques uns des changemens qu'il y apporta furent cependant utiles, en sorte que la vallée de ce lieu qui cent ans auparavant

Regist. Par-
emo. 1542.

Hist. des Gr.
Offic. T. IV.
p. 642.

1642.

Diccionario
Henrici II.
Ann. 9. f. 11.

(a) On assure qu'elle fut abattue par une multitude d'Ouvriers & de soldats qu'il avoit fait venir, & cela durant que le Curé & les Paroissiens étoient allés en Procession dans une Paroisse ou Eglise voisine.

étoit impraticable aux Charrois, fut traversée facilement dans la suite par toute sorte de voyageurs. On ne sçait pas au juste en quelle année fut démolie cette Eglise de S. Jean Baptiste de Grosbois. On juge que ce fut un peu avant 1640, & que ce fut en conséquence de cette démolition que ce Prince embrassa l'occasion qui se présenta de rebâtir en l'honneur du saint Précurseur de J. C. une autre Eglise en fondant vers cette année-là un Convent de Solitaires Calmadules qui reconnoissent ce saint pour le Patron de leurs hermitages. Il fit même insérer dans la Requête présentée par ces Religieux à M. de Gondy Archevêque de Paris en 1541, que la Paroisse de saint Jean de Grosbois qui étoit ci-devant dans l'enclos du Parc seroit transférée dans l'Eglise des Camaldules établis entre Grosbois & Hierre dans le désert de Bourron. Mais l'Archevêque entérinant la Requête l'an 1642, en excepta positivement cette clause. Ainsi il n'y eut plus depuis ce temps-là de Paroisse à Grosbois. On ne dit pas quel fut le sort du Curé; Mais il est certain que ce même Prince se remarquant en 1644, avec Françoise de Nargonne fille de Charles Baron de Marciul; ou Mareuil, ce fut en l'Eglise de Boissy-saint-Leger qu'ils reçurent la bénédiction nuptiale le 5 Février des mains du sieur Bertrand Curé qu'ils regarderent dans la suite comme leur propre Pasteur. Cette Dame n'est décédée qu'en 1713, âgée de 92 ans. Le Duc d'Angoulême n'en avoit point eu d'enfans.

Louis-Emanuel de Valois Duc d'Angoulême succéda à son pere en la Terre de Grosbois l'an 1650. Il avoit épousé en 1629,

Henriette de la Guiche dont il eût trois fils qui ne passèrent point l'an 1644. Sa fille unique Françoise - Marie de Valois, Duchesse d'Angoulême Comtesse de Lauragais &c. posséda après lui la Seigneurie de Grosbois. Elle avoit épousé en 1649, Louis de Lorraine Duc de Joyeuse. Cette Duchesse ne conserva point cette Terre : Elle l'a vendit au suivant.

Antoine de Brouilly Marquis de Pienne Chevalier des Ordres du Roy acquit en 1667, le 24 Décembre la Seigneurie de Grosbois & Boissy de M. la Duchesse de Joyeuse. On compte après lui pour Dame de ces lieux Olympa de Brouilly sa fille aînée & donataire, laquelle épousa Louis d'Aumont Marquis de Villequier. Ces derniers Seigneurs reconnurent Ville - crêne pour leur Paroisse.

Achilles de Harlay premier Président du Parlement de Paris, fit rentrer cette Terre & celle de Boissy dans sa famille, par l'acquisition qu'il en fit de la Duchesse d'Aumont le 12 Juillet 1701. Il obtint en 1707, des lettres patentes pour changer le nom de Grosbois en celui de Sancy qui étoit ancien dans la Maison de Harlay. Mais quoiqu'elles eussent été enregistrées le XI May, de la même année, le changement n'a pas eu lieu dans l'usage. Il n'étoit plus alors premier Président. Son fils nommé comme lui Achilles de Harlay Conseiller d'Etat lui succéda dans sa Seigneurie en 1712. La fille unique de ce dernier épousa Christien - Louis de Montmorency de Luxembourg Prince de Tingry & devint Dame de Grosbois en 1717, à la mort de son pere. Peu de tems après ces

DU DOYENNE' DU VIEUX CORBELL. 339
terres sortirent pour la seconde fois de la Maison de Harlay.

Samuel Bernard Maître des Requêtes fils du fameux du même nom, l'acquit du Prince de Tingry le 4 Mars 1718, & l'a revendu depuis à M. Chauvelin ci-devant Garde des Sceaux qui les possède aujourd'hui.

On assure que le Parc du Château de Grosbois est d'une étendue pareille à celui du Bois de Boulogne, de quinze à seize cens arpents. Les jardins sont spacieux & agréables, le parterre orné de statues. On monte de là dans le bois par deux rampes décorées de ballustrades de pierre. La Maison consiste en trois corps de logis; un dans le fond en forme de demie cercle, & les deux autres à droite & à gauche. Le Duc d'Angoulême fit construire ces édifices qui ont été depuis bien embellis par Achilles de Harlay le premier Président. On y a vu longtems la riche Bibliothèque de Harlay qui est maintenant au Collège des Jésuites à Paris. Dans le même tems on voyoit dans quelques salles & quelques galeries plusieurs inscriptions que le Duc d'Angoulême avoit fait mettre lorsqu'il s'y retira étant disgracié, celle-ci entr'autres sur une cheminée: *Scipionibus ac Helisariis, de patria non minus bene meritis, patria non item bene merita.* Mais comme la salle & les galeries à l'exception de celle d'en haut ont changé de nature & qu'on en a fait d'autres bâtimens, on n'y voit plus aucune des sentences de ce Duc. Les auteurs du Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, observent que M. Samuel Bernard outre les augmentations & embellissemens avoit fait dans cette maison

Dic. Univ.
Geogr. T. II.
au mot Gros-
bois.

332 PAR. DE BOISSY-SAINT-LEGER ;
de Grosbois des provisions immenses de
toutes les choses utiles à la vie, dans le tems
que l'on apprehendoit les suites de la peste
de Marseille en 1721. Mais ils se trompent,
en ajoutant qu'il y a à Grosbois un Couvent
de Camaldules où beaucoup de personnes de
considération & de piété vont faire des re-
traites ; l'erreur ne tombe pas sur les retrait-
tes ; mais sur ce qu'ils disent que ce Cou-
vent est situé au lieu de Grosbois, tandis
qu'il est bâti sur la Paroisse & sur la Seig-
neurie d'Hierre. Car s'il étoit de Grosbois
les Religieux seroient de la Paroisse de Boi-
sy, au lieu qu'ils sont de celle d'Hierre. Ce
qu'il y a de vrai relativement à Grosbois,
est que leur fondateur le Duc d'Angoulême
étoit Seigneur de Grosbois & d'une partie
de la Paroisse d'Hierre. Ce qui est encore
véritable, c'est que le même Duc les fondant
voulut qu'ils vinssent dire la Grande-messe
au Château de Grosbois le jour de Saint
Jean Baptiste ; leur assignant pour cela cha-
que année 200 livres : Fondation qui a été
imitée par M. de Harlay qui a établi qu'ils
y viendroient pareillement au jour de S.
Achille avec une semblable rétribution.

Voicy comment fut restituée l'extinction
de la Paroisse de Grosbois. Achilles de Har-
lay Premier Président, présenta au mois de
Janvier 1703, une Requête à M. le Cardi-
nal de Noailles, par laquelle il reconnoissoit
que cette ancienne Cure dont la dernière
collation paroissoit être du 11 Janvier 1539,
n'avoit pas été éteinte dans les formes, con-
cluant à ce qu'il plût à son Eminence de
donner le territoire de l'ancienne Cure de
Grosbois avec le soin des âmes de ceux qui

demeurent dans le Château & Basse-cour de ce lieu au Curé de Boissy-saint-Leger ou à celui de Ville-crène, se soumettant de sa part de le reconnoître pour son Pasteur. Sur quoi intervint ce Décret. » Le 4 Février 1703, le saint nom de Dieu invoqué, Nous Louis-Antoine de Noailles Archevêque de Paris de notre autorité ordinaire ayant égard à la Requête de M. le Premier Président, avons supprimé & éteint, supprimons & éteignons par ces présentes à perpétuité le titre de la Cure & Eglise Paroissiale de saint Jean-Baptiste de Grosbois: Avons uni & incorporé, unissons & incorporons par ces dites présentes aussi à perpétuité à la Cure de l'Eglise Paroissiale de saint Leger dudit Boissy tous les biens, dixmes, fruits, profits & revenus jurisdiction étendue au territoire & tous autres droits généralement quelconques qui se trouveront dus & appartenir à ladite ancienne Cure & Eglise Paroissiale de Grosbois; ensemble tous & chacuns les Paroissiens d'icelle. » Le Registre m'a appris de plus, que le Premier Président ci-dessus nommé avoit alors offert la somme de deux cent livres pour entretenir à Boissy un troisième Prêtre qui seroit Chapelain du Château, & auroit les cent livres déjà destinées pour l'instruction des enfans de Boissy & Grosbois, & célébreroit la Messe au Château hors les jours de grandes-Fêtes: Ce qui fut accepté, & à l'égard du Curé de Ville-crène il fut dit qu'il auroit ses grosses dixmes dans la partie du territoire de sa Paroisse enfermée dans le Parc.

Les vestiges de l'ancienne Eglise de saint

Reg. Arch.

Febr. 1703.

334. PAR. DE BOISSY-SAINT-LEGER.

Jean de Grosbois paroissoient encore alors à cent pas du Château; C'est à l'endroit où il reste un petit tertre.

Il y a un autre Grosbois dans le Diocèse de Paris. C'est un petit Prieuré qui dépend de celui de Gournay. Voyez ce que j'en dis à l'article de Ville-Paris au Doyenné de Chelles où il est situé.



§ HAMEAU DE TIGERY.

JE n'ai pas coutume de faire un article séparé des hameaux, mais comme celui de Tigery est si considérable qu'il en forme lui seul un au Rolle de l'Élection, & que d'ailleurs ce hameau est situé sur deux Paroisses, sçavoir celle de saint Germain de Corbeil & celle d'Esthèles, j'ai cru qu'il étoit convenable de ne pas partager son histoire & de ramasser en un seul corps tout ce que l'on en sçait ou que j'ai pu en apprendre.

Ce lieu doit avoir tiré sa dénomination de quelqu'un qui s'appelloit *Tigerius* ou *Tegerius*, car ce nom n'étoit pas inconnu dans l'antiquité. Un *Tegerius de Palatio* est mentionné dans le Cartulaire du Prieuré de Longpont comme vivant à la fin du XI^e siècle ou au commencement du suivant. Et il faut même avouer que d'autres personnes avant lui avoient porté ce nom, puisque dès le milieu du XI^e siècle il avoit existé un Chevalier appelé *Richerius de Tegeriaco*. En effet on trouve dans le même livre parmi les Chevaliers présens à la donation de l'Eglise de Bordouille faite à ce Prieuré par acte passé à Corbeil l'an 1095, *Vivianus filius Richerii de Tegeriaco*. Il y avoit aussi dans le Diocèse de Bayeux au XII^e siècle une Chapelle dite *Tigerium* en latin dépendante de l'Abbaye de Tiron au Perche: Mais aujourd'hui Tigery proche Corbeil est le seul lieu du Royaume connu sous ce nom. Il a été quelquefois latinisé au XIII^e siècle par le mot *Tygeriacum*, mais le plus souvent dans les actes latins on laissoit le nom en françois.

Chart. Long.
fol. 47.

Ibid. fol. 20.

Call. Chr.
T. 3 Insér. p.
329.

Chart. J.
Mauri. f. 455

Ce hameau est environ à sept lieues de Paris & à une seulement de Corbeil, vers le levant d'été de cette dernière Ville. Sa situation est dans une plaine où l'on ne voit que des terres labourables, Il n'y a point de vignes. Dans les bonnes années. l'arpent porté jusqu'à 160 Gerbes. Mais il est fort peu éloigné de la Forêt de Senart, n'étant qu'à un quart de lieue de la grande route de Paris à Melun qui traverse cette forêt. En 1709, lorsqu'on imprima pour la première fois le dénombrement des Elections du Royaume par feux, on marqua qu'il y en avoit 66 à Tigery, ce qui devoit former 225 habitans suivant le calcul du Dictionnaire Universel de la France publié en 1726. Le sieur Doisy qui a donné en 1745, un nouveau dénombrement de tous les villages & hameaux considérables du Royaume, compte à Tigery 49 feux, en y comprenant même des habitans qui sont de la Paroisse d'Ethiôles, & qui sont le plus petit nombre. Mais la vérité est qu'il n'y a que quarante feux, savoir vingt-cinq de Saint Germain, & quinze d'Ethiôles.

Il y a sur le territoire de Tigery deux Chapelles. Je commenceray par la plus ancienne. Elle appartient à la Comanderie de St. Jean de Corbeil dans une ferme de laquelle elle se trouve. C'étoit un petit Hôpital de l'Ordre des Templiers dont Fr. Guerrin de Montaigu Grand Maître de l'Ordre confirma la possession aux Prêtres de l'Hôpital St. Jean de Corbeil vers l'an 1228. Sa situation est dans la pente douce du valon qui regarde le septentrion. Son sanctuaire est terminé en demi cercle ce qui en dénote l'antiquité avec d'autres marques qui sont les tombes qu'on y voit dont la partie des

pieds est moins large que celle de la tête. Au reste elle sont sans figure & sans inscription. On l'a dit tirée de S. Guinefort, qu'ils prononcent Genefort dans le lieu. On n'y fait point d'Office : Mais le Fermier est chargé d'y faire dire quelques Messes. On n'y célèbre point non plus la Fête du Saint. Mais les habitans croient que lorsqu'on la célébroit c'étoit sur la fin de Juillet ; c'est ce qui pourroit servir à autoriser la pensée de M. Chastelain Chanoine de Paris, qui a cru que saint Guinefort étoit le nom de S. Cucufat défiguré. On fait dans le Diocèse de Paris mémoire de S. Cucufat Martyr le 25 Juillet. J'y ai vu sur l'autel l'image de deux Saints en vêtemens longs. Derrière cette Chapelle à la distance de huit ou dix toises est une fontaine dans une petite profondeur. On y vient en pèlerinage & on en trouve l'eau bonne contre la fièvre. On voit dans l'Etat de l'ordre de Malte de la Généralité de Paris qu'il a des dixmes à l'Hôpital de Tigery.

Sauv. T. I.
p. 612.

L'autre Chapelle est beaucoup plus considérable, mais aussi plus nouvelle. Elle est dans le village à l'entrée d'une avenue d'arbres qui conduit au Château, toute bâtie de belles pierres de taille & couverte d'ardoise, fort élevée & isolée, ayant nombre égal de fenêtres de chaque côté, mais dont il n'y a de vitrées que les trois du fond qui est en espèce de rond - point, lesquelles sont toutes en architecture des derniers temps du gothique. L'autel est isolé & sur le retable est en relief de hauteur naturelle l'Annonciation de la Sainte Vierge qui est aussi représentée aux vitres. Il y a de plus un autre autel dans le fond adossé au mur, comme dans les Saintes Chapelles ou Eglises Canoniales. Au dessus

ce cet Autel est une statue de sainte Anne soutenue par une pierre ornée d'un écuillon supporté par deux Anges & entouré d'une branche de palmier & d'une d'olivier ayant dans son champ une porte de Ville ou de Château, avec la herse trois tours au dessus & trois étoiles au dessus des tours. Les mêmes armes se trouvent en dehors de cette Chapelle à un des piliers boutans du côté du septentrion. Le frontispice paroît plus nouveau que le reste. Le portail est à colonnes ioniques. La fenêtre d'au dessus est cintrée en demi cercle & non en pointe comme les autres; au deux piliers boutans sont accolées deux écussons, l'un à trois grappes de raisin & une bande au milieu, l'autre a trois hures de sanglier. Au côté méridional par le dehors & proche le portail se voyent des inscriptions de pierre d'attente, comme si on eut eu dessein de bâtir là une tour (car cette Chapelle est sans clocher) ou bien un autre édifice. Au dedans proche la petite porte est pour eau bénitier une pierre taillée comme pour servir à des Fonts Baptismaux. Je ne sçais pas même s'il n'y a pas une chaire à prêcher. Devant le principal autel est une tombe sur laquelle on lit cet épitaphe.

D. O. M.

Cy gist Dame Marie Rolland épouse de Messire Rolland Pierre Grayn Seigneur de Tigery, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître de la Chambre aux deniers de Sa Majesté, décédée en son Château de Tigery le 27 Septembre 1718, âgée de 46 ans. Requiescat in pace.

Cette belle Chapelle est de même que la

Château sur la partie du territoire de Tigery comprise dans l'étendue de la Paroisse d'Ethioles.

Je suis descendu dans ce détail parce que cette Chapelle m'a paru mériter une attention singulière. On m'a assuré dans le Château que la tradition portoit qu'elle avoit été destinée pour quelques Religieux Recollets par exemple, ou autres, auxquels on vouloit en donner la desserte, & que le dessein de ceux qui l'ou fait bâtir étoit d'y mettre leur Couvent à côté, & qu'elle auroit été Chapelle Castrale comme en d'autres Châteaux. Mais qu'aujourd'hui elle n'est que Chapelle domestique du Château de Tigery. En ce cas il faut avouer qu'elle est la plus belle, & la plus vaste de toutes les Chapelles de ce genre qui soyent dans le Diocèse.

Depuis ce temps, une personne très-respectable m'a fait remettre entre mains des mémoires où j'ai lu que les habitans de ce lieu s'étant plaint en 1529, de l'éloignement où ils étoient d'Ethioles & de Saint Germain de Corbeil leurs Paroisses & sur tout des mauvais chemins impraticables par les gens âgés ou infirmes, & qu'il en étoit arrivé des inconvéniens, Messire François de Saint André Président au Parlement, Seigneur de Tigery, offrit de céder un lieu propre à bâtir une Eglise, & même de la bâtir à ses frais : Que l'Evêque de Paris de ce tems là conçut de son côté le dessein d'y établir une Cure : Mais qu'en attendant & dès lors qu'elle seroit achevée & pour que de tout ce qui seroit nécessaire on en feroit une succursale d'Ethioles, puisque Pierre Curé y consentoit Jean Ursin Evêque de Treguier Vicaire Général de celui de Paris fut chargé d'y donner ses

sons. En 1556, le 9 Avril il fut permis par l'Evêque de Paris à celui de Philadelphie de faire la Dédicace de cette Eglise *Ecclesiam seu Capellam in loco de Tigery Parochia de Athiols per nobilem & egregium virum Fr. de St. André Curia Parlamenti Præsidentem de novo constructam* & d'y bénir les autels. Les mêmes mémoires ajoutent qu'avant le milieu du dernier siècle, M. de Flexelles Président en la Chambre des Comptes ayant acquis la Seigneurie de Tigery y avoit trouvé une très-belle Chapelle bâtie depuis plus de quatre vingt ans, dans laquelle il avoit entretenu un Chapelain, qui y avoit célébré les Dimanches & Fêtes & même les jours ouvriers, dont les Curez d'Ethiols & Saint Germain avoient été si satisfaits qu'ils avoient même permis d'y faire l'eau bénite les Dimanches, pour le soulagement de leurs Paroissiens de Tigery & du hameau de Senart. C'est ce qui se pratiquoit encore en 1649, pendant l'hiver; & qui ne fut interrompu alors que pour célébrer les saints mystères dans un lieu encore plus sûr pour les habitans & moins exposé. Voilà ce que j'ai appris de ces Mémoires, & qui paroît quadrer avec tout ce que dénote l'édifice.

Il ne m'appartient point de décider de quel côté il y a plus de vraisemblance, n'étant que simple Historien qui rapporte les faits tels qu'il les a oui dire ou comme il les a trouvez écrits.

Le Château de Tigery est très-beau & a plusieurs marques de la bâtisse des anciens temps. Aussi les Seigneurs de Tigery sont-ils Vicomte de Corbeil, dignité qui dans les siècles reculez avoit été attachée aux Seigneurs de Fontenay au dessus de Corbeil,

du DOYENNÉ DU VIEUX CORBEIL. 341
S'ou lui a resté le nom de Fontenay le Vi-
comte.

Chartul. Lon

gip. fol. 30.

Le premier Seigneur qui paroît dans
les titres est RICHES de Tigery qui vivoit
sous le Roy Henri I. vers l'an 1050.

Il fut suivi de VIVREN de Tigery son
fils qui étoit à Corbeil l'an 1095, avec plu-
sieurs autres Chevaliers.

Il faut venir ensuite au regne de Phi-
lippe Auguste, c'est - à - dire à la fin du
siècle suivant & au commencement du
XIII, où se trouvent PIERRE de TIGERY
& ANSEL de TIGERY qui tenoient leurs
fiefs d'autre que du Roy dans la Chatel-
lenie de Corbeil & qui possédoient soixante
livrées de terre.

Cod. Putea

635.

Tabul. 8.

Mart.

Jeanne de Tigery veuve de Renaud Gri-
vel avoit à Valenton un fief qu'elle amor-
tit en 1303.

Eloge des

Conseill. p.

28.

ROBERT DE GUETEVILLE Conseiller au
Parlement de Paris vers l'an 1470, étoit
Vicomte de Corbeil & Seigneur de Tige-
ry. Il mourut en 1512, & fut inhumé à
Saint Etienne du Mont. Sa fille Marie de
Gueteville porta la Seigneurie en mariage
au suivant.

FRANÇOIS DE SAINT ANDRÉ Président
à mortier l'an 1535, & qui avoit été Con-
seiller au Parlement dès 1514, devint Sei-
gneur de Tigery en épousant la Vicomtesse
de Corbeil. Il fut l'un de ceux qui furent
inquiétez en 1532, par les Officiers d'An-
toine du Bois Evêque de Beziers, à qui le
Roy François I. avoit donné pour d'autres
Terres le Comté de Corbeil. Ce fut lui qui
fit bâtir après l'an 1548, la belle Chapelle
dont j'ai fait ci-dessus la description. Il
décéda en 1571.

Histoi. de

Corb. p. 224.

JEAN DE SAINT ANDRÉ fils aîné du Pré-

342 HAMELÉU DE TIGERY;
fidement paroît avoir joui ensuite de la Terre
& en avoir été encore possesseur l'an 1595,
comme il paroît par la permission qu'il de-
manda alors de célébrer ou faire célébrer
dans la Chapelle de sa maison de Tigery
sur la Paroisse d'Erhioles. Il étoit Chanoine
de Notre - Dame de Paris.

Reg. Ep.
3 Juin 1595.

Hist. de
Montmoren-
cy p. 208.

Perm. d'O-
rdr. domest.
2 Oct. 1642.

Il y apparence que ce fut après lui qu'en
devint Seigneur aussi-bien que de la Vi-
comté de Corbeil Germain DUVAL Capi-
taine du Château du Louvre Seigneur de
Fontenay en France, & ensuite François
DUVAL son fils, lequel vivoit en 1624.

JEAN DE VILFELLES Président en
la Chambre des Comptes, étoit Vicomte
de Corbeil & Seigneur de Tigery en 1642.
Les guerres civiles de son temps oblige-
rent les habitans de Tigery & ceux du ha-
meau de Senart de se retirer dans son Châ-
teau & dans sa basse-cour de crainte des
soldats cachez dans la Forêt de Senart.
Avant l'an 1649, ils avoient assisté à la
Messe de la grande Chapelle Fêtes & Di-
manches: Mais d'autant qu'il y avoit du ris-
que à sortir du Château lorsqu'ils s'y furent
réfugiez avec leurs effets, & qu'ils ne pou-
voient plus se rendre à cette Chapelle pour
prier Dieu, ils obtinrent permission de l'Ar-
chevêque de dresser dans la basse-cour
une espèce de couvert en forme de Chapelle
& d'y avoir un Prêtre pour leur dire la
Messe & leur administrer les sacremens &
même d'y faire leurs Paques s'il étoit besoin.

Permiss. du
26 Fev. 1649.

Sur la fin du dernier siècle Tigery ap-
partenoit à M. le Comte de Bregy lequel
selon quelques uns eut dessein d'y faire éta-
blir une Cure. M. Rolland Pierre Gruyn
Maître de la Chambre aux deniers du Roy
lui succéda, & étoit encore Seigneur en:

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORBEIL. 343
1718. Il décéda le 3 Septembre 1721.

Merc. Juill.
1739.

Enfin M. Martin Fraguier Président en la Chambre des Comptes Conseiller Honoraire en la Grand Chambre du Parlement a eu cette Terre ayant épousé Dame Genevieve Gruyn.

Mercurc Juin
1740. p. 1247

LA TOUR DE TIGERY est une seconde Seigneurie située à Tigery, & qui est un fief mouvant de la Vicomté de Corbeil. Le Vicomte Gilles Malet donnant son dénombrement au Roy Charles VI en 1385, dit qu'il étoit tenu alors par Robert de Tinteville Conseiller au Parlement, & qu'il consistoit en une Tour close de fossés pleins d'eau, terres, prés & rentes. Il fut possédé au XVI^e siècle par les sieurs Bureau Bourgeois de Paris. Le Rolle de la contribution pour le ban & arriereban de la Châtellenie de Corbeil marque que vers l'an 1570, il appartenoit à Jean Bureau & en 1597, à Geoffroy Bureau Ecuier qui fut excusé comme Bourgeois de Paris, & qui produisoit en 1597, quatre vingt-trois livres. Il y est appelé le fief de la Tour Griveau. M. le Roy Doyen des Avocats au Parlement de Paris a possédé ce fief en dernier lieu.

Histoir. de
Corb. p. 241

La Tour de Tigery fut affichée en 1752 à vendre par licitation. Ce fief a Moyenne & Basse Justice, plus de 100 arpens de terre près de 100 arpens en la Forêt de Schart.

Il y avoit encore deux autres Fiefs à Tigery tenus de la Vicomté de Corbeil, suivant la Déclaration du même Malet Vicomte en 1385. L'un appelé le fief SACCOURT consistant en une maison, court, jardin & colombier étoit tenu par Jacques Oudart. L'autre fief sans nom consiste en une grande maison, jardin, prés, terres, rentes avec deux anciens fiefs sçavoir à Rouvre & à Vigneu, étoit tenu par Louis des Noyers.

Histoire de
Corb. p. 614
& 624.

MALENOUE,

ABBAYE.

A suivre la division présente des Paroisses, Malenoue ou Malnoue devoit être rapporté sous l'article de la Paroisse d'Hemery dans laquelle elle est comprise avec le hameau du même nom; mais comme cette Abbaye est plus ancienne que l'érection d'Hemery en Paroisse, & que c'est de Combeaux ou de Villiers-sur-Marne que paroît avoir été tiré ce qui compose aujourd'hui cette Paroisse d'Hemery, il sembleroit qu'on devroit plutôt la joindre à l'un de ces deux villages sur Marne. C'est en effet en tirant un peu vers le territoire de ces Paroisses qu'étoit le lieu dit Footel nom primitif de cette Abbaye, lequel existoit peut-être dès le temps auquel le village de Malnoue formoit une Paroisse. L'ancienne tradition étant donc que cette Paroisse de Malnoue fut transférée à Champs dans le temps des guerres du XI^e siècle, supposé que ce territoire de Footel en eût été ce fut à l'une de ces deux anciennes Paroisses, Combeaux ou Villiers; que dût être attribué le territoire de l'ootel où l'Abbaye étoit & qui lui donnoit le nom, puisqu'on étoit encore alors bien éloigné de voir Hemery érigé en Cure. La difficulté de statuer là-dessus, fait que je place l'Abbaye de Footel dite depuis Malnoue dans un article séparé.

Dubreuil.

Le lieu de Footel qui lui avoit donné le nom originairement étoit un canton de forêt où les petits hêtres avoient été fort communs, & félon le langage rustique c'étoit un Bois de petits fongs, autrement dits footaux ou fouteaux. Une Chapelle de Saint Jean qui subsistoit encore au territoire de Footel il y a 200 ans servoit à désigner de quel côté étoit ce lieu. On n'y voyoit encore les débris de cette Chapelle en 1613. On ignore en quel temps cette Abbaye fut fondée & par qui. Il est certain qu'elle existoit au moins au commencement du XII^e siècle sous le nom de Footel. Elle est ainsi nommée dans le règlement qui fut fait en 1129, en vertu du Concile de Paris, à l'occasion des Religieuses d'Argenteuil qui furent dispersées, les unes au Paraclet Diocèse de Troyes, les autres à Footel Diocèse de Paris. Le même nom est usité dans le traité que l'Abbaye de Saint Denis qui étoit entrée en possession des biens de ces Religieuses lors de leur expulsion d'Argenteuil, fit en 1207, avec l'Abbesse de ce lieu de Footel au sujet de la dépense qu'avoit causé à cette Abbaye le nombre de Religieuses venues d'Argenteuil. Footel étoit donc une Maison de Benedictines qui reconnoissoient la Sainte Vierge pour leur patronne, & qui en célébroient la principale Fête à l'Annonciation qui est aussi représentée sur le sceau du Monastere. Un Saint Erasme y fut regardé comme second patron à cause du bras de ce Saint qui y fut déposé lorsque l'Eglise du village de Malnoue fut détruite par les guerres.

Quoique le Couvent ne changeât point de place, on trouve que durant le cours du

Reg. Ep.
Par.

XII siècle on commença à en diversifier le nom ; qu'en l'an 1171 Thibaud Abbé de Saint Maur ayant accordé à ces Religieuses le revenu de la prébende annuelle de chaque Religieux qui seroit décedé à Saint Maur, les appelle *Ecclesia B. Mariae de Nemore & sancti montalis ipsius loci*. Ce revenu étoit de cinq sextiers de froment quatre muids de vin, trois mines de seves ou pois & dix sols parisis qu'on envoyoit aux Religieuses dans le mois depuis la mort du Moine. Ces espèces furent changées l'an 1275, en dix livres parisis de rente annuelle. Ce même Abbé les appelle *sanctimonialis B. Mariae de Boico* dans l'acte de la même année par lequel il leur cede par charité tout ce que son Abbaye posséde dans la forêt de la Main - ferme, moyennant vingt sols parisis de redevance. L'expression de *Nemore* est aussi simplement employée dans le don qu'une Dame d'Alsace fit en 1181 à ses Religieuses de ce qu'elle possédoit à Chatou, tant en terres qu'en une dixme taillé d'Adam leur de l'Isle moyennant une somme de trente-cinq livres parisis, & la réception de trois de ses filles dans le Couvent. En un mot le nom général de *Bois*, d'où l'on a fait *de Bois aux Dames* commença alors à s'introduire & fut ensuite usité dans les Bulles depuis le milieu du XII siècle & dans les titres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1190, quoique dans un diplôme du Roy Philippe Auguste de l'an 1184, il soit marqué suivant le premier usage *Monialibus de Focselo*. Par ce diplôme daté de Fontainebleau, ce Prince accorde à ces Religieuses la dixme de tout le pain & le vin qui sera destiné pour la Cour tant qu'elle sera la rési-

DU DOYENNÉ DU VIEUX CORBEIL. 347
 dence à Montlhéry. Au reste quoique la dé-
 nomination de N. du Bois aux Dames fut
 introduite, on y a joint fort souvent le nom
 de Footel jusques bien avant le XV^e siècle.
 Footel étoit un lieu où nos Rois avoient
 quinze livres de revenu, & c'est ce qui en
 perpétuoit le nom dans les comptes du Do-
 maine.

Trainé des
 Fiefs, Brussel
 comp. de l'an
 1502, p. 145.

Le nom de Malnove ne commence donc
 à être employé pour désigner l'Abbaye de
 Footel ou l'Abbaye du Bois aux Dames,
 qu'environ dans le temps que les Religieu-
 ses firent l'acquisition de la moitié de la
 Terre & Seigneurie de Malnove de la fa-
 mille de Reilbac en 1520 & 1526. Je dis
 environ dans ce temps-là, parce que le Pouil-
 lé Parisien, écrit vers l'an 1460, met une
 fois *Monasterium de Footelle, alias* (c'est-
 à-dire autrement) *de Malanoa*. Ainsi la re-
 marque de Dubreul, que ce fut seulement
 en 1520 & 1526, est fautive : du moins il
 est sûr qu'on a mis long-temps auparavant,
 que ce Monastere du Bois des Dames étoit
 près Malenove.

Du Becoul
 L. 4.

Mais depuis que le terme de Malnove eut
 été mis en usage pour désigner l'ancien Footel,
 chacun en a raisonné à sa façon. M. de
 Valois a cru que ce mot venoit du latin
Malum nactum. MM. Menage & Huer,
 suivis par le Dictionnaire de Trevoux, ont
 pensé que c'est un torrent qui y passe, ap-
 pellé Noüe, qui auroit donné naissance à
 ce nom. Ces derniers approchent plus de
 l'expression dont les titres latins se sont ser-
 vis, qui est *Mala noda* & *Mala noa*, & l'an-
 cien terme de *noue* a du rapport avec un
 terrain aquatique. Mais les Cartes donnent
 à ce torrent le nom de Grace. Ainsi nos

Not. Ca.
 p. 426. col. 24

Carte de De
 Per.

deux Scavans n'ont peut-être pas mieux rencontré dans leur étymologie, que lorsqu'ils assurent que l'Abbaye s'appelloit auparavant *Fantel*. Ce qui est une manière d'écrire démentie par les titres.

La situation de cette Abbaye est à quatre lieues de Paris vers le levant, sur une petite éminence dont la pente est au couchant. L'Eglise est un vaisseau long, bas, gothique du XIII^e siècle, terminé en carré, sans galeries, dont les voûtes sont soutenues par différens assemblages de petites colonnades appliquées aux murs & soutenues par des mûsses. Le chœur occupe toute la partie occidentale. Dans le mur de clôture de ce chœur proche la grille, est renfermée une urne de marbre blanc, dont une anse est du côté des Religieuses, l'autre du côté extérieur. Sur chacune de ces anses sont deux lettres hébraïques; sur une anse sont les deux lettres *ו* *ו*, & sur l'autre les deux suivantes *ו* *ז*: on croit que ces quatre lettres sont numérales. Cette urne contient deux sceaux; l'eau ne s'y corrompt jamais: les Religieuses disoient même autrefois qu'elle guérissoit des fièvres. Ce vase leur a été donné par Louis de Ruël, Conseiller au Parlement, lors de la Profession de Louise sa fille, vers l'an 1553. On assure qu'elle est gravée quelque part. Il reste peu des anciens vitrages du temps de la construction. Du côté de la porte est figuré sur la vitre un Evêque à genoux, & S. François son patron derrière lui, ses armes écartelées de trois cors de chasse. Sur un autre

Coll. Chyff. vitrage est représenté David Chambellan,
1. VII. col. Doyen de l'Eglise de Paris, mort en 1517,
 215.

lequel a fait tant de biens à cette maison qu'on fait mémoire de lui tous les jours dans les prières après Complies.

La principale Relique de ce Monastere est le bras de S. Erasme, qu'on croit avoir été Evêque en Italie du 2 Juin. L'Abbé Chastelain a écrit qu'on l'appelloit S. Yreame, & qu'il avoit été le Patron du village de Malnove avant que l'Eglise en fût détruite. Dubreul assure que de son temps il y avoit dans l'Eglise de Malnove un autel en son honneur, & que l'on y menoit les enfans détenus en langueur & autres, & que tous les Mercredis il se disoit une Messe de ce Saint.

*Antiq. de
Paris, liv. 4.
art. de Malnove.*

Outre le grand Couvent des Religieuses placé au nord de l'Eglise, il y avoit autrefois une seconde petite Communauté du côté du midi, avec une Chapelle de S. Nicolas & un petit cloître dont j'ai vu les restes. C'étoit pour les Freres Convers liés par des vœux, & qui géroient toutes les affaires du Monastere. Ils étoient vêtus comme les Freres de Frontevaux; car les Religieuses l'étoient aussi de même que celles de Frontevaux, non qu'elles eussent pris cet usage de l'Ordre de Frontevaux, mais parce que c'étoit l'usage primitif de toutes les Moniales dès les premiers temps, & selon la regle de S. Césaire d'être vêtues de blanc, ce que l'Ordre de Citeaux observe même pour les Couvens de filles, & qu'il a puë dans l'antiquité. Il semble au reste qu'avant que cette Chapelle de S. Nicolas servit aux Convers, c'étoit une Chapelle indépendante, & peut-être bâtie en cet endroit ayant que le Couvent y fût; car on

*Gall. Chr.
T. 7, col. 587.*

*Chartul. Ep.
Par. Bib. Reg.
f. 84.*

*Ad. epus In-
firmarum.*

lit qu'elle n'appartint à l'Abbaye que depuis l'an 1204, auquel temps l'Evêque de Paris, Eudes de Sully, la donna aux Religieuses de Footel, du consentement de Geoffroy Archidiacre, afin qu'elle servît pour leur Infirmerie, avec défense d'y mettre aucune Religieuse, pas même Converse, avant que le lieu fût rendu convenuel. L'Evêque voulut aussi que le Chapelain lui fit serment de fidélité.

Le nom des premières Abbeses est resté inconnu. On n'en trouve aucune avant une Adelaïs. Sous l'Abbesse Helvide, l'an 1231, les Religieuses de Chelles informées du besoin de celles de Footel, leur cédèrent l'annuel de chaque Religieuse de Chelles qui décéderoit, de même qu'avoient fait les Moines de Saint Maur soixante ans auparavant.

Sous Jeanne d'Aunoy, qui étoit Abbesse sur la fin du XIV siècle, le Monastere avoit été réduit par les guerres à trois Religieuses, & le nombre n'augmenta de guerres jusqu'après l'an 1436, car le Couvent resta inhabité pendant vingt-quatre ans, à cause des guerres des Anglois.

Jeanna la Chauvette, Abbesse sur la fin du XV siècle, appauvrit encore la maison par des aliénations qui obligèrent l'Evêque de Paris de faire informer contre elle en 1501 par son Promoteur.

Marie de Savoisy lui succéda, & son élection fut confirmée le 8 Juillet 1505. Ce fut elle qui réforma l'Abbaye, & qui y fit faire une infinité de réparations par les secours de Charlotte de Bourbon, fille du Duc de Vendôme, & de David Chambellan, Doyen de Paris.

En

En conséquence de la Réforme, les Abbesses ne furent plus que triennales, ce qui dura jusqu'à l'an 1544, que François I y nomma pour Abbessé titulaire Antoinette de Baillac. Dès la première année qu'elle siégea, l'Evêque de Paris mit cette Abbaye au nombre de celles auxquelles il recommanda de faire l'aumône, pour avoir de la permission d'user de laitage le Carême; *Et liabus de Mala nuda*. De son temps les Calvinistes qui s'étoient emparé de Lagny, vinrent piller & dévaster le Monastere l'an 1568. Pour réparer une partie de ces maux, elle obtint le franc-salé pour le Monastere à prendre au grenier de Lagny. Le Roi lui avoit accordé dès l'an 1561 pour sa Communauté le bac sur la Seine qui avoit servi aux réparations du pont de Poissy, pour le transporter & faire servir au passage de Chatou, où il n'y avoit pas alors de pont.

Reg. Ep. 13^e
Febr. 1544.
Gall. Chr.
T. 7. col. 290.

Mem. Cambr.
Compt.

Jeanne de Neuville étant Abbessé, le Couvent quitta en 1618 le Breviaire de Frontevaux, & sous Catherine Vivien qui lui avoit succédé en 1623, il en quitta aussi l'habit pour prendre le noir; ce qui fut marqué sur son Epitaphe l'an 1640, comme un des points d'une réforme canonique, tandis qu'en y a omis qu'elle avoit retranché la propriété parmi les Religieuses.

Sous Renée Hennequin qui lui succéda, il arriva au Couvent un grand malheur, marqué dans une des Lettres de Guy Patin, qui appelle l'Abbaye du nom de Marnou, au lieu de Malnove. Il écrivit le 15 Septembre 1654 que le feu y avoit pris par la faute de la Prieure, qui s'étoit avisée de chercher à la chandelle dans sa paillassé des souris qui l'empêchoient de dormir; que tout

Guy Patin
Lettre 94.

352 ABBAYE DE MALNOUE,
y étoit presque brûlé excepté l'Eglise; qua-
trois Religieuses avoient été comprises dans
l'incendie, & que la perte alloit à près de
cent mille livres. L'Abbesse Renée vint à
bout de réparer le tout en dix ans. Son Ab-
baye est dite du Fortet, autrement le Bois
aux Dames de Malnove, dans le don que
le Roi lui fit de la coupe de vingt arpens
de bois de haute-futaie dans la forêt de
Crecy.

Regist. du
Parl. 23 Mai
1555.

Marie-Elconore de Rohan lui succéda en
1664. C'est elle qui établit à Paris le Prieu-
ré des Bénédictines de la rue Chasse-midi,
dépendant alors de son Abbaye; & elle y
fut inhumée en 1681. L'Abbesse de Mal-
nove y a encore le droit de confirmer les
Prieures.

CHAPELLE S. JEAN. Ce qu'on sçait
de cette Chapelle, est que le Pouillé Pari-
sien du XIII siècle la place, par une addi-
tion du XIV, *in villa de Footello*, & dit
qu'elle est à la collation pure de l'Evêque
de Paris. Le Pouillé du XV siècle la dit si-
tuée auprès du Monastere de Footello, *alias*
de Malanoz. Dans un acte de permutation
du 29 Mars 1491, elle est dite placée *in*
Monasterio Monialium B. Mariae de Footello,
alias du Bois aux Dames. En l'an 1500
le 6 Décembre l'Evêque la conféra sous le
titre de *Capellania S. Johannis de Footello*
à Guillaume Denyson, nommé par l'Uni-
versité pour les Bénéfices. Enfin l'an 1613
les Religieuses de Malnove exposèrent qu'on
avoit commencé à rebâtir la Chapelle Saint-
Jean près Malnove, mais qu'elle n'avoit
pas été achevée, & qu'actuellement elle
étoit toute rasée; qu'elle n'a que quatre
arpens cinq quartiers de terre de revenu,

DU DOYENNE^r DU VIFRE CORBEIL. 353^r
un arpent de pré, un sextier de bled & un
d'orge, avec vingt-quatre livres de rente ;
& ayant ajouté qu'il seroit à propos de la
réunir à leur Couvent, l'Évêque de Paris
le fit le 12 Février de la même année.

PETIT COUVENT D'HOMMES

Du titre de S. Nicolas à Malnoue.

Ex Tabular. Episc. Paris.

O Do, Dei gratia Parisiensis Episcopus, omnibus fidelibus presentem paginam inspecturis, Salutem. Notum facimus quod cum Rogerius de Sro Dionysio se reddidisset domui Beate Marie de Footel ad suscipiendum ipsius domus habitum regularem in manu nostra & Abbatisse, publice votum religionis emittens & Abbatisse & Conventus Domum Sii Nicolai quam eis dederamus cum suis pertinentiis, eidem tanquam reddito suo tenendam quoadusque in eadem religione vixerit concesserunt post cessionem tamen vel decessum Simonis Capellani domus ejusdem S. Nicolai postquam ibi erit alius perpetuus Capellanus, ita quod de bonis que Monasterio dedit & spontanea voluntate obtulit idem Rogerius in ipso religionis ingressu dictam Domum S. Nicolai poterit emendare, & in ejus emendatione eadem bona expendere, & quod ipse de his qui in domo erit supererit in usus coquinae de Footel & Infirmarie convertendo, filium quoque parvulum quem habebat Monasterio obtulit ad suscipiendum ibi religionis habitum, ita quod cum ad annos pubertatis pervenerit, si ibi voluerit permanere.

vel si infra eosdem annos decesserit, tota substantia ipsius Rogerii, & filii ejus penes Monasterium irrevocabiliter permanebit. Si veniens ad annos pubertatis, de

Monasterio in quo oblatus est exire voluerit, in seculo conversari tota.

Qui Rogerius pater suus tempore redditionis sue tenebat, & centum libras parisienses de aliis bonis ipsius habebit pro hereditaria portione tota ipsius Rogeri apud Monasterium sine contradictione perpetuo remanente. Actum anno ab Incarnatione Dni M^o ducentesimo quinto mense Maio.

Invent. Spir. p. 1612



HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS,

TOME XIV.

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF NATURAL HISTORY
NEW YORK

PLANT

1893

PLANT

1893



HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS.



SUITE DE LA XIV^e PARTIE.

*Contenant le commencement du
Doyenné de Lagny.*

CHAMPIGNY-SUR-MARNE.



S'EN rapporter à M. de Va-
lois, il faudroit croire que ce
Village existoit dès le IX^e sic-
cle, & que c'est de lui qu'il
est fait mention dans un Di-
plome de l'an 862, donné par

*Notit. Gall.
p. 412. col. 24.*

Charles le Chauve, & dans les actes du
Concile de Soissons de la même année. Mais
lorsque l'on consulte ce Diplome, on voit
qu'il s'agit là d'un Champigny tout diffé-
rent, & qui étoit situé sur une rivière ap-
pellée Loch, assez forte pour y avoir du

*Diplomat. ap-
p. 438.*

gord & une vanne ou pêcherie. Ainsi, quoiqu'il soit vrai que l'Abbaye de Saint Denis a des dixmes en ce lieu-ci, nous sommes obligés de reconnoître qu'il n'y a point de titre où soit nommé Champigny-sur-Marne, plus ancien que le commencement du regne

Hist. J.
Marl. à Camp.
p. 487, 488.

du Roi Philippe, c'est-à-dire qu'environ l'an 1060. Alors on le nommoit en latin

Campenninum, quoique quelques années après il se trouve appelé *Campiniacum*. M.

Not. Gal. ibid.

de Valois est d'avis que ce terme *Campiniacum* n'est pas dérivé du mot *Campus*, mais que Champigny a dû être dit primitivement en latin *Campaniacum*, & que le *Campanus* en seroit la racine, nom qui se trouve avoir été porté par des Romains, & qui paroît dans quelques inscriptions.

[Gautier, 374
& 1124.

Ce village est à trois petites lieues de Paris vers le levant sur le rivage gauche de la Marne. On y trouve comme dans plusieurs autres outre les labourages, des vignes & des prairies : La chronique scandaleuse fait mention du vin de Champigny que l'on vendoit alors fort cher. On convient communément que les promenades de la prairie de ce lieu sont les plus agréables qu'il y ait aux environs de Paris. La situation de Champigny est dans la plaine sur l'un des grands chemins qui conduisent en Champagne & en Lorraine. On voit par le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709, qu'il y avoit alors en ce lieu 175 feux. C'est pourquoi il ne faut point douter que le Dictionnaire Universel de la France imprimé en 1726, ne soit en faute, lorsqu'il n'y marque que 192. habitans ou communians. Il a voulu apparemment en marquer 492. Le sieur Doisy en

Chron. Sc.
p. 412.

son nouveau dénombrement du Royaume qui paroît depuis 1745, marque 154 feux à Champigny.

Cette Paroisse est d'une assez grande étendue : l'Eglise est dans le gros du village & porte le nom de Saint Satunin premier Evêque de Toulouse & Martyr auquel quelques anciens Evêques de Paris paroissent avoir été fort dévots, puis qu'autour de Paris on voit trois Eglises sous l'invocation de ce Saint ; qui sont avec celle-ci, Nogent sur Marne & Gentilly. Ou bien Nogent-sur-Marne étant si voisin de Champigny, il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance de dire qu'avant que l'en eût multiplié les Paroisses, Champigny dont la distance n'est que de trois quarts de lieue étoit une dépendance de celle de Nogent : (Car Nogent existoit dès le VI siècle.) & que dans le tems de la distraction occasionnée par la difficulté de passer la Marne lors des débordemens, on sera convenu que la nouvelle Paroisse de Champigny pour la satisfaction des habitans, & en mémoire de leur ancienne Eglise continueroit d'avoir S. Saturnin pour Patron, comme il est arrivé à Romainville par rapport à l'Eglise de Pentin, à Orcé par rapport à Palaiseau & à d'autres en pareil cas.

L'édifice de l'Eglise de S. Satunin de Champigny est du XIII siècle. C'est ce qui se reconnoît dès la porte, & outre cela par le travail des galleries de la nef ; quoique le chœur soit plus bas que cette nef & sans galleries, il est néanmoins aussi du même siècle. On distingue fort bien dans ces galleries l'ouvrage de deux sortes d'ouvriers dont le travail est plus délicat & moins

260 PAR. DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE;
fermé, à mesure qu'il approche de la porte.
La tour adjacente n'a rien de remarquable.

Dans le chœur de cette Eglise est inhumé M. de Pontis que son expédition de Carthagene a fait regarder comme un nouveau Jason. L'épithaphe qu'on lit sur sa tombe nous apprend qu'il s'appelloit Bernard de Saint - Jean; & qu'il étoit Baron de Pontis, Chevalier de Saint Louis, Chef d'Escadre des Armées navales du Roy, Lieutenant-Général des Armées de Philippes de France Duc d'Anjou Roy d'Espagne & qu'il mourut au Château de Champigny le 24 Avril de l'an 1707. Il avoit acheté ce Château à vie de

L'Abbé Chastelain Chanoine de N. D. de Paris passant à Champigny en 1685; y avoit remarqué une autre sépulture dans le cimetiere, c'est celle d'un nommé Samuel Berthaud, sur la tombe duquel les paysans venoient prier, depuis qu'on y avoit trouvé son corps conservé dans son intégrité. Mais ce concours ne fut pas de durée.

On conserve dans l'Eglise de ce lieu une relique de S. Saturnin, qu'ils ont sans authenticité.

L'Histoire de Saint Martin des Champs contient quelques titres sur la foy desquels on sçait comment l'autel de cette Eglise est échu à ce Monastere. Joscelin second Archidiacre du Diocèse de Paris, qui en jouissoit par donation de l'Evêque, en avoit fait présent dès l'an 1067, autant qu'il dépendoit de lui au Priguré de Saint Martin; mais le consentement solennel de l'Evêque Geoffroy, & du Chapitre ne survint qu'en 1085, aussi-bien que celui de Rainaud dans l'Archidiaconé duquel il étoit situé. L'His-

torien n'a pas voulu qu'on ignorât que cette
 donation avoit été fort traversée. Il est écrit
 que le frere de l'Archidiacre dont leur ve-
 noit ce bienfait, enleva cet autel à Saint
 Martin, & qu'il en jouit pendant quelque
 tems tout excommunié qu'il étoit : Et qu'en-
 suite se repentant de sa faute il en fit la
 restitution. Il se nommoit Udon. Il avoit
 marié sa fille Ayeline à Nantier de Mont-
 jay qui de nouveau s'empara de ce même
 autel sans aucunes formalités. Mais Urson
 Prieur de Saint Martin l'ayant poursuivi en
 justice il reconnut le tort qu'il avoit, & il
 rendit cet autel du consentement de sa fem-
 me. Le Prieur & la Communauté lui firent
 présent d'un cheval, & à sa femme celui
 de soixante sols de monnoie de Provins,
 outre deux onces d'or ; en sorte qu'ils se
 défilèrent sur l'autel de Saint Martin de
 toutes leurs prétentions. Depuis ce temps-
 là il fut fait mention de l'Eglise de Cham-
 pigny dans toutes les Bulles des Papes qui
 confirmoient les biens de ce Prieuré. On
 lit dans celle de Calixte II de l'an 1119, *Al-*
tare, atrium & decimam de Campiniaco.
 Dans celle d'Innocent II de l'an 1142,
Altare & Ecclesiam, atrium & decimam de
Campiniaco. Dans celle d'Eugene III de
 l'an 1147, *Ecclesiam de Campiniaco cum atrio*
& tertia parte decimæ. Thibaud Evêque de
 Paris donna aussi vers l'an 1150, ses Let-
 tres confirmatives dans lesquelles il est par-
 lé de Champigny en deux endroits : D'abord
 il y a simplement : *Ecclesiam de Champiniaco*
cum tertia parte decimæ ; Ensuite plus bas
Ecclesiam de Champiniaco cum tertia parte
decimæ & atrio, & portellorum medietate &
in feudo S. Saturnini & in Nat.

Ibid. p. 157.

p. 171.

p. 180.

p. 187.

362 PAR. DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ;
mini medietatem offerenda. En conséquence
 de ces titres le Pouillé Parisien recrit au
 XIII^e siècle marque la Cure de Champigny
 à la nomination du Prieur de Saint Martin ;
 Ce qui se trouve de même dans tous ceux
 qu'on a rédigé depuis. En même temps ce
 Prieur est l'un des gros Décimateurs de cette
 Paroisse. L'Abbaye de Saint Denis a aussi
 sa portion dans la grosse dixme de Champi-
 gny : Et selon son Historien moderne, le Pape
 Felib. Hist. S. Denis, p. 210. Honorius III lui avoit accordé en 1217, les
 Novales, à laquelle concession le Curé de ce
 temps-là forma opposition. Dans la suite du
 même siècle les Religieux de S. Denis eurent
 Gall. Chr. T. 7. col. 298. encore à Champigny quelque bien par échan-
 ge avec Pierre Abbé de Saint Maur.

On voit par les actes d'érection des deux
 Chapelles dans l'Eglise de Champigny l'at-
 tention qu'avoient alors les Evêques d'em-
 pêcher que ces établissemens ne fussent nui-
 sibles aux Curés, mais au contraire qu'ils
 fussent utiles aux Paroisses. En 1200 Terric
 Hist. S. Mar- tim, p. 420. Chanoine de Bourges & ses deux freres
 Pierre Curé de Saint Jean en Grève, &
 Jean simplement Prêtre obtinrent le consen-
 tement du Curé de Champigny pour la fon-
 dation d'un Chapelain à l'autel de Saint
 Jacques dans l'Eglise de Saint Saturnin qui
 seroit nommé par le Prieur de Saint Mar-
 tin; seroit tenu de promettre par serment
 de résider dans le lieu, d'être fidele envers
 le Curé pour ce qui regarde les droits Cu-
 riaux, de ne recevoir aucuns legs ni of-
 franchises sans son agrément, mais seulement
 les fonds que l'on voudroit lui donner pour
 augmenter ses revenus. Lequel Chapelain
 en outre ne pourroit célébrer la messe qu'a-
 près la Messe Paroissiale à moins que le Cu-

ré ne le lui permit, & devoit tous les jours assister à l'office de l'Eglise & dire la messe pour les ancêtres des fondateurs & ensuite pour eux après leur mort. Ces trois freres assignerent pour cette fondation quatre arpens de terre laborable situez vers la fontaine de Luat & un demi arpens de vigne en deux pieces à Champigny, avec huit arpens de prez en plusieurs pieces. Guillaume Prieur de Saint Martin des Champs accorda à la même Chapelle le droit de prendre chaque année *tres modios vini* dans sa dixme de Champigny après que le Curé auroit prélevé les deux siens. Renaud qui en fut institué le premier Chapelain y ajouta une terre qu'il avoit auprès de Luat contigue aux quatre arpens ci-dessus indiquez & un demi arpent de prés *apud Pratellum*, de plus une fosse (apparemment à poisson) qu'il avoit proche le village de Champigny & une maison qui y étoit située dans l'*atrium*. Je suis entré dans ce détail après l'acte de la fondation, afin qu'on fût en état de juger, que s'il ne falloit alors pour la nourriture & entretien d'un Chapelain par an que douze ou quinze livres ainsi que l'on voit par d'autres actes, combien peu étoient évaluées les denrées qui provenoient des terres, des vignes & des prez. Odon de Sully Evêque de Paris fit attacher son sceau à l'acte de cette fondation l'an 1102. La Chapelle subsiste toujours sous le titre de Saint Jean & de Saint Jacques. Elle est mal-à-propos nommée de Saint Jean & de Saint Paul dans le Pouillé de 1648. Au rolle des Décimes on ne la connoît que sous le nom de S. Jacques.

Pouillé 1648,
p. 127.

Quelques années après, les deux mêmes

Hist. S. Mar-
tin, p. 492.

364 PAR. DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE,
freres dont Pierre étoit devenu Souchantre
de Paris, & Jean Curé de Rougival, fon-
derent dans la même Eglise une Chapellenie
à l'autel de la Sainte Vierge avec les
clauses & conditions à peu près les mêmes,
sinon qu'on voit que le Chapelain devoit
servir de Vicaire en l'absence du Curé; que
si on lui faisoit un legs dans la Paroisse, la
moitié appartenoit au Curé; qu'il ne pour-
roit jamais se rendre fermier de l'Eglise n'y
de l'autel de Saint Jean & Saint Jacques.
Les deux fondateurs lui assignerent une mai-
son avec son pourpris dans l'*atrium* de Cham-
pigny, quatre arpens de prez in *valle Roor*,
deux arpens de vignes, quatre de terre la-
bourable & vingt livres une fois payez pour
acheter encore des revenus: Le tout fut
autorisé par une Charte de Pierre de Ne-
mours Evêque de Paris vers l'an 1210. Cette
Chapellenie subsiste toujours.

Chartul. Com-
pit. fol. 22 C
23.

¶ Les plus anciens Seigneurs de Cham-
pigny dont nous ayons connoissance sont
ceux qui se trouvent dans le Cartulaire du
Prieuré de Longpont sous Montihery, le-
quel ne contient gueres que des titres du
XI & XII siècle. Hugues de Champigny y
est mentionné pour avoir donné à cette
Maison quatre arpens de terre situez à Long-
pont même: & dans un autre endroit se
trouve le nom d'Hilduin de Champigny,
comme présent à un acte.

Chartul. S.
Dionys. Reg.
p. 492.

Au XIII siècle nous trouvons Isabelle de
Champigny, veuve d'Hellouin de Meu-
lent Chambrier du Roi: elle est nommée
en 1229 comme ayant fait un don de quel-
ques biens sis à Ruel ou à Champigny aux
héritiers de son *Harmarius*. On apprend
d'ailleurs que la Terre de la Queue conti-

que à Champigny étoit vers ces temps-là dans la maison de Meulan : Aussi lit-on qu'en 1281 le Seigneur de la Queue, qui étoit à leurs droits, prétendoit avoir la Haute-Justice de Champigny, disant qu'autrefois, avant la construction du Pont-Olin sur la Marne, il avoit un bateau qui servoit à traverser la rivière, & dont il tiroit un droit. Il est dit à cette occasion dans les titres de Saint Maur, que ce Pont-Olin, *Pons-Olini*, avoit été appelé plus anciennement le Pont aux Fossiez.

*Chartul.
Mauri.*

L'Abbé de Saint Maur gagna en cette même année le procès que lui avoit intenté ce Seigneur, par Sentence de Guy du Mez donnée au Châtelier.

Tristan de Champigny Chevalier est nommé sur la fin du siècle comme un voisin qui vivoit en meilleure intelligence avec les Moines de Saint Maur; car il demanda leur consentement en 1294 pour faire dresser à Champignelle-sur-Marne dans l'eau qui leur appartenoit un *baneton* à poisson, c'est le nom que l'on donnoit alors à ce qu'on a depuis appelé une boutique.

*Chartul. S.
Mauri Gange
f. 45.*

En 1331 le 13 Octobre, les Chartreux de Paris firent acquisition de la Terre & Fief de Champigny pour emploi de la somme de mille florins, que Maître Florent Archidiacre de Mâstricht leur avoit donné de son vivant : mais ils ne gardèrent point cette Terre; ils en firent apparemment un échange.

*Necrol. Cart.
ad 24. Ma. s.
quo die obiit
1337.*

Le Duc d'Orleans, frère de Charles VI, songea en 1405 à acheter cette Terre de Charles de la Rivière, pour en faire échange avec la Noble Maison de Saint-Ouen que la Reine lui avoit donné; & le Roi l'a-

*Trésor des
Chart. Reg.
159. Piece
333.*

366 PAR. DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE;
voit permis par les Lettres du 25 Mai 1405 :
Mais ce projet ne fut pas effectué.

Elle appartenoit encore en 1423 à ce
Charles de la Riviere Chevalier. Le Roi
d'Angleterre qui étoit Maître de Paris, la
donna avec tous les autres héritages de ce
Chevalier au fleur de Salisbury, qui la posséda
durant toute sa vie. L'attachement du
fleur de la Riviere au Roi Charles VII,
étoit cause qu'il étoit alors absent. Char-
les de Melun, Chambellan du Roi, Bailli
de Sens & d'Evreux, est dit ensuite Sei-
gneur de Champigny vers l'an 1460. En
1465 le Roi Louis XI lui fit couper la tête.

Hist. des Gr.
OS. T. V.
p. 244.

Morisi M.
Maault.

En 1497 Thomas Thioust étoit Seigneur.
Jean Simon, Evêque de Paris, fut Sei-
gneur de la même Terre à la fin de ce siècle
& au commencement du suivant. Il
reste différentes collations de bénéfices da-
tées de ce lieu en 1501 & 1502. Il avoit
possédé cette Terre dès l'an 1490, lorsqu'il
étoit Chanoine de Notre-Dame, & il fit
dès-lors travailler au Château.

Collect. des
Épigraph. de
Paris.

[Trente ans après je trouve Jean Thiboult
Avocat en Parlement, qualifié Seigneur de
Champigny en Brie. Il décéda le 5 janvier
1561.]

Tab. Ep.
Par.

Peu de temps après, & dès l'an 1573,
Jean Bochart, Maître des Requêtes, fut
Seigneur de Champigny. Cette Terre est
restée dans sa famille. Il en est sorti un Ca-
pucin duquel la vie a été imprimée, ce qui
a perpétué dans tout l'Ordre & ailleurs le
nom d'Honoré de Champigny, sous lequel
il s'étoit fait connoître.

Jean Bochart, Maître des Requêtes, In-
tendant successivement de plusieurs Géné-
ralités, en a joui jusqu'à sa mort, arrivée le
19 Août 1691.

L'Abbé Chastelain, qui écrivoit en stile fort naïf ce qui le fraploit dans ses voyages, a marqué que le Château de Champigny est aussi laid que le Petit-Chastelet. Quand cela seroit, il faut sçavoir que le Petit-Chastelet passoit pour beau il y a trois cens ans. Le Roi Charles VI l'assignant au Prevôt de Paris pour sa demeure, dit qu'il le lui donne comme *une honorable maison*.

Trésor des
Chartres, vol.
136.

Quant aux habitans de Champigny, il paroît qu'au XIII siècle l'Abbaye de Saint Maur y avoit des hôtes, c'est-à-dire des hommes logés en quelque lieu de leur domaine. Je parlerai séparément de ceux de Cueilly. Ceux du lieu même de Champigny devoient des corvées à cette Abbaye. L'Auteur du Cartulaire, qui écrivoit vers la fin de ce siècle, fait sur eux cette note expresse : *Debent hospites jacobas sive balia & saccos ad ferendum bladum dictæ Abbatiæ de Ponte-Olini*. On lit que l'Abbé Pierre avoit eu procès avec eux en 1276.

Gallia Chris.
T. VII. col.
298.

Six vingt ans après ils furent obligés de se mettre en fuite, ou de se laisser brûler. On lit dans le Journal du regne de Charles VI que le Vendredi-Saint 5 Avril 1419, les Armignacs mirent le feu au Fort de Champigny-sur-Marne, & brûlerent femmes, enfans, bestiaux, grains, & perçoient de lances les hommes qui se sauvoient du feu. On a vu ci-dessus que Charles de la Riviere, leur Seigneur quatre ans après, étoit attaché au Roi Charles VII, & par conséquent ennemi du Duc de Bourgogne & des Anglois.

Journal de
Charles VI.
P. 61.

Les guerres du XV siècle les firent penser dans le siècle suivant à se clore de murailles. Le Roi François I leur en accorda.

VI vol. des
Bran. de Châ-
telet, f. 160.

la permission par Lettres données à Villers-
Coterez au mois de Décembre 1545, & à
cette fin de faire sur eux une imposition.
Par les mêmes Lettres il leur fut aussi per-
mis d'établir à Champigny un Marché le
Jeu di de chaque semaine, & pour cela de
construire des halles. Ce Marché du Jeudi
fut confirmé par d'autres Lettres-Patentes
de Charles IX, données au mois de Juin
1563; & en même temps ce Prince leur ac-
corda deux Foires par an, sçavoir la der-
niere Férie de la Pentecôte, & la seconde
Ferie de la Toussaint. Tout cela a cessé,
ou n'a pas réussi.

Ibid. f. 164

CUEILLY est un hameau de Cham-
pigny situé dans le haut des vignes du côté
de Villiers. Il y a sept ou huit maisons &
un Château appartenant à...

L'Abbaye de Saint Mair y a eu des bois
avec une Justice, & aussi une petite censé.
Une partie de ces bois s'appelloit au XIII
siècle *Nemus Ogeri*. Le Monastere avoit
acheté en 1267 de Jean de Champigny &
autres neveux de Manassé Curé d'Amboise
les bois contigus, & ensuite l'an 1273 la
pièce dite véritablement *Nemus Ogeri*. Ces
titres appellent Cueilly en latin *Cuilliacum*;
mais ce mot latin paroît forgé sur la pro-
nonciation vulgaire. Il y a très-grande ap-
parence que ce lieu ayant appartenu à un
descendant des Romains appelé *Civilis*,
on en aura fait d'abord *Civilliacum*, puis
Cuilliacum, d'où par contradiction on a
formé les deux syllabes de Cueilly.

Il est aussi fait mention de Cueilly dans
le Cartulaire de Sorbonne. On y lit à l'an
1240 un acte d'acquisition de vignes situées

Chartul. S.
Maur.

Chartul. Sorb.
f. 143.

DU DOYENNE' DE LAGNY. 369
inter Cuilliacum & Champigniacum, & de
quelques bois, dont l'un étoit *in censibus*
Roberti de Cuillaco.

En 1695 Madame de Boisseve, veuve de [Reg. Ep.
M. de Bussy, étoit Dame de Cueilly.

Une Charte d'Odon de Sully Evêque de
Paris de l'an 1200, citée ci-dessus, fait
mention d'un lieu dit LUAT, voisin de Hist. S.
Champigny, & distingué par une fontaine. Mart. à Camp.
La Carte de l'Abbé de la Grive l'appelle p. 490 C 493
la Fontaine du Buat, & la place à l'orient
d'été de Champigny. Le mot *Luat* répété
deux fois dans la même Charte, me fait
croire que *Buat* est une faute du Graveur.
Mais je n'ose pousser la conjecture jusqu'à
dire que c'aît été en ce lieu qu'a été situé
le *Luabum* des titres du Prieuré de Gour-
nay, ni le *Luavium* des Monnoies de nos Le Blanc,
Rois de la première race, qui peuvent être Traité des
deux lieux différens. Au reste, ce ne seroit Monn. p. 674
pas le premier exemple qu'on pourroit al-
léguer du changement de place de quelques
villages, & il pourroit se faire que les ha-
bitans du *Luavium* se soient rapprochés de
la rivière de Marne pour leur commodité.

Un acte de l'an 1480 fait aussi mention Tab. Fast.
du ruisseau de Bonivaux & du vivier de ce
ruisseau sur le territoire de Champigny.



CHENEVIERES-SUR-MARNE,

IL n'y a aucune difficulté à former contre le sentiment de M. de Valois, qui assure que les deux villages du nom de Chenevieres qui sont dans le Diocèse de Paris, firent leur nom de la grande quantité de chanvre qui y croissoit : à multa canuabe nomin habent. Mais si l'étymologie de ce lieu est certaine, on n'est pas également assuré qu'il ait une haute antiquité. Le premier titre où il en est fait mention n'est que du XII siècle. Ce sont les Archives de Sainte Genevieve de Paris qui nous apprennent qu'avant l'an 1163, cette Abbaye y possédoit du bien : *Apud Canaverias, terras, vineas, & Capitalia*. Il y avoit déjà long-temps que l'on ne cultivoit pas davantage le chanvre en ce lieu que dans les autres ; c'étoit dès-lors un pays planté en vignes en grande partie, & le reste en labourages, ainsi qu'il est aujourd'hui. Au XIII siècle en langage vulgaire on prononçoit Chanevieres.

On ne compte que trois lieues de Paris à ce village ; il est placé à l'orient d'hiver de cette ville. Sa situation est sur le rivage gauche de la Marne, à l'extérieur de la péninsule de Saint Maur, sur le haut d'une côte assez roide qui borde cette rivière, & qui est garnie de vignes. Le nombre des feux étoit de 93 en 1709, selon le dénombrement imprimé alors. Le sieur Doisy qui l'a réimprimé en 1745, marque qu'il est réduit

*Bulla Alex.
III an. 1163.
Gall. Chr.
T. 7. Instrum.
col. 243.*

*Extr. an
1258, 1276.*

à 78. Le Dictionnaire Universel de la France, où l'on compte par nombre d'habitans ou communians, y en marquoit 349 lorsqu'il parut, c'est-à-dire en 1726.

On voit dans l'édifice de cette Eglise, que ceux qui l'ont entrepris avoient eu dessein de former un beau vaisseau gothique ; mais il n'y a que la nef qui est élevée, & qui est ornée de galeries soutenues par de petites colonnes fort délicates, & même jusqu'au-dessus de la grande porte : ce qui a été préféré à la consécration d'une rose. Le chœur qui est bâti au XIII siècle, de même que la nef, n'est pas d'une structure si élevée, & n'a que des galeries basses & gâtées par les réparations qu'on y a faites. Le fond des deux ailes de cette Eglise se termine en angle ; ce qui est assez rare dans le Diocèse. Avec des voûtes de pierre & des vitrages aux galeries, cette Eglise eût été encore plus digne de remarque. Helie Poirier, qui étoit Prieur-Curé de ce lieu en 1634, ayant obtenu un morceau triangulaire de la tête d'un Martyr de la Légion Thebienne, du Diocèse de Cambray, & reconnue par l'Archevêque de Cambray, celui de Paris lui permit le 17 Juin d'en faire l'exposition. Il reste au chœur quelques tombes du XV ou XVI siècle peu lisibles. Elles sont sans doute de quelques-uns des Seigneurs que je nommerai ci-après : mais il faut en excepter une qui se voit à l'entrée de ce chœur, sur laquelle est gravé en gothique minuscule l'inscription & la figure suivantes.

*Regis Archiep
parl.*

*Fuit sine ungulibus Leo
Qui nunc jacet*

Ici est figuré un lion couché.

*Nil mihi vel atas oberunt vel sæcula; quippe
Qui laevi obscurus non secus ac lateo.*

Obiit die 27 Augusti

anno Domini 1552.

Regist. du
Trésor des
Chartes.

Il n'y a point de nom dans cette épitaphe : mais on sçait qu'elle est d'un M^{re} Pierre de Lion qui possédoit beaucoup d'héritages à Chenevieres. Il existe des titres de ce temps-là conservés dans le lieu, dans lesquelles il ne prend aucune qualité. Il y a grande apparence qu'il descendoit des collatéraux d'un Pierre du Lion Prieur de Chenevieres, qu'on trouve dans le Catalogue des Seigneurs François qui allerent à la guerre au secours du Roi Philippe le Bel. Il y a encore aujourd'hui des habitants de la Queue, village voisin, qui portent le même nom.

Cette Eglise est sous le titre de S. Pierre. La Dédicace en a été faite le 20 de Novembre. Elle fut donnée au XIII^e siècle à l'Abbaye de Mont-étif nouvellement fondée. Et comme Maurice de Sully Evêque de Paris s'est dit Fondateur de cette Abbaye, suivant qu'il se lit dans une Bulle de Clement III de l'an 1108. il ne faut pas attribuer cette donation à d'autres qu'à lui. Cette Abbaye de Mont-étif est située à deux lieues de Chenevieres, ayant changé son nom en celui d'Hiverneau, parce qu'elle y fut transférée entre l'an 1207 & l'an 1218. On marqua depuis que c'étoit à l'Abbé

d'Hiverneau à nommer à la Cure de Chenevieres, quoique le Pouillé Parisien, rédigé sous Philippe-Auguste, continue de mettre : *De donatione Abbatis de Monte astivo, Ecclesia de Chenevriis*. Ce Prieuré-Cure a été oublié dans le Pouillé du XVI^e siècle. Il est dans celui de l'an 1626, mais mal, y étant dit à la nomination de l'Archevêque. On l'a aussi oublié dans le Pouillé de l'an 1648. Le Pelletier le met, conformément à la vérité, comme étant de la nomination de l'Abbé d'Hiverneau. Foulques, Prêtre de Chenevieres, est nommé comme présent, sous l'Épiscopat de Maurice de Sully, à la donation que fit Raoul de Combeaux d'une rente de grain sur la dixme de Chenevieres à l'Abbaye de Montéti. Mais depuis ces temps-là le Prieur est devenu gros Décimateur. L'un des Prieurs de Chenevieres du XV^e siècle s'est rendu recommandable ; c'est Thomas Peluchet qui fut fait en 1490 Abbé d'Hiverneau où il avoit pris l'habit de Religion. Un autre Curé de ce lieu fut privé de son Bénéfice en 1568, comme taché de simonie & d'hérésie : son vrai nom étoit Gervais le Poulletier, mais on le connoissoit davantage sous celui d'Arilloie de la Rue. Claude Dossier, Chanoine Régulier & Curé, obtint le 2 Juin 1683 un Arrêt du Parlement contre le Seigneur & les habitants, qui lui adjugeoit la dixme de vin à l'anche du pressoir, & dans les caves ou celliers à l'égard de ceux qui ne porteroient pas au pressoir.

Il paroît assez clairement que l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris a eu une Seigneurie & censive à Chenevieres-sur-Marne,

In Bibl. Reg.

Pouillé de
l'an 1691.

Reg. Ep.
Par. 6 Sept.
1490.

Reg. Episc.
13 Nov.

Code des
Curés, T. I.
P. 141.

374 PAR. DE CHENEV. SUR-MARNE ;
 quoiqu'elle n'y reconnoissoit avoir en 1163
 que des terres, des vignes, & ce qu'on ap-
 pelloit *Capitalia* : c'est ce qui se voit par les
 difficultés que formerent dans le XIII^e sié-
 cle les Seigneurs d'Hemery aux Commu-
 nautés qui avoient du bien sur cette même
 Paroisse de Chenevieres, que c'étoit elle
 qui en avoit le principal domaine. Ansel de
 Hemery avoit formé difficulté aux Moines
 de Saint Maur en 1220, prétendant qu'ils
 donnoient une trop grande étendue au port
 de Chenevieres en marquant sa largeur de-
 puis le ruisseau jusqu'à une île qu'ils spéci-
 fioient. L'affaire mise en compromis, Eyrard
 de Chévry, Jean de Volengy, & Michel
 Doyen de Saint Marcel de Paris, décide-
 rent en faveur des Moines ; cela se borna là.
 Mais l'Abbaye de Sainte Geneviève fut
 mentionnée dans plusieurs titres. Robert
 d'Hemery Chevalier jouissoit sûrement en
 1240 du droit de percevoir chaque année
 sur le territoire de Chenevieres, en chaque
 arpent de vigne situé sur la censive de Sainte
 Geneviève, un panier de raisins dans le
 temps de vendanges. Il avoit outre cela le
 droit au Port de Chenevieres dans la même
 censive de Sainte Geneviève de prendre une
 obole de chaque bateau. Ensuite il fit une
 vente du tout à cette même Abbaye, de
 l'agrément de Simon de Beaubourg premier
 Seigneur du Fief, & de Jean de Courtery
 second Seigneur. De sorte que vers le mi-
 lieu du XIII^e siécle elle comptoit parmi ses
 revenus assés à Chenevieres des cens, des
 terres, des champarts, des capitations
 d'hommes & de femmes, des coutumes d'a-
 voine, de chapons & de pain. De plus elle
 avoit

Chartul. S.
 Mauri, Gaig.
 f. 17.

Chartul. S.
 Genov.

[*Capitalia*.

avoit dans l'isle de la Marne, nommée alors *Insula Barbaria* (a), neuf arpens de terre sujets à champart : *Ad calidos moricellos*, canton qui a pu former le nom de Chaumonceaux (b), vingt-deux arpens non sujets à la dixme : Sur la vigne dite du Port, quatre sextiers & demi de vin, & des terres sur le chemin de la Queue. Il est souvent parlé dans ces sortes de Mémoires d'un canton de Chenevieres appelé en latin *ad Querellos*. L'Abbaye de Sainte Geneviève avoit encore en 1317 une Seigneurie à Chenevieres, qui fut reconnue par Noël de Champigny, Prevôt de la Queue.

Pour ce qui est de l'Abbaye de Saint Maur, qui n'est éloignée de Chenevieres que de trois quarts de lieue, elle y avoit quelques cens au XII^e siècle. Thibaud Abbé de Saint Maur céda au Prieur de S. Eloy *Medietatem Piscosurgitis*, situé à Chenevieres, moyennant douze écus de redevance. Elle y possédoit aussi des fiefs, auxquels l'Abbé Jean accorda l'affranchissement en 1450 ; ce qui fut confirmé par la Reine Blanche mere de S. Louis en 1251.

Ce même Monastere de Saint Maur hérita en 1269, à la mort de Raoul de Chevry Evêque d'Evreux, d'une vigne située à Chenevieres, que ce Prélat lui avoit léguée par son testament.

Il ne s'est présenté à mes recherches, de Seigneurs très-anciens fiefés à Chenevieres, que Jean de Plaisance, qui en 1271 y tenoit de Philippe de Brunoy un fief mouvant de l'Evêque de Paris. Mais on trouve

*Lib. cens.
S. Genov. cir-
ca 1230. fol.
30.*

*Lib. Instit.
S. Genov. fol.
101.*

Tab. Ep. Par.

*Chartul. S.
Mauri Gaiz.
f. 29.*

*Gall. Chr.
T. 7. col. 298.*

*Chr. mss.
Ep. f. 152.*

(a) C'est l'Isle Barbierie entre S. Hilaire & Bonneville.

(b) Apparemment Chaumoncel vers Ancy.

376 PAR. DE CHENEV. SÜR-MARNE,
 beaucoup de Seigneurs de Chenevieres des-
 puis la fin du XIV siècle. Robert Cordelier
 Chevalier, Ambassadeur pour le Roi Char-
 les V. en Espagne, Navarre & Arragon,
 posséda cette Terre & Seigneurie. Il fonda
 au Petit-Saint-Antoine à Paris une Chapelle,
 dans laquelle ses descendans ont été inhu-
 més. On assure qu'il fut aussi Maître des
 Requêtes. Son fils qui lui succéda fut Capi-
 taine des Châteaux de Beauté & du Bois de
 Vincennes. Il avoit épousé Alix de Chal-
 lerat.

Recueil des
 Émaph. de
 Paris.

Histoire des
 Mat. des Re-
 quêtes.

Coffre de
 Cheneviere.

Reg. Ep.

Dans un titre du 8 Février 1445, & dans
 un autre du 5 Avril 1491, il est fait men-
 tion de Benoit Cordelier Seigneur de Che-
 nevieres. Ce Seigneur fit hommage de sa
 Terre le 2 Juin 1474 à Louis de Beaumont
 Evêque de Paris.

Reg. Ep.

Gemien Cordelier Ecuyer est dit Seigneur
 après lui dans un titre de 1506, dans le
 Procès-verbal de la Coutume de Paris de
 l'an 1510, & dans un titre de 1515. Il ren-
 dit son hommage à deux Evêques de Paris,
 savoir le 21 Decembre 1498 & le 9 Juillet
 1516.

Mss.

La même famille de Cordelier posséda
 durant le reste du siècle la principale partie
 de cette Seigneurie. Jacques Cordelier,
 Ecuyer, en est qualifié Seigneur dans un
 titre du 15 Juin 1529. Il avoit fait hom-
 mage à l'Evêque de Paris dès le 26 Juin
 1524, tant en son nom qu'en celui d'Isa-
 beau, François & Jeanne ses sœurs. Mi-
 chel Cordelier son fils lui succéda, & jouit
 d'une partie de la Terre jusqu'à son décès,
 arrivé le premier Janvier 1596. Il repose
 au Petit-Saint-Antoine.

Recueil des
 Émaph. de
 Paris.

Voici les noms de ceux qui possédoient.

une autre partie de la Seigneurie de Chenevieres au XIV, XV & XVI siècle.

Jean de Lamer, selon un titre du 5 Novembre 1474.

Martin Gaudette, suivant des titres du 16 Février 1528, 18 Février 1530 & 26 Février 1539.

Michel Perignon, nommé dans des actes du 8 Avril 1533 & 20 Octobre de la même année.

Pierre d'Apefigny, Seigneur de Chenevieres-sur-Marne, Général des Finances, & Damoiselle Claude de Bidart sa femme, vendirent en 1533 une maison qu'ils avoient à Paris rue de la Voirrerie. D'autres actes des 20 Janvier 1534, 6 Mars 1535 & 2 Décembre 1546, le qualifient Notaire-Secrétaire du Roi, Général de ses Finances au Duché de Bourgogne, Seigneur de Chenevieres en partie de Saint-Piat, &c. Un titre de 1539 dit qu'il étoit aussi Seigneur de Romaine.

Ord. de Par.
Sauval, T.
III. p. 613.

Pierre de Masparaut est dit Seigneur de Cheneviere sans restriction, du Grandval, du Buy & de la Queue en partie dans des titres 1533, 14 Février 1555 & 7 Novembre 1558. Il avoit épousé Jacqueline de Rebour, qui se trouve nommée veuve de lui le 16 Avril 1673. Elle paroît aussi dans la Coutume de Paris de l'an 1580, & se fait fort avec Martin de Masparaut Maître-des-Comptes, pour Gabriel de Masparaut Maître de l'Hôtel ordinaire de la Reine de Navarre, Sieur du même lieu de Cheneviere.

Coutume
p. 641, Édité
1678.

Pierre de Masparaut, Maître des Requêtes, étoit Seigneur de Chenevieres dès 1580. Suivant le Procès-verbal de la Coutume, & en 1584 selon un titre du 10 Janvier.

Ibid. p. 640

Henri de Masparault, Maître-d'Hôtel chez la Reine mère, lui avoit succédé, selon un acte du 10 Décembre 1628 qui fait mention d'Anne d'Argouges sa veuve, & dans lequel il est dit avoir été Seigneur de Cheneviere, Malassie, Duignoy & de Buy en partie.

Merc. Janv. 3743. P. 177. Etienne de Masparault, après avoir été Seigneur de Chenevieres, en laquelle qualité il fit hommage à l'Evêque de Paris le 6 Juillet 1666, mourut à Rome au mois de Juin 1668. Il avoit épousé en premières nocces Octavie Cardoli Colonna Romaine.

Florent de Masparault Chevalier, avec Marie-Anne & Theresé de Masparault, sont dits Seigneurs & Dames de Chenevieres, Buy, &c. dans un titre du 30 Novembre 1682. Et dans l'Arrêt du Parlement de l'an 1583 cité ci-dessus, en parlant de la Cure, les enfans d'Etienne de Masparault sont dits mineurs; en sorte que ce fut François de Pradel, Lieutenant Général des armées du Roi, Gouverneur de Saint-Quentin, leur tuteur, qui fut condamné avec les habitans.

La Terre de Chenevieres a été possédée par M. de Ricard, Président en la Cour des Aides, jusqu'en , & sa veuve continue de la posséder.

Les habitans de Chenevieres-sur-Marne avoient été exemptés comme plusieurs autres par le Roi Charles VI du droit de prise. Leurs Lettres sont du mois de Septembre 1496, & ne les obligeoient qu'à fournir au Roi à Paris, ou à deux lieues aux environs, par chaque année, huit charretées de foin.

Il n'y a point d'écart sur la Paroisse de Chenevieres, si ce n'est le PLESSIS-SAINT-

ANTOINE, situé à une grande demi-lieue du village. Ce Château & cette Terre que possédoit en 1697 une Dame Feydeau, appartiennent à Madame la Marquise de Torigny. Ce lieu est surnommé de Saint-Antoine, à cause d'une Chapelle du nom de ce Saint qui y est, dans laquelle on va chanter la Messe le jour de sa Fête & le Mardi de la Pentecôte.

*Reg. Arch.
6 Apr.*

La Terre de Chenevieres comprend les fiefs de Longperrier, autrement dit Gaudete, de la Guidonnaye & de la Bourdinere. J'ai parlé assez au long ci-dessus du fief de Sainte Geneviève. Il y a aussi une Ile appelée l'Ile de Conches.

*Tab. Arch.
Par.*

Un Guillaume de Chanevieres-sur-Marne s'est fait connoître en 1276 sous les titres de Chanoine de N. D. de Provins & de N. Dame de Chaalons, dans son testament qu'il dressa à Viterbe en Italie le 6. Juillet de cette année.

Tab. Epi. Par.



A M B O E L L E ,

O U

A M B O I L E .

L'Obscurité qui est répandue sur la plupart des noms Celtiques ou Gaulois, fait que l'on ne peut gueres expliquer ce que signifie dans son origine le mot d'Amboëlle. Ce village est le seul de son nom dans le Royaume ; mais il y a un grand nombre de lieux dont le nom commence par *Amb*. Il y avoit même des peuples dont le nom commençoit ainsi, tels que sont les *Ambarri*, les *Ambiani* ; Pour ce qui est des Villes ou autres lieux qui ont un nom commençant par *Amb*, il reste Amboise, Amblereuse, Ambournay, on peut voir dans le Dictionnaire Universel de la France plus de soixante autres lieux dont la racine du nom est la même syllabe *Amb*.

A l'égard d'Amboile, le nom de ce lieu n'est connu que depuis le commencement du XII^e siècle, mais la maniere de l'écrire n'étoit pas la même : la plus ancienne, usitée dans les titres latins, est *Ambaella*, d'où en françois l'on fit au XII^e siècle *Amboëlle*. J'en rapporterai les exemples en parlant des Seigneurs ou Chevaliers de ce nom ; ce qui n'empêcha pas qu'alors & depuis on ne latinisât ce nom par *Amboalla* & *Amboella*.

On compte quatre lieues de Paris à Am

boile, mais elles sont petites. Ce village est à l'orient d'hiver de cette ville par-delà le Pont de Saint Maur, Champigny & Chenevieres. Sa situation est sur un coteau qui regarde le midi, au bas duquel passe le ruisseau qui vient de Roissy Ponteau & la Queue. La Paroisse de Noisseau est sur le coteau opposé. Le cours du ruisseau forme une prairie à Amboile. Le reste est en terres labourées avec quelques vignes. Suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709, il y avoit alors à Amboile 44 feux. Le Dictionnaire Universel qui a fait deux fois mention de cette Paroisse dans une même colonne sous le nom d'Amboile & sous celui d'Amboille, y comptoit 276 habitans en 1726, en y comprenant apparemment les enfans. Mais le nouveau dénombrement du Royaume, imprimé en 1745 par les soins du fleur Boilly, n'y marque que 38 feux; ce qui revient assez au nombre de communians qu'on dit être de cent.

La Sainte Vierge est Patrone de l'Eglise Paroissiale, qui est un édifice assez nouveau & assez simple, dont le chœur est d'une forme oblique, en conséquence peut-être du retranchement qui fut fait au cimetiere en 1640 pour redresser l'entrée du Château. La Chapelle Seigneuriale est dans l'aile du septentrion qui se trouve seule, n'y ayant rien vers le midi du côté qu'est la pente de la montagne. Dans la nef se voit sur le mur l'épithaphe suivante, gravée en petites lettres gothiques.

*Cy devant gist Noble homme Lambert Ham-
me Escheuer Seigneur du petit fief Sei-*

382 PAROISSE D'AMBOILE;
*gneurial de ceste ville d'Ambouelle & du
 Moulin Champecins; lequel deceda le Jeudi
 XX jour d'Octobre l'an M CCCC LVI.
 Dieu ait l'ame de lui. Amen.*

Ses armoiries sont couchées au pied d'un
 arbre figuré. Ce sont deux haches.

Affiche du
 mois de Mai
 1745.

V. le Diâ.
 Uoir.

J'ai parlé à l'article de la Queue, du ter-
 ritoire de Champecins de *Campis elinis*. J'ai
 appris qu'une partie de la prairie d'Amboile
 en porte le nom, quoique défiguré en ce-
 lui de Champlin. Il est très-vraisemblable
 que ce nom de Champecin n'est autre que
 celui de Clin-champ renversé, que deux
 Paroisses de Normandie portent actuelle-
 ment.

La Cure d'Amboile est sous le nom latin
Ambaella dans le Pouillé Parisien du XIII.
 siècle, au rang de celles que l'Evêque con-
 fere de plein droit; celui du XV siècle
 qui la met au même rang, l'appelle *Am-
 boella*, & lui marque quarante livres de
 revenu.

Viste de
 la Lept. de
 Champelins.

Le lieu est nommé pareillement *Amboel-
 la* dans un acte de 1351, & dans des provi-
 sions de 1479. Le Curé est gros Décimateur.

Chartul. s.
 Mauri.

Un Mémoire qui m'a été communiqué
 ajoute, comme ayant part à la dixme, les
 Minimes de Vincennes. Un titre de l'Ab-
 baye de Saint Maur de l'an 1273, parlant
 d'un bois de ce Monastere, dit *Nemus Oge-
 ri*, & situé à Cueilly, ajoute qu'il étoit con-
 tigu à celui de Manasterus Prêtre de *Am-
 boelle*.

J'ai dit plus haut que la première fois
 qu'Amboile se trouve nommé, c'est vers
 le commencement du XII siècle. En effet,
 ce sont les Seigneurs qui ont plus fait con-
 noître

noître ce village que non pas les Gens d'Eglise.

Jean de Ambaella est marqué dans le Carulaire de l'Abbaye d'Hierre, comme ayant soué & approuvé les donations que fit à cette maison Eremburge, fille de Hugues de Valenton, lorsqu'elle y prit l'habit sous Hildearde premiere Abbessé, & cela parce que ces biens étoient situés dans son fief.

Garin d'Amboelle, *de Amboella Miles*, est ainsi nommé dans la donation faite par Raoul de Combeaux à l'Abbaye de Mont-Éti vers l'an 1180 ou 1190.

Tabul. Ilber.

Anseau d'Amboelle qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, est beaucoup plus connu. Il fit en 1205 un échange avec les Moines du Prieuré de Marolles en Brie, dont l'acte est imprimé, mais avec une faute, en ce qu'on a mis *Anfello Dambede*, au lieu d'*Anfello d'Ambeele*; sa femme y est appelée *Comitissa*, parce que son propre nom étoit Contesse. Son oncle Gui y est aussi mentionné, mais sans nom de terre. Le même *Anfellus de Ambeele Miles & Comitissa uxor ejus* sont nommés dans un acte du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy-lez-Senlis de l'an 1218. On le trouve encore vivant en 1225. Ce fut alors qu'Amaury de Meulent, faisant un accord avec le Chapitre de Paris, le constitua pour un de ses garants: *Anfellus de Ambaella, Miles*. Comme cet Anseau avoit du bien dans la Châtellenie de Montlhery, on le voit inscrit au rôle de ceux qui ne tenoient pas du Roi ce qu'ils y possédoient. Ce rôle est du temps de Philippe-Auguste.

*Hist. S. Mar-
à Camp. pag.
199.*

*Pastorale
Paris. in vet.
Gall. Chr. T.
I. p. 444.*

*Cod. Putean.
635.*

En 1347 Robert de Dreux le Jeune étoit Seigneur d'Amboele.

*Lib. Ass.
Balliar. an.
1347.*

Liv. gris du
Châtelet, fol.
128.

Il y a quelque indice qu'en 1508 le Lieutenant Civil & de la Prévôté de Paris étoit Seigneur d'Amboile, ou y avoit une maison.

Le Cardinal du Prat, Archevêque de Sens, est dit Seigneur d'Amboile vers 1530 dans un titre de l'Isle de Chenevieres.

Tab. S. Jac.
Avec-passe in
fontau.

Il est certain qu'en 1574 cette Seigneurie étoit possédée par Macé Picot.

Epitaphie à
S. Nicol. des
Champs.

Après cette lacune paroît au XVII^e siècle Nicolas le Prevost, Seigneur d'Amboile & d'Estrelle, Maître des Comptes, qui mourut le 9 Octobre 1630, âgé de 73 ans.

Ibid.

Nicolas son fils lui succéda, puis André le Fevre posséda la Seigneurie, étant fils d'Anne le Prevost, épouse d'André le Fevre Seigneur d'Ormesson, Conseiller d'Etat. André le fils est dit être décédé en 1636.

Ibid.

Olivier le Fevre d'Ormesson, Maître des Requêtes, fit beaucoup travailler au Château d'Amboile dont il étoit Seigneur en 1650. L'avenue est de son temps; il obtint permission de prendre pour cela du terrain sur le cimetière en dédommageant l'Eglise.

Arg. Ep. 1
Nov.

Actuellement le Seigneur d'Amboile est M. Henri-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, auquel appartiennent aussi les Terres voisines, qui sont Noisseau & la Queue.

§ On dit que c'est Henri IV qui a bâti le Château d'Amboile pour Mademoiselle de Santeny dont il étoit amoureux, & dont le portrait y est encore. Voici ce qu'en écrivit l'Abbé Chastelain en 1679, après y avoir passé. » Amboile Château d'un seul pavil-
» lon cantonné de quatre petits. L'avenue

» en est remarquable : elle est sur une mon-
 » tagne , & termine en descendant au Châ-
 » teau comme dans un abyme. On la voit
 » tout à plein du bout de l'île du Palais à
 » Paris proche le Terrain , quoiqu'il y ait
 » quatre lieues de là.

Ce Chanoine de Notre-Dame auroit pu
 ajouter sur le Château , qui est de pierre &
 de brique , qu'il est tout entouré d'eau , la-
 quelle monte dans l'office , & retombe dans
 les fossés ; que les deux pavillons du côté du
 septentrion sont échancrés par le bas , étant
 dans l'eau ; que l'avenue de haute-futaye
 forme comme une espèce de voûte gothi-
 que , &c.

M. de Valois n'a fait aucune mention du
 village d'Amboile dans sa petite Notice du
 Diocèse de Paris.



LA QUEUE.

C'Est ici un village fameux du Diocèse de Paris , & qui cependant n'est pas des plus anciens. La singularité de son nom frappe tous ceux qui en entendent parler pour la première fois : Mais peu de personnes penseront , même après avoir vu le lieu , comme M. de Valois , qui dit que ce nom lui vient de ce que ce village est long & étroit comme la queue d'un chien. Car combien n'y a-t-il pas de bourgs , ou villages ou hameaux qui soient ainsi longs & étroits ; & cependant après le village dont il s'agit ici on ne connoît en France qu'un seul autre lieu qui soit appelé la Queue ; c'est un hameau de la Paroisse de Gallouis proche Montfort l'Amaury au Diocèse de Chartres sur la route de Houdan & de Dreux. D'ailleurs il n'est pas exactement vrai que le village de la Queue en Brie soit si étroit dans sa longueur que le dit M. de Valois. Ceux qui n'y ont pas été peuvent remarquer dans le plan qu'en a tiré M. l'Abbé de la Grive , que la figure de ce lieu est plutôt quarrée que longue. M. de Valois ne pourroit soutenir son étymologie qu'en prouvant qu'originellement le lieu étoit long & étroit ; encore ne persuaderoit-il personne. Je serois donc plus volontiers pour joindre ce nom avec ceux d'autres villages qui s'appellent Queux , Queudes , Codes , & pour croire que ces noms ont une origine Celtique ou Barbare qui nous est inconnue , quoique depuis le XII siècle, où l'on trouve la première

Not. Gall.

Pouillé de
Chartres de
1732. p. 32.

V. le Dioc.
Univ. de la
France.

époque de la connoissance de ce lieu, il ait toujours été appelé *Cauda* en latin. Il faut observer que la Queue a commencé par un Château qui consistoit en une Tour ou Forteresse, & que ce ne fut qu'après sa construction qu'il se forma un village. Ainsi ce fut la tour qui donna le nom à l'assemblage de maisons qui furent construites auprès. Or il n'est pas impossible que le nom de Queue ait été donné à un Fort, soit par rapport à l'arrangement des pierres, ou relativement à celui de la charpente. On sçait que le mot de Queue a un très-grand nombre de significations, & qu'il y en a de relatives à la construction des édifices. Auprès cette Forteresse est aujourd'hui tellement détruite qu'on ne peut plus en juger, & ce qui en subsiste à présent pourroit bien ne pas venir du premier Fort qui fut nommé Queue ou la Queue. Il est à peu près dans le même état que ce qui subsiste de la Tour de Gallardon vers Chartres ou de celle de Montepiloir proche Sens, ou bien celle de Monlhery qui est si connue. Quelques uns la mettent dans le nombre des Tours dites de *ganes*.

Le Bourg de la Queue est environ à quatre lieues de Paris vers l'orient d'hiver ou approchant. Sa situation est sur le bord du grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. à main gauche dans un fort petit vallon où passe un ruisseau venant de Roissy; & son exposition est sur une pente qui regarde le midi. J'y ai vu en 1738, des restes de trois Portes: L'une s'appelloit la Porte de Paris; Celle d'après la Porte de Lagny, & l'autre la Porte de Brie. Cela marque assez que ce lieu n'a pas été d'une figure oblon-

V. Daviler.

398 PAROISSE DE LA QUEUE;
que mais plutôt triangulaire. Les environs
ne sont que des terres labourées & des prés.
Lors du dénombrement de l'Election de Pa-
ris imprimé en 1709, on comptoit à la
Queue 50 feux, & en 1726, les auteurs du
Dictionnaire Univerſel ſupputerent que les
habitans ou communians montoient à 245.
Ils ont auſſi confondu ce la Queue avec ce-
lui d'auprès de Montfort l'Amaury. Le der-
nier calcul fait par le ſieur Doiſy dans ſon
livre intitulé *Royaume de France* qui a paru
en 1745, met le nombre des feux à 54.

La Paroiſſe reconnoît S. Nicolas pour ſon
Patron & l'Egliſe eſt ſous ſon invocation : ce
qui indique aſſez que ce n'eſt gueres que
vers l'an 1100 que le village fut formé &
qu'on y érigea une Cure, le culte de ce ſaint
dans la campagne n'ayant gueres commencé
qu'après le temps de ſa tranſlation faite en
1087. Il y a néanmoins aſſez d'apparence
qu'il y avoit eu auparavant une Chapelle
dans le Château & que c'eſt elle qui fut don-
née ou confirmée en 1145 aux Moines de
Gournay. Dans l'édifice de l'Egliſe Paroiſ-
ſiale il n'y a d'ancien que le choeur qui eſt du
XIII ſiècle. Il eſt vouté, mais il finit en
quarré ou en pignon dans le fond : & il n'eſt
point orné de galleries. La Tour n'a rien
de remarquable. A la Chapelle qui eſt au
côté ſeptentrional reſtent encore des pan-
neaux de vitrages rouges du XIII ſiècle.
Dans le choeur proche la place du Vicaire
eſt une tombe marquée d'une croix très-an-
cienne. Sous le banc des Chantres eſt une
autre tombe du XIV ſiècle ſur laquelle eſt fi-
guré un Militaire ; mais ce qui étoit gravé ſur
ſon bouclier eſt effacé. On lit encore au tour
de cette pierre en lettres gothiques capi-

tales : *Cy gist Richars de Tos qui Escuyer qui trespassa l'an de Grace mil CCC &*

Dans le même chœur se lit au tour d'une autre tombe en gothique minuscule.

Cy gist Noble homme Jehan Gentian en son vivant Escuyer Seigneur de l'Hermitage qui trespassa le 16 de Septembre 1508.

Les armes de ce Seigneur sont sans barre & d'or & d'argent à un vitrage du XIII siècle.

Il y a aussi la tombe d'un homme armé dont le nom n'est plus lisible ; mais on y voit encore gravé en petit gothique le nom d'Honorable femme Marie Chanteprime sa femme.

Au pilier du côté méridional est marquée une fondation de Loys Blanchet Escuyer Seigneur en partie de la Queue, & cela en petit gothique du XVI siècle. Ses armes un chevron brisé à trois oiseaux & celle de sa femme aussi un chevron à trois tresses.

Au côté septentrional fondation d'Erienne de Tournes Bailly & Esliu de Vezelay & Jehanne Chesnaud sa femme 1536.

On conserve dans cette Eglise un peu de reliques de S. Loup Evêque de Sens que l'on assure très-avérées. Elles peuvent venir de l'ancienne Chapelle du Château qui auroit été sous le titre de ce Saint, ou de la Chapelle d'une Léproserie qui étoit voisine.

La Dédicace de cette Eglise est le second Dimanche d'Août.

Il y a eu dans son enceinte une Chapelle de Notre-Dame qui étoit un bénéfice. Il y en a eu des provisions données le 20 Août 1524.

Rg. Ep Pat.

La collation de la Cure a toujours appar-

tenu *pleno jure* aux Evêques de Paris; ainsi qu'en font foy les Pouillés du Diocèse écrits au XIII & au XV siècles, & les Registres de tous les temps où elle est toujours dite de S. Nicolas. Ainsi ce n'est point cette Eglise dont Valeran Comte de Meulant confirma en 1451, la donation aux Moines de Gourmay pour en jouir après la mort d'Adelise femme de Guy le Sanglier & qui est appelée *Monasterium de Cauda*, mais apparemment la Chapelle qui étoit dans l'enceinte du Château, d'autant plus que dans la Bulle de confirmation donnée en 1147, par le Pape Eugene III il y a *Capellam de Castro quod dicitur Cauda* & de même dans les Lettres de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Le Curé de la Queue est gros décimateur avec le Chapitre de Notre-Dame. On verra ci-après quelques redevances qui lui étoient dues sur certains biens du pays desquels Henry Roy d'Angleterre s'empara se portant pour Roy de France. Au XV siècle le revenu de cette Cure étoit sur le pied de vingt livres.

Il a existé sur le territoire de la Queue une léproserie où les malades de ce lieu & de neuf Paroisses voisines avoient droit d'être admis au XIV siècle. (a) L'Evêque de Paris y nommoit le Maître comme il paroît par Lettres du Vicaire d'Andoin Albert Evêque du 4 Avril 1350. Il reste l'acte de visite qu'en fit le 28 Août 1351, Jean de Villefcoulain Prêtre Doyen de Saint Thomas du Louvre. On l'appelloit la léproserie de Champs-clins

Pieuv. de
Montmoren-
cy, p. 46.
Aper.

Hist. S. Mar-
tini à Campis,
p.

Pouillé du
XV siècle.

Archiv. Ep.
P. 27.

(a) C'étoient *Cauda*, *Pontanc*, *Comblans*, *Berge-
ria Noisillum super Ambocellam*, *Araboella*, *Succlacum*,
Canaberie, *Bondium*, *Champigniacum*.

de *Campis clinis*. Il y avoit alors une Chapelle auprès dont les biens étoient régis par un nommé Maître de Vital de Serbonna qui déclara qu'elle avoit du revenu sur une Abbaye de Religieuses dite de Annemont, & qu'elle étoit à la pleine collation Episcopale. Pour ce qui est de la léproserie les Evêques en commettoient quelquefois l'administration à des séculiers. Les messieurs Gentien Seigneurs de l'Hermitage en jouirent longtemps au XVI^e siècle par concession des Evêques. Antoine Gentien en 1530. Jacques Gentien clerc en 1535. Jacques Gentien son neveu après sa démission en 1539. Il est qualifié Escuyer dans la démission qu'il en fit en 1575, auquel temps elle fut conférée à Marc Miron clerc Parisien. Il ne reste plus de souvenir du nom de Champ-clin que dans un moulin situé à la Queue sur le ruisseau qu'on appelle *le moulin de Chanclin*. L'auteur du Pouillé de Paris imprimé en 1648, donnant un catalogue des Maladeries du Diocèse a désigné le nom de celle-ci en celui de Cham-Braux près la Queue en Brie; il l'a dit de fondation Royale & de la collation du grand Aumonier, & lui donne trente-trois livres de revenu. Mais tout cela est faux comme il paroît par ce qui a été dit auparavant.

Reg. Ep. Par.

Sculisera

Pouillé in-
40. p. 143.

La Seigneurie de la Queue est une de celles qui doivent foy & hommage à l'Evêque de Paris suivant le petit Cartulaire de l'Evêché cité par M. de Valois. On en verra ci-après un ou deux exemples. La connoissance que l'on a des Seigneurs de ce lieu commence au XII^e siècle. Un Chevalier nommé *Harcherus de canda* vendit cette Terre à Constance fille de Louis le Gros.

Chartul. B.
Maison à Cam-
pis, f. 40.

Tabul. Caroli-
loci.

Tabul. B. M. Par.

Tabul. Abb. Hibernat.

Chartul. Li-
uriac. f. 96.

Tabul. B. M. de l'alle Bib. Reç. p. 369.

Duchêne, Gencal. de la Maif. de Bar. Preuv. p. 23. Ad pereicam de Cauda.

Dans un titre de l'an 1168, concernant un don fait alors à l'Abbaye de Chaalis & reconnu par Maurice Evêque de Paris est mentionné comme témoin *Reinal de Cauda* & de même dans un autre de Robert II du nom Comte de Dreux datté de Chailly l'an 1200, & concernant N. D. de Paris est nommé comme présent *Savericus de Cauda*, sous l'Episcopat du même Maurice de Sully parurent à une donation faite à la nouvelle Abbaye de Monteti *Henricus magnus miles de Cauda*, *Johannes filius ejus* & *Odinus miles de Cauda*. Mais tous ceux qui se surnommoient de *Cauda* parmi les Chevaliers n'étoient pas pour cela Seigneurs de la Queue ou Seigneurs principaux. Almaric de Meulent étoit sûrement Seigneur de la Queue en 1231. Il prend cette qualité en approuvant avec sa femme la donation faite au Prieuré du Cornier par Jean de Beaumont & Hubeau Bourciller son épouse des biens situés à Gournay, Ferrières, & Croissy. Néanmoins on trouve deux ans après un *Odo de Cauda*, Chevalier Seigneur de Monceaux. (a) Le même Almaric que je viens de nommer paroît avec son titre de Seigneur de la Queue dans un acte où il est dit qu'il y a deux parts dans la Forêt de Roissy. Il fut arrêté par cet acte que les Hotes de Torcy auroient une certaine quantité de bois qui seroient mesurez à la perche de la Queue, & cela en place de leurs usages. Le fils d'Almaric de Meulent aussi nommé Almaric se fait appeller simplement *Al-*

(a) C'étoit apparemment une branche des anciens Seigneurs de la Queue. Un *Odo de Cauda Dominus de Monceaux* reparoit en 1275 au même Cartulaire de N. D. du Val.

Maricus de Cauda Armiger dans l'acte d'hommage qu'il rend au mois de Juin 1258, à Evrard Prieur de Saint Martin des Champs au sujet de la vente d'un bois situé à Noisy le-Grand. Mais en 1669, lorsqu'il fut plus âgé il étoit appelé Almaric de Meulan, Seigneur de la Queue. Le titre qui le prouve regarde une dixme de Boneuil & Sucy qu'il disoit mouvoir de lui en premier.

Hist. S. Mart.
t. 102.

Chartul. Ep.
Paris. Bibl.
Reg. f. 121.

La Seigneurie de la Queue passa la même année à Alix de Bretagne, puisqu'on trouve qu'alors le Comte de Blois (qui étoit Jean de Chastillon) fit hommage à l'Evêque de Paris de *Castro & Castellania de Cauda* à raison de sa femme fille du Comte de Bretagne. Cependant en 1274 & 1275 on retrouve un Amaury de Meulent Seigneur de la Queue. Mais peut-être y a-t-il faute dans la date & qu'il faut 1265. Quoiqu'il en soit, c'étoit un Ecclesiastique qui en 1273, étoit Garde & Bailly de la Terre de la Queue pour le Seigneur. Ce clerc voulut empêcher l'Archidiacre Garnier d'exercer la juridiction Ecclesiastique dans les Terres & Chef de ce Seigneur : Mais il se départit de son opposition.

Idem Chart.
f. 121.

Chartul. S.
Mauri. fol.
327 *Art. Tor-*
cy, n. 20.

Tab. Ep.
in Spir.

La fille de Jean de Châtillon Comte de Blois ayant porté en mariage la Seigneurie de la Queue à Pierre Comte d'Alençon frère du Roy Philippe le Hardy, ce Prince en fit hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris en 1277. Pendant qu'il étoit Seigneur de la Queue, il prétendit avoir la Haute Justice de Champigny, disant qu'autrefois avant la construction du Pont il y avoit un bateau ou bac où il recevoit un droit : Mais l'Abbé de Saint Maur gagna le procès en 1281. Il ré-

Chartul. Ep.
Par. Bib. Reg.
f. 145.

Chartul. S.
Mauri.

*Tabula circa
apud Carmel.
discal. Paris.
Et alia rab.
circa apud
Florentiam as-
servata.*

Hist. des Gr.
Off. T. 3. P.
304

Tresor des
Chart. Reg.
32. num. 206

Hist. de la
M. de Mont-
mor. p. 343.

Petit Cahier
rouge du Châ-
teau.

Hist. des Gr.
Off. T. 2. p.
410.

Reg. Rol.
Parl. art.
prev.

Sched. Parl.

sulte de ce que la Terre de la Queue étoit alors dans la Maison de Meulant que Rainaud de Cauda qui est nommé Officier du Roy en 1285, & Thomassin de Cauda qui est qualifié *Constabularius* sous le regne de Philippe le Bel étoient seulement des descendants des anciens Seigneurs de la Queue. Le nom d'Amaury de Meulent reparoit en 1300, pour la troisième fois parmi les Seigneurs de la Queue. Seroit-ce à cause que Pierre de France & Jeanne de Chastillon ne laisserent point de postérité. Je ne parle point ici de Simon de la Queue Chevalier, auquel le Roy Philippe le Bel accorda pour ses services cent livres à prendre chaque année à l'Ascension sur le Tresor du Temple par Lettres données à Verneuil en Février 1306. Il pouvoit être de ces anciens Sires de la Queue transplantés vers Moussault, & de la Branche duquel une Montmorency épousa vers 1367, un Chevalier aussi nommé Simon.

En 1330, Guillaume de Sainte-Même ou de Sainte-Maur étoit Seigneur de la moitié de la Queue en Brie: L'autre moitié étant apparemment encore dans la Maison de Meulent, puisqu'on qualifie encore du titre de Seigneurs de la Queue sous les regnes de Philippe de Valois & du Roy Jean, Valeran & Amaury de Meulent. Simon de la Queue Escuyer plaidoit en 1352, au Parlement. Mais en 1362, Pierre Blanchet Secrétaire du Roy se disoit Seigneur de la Queue, & plaidoit à cette occasion contre le Seigneur de Charenton, & comme il fut inquiété dans sa possession par Olivier Painel Chevalier, il transigea avec lui en 1365 sur la Queue & Ponteau.

Vers la fin du regne de Charles VI & au commencement de celui de Charles VII Guillaume des Effarts Chevalier possédoit en ce lieu outre le péage vingt-deux arpens de bois chargez envers le Curé, de quinze septiers de bled & trois septiers d'orge, & de la part de Jeanne la Gentienne de six septiers de bled. Le Roy d'Angleterre s'empara du tout entre 1423, & 1427.

Il ne se rencontre plus de Seigneurs de la Queue pendant le reste du siècle. Les guerres des Anglois & autres contribuerent sans doute à la perte de plusieurs monumens qui en avoient fait mention. Voici seulement ce que porte les Registres du Parlement au sujet du Château & du Bourg.

Le neuf Octobre 1430, ce jour après le recouvrement & démolition de la Ville & Forteresse de la Queue en Brie retourna & entra à Paris le Comte de Suffolk à grande compagnie de gens d'armes de la Nation d'Angleterre.

Ainsi il est évident que ce furent les Anglois qui les premiers démolirent la Tour dont on voit les restes, à cause que les Seigneurs de ce lieu étoient attachez au Roy Charles VII.

Vers la fin du siècle & le commencement du XVI, Loys Blanchet Escuyer fut Seigneur en partie de la Queue & Jean de Reilhac l'étoit de l'autre partie. Sa fille Marie de Reilhac fut faite Abbessse de Chelles en 1508.

En 1519, le 14 Mars Noble Demoiselle Hâbessse Mallenfant étoit Dame de la Queue sans restriction. Puis Antoine Bureau Référendaire en la Chancellerie l'an 1550. En 1554, Anne Claussé Dame de Lefigny &

Compte de la Prev. de Paris, dans Sauv. T. III. P. 325 & 324.

Regist. Con-
sil. Parl.

Titre de la
tombe ci-dess.
Procès-verb.
de la Cont. de
Paris, 1510.
Gall. Chr.
T. 7. col. 363.
Titre de l'E-
glise de Che-
nevieres.
Hist. des Gr.
Off. T. VIII.
p. 139.

*Tab. Ep. in
Alto - pagin
Pontelli.*

Macé Picot Seigneur d'Amboillete disoient Seigneurs en partie de la Queue. Et en 1578, le 16 Décembre le Cardinal Biragues Chancelier de France n'en étoit Seigneur qu'en partie. En 1580 selon le Procès - verbal de la Coutume de Paris, Cornille de Reilhac étoit Dame pour moitié de cette Baronie & Chatellenie. Mais Jean - Baptiste Bureau qui ne mourut qu'en 1593, en est dit Seigneur.

Pag. 95.

L'auteur du livre de la Généralité de Paris imprimé en 1710, marque pour Seigneur de la Queue M. le Duc de Charost.

Reg. Ep.

En 1750, ce lieu appartenoit à M. le Prince de Dombes.

Maintenant cette Terre a deux Seigneurs Hauts - Justiciers, qui sont M. le Comte d'Armaillé Seigneur de Lefigny &c, & M. d'Ormesson.

¶ Il n'y a pas beaucoup d'Eglises qui ayent eu du revenu dans le territoire de la Queue.

L'Eglise de Notre - Dame de Paris y avoit au moins dès le XIII siècle un revenu considérable, que le Chapitre accorda par forme de Precaire à Galon Souchantre & Chanoine.

*Necrol. Etr.
Par. 15 Apr.*

Il est loué dans le Nécrologe de cette Eglise, pour avoir réussi à délivrer les biens de Notre - Dame du mauvais droit de coutume qu'on appelloit la Grurie. On lit aussi qu'en l'an 1343, Jeanne Reine de France céda au Chapitre de Paris dix livres sur le péage de la Queue.

*Liv. rouge
du Châtelier,
vers la fin.*

Le Monastere de Saint Maur des Fosses jouissoit pareillement à la Queue durant le XIII siècle d'un revenu de vingt - deux sols. Pierre de Chevry Abbé de ce lieu établissant un Chambrier l'an 1256, lui donna entr'au-

*Gall. Chr.
T. 7. Instr. c.*

tres rentes celle-là à prendre en cette Terre. Ce qui peut encore se rapporter à l'article de la Queue, est qu'en 1281, un nommé Grivel fit hommage à l'Abbé de Saint Maur des terres qu'il possédoit auprès de Noisseau & de la Queue.

Chartul. S.
Maari, f. 589.

¶ L'HERMITAGE étoit dès le commencement de l'avant dernier siècle une Seigneurie de la Paroisse de la Queue possédée par les sieurs Gentien. Jeun Gentien Ecuyer en est qualifié Seigneur sur sa tombe où son décès est marqué à l'an 1508. Cette Seigneurie touche immédiatement au Bourg en tirant vers la chaussée d'Ozoir. Le nom de Gentien étoit connu à la Queue dès la fin du regne de Charles VI, & continua de l'être au XVI^e siècle, tant que la Seigneurie de l'Hermitage fut dans cette famille, aussi bien que la regie de la Maladerie de Champscilins. On ne voit point d'où le nom d'Hermitage avoit été donné à un lieu si voisin d'un Bourg considérable, à moins qu'il n'y eut des Hermites avant la construction du Château, & avant la formation du Bourg, lorsque la Forêt venoit jusques - là.

V. ci-dessus

V. ci-dessus

LES BORDES sont un écart de la Paroisse de la Queue, qui dans le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, est appelé les *Bordes Maulayées*. Cette Seigneurie appartenoit alors à Dame Corneille de Reilhac avec la moitié de la Terre de la Queue. On dit dans le pays que c'étoit autrefois les écuries du Château d'Amboelle lorsque Henry IV y venoit. Ce lieu appartient aujourd'hui à M. d'Ormesson. On est assez instruit par le Glossaire de du Cange que les

Cont. Edit
1678. p. 629.

398 PAROISSE DE LA QUEUE;
Bordes ne signifioient dans leur origine que
de petites maisonnettes bâties à la legere &
couvertes de jonc.

LES MARMONZETS sont un petit lieu assez
éloigné de la Queue, & fort voisin de Le-
signy: Néanmoins on assure qu'il est de la-
Paroisse de la Queue.

*Reg. Episc.
art. Romaine.* Vilon étoit un canton de la Queue habité
en 1534.

¶ Quelques personnes remarquables du
XIV siècle se sont fait surnommer de la Queue
soit qu'ils en fussent natifs ou originaires, ou
bien qu'ils descendissent des anciens Seig-
neurs.

*Catal. ms.
Decanor. S.
Quer. apud D.
Petet. Canon.
Sauval, Tom.
II, p. 433.* Un *Johannes de Cauda* étoit en 1321,
Doyen de l'Eglise Royale de S. Quiriace de
Provins. Il est à croire qu'il est le même
Jean de la Queue qui en 1341, fut Garde du
Trésor des Chartres du Roy. Mais il a du
être différent de Jean de la Queue Religieux
de Saint Magloire Prieur de Ste. Croix de
Bris présent en 1315, à la translation de Saint
Magloire.

*Gall. Christ.
T. 7.
Tabul. Pallis.* Agnès de la Queue étoit Abbessé de Chel-
les vers l'an 1363- Raoul de la Queue *Ar-
miger* tenoit de Renaud de Gouffenville,
Armigero un bois qu'il vendit aux Religieux
du Val.

*Script. Do-
minic. Echard
T. I. p. 663.* Hervé de la Queue fut un Dominiquain
assez fameux à Paris en 1369. Il y étoit alors
Professeur en Théologie, & expliquoit le
Maître des Sentences. Il s'occupa aussi à
rediger des tables des ouvrages de Saint
Thomas, & il fit une traduction françoise de
l'Histoire latine des Seigneurs d'Amboise
qui se trouve dans le Spicilege. On ne voit
point quel sujet de prédilection il avoit pour
cette

cette ville. Le Pere Echard dit que quelques uns ont altéré son nom de *Cauda* en celui de *Lauda*; mais qu'il étoit natif de la Queue ad *Fluviolum* Morbres; & c'est précisément la Queue en Brie.

M. d'Hosier (général. de braque.) parle d'un Simon de Maintenon dit de la Queue & sire de Macy. Rez. 3. p. 7
G s.

¶ Il paroît que les continuateurs de Bollandus ont été embarrassés sur ce lieu de la Queue, qualifié de Ville dans la vie de Saint Louis écrite en françois par Guillaume Cordelier sur la fin du XIII siècle. Voici ce que dit ce Religieux après avoir rapporté un des Miracles de S. Louis opéré sur un homme aveugle du village de Villevaudé près la Tour de Montjay, que l'on avoit conduit au tombeau du Saint Roy. *Après dîné ils vinrent de Saint Denis à Paris & y demoururent celle nuit, & le lendemain ils allerent à une ville qui est dite La Queue & y demurerent celle nuit; & au jour ensuiuant ils vinrent à Vodoz. Les Jesuites d'Anvers, ou au moins le P. Stilting traduisant cette vie de François en latin, a omis tout ceci; & le lendemain ils allerent à une Ville qui est dite la Queue & y demurerent celle nuit. Je veux croire que c'est la duplication des mots celle nuit qui a pu faire que le copiste a passé par dessus deux lignes. En tout cas il m'a paru que je ne devois pas omettre cet ancien témoignage de l'existence de la Queue, quoique je sois persuadé que le Cordelier n'entendoit par le mot de Ville autre chose que ce que nous entendons en latin par *Villa* ou *Vicus*.*

COMBEAUX.

Nous n'avons point de monumens sur parchemin où il soit parlé de Combeaux sous le nom latin *Combelli*, plus anciens que le XII^e siècle, c'est-à-dire que le regne de Louis VII. Mais il en est parvenu jusqu'à nous de frappez en or du temps de la première race de nos Rois, sur lesquels on lit ces mots; *Combellis* *fit*. C'est un tiers de sols d'or qui y a été battu par un Monetaire qui suivoit la Cour. Combeaux étoit donc un lieu où ces Princes avoient alors une maison de Campagne, avec d'autant plus de raison qu'étant souvent à la chasse qui faisoit l'un de leurs plaisirs, ils avoient immédiatement au sortir de cette maison la Forêt *Lauconia* dont le nom s'est conservé dans celui de Lognes, laquelle étoit sans doute plus vaste qu'elle n'est maintenant; le nom de *Combelli* suppose même que c'étoit un lieu où primitivement il y avoit un bois qui par la suite fut abbatu. Car il faut se souvenir que dans l'auteur du *Gesta Francorum* faire un abbatis de forêt se disoit en latin *facere combros*, & que le diminutif de *Combri* étoit *Combelli* d'où ont été formez les noms de Combeaux & des Combélles portez par quelques villages en France. Au reste notre Combeaux a toujours été dit en latin *Combelli*; au XIII^e siècle on disoit vulgairement Combiaux.

Ce village est éloigné de quatre lieues de Paris, en tirant vers l'Orient d'hiver. Le lieu considérable le plus voisin est la Queue qui n'en est qu'à demie-lieue sur le chemin de

Voyez dans
Bouteroue &
dans le Blanc.
Item Notit.
Gall. p. 415.
ibid. 1.

Gesta Fr. c.
25.
Notit. Gall.
ibid.

Ubi vita.
Cod. Reg.
J. Mauri.

Tournan & de la Champagne. Sa situation est dans une plaine que l'on trouve après les petites sinuosités du Bourg de la Queue. C'est un pays de terres labourables & sans aucunes vignes. La Paroisse n'est plus si étendue qu'elle a pu être autrefois; aussi ne lui donne-t-on dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, que 90 habitans ou communians: Et le fleur Doisy dans son dénombrement du Royaume imprimé en 1745, y marque seulement vingt feux; on assure depuis, qu'il n'y a que quatorze ou quinze ménages.

L'Eglise de ce lieu est proportionnée au peu d'habitans. C'est une espece de Chapelle terminée en demie cerle, qui peut-être ancienne, mais sans qu'on puisse le reconnoître, parce qu'elle a été réparée & reblanchie nouvellement tant en dehors qu'en dedans. Il ne fut pas impossible à nos Rois dont c'étoit peut-être la Chapelle, de l'enrichir de reliques des Saints Cosme & Damien qui en sont patrons. Il est sûr qu'il y en avoit en France dès le VI^e siècle. S. Gregoire de Tours en mit dans une Eglise, & même dès le V^e siècle S. Germain Evêque d'Auxerre en avoit eu pour consacrer une Eglise sous leur invocation. Au reste l'on n'en montre plus à Combeaux: Il n'y a même aucun souvenir de Dédicace. La Cure a toujours été conférée *pleno jure* par les Evêques de Paris. Le Pouillé du XIII^e siècle qui la nomme de *Combellis* a été suivi par les autres.

On trouve des Seigneurs de Combeaux dès le XII^e siècle: Mais il n'y a pas pour en faire une suite jusqu'à nos jours.

Robert de Combeaux parut en 1145, chez Robert Comte de Meulent à l'acte par lequel il fut reconnu que Galeran Comte de

Gr. Tur. Hist.
Lit. X. c. 31.
n. 19.
Gesta Ep.
Antiq. Abb.
Bibl. mss. T.
l. p. 915.

Preuves de
Montmor. p.
46.

402 PAROISSE DE COMBEAUX;
Meulent avoit fait un don aux Moines de
Gournay.

Duchêne, T. 4. p. 585. On voit aussi qu'en 1157, le Roy Louis le Jeune traitant avec le Comte de Meulent Radulfe de *Combellis* fut l'un de ceux qui engagerent leur serment pour ce Comte. C'est le même Radulfe qui fit part à la nouvelle Abbaye de Mont-éti de quelques redevances de grains qu'il avoit à Chenevieres, dont Ansel de Combeaux son frere fut caution. En 1161 Radulfus de Cumbelle & Gaucher son frere sont nommés au contrat de mariage de Simon de Mardilly.

Tabul. Hi-bern.

Ex ms. 48. 109.

Charin. S. Genov. p. 177

En 1170, Gaucher de *Combellis* fut aussi l'un des Seigneurs présens lorsqu'Agnès Comtesse de Meulent approuva le traité que les Chanoines de Sainte Genevieve de Paris avoient fait avec Lucie du Port, touchant le brenage (a) de Jossigny.

Magn. Pastor. f. 30

En 1207, vivoit Philippe de Combeaux de *Combellis* Chevalier. Il approuva avec Pierre de Bercheres aussi Chevalier la vente que Hugues d'Anet fit au Chapitre de Paris, d'un droit dans le Tenement d'Orly. Vers le milieu de ce siècle, la Terre de Combeaux appartenoit au moins en partie à quelques uns de la Maison de Chevry. On lit que Jean d'Haubervilliers de *Hauberto Pillari* Chevalier, avec Julienne sa femme ayant vendu une partie des dixmes de Combeaux au Prieuré du Cormier Paroisse de Roissy & dependant de Livry, il fallut le consentement de Guillaume de Chevry, Homme d'armes, premier Seigneur, & celui de Raoul de Chevry, clerc Chanoine de Clermont second Seigneur.

Charin. Li- vinar. f. 98

(a) On voit un Anselme de *Combellis* au Catulaire de Gournay. V. sur Pontaux.

Après le milieu du XV siècle, le Seigneur de Combeaux étoit Jeun Simon Avocat du Roy au Parlement de Paris qui posséda aussi la Seigneurie de Champigny qui en est peu éloignée. Son fils Jean Simon qui fut fait Evêque de Paris en 1491, jouit de ces deux Terres. Dès l'an 1490, il fit réparer le Châteaude Combeaux. Le 8 May 1500, Guillaume Panchon Curé de Combeaux reconnut que s'il avoit perçu jusqu'alors la dixme de grains, c'étoit par tolérance de la part de ce Prélat à qui elle appartenoit, à raison de sa Seigneurie étant inféodées. Ce même Evêque vu le grand âge de ce Curé & le peu de revenu de sa Cure le laissa jouir de ces dixmes sa vie durant. Après la mort de ce Prélat qui arriva en 1502, ce fut une Magdeleine Simon qui eût cette Seigneurie de Combeaux. Elle avoit épousé Robert Piedeser Seigneur de Guyencourt, & elle mourut le 5 Février 1523, suivant son épitaphe qui est à Paris aux Innocens & qui marque une partie de ces faits.

*Reg. Epi
Par. 8 & 9
Mai 1500.*

*Recueil d'E-
pitaphes à la
Bibl. du Roi.*

En 1597, le Seigneur de Combeaux étoit Antoine le Moine, dont la qualité n'est pas marquée. Il ne déclara la valeur de cette Terre que sur le pied de 120 livres.

*Rôle de la
convoc du
ban de Corb.
fol. 2.*

Avant 1664, cette Terre étoit possédée par M. Baudouyn Correcteur des Comptes. Il la vendit cette année là à M. Doussiermont Capitaine au Régiment des Gardes Suisses, & Lieutenant Commandant la compagnie Générale des Suisses sous M. le Comte de Soissons. Ensuite sa veuve ayant épousé un M. Garnier, ce dernier vendit cette Terre à M. Guillaume Doé Secrétaire du Roy. Après quoi elle a passé à Guillaume Antoine Doé son fils Conseiller au Grand Conseil :

404 PAROISSE DE COMBEAUX,
Et enfin depuis 1743, elle est entre les mains
de Guillaume - Jean - Baptiste Doé aussi Con-
seiller au Grand Conseil. Au Mercure Juin
1753, II. Vol. P. 150, est fait mention de
Guillaume Antoine Doé Seigneur, ci-devant
Conseiller au Grand Conseil.

Le Seigneur Haut-Justicier est M. de
Gèvres comme Seigneur de Montjay.

Cette Paroisse n'a aucuns écarts. La Be-
proserie de Champclins proche la Queue
détruite il y a longtems y avoit un peu de
bien.

Je dis à l'article d'Hemery que je le croy
démembré de Combeaux: Ce qui peut se
trouver vray aussi à l'égard de la Queue.



BERCHERES.

L'Usage auquel ont été employez différens lieux de la Campagne, leur a fait souvent porter le nom qu'ils portent. La petite Paroisse de la Brie que nous appellons Bercheres, a eu le sien de ce que le territoire où elle a été établie contenoit des Bergeries. On sçait d'ailleurs que l'origine du nom de Bergeries vient de *Vervex* mouton en sorte que de *Vervexaria* on a fait *Bercaria* par contraction qui a formé en François celui de Bercheres sur lequel dans les bas siècles on a fabriqué le mauvais latin *Bercheria*. Il y a plusieurs villages de ce nom au Diocèse de Chartres. Celui du Diocèse de Paris est connu depuis le regne de Louis le Gros vers le commencement du XII^e siècle.

Cette Paroisse est à cinq lieues ou environ de Paris vers l'orient, entre Combeaux & Roissy, dans une plaine à gauche du grand chemin de Champigny à Tournan. Son territoire n'est composé que d'environ cent arpens bordez par celui des Paroisses de Combeaux, Ponteau & Roissy, & il n'y a que trois feux ou ménages qui forment sept ou huit communians.

Aussi dans les Rolles de l'Élection de Paris, cette Paroisse est-elle jointe sous un même article avec celle de Ponteau.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle du titre de S. Pierre ès liens; qui a été rebâtie vers 1737, & dans laquelle il n'y a rien à remarquer. Celle qui existoit au XII^e siècle avoit été donnée aux Moines de Gournay par l'Évêque de Paris, peu de temps après

qu'ils eurent cet petite dixme sur son territoire. Ce fut après que ces biens furent survenus à ce Prieuré, que dans la Bulle d'Eugene III de l'an 1147, qui confirme toutes les possessions du Prieuré de Saint Martin des Champs dont Gournay dépend, on plaça

Hist. S. cet article sur Bercheres: *Ecclesiam Berche-*
Mart. p. 180. *riarum cum arrio & decima*, ce qui se trouve
Ibid. p. 183. pareillement dans les Lettres de Thibaud
 Evêque de Paris d'environ l'an 1150. Deux
Ibid. p. 282. portions de la dixme leur avoient été don-
 nées vers 1120, par Ansel de Garlande Sé-
 néschal du Roy, & l'autre tiers avec l'*arrium*
 par Baudoin de Claicy du consentement du
 même Ansel. Le Prieur de Gournay a tou-
 jours le droit de présenter à cette Cure con-
 formément à ce qui est marqué dans les deux
 anciens Pouillés Parisiens du XIII & du XV
 siècle; mais il a abandonné la dixme au Curé.
 On voit que l'Abbaye de Malmoué avoit eu
 sur la fin du regne de S. Louis, quelque dé-
 mêlé avec le Prêtre des Bercheres: Mais
Gallia Chr. T. 7. p. 587. l'Abbesse nommée *Leprosa* s'accorda avec
 lui devant l'Official de Paris l'an 1270.

Il paroît que l'Abbaye de Saint Maur avoit
 au même siècle de petits revenus à Berche-
Call. Chr. T. VII. Insinua. au an. 1256. res: Car l'Abbé Pierre établissant l'an 1256,
 l'office de Chambrier de son Monastere, lui
 donna douze deniers à lever dans ce village.

On connoît quelques anciens Seigneurs
 de Bercheres. Philippe de *Bergeris* est parmi
 les Seigneurs témoins dans un acte qui con-
 cerne le village de Jossigny l'an 1170. Pierre
Chartul. S. Genov. de *Bercheris* Chevalier, & Philippe de
 Combeaux son voisin approuverent en 1207,
Tabul. Eccl. Paris. la vente faite du Tensément d'Orly au Cha-
 pitre de Paris. Le même Pierre de Berche-

Chartul. S. Dion. Reg. p. 335. res vendit aux Moines de S. Denis en 1211.
 te

ce qu'il avoit au Pré Saint Gervais Paroisse de Pentin. Guillaume de Bercheres Chevalier se trouve nommé en 1126, dans le Cartulaire de Saint Maur. Il possédoit à Nanterre un Fief, que l'Abbaye de Saint Denis tenoit de lui en 1234.

*Chartul. Reg.
S. Denis. p.
488.*

Une Mathilde de Bercheres étoit Abbessé de Chelles en 1208.

*Gall. Chr.
p. 563.*

Cette Terre est dans la Maison d'Armailié qui possède aussi celle de Lesigny.

En 1731, il fut permis d'abbatre l'Eglise pour la rebâtir.

Reg. Ep.



P O N T E A U X.

Hist. S. Mar.
Camp. p. 180
C 188.

Ibid. p. 282

On ne peut s'empêcher de reconnoître qu'il existoit au commencement du XII^e siècle au Diocèse de Paris, une Paroisse qu'on appelloit en latin *Pontolium*. La donation qui avoit été faite de l'Eglise de ce lieu au Prieuré de Gournay fondé dans ces temps-là en suppose l'existence. Dans le même temps le nom de cette Paroisse, étoit écrit Pontelz en langue vulgaire dans quelques titres latins, & comme quelque fois on prononçoit *Ponteaux* ce qui étoit écrit *Pontelz*, delà vient qu'on trouve ce nom écrit des deux manieres au XII^e & au XIII^e siècle. Mais jamais que je sache il n'a été écrit Ponthault dans ces siècles reculez. C'est pourquoi il n'y a aucun fondement à vouloir qu'anciennement on ait dit en latin *Pons altus*. Ce nom a pu être donné à une Paroisse & à une Abbaye du Diocèse d'Aire en Gascogne, où apparemment il y avoit une riviere profonde. Mais il ne la jamais été au village du Diocèse de Paris où il ne passe qu'un très-petit ruisseau. Je ne connois que le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, où l'on a hazardé de lui donner ce nom.

Sa distance de Paris est de quatre lieues & demie ou même de cinq, vers l'orient d'hiver, à la gauche du grand chemin d'Ozirella-Ferriere, Tournan &c. proche d'un très-petit vallon, où néanmoins se trouve une petite butte regardant le couchant sur laquelle il est construit. Le pays abonde assez en menus grains & en foin. Le Dictionnaire

l'Université de la France, qui semble avoir scrupuleusement calculé le nombre des habitans ou communians y en met 199. Dans les dénombremens de l'Élection de Paris; Ponteaux ne fait point lui seul un article: On lui joint Bercheres qui est une autre Paroisse voisine, mais très-petite. On marquoit donc en 1709, que Ponteaux y comprenant Pontilleau avec Bercheres formoit 60 feux: Et le fleur Doisy qui a publié en 1745, un second dénombrement ne compte plus en ces trois lieux réunis que 44 feux. M. de Valois n'a fait aucune mention de la Paroisse de Ponteaux dans sa Notice, quoiqu'il ait dû l'appercevoir sous le nom de Pontouz dans le Pouillé Parisien du XIII siècle qu'il cite fort souvent.

L'Eglise est sous le titre de S. Denis premier Evêque de Paris. Le chœur est d'une structure du XIII ou XIV siècle, terminé dans le fond en demi-cercle, avec des vitrages rouges antiques, mais sans galleries. La Tour est grossièrement construite de mauvaises pierres spongieuses comme plusieurs autres. La Dédicace de cette Eglise est marquée dans une épitaphe dont voici la teneur, & qui se trouve dans le chœur.

» Cy devant gist vénérable & discrete per-
 » sonne Messire Jacques Bourdin Prestre en
 » son vivant de l'Eglise de ceans, laquelle
 » il fit dédier à ses dépens le second jour de
 » May 1517, par Révérend Pere en Dieu
 » Monf. l'Evesque de Magarence de par la
 » permission de Révérend Pere en Dieu M.
 » l'Evesque de Paris.

Au vitrage du sanctuaire du côté du septentrion, est représenté à genoux un homme

410 PROISSE DE PONTEAUX;
vetu de noir. Ses armes sont d'or à deux hu-
res de sanglier écartelées d'argent, à deux
lions de sable & de gueule, & deux aigles
déployés. Au-dessus est écrit *Tristan de Rheil-
lac l'an M. V. & dix.*

Voicy une épitaphe que tous les curieux
qui entrent dans cette Eglise ne manquent
point de lire pour sa singularité; Et plusieurs
même ont voulu la copier.

» Icy devant en cest endroit
» Temple fondé de Saint Denis
» Le corps de Mathurin Collet
» A esté mis par ses amis.
» Il a voulu par bon devis
» Avant que de passer le pas
» Tant pour lui que pour ses amis
» En ce monde faire un grand repas
» Qui fera un très-grand soulas
» A ceulx qui le voudront bien prendre
» En y prenant un grand soulas
» Ainsi il le convient entendre:
» C'est une delicate viande
» Qui quarente ans comme miel
» A nourry tout le peuple ensemble
» Des enfans issus d'Israël;
» C'est le Sacrement de l'Osselet
» Fondé perpetuellement
» Tous les jeudys sans y falloir,
» Ledit Collet ainsi l'entent.
» De ses biens assez largement
» Il a donné à ceste Eglise,
» Pour subvenir dorenavant
» A faire selon sa devise
» Lettres passées selon la guise
» Du don qui par lui a esté fait
» Sous les Sceaux de la Queue en Brie

39 Signés par Guillaume Trehet;
 39 Cinq quartiers terre en un endroit
 39 Et puis deux arpens en deux pieces
 39 Et trois demis en trois endroits
 39 A donné d'un amour entiere.
 39 Puis il y a en la vallée
 39 Ung quartier & demi de pré
 39 Qui sera dit par renommée
 39 Icy est le pré du Curé.
 39 Six francs six blancs il a donné
 39 Rente perpétuellement
 39 Bien assignée en verité
 39 Sur son bien comme il l'entent
 39 Il est déclaré amplement
 39 Le tout dans les Lettres du don
 39 Les tenans & aboutissans
 39 En les lieux en font mention.
 39 Dites à son intention
 39 Sy vous plaist bien devotement
 39 Chacun de vous une Oraison
 39 En priant Dieu parfaitement
 39 Qu'il lui plaist soudainement
 39 Le colloquer en Paradis
 39 En ce lieu qui est si plaisant
 39 Le mettre, & tous ses bons amis.

Cette épitaphe est en petit gothique, sans date, & doit être d'environ l'an 1550.

Anseau de Garlande concourrant à la fondation du Prieuré de Gournay vers l'an 1120, *Hist. de Mar. à Camp. p. 282.* lui donna entr'autres choses toute la dixme de Ponteaux *Totam decimam de Pontelz*, ainsi que le marquent les Lettres de Girbert Evêque de Paris de l'an 1122. Ce fut apparemment ce même Evêque ou son Successeur qui donna pareillement à ce Monastere l'Eglise de Ponteaux. Les Religieux de Saint

Martin des Champs, ne commencerent à la compter au rang de leurs biens, que dans l'exposé qu'ils firent au Pape Eugène III pour obtenir la Bulle qui les leur confirme. Elle est de l'an 1147. On y lit *Ecclesiam Pontolii cum decima*. Thibault Evêque de Paris répète les mêmes termes dans ses Lettres de confirmation d'environ l'an 1150.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 188.

C'est sur le fondement de ces anciens actes que le Prieur de Gournay présente à la Cure de Ponteaux & est gros décimateur. Le Pouillé Parisien du XIII^e siècle marque aussi cette Cure dans le rang de celles auxquelles ce Prieur nomme, & lui donne le nom françois *Pontaux*. Le Pouillé du XV^e siècle y est conforme & l'appelle Pontaux, lui marquant vingt livres de revenu. Ceux de 1536, & 1692, mettent également le Prieur de Gournay pour Nommateur: En sorte qu'il faut convenir que c'est une faute dans celui de l'an 1648, d'en avoir assigné la collation *pleno jure* à l'Archevêque.

Schedul. Concord. in Archiv. Paris.

Le plus ancien Seigneur de Ponteau que m'aient fourni mes recherches, est Pierre Blanchet Secrétaire du Roy qui s'accorda sur cette Terre & sur celle de la Quene avec Olivier Painel Chevalier l'an 1365.

La Seigneurie de Ponteaux, paroît avoir été au moins un siècle dans la maison de Reilhac. Le Tristan de Reilhac représenté dans un vitrage du sanctuaire de l'Eglise en 1510, ne peut avoir été qu'un Seigneur. Et du Brevil le dit en parlant de Malnoue.

Un autre Tristan de Reilhac comparut au Procès-verbal de la Coutume de Paris en 1580, comme Seigneur de Ponthault & Membray. Il est qualifié de Gentilhomme de la Chambre du Roy.

On m'a assuré en 1739. que M. de Gordan possédoit cette Seigneurie sans château, & depuis on m'a dit que le Comte de Polignac s'en disoit Seigneur : Mais on ne le reconnoit pas au prône.

PONTILLIAU est un écart de la Paroisse de Pontcauz, vers l'orient en tirant à Roissy. Son nom paroît être un diminutif de Pontcauz, qui lui-même un diminutif de Pont. Ce lieu est appelé *Pontellulum* dans un titre du Prieuré de Gournay, par lequel Anseau de Combeaux, lui fait présent d'une dixme qu'il a achetée dans ce territoire de Jean son gendre. L'année m'a échappé. Mais l'acte doit être au plus tard du XIII siècle. Un Jean Brinon Seigneur de Pontillan, fut enfaîné l'an 1504, par Thomas Peluchet Abbé d'Hiverneau, de huit arpens de prés. On lit aussi que vers le milieu du XVI siècle, Jean Brinon Maître des Comptes étoit Seigneur de Pontillan & eut pour épouse Jeanne Luillier.

Chartul. Gournay. Pontcauz. Gaigne. 180. p. 645.

Tabl. Hibern.

En 1539, cette Seigneurie étoit possédée par Antoinette Camus, laquelle Alexandre le Neveu Abbé d'Hiverneau, enfaîna le 8 Juillet de quelques prés par elle acquis en la censive de cette Abbaye. Cette Dame étoit morte apparemment l'année suivante ou dépossédée de ce bien. Car je trouve dans les Registres du Parlement un Jean Briant Seigneur de Pontillan en 1540.

Ibid.

La Commanderie de Saint Jacques du Haut-Pas, avoit à Pontcau une ferme assez considérable qu'on appelloit la Maison du Haut-Pas. Dans le temps de l'extinction de de cette Commanderie sous Charles IX cette ferme qui relevoit de la Queux, fut unie à

Tabul. Abb.

pass.

414 PAROISSE DE PONTEAUZ;
l'Evêché de Paris: Et comme elle fut ruinée
dans les temps des guerres de la Religion,
Henri de Gondi la donna à rente en 1599.
Tab. Ep. On lit que dès l'an 1559, le Cardinal de Lo-
Par. raine avoit donné à Eustache du Bellay pour
le dedomager des fruits de la mouvance de
Chevreuse une autre ferme fise au même vil-
lage de Ponteau appelée La Bercoffe.



ROISSY EN BRIE.

C'EST ici le moins connu des deux Roissy qui sont au Diocèse de Paris, parce qu'il n'est pas tout à fait sur une route aussi battue que Roissy en France, qui est placé sur le grand chemin de Soissons, & d'une partie de la Champagne. Si tous les lieux de France nommez Roissy tirent leur dénomination du Myrte sauvage, dit en latin *ruscus* ou *ruscum* ainsi que l'a cru M. de Valois, cette origine peut s'appliquer à Roissy en Brie d'autant plus vraisemblablement qu'il paroît avoir été plus longtemps que l'autre Roissy un lieu sauvage, un canton de bois & de forêts, néanmoins il n'est pas non plus hors d'apparence que ce lieu ait pu être dit *Rosciacum*, pour avoir primitivement appartenu à quelque Romain du nom de Roscius qui étoit assez commun: Mais peut-être paroîtra-t'il parce que je vais en dire que Roissy vient de *Roscidus locus* lieu humide.

Cette Paroisse est éloignée de Paris de cinq à six lieues du côté du levant. Le grand chemin de Tournan, Fontenay en Brie &c. passe à demie lieue du clocher que l'on laisse à gauche. Sa situation est dans une plaine qui est assez aquatique & remplie de bocages, & par conséquent froide. Aussi n'y a-t'il point de vignobles, mais labourages, prairies & bois. Le dénombrement de l'Election de Paris, y marquoit en 1709, 75 feux. On y comptoit encore environ 60 il y a dix ans: Ce qui quadre assez avec le nom:

416 PAROISSE DE ROISSY EN BRIE ;
 bre de 222 habitans que le Dictionnaire Uni-
 versel de la France assuroit y être en 1726.
 Mais le sieur Doisy marque dans son dénom-
 brement du Royaume publié en 1745, qu'il
 n'y à Roissy en Brûe que 40 feux.

Il n'y a rien de fort remarquable dans l'E-
 glise, qui de tous temps a été titrée de Saint
 Germain Evêque d'Auxerre: L'édifice d'au-
 jourd'hui n'a qu'un peu plus de 200 ans. Il
 consiste en deux corps de bâtimens voutez ;
 celui qui est vers le septentrion est le corps
 principal & l'autre sert d'aile. La nef n'est
 supporté que par de gros piliers de bois. En
 général cette Eglise est très-humide & très-
 froide, & l'on trouve l'eau en faisant des
 fosses au cimetière. La Dédicace en fut faite
 le Dimanche 19 Juillet 1523, par M. Fran-
 çois de Poncher Evêque de Paris, qui y bé-
 nit aussi quatre autels, & accorda quarante
 jours d'Indulgences à ceux qui y viendroient
 faire leur priere chaque année à pareil jour.
 On la célèbre encore à présent le Dimanche
 le plus proche de la Magdeleine.

Girbert Evêque de Paris reconnoît dans
 la Charte de l'an 1122, en faveur du Prieur &
 de Gournay que ce Monastere posséde *apud*
Ruffiacum, Ecclesiam cum atrio. Une Bulle
 d'Eugene III de l'an 1147, touchant les
 biens de Saint Martin des Champs & ses dé-
 pendances, marque entre autres *Ruffiacum*
cum Ecclesia atrio & decimis. Ce qui se trou-
 ve répété dans les Lettres confirmatives de
 Thibaud Evêque de Paris données vers l'an
 1150. En conséquence la Cure de Roissy est
 dite à la nomination du Prieur de Gournay
 dans les Pouillés de Paris du XIII siècle &
 les suivans.

A l'égard de la grosse dixme, elle appar-

Regist. Sc.
 cretar. Paris.
 1523.

Hist. S.
 Mart. p. 281.

Ibid. p. 180.

Ibid. p. 187

tient aussi au même Prieur, qui est Seigneur du lieu comme on va voir. La Bulle d'Eugene III qui vient d'être citée, infinue que le Prieuré de Saint Martin a un muid de froment dans cette même dixme; & les Lettres de l'Evêque Thibaud ajoutent que cette redevance étoit dans la portion de Rudolf fils de Fulco.

Ibid. p. 1202

La Seigneurie & Terre entière de Roissy est venue par parties au Prieuré de Gournay. Guy le rouge de la Maison de Monthery, & sa femme Adelaïde fondants ce Prieuré vers l'an 1100, ajoutèrent au don qu'ils lui firent de l'Eglise celui du tiers du village. Quelques années après Anseau de Garlande Senechal, ou Dapifer de Louis le Gros donna les deux autres tiers, c'est ce qui est constant par les Lettres de confirmation de ce Prince de l'an 1122; à quoi celles de Girbert Evêque de Paris ajoutent que les Moines & leurs hôtes, eurent aussi dans la forêt leur bois pour brûler & bâtir & en faire leurs grains. Il faut inferer de la jouissance entière de cette Terre par le Prieur de Gournay, que les Généalogistes de la Maison des Ursins se sont trompés, lorsqu'ils ont écrit que Eustache des Ursins Chanoine de Rheims, & Racul des Ursins Chanoine de Paris, ont été Seigneurs de Roissy en Brie, vers 1470, & 1480. Ils auroient dû dire Roissy en France.

Ce qui fait plus souvent mention de Roissy dans l'antiquité sont les actes où il est parlé de la forêt de ce nom. Il est probable qu'elle s'étendoit plus qu'elle ne fait aujourd'hui, & que l'Amirauté & d'autres lieux y étoient compris. Le lieu le plus notable & néanmoins aujourd'hui le plus désert qui

*Hist. Sancti
Martini, p.
279 & 282.
Item Bulla
Calixt. II &
Innoc. II, p.
137 & 170.*

218 PAROISS DE ROISSY EN BRIE ;
étoit renfermé dans cette Forêt est le Prieuré
du Cormier dont je ferai ci-après un article
particulier.

Duchêne ,
Preuves de
l'Hist. de Bar
p. 22.

On trouve d'abord à l'an 1236, une Char-
te d'Henry Comte de Bar Seigneur de Tor-
cy, dans laquelle il dit que les hôtes qu'il a
à Torcy du côté de Philippe son épouse
ayant leur usage pour brûler & bâtir & pour
la paison des bestiaux dans la Forêt de Rois-
sy dont la moitié appartient à Amaury de
Meulent, Seigneur de la Queue & de Gour-
nay & à ses freres, d'accord avec eux tous il
relient 500 arpens de ces bois pour lui & ses
Hôtes & pour les Hôtes de l'Abbaye de Saint
Maur, en compensation de cet usage, lesquels
cinq cent arpens se sont mesurez suivant la
perche de la Queue, le long du bois de
Dragon.

Chartel. S.
Mauri, Oagn.

En 1275, Adam Prieur de Gournay don-
na un acte solennel pour certifier que les
gens de Roissy, ont toujours eu usage dans
les endroits de la Forêt de Roissy qui sont à
Amaury de Meulent Seigneur de la Queue,
à Gobert d'Argies Seigneur de Quitébeuf,
à Guillaume des Etais, sire d'Ambleville,
& à Aubert de Longueval sire de Croissy.
L'année suivante Jean de Chailillon Comte
de Blois Seigneur de Brie - Comte - Robert
approuva les partages qu'Amaury de Meu-
lent & Aubert de Longueval & les autres,
avoient fait de cette forêt de Roissy, sçavoir
au Couvent des Fossees (c'est - à - dire Saint
Maur & à leurs Hôtes de Torcy sept-vingt
& deux arpens; au Couvent de Gournay 300
arpens, & à leurs Hôtes de Roissy sept-vingt
& dix; au Comte de Bar & à ses Hôtes de
Torcy 650 arpens; A Jean de la Queue per-

Histoire de
la M. de Cha-
villon, p. 111.
Pièces, p. 165

font de Saint Bon: (je croi que cela signifie le Bénéficiaire Titulaire de Saint Bon dans Paris) soixante arpens.

En 1277; Jean de Crone Chevalier & sa femme Agnès quitterent à l'Abbaye de Saint Maur l'usage qu'ils avoient dans les bois de Roissy aussi-bien que Simon Boulie homme d'armes en 1280. En 1278, il y avoit entre Roissy & Ozoir un territoire appelé la Gruerie, l'Abbaye de Saint Maur y acheta quelques cens & rentes.

Chartul. S. Mauri, Gagne. P. 330.

Tab. Ep. Paris

Ce que l'on trouve de plus dans les titres de Saint Maur concernant la Forêt de Roissy est qu'elle renfermoit alors un lieu dit Pifsecoc.



PRIEURÉ

DU CORMIER.

C'est dans ce lieu de la Paroisse de Roissy en Brié, que l'on voit des restes d'un des plus anciens bâtimens du Diocèse de Paris. A une petite demie lieue de l'Eglise Paroissiale du côté de l'orient, & à un quart de lieue dans la forêt à l'endroit où un grand chemin tourne à gauche, si laissant cette gauche on entre dans la forêt même, on trouve les restes d'une Tour qui est dans une enceinte de vieux fossés pleins d'eau, où il y a un petit pont d'un arcade seulement. On y voit dans le dedans des restes de murs d'un bâtiment où l'on ne peut rien reconnoître. Mais pour ce qui est de la Tour qui en est éloignée de dix ou douze toises, & qui est plus voisine du chemin à charriere; ce qui en subsistoit encore en 1738, m'a fait juger que ce bâtiment étoit du IX ou X siècle. Cette tour est quarrée & bâtie de moëlon, elle avoit deux ou trois étages voutés. La voute de l'étage d'en bas subsiste encore soutenue par quatre chapiteaux ou corbeaux de pierre de taille, semblables à ceux de dessous la grosse tour du portail Saint Germain des Prez. L'entrée est au levant; du côté du midi & du septentrion, est une arcade absolument ronde en forme de fenêtre. Au second étage il reste une fenêtre du côté du couchant construite comme les autres avec son cintre; la voute étant crevée au milieu on

reconnoit qu'elle n'est que de moillon. Il n'y paroît aucune marque qu'il y ait pu y avoir là d'autel ni en bas ni en haut, & rien ne prouve non plus qu'il ait été une Tour à mettre des cloches. Je suis bien trompé si ce ne sont pas là des restes d'une petite maison de campagne que le Roi Charles le Chauve auroit eu dans la forêt de Roissy : La bâtisse convient à son temps. Il reste un diplôme qu'il a donné le 9 Octobre 845, *in villa Raucisaco* concernant l'Abbaye de Saint Maur des Fossés; on sait d'ailleurs qu'en 851, ce Prince tint les plaits *in Raucisaco*. l'Eglise Paroissiale du lieu est sous l'invocation du Saint, auquel il étoit très-devot. J'incline donc très-fort à croire, que c'est de ce lieu qu'il faut entendre ces deux faits du IX^e siècle & non de Rousy en Champagne, qui paroît n'avoir commencé à être connu qu'en 948, & que la maison de plaisance que nos Rois de la première race avoient eu à Combeaux, étant négligée depuis qu'on avoit effaré les forêts qui avançaient jusques-là. Ce fut ce Prince qui en fit construire une nouvelle à Roissy, que c'est là que furent battues les monnoies de la seconde race, sur lesquels on lit *Raucisaco*, de même qu'on entend de Combeaux celles de la première race, où il y a *Combellis* sit; je pense enfin que les deux étages de la tour qui subsiste en partie, étoient une espèce de fortification à la manière de ces temps-là, & un lieu propre à cacher des trésors. Il s'étoit formé à Roissy une tradition qu'il y en avoit. On les y a cherché, mais sans rien trouver.

Or comme les maisons des Rois sont sujettes à la vicissitude des temps ainsi que le reste, celle de Roissy est devenue abandon-

*Baluz. T. 2.
Capit.*

*Duchêne;
Chron. Fontenell. T. 11.*

Chron. Froissardi.

née de même que d'autres. Il a pu s'écouler deux ou trois siècles, jusqu'à ce que quelques Hermites profitèrent des ruines de cette solitude pour s'y retirer, & y bâtir un petit oratoire du titre de la Sainte Vierge; & comme par le laps du temps il y étoit cru quelque cormier, arbre dont le fruit convient assez à des solitaires, ce canton particulier de la forêt de Roissy fut nommé le Cormier, & par la suite Notre Dame du Cormier.

Chartul. Livry.
fol. 98.

Le premier titre qui en fait mention l'appelle simplement *Domus de Cormier*. Il est de l'an 1195. C'est la ratification que Maurice de Sully Evêque de Paris fait de la donation d'une vignesimée à Livry, & de quelques prés tuez entre Chelles & Gournay, que Pierre Mauvoisin avoit faite à cette maison. Voilà les premiers fonds que l'on connoit avoir été donnez à ces Solitaires du Cormier, qui vers ce temps-là embrassèrent la regle austere que l'on suivoit à l'Abbaye de Livry, qui s'établissoit alors, & à laquelle peu d'années après ils furent unis. Les Seigneurs de Grez leur accordant en 1110, un septier de grain dans la dixme de Grez, qualifient encore ce lieu *Ecclesia Eremitarum de Cormerio*. Vers l'an 1220, Isabelle femme de Matthieu de Buillon donna à la même maison qu'elle appelle *pauper domus de Cormier* un septier

Ibid. f. 99.

de bled, moitié d'hivernage & moitié d'avoine à prendre chaque année dans la dixme de Lognes; ce qui fut agréé en 1223, par Herri Comte de Bar-le Duc, du fief duquel cette dixme relevoit. Dès l'an 1221, cette petite maison passoit pour un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Livry; elle est sous cette dénomination dans la Bulle de Confirmation des biens de Livry donnée en 1221,

par

Gall. Chr.
T. 7. Instrum.
col. 220

par Honorius III. En 1226, Eudes de Gonneffe Chevalier, & Robert son frere Homme d'armes donnerent à la maison du Cormier toute la dixme qu'ils avoient à Quincy au Diocèse de Meaux, en sept arpens de vignes.

Chart. Li-
vriac. f. 2.

En 1227, Jean de Bezumont & Isabelle la Bonteillere, établirent une Chapellenie à l'autel du Cormier, en marquant que si la Chapelle devenoit impraticable, la fondation seroit portée à l'Abbaye de Livry. Les biens qu'ils destinerent pour cela consistoient en cent sols parisis de rente: Un muid de bled ybernage dans leur champart de Ferrieres, & si cela ne suffisoit pas dans leur grange de Croissy; de plus un doublier de vin à prendre dans les vendanges de Croissy, ce qui fut confirmé en 1221, par Almaric de Meulent & A son épouse. Isabelle ajouta en 1219, qu'elle vouloit que le doublier de vin fut pris en mere goutte *in mera gutta in cava mea a Priore de Cormerio & consecris*. Erard de Montmorency, & Jeanne de Longueval se femme Seigneurs de Croissy, furent même si scrupuleux touchant cette aumône en 1293, que pour dedomager le Prieur du tort qu'on lui avoit fait, il lui donnerent du bois à prendre à Croissy.

Ibid., f. 96.

Ibid.

fol. 99.

fol. 96.

Eudes de Berrun Chevalier eût même la dévotion d'y faire construire encore un autel dans la pauvre Chapelle de ce lieu, (ce sont ses termes) *Pauperi Capella B. M. de Cormerio*, & il destina pour cet effet sa dixme de Quincy proche Meaux en 1227, ce que Pierre de Cornillon Chevalier Seigneur de Quincy, accorda, comme étant de son fief. Ce même Pierre de Cornillon voulut que les Religieux du Cormier se ressentissent de ses libéralités, & il leur donna en 1239,

fol. 97.

424 PRIEURÉ DU CORMIER ;
la vigne de Quincy, dont Morard Souchantre
de Meaux jouissoit pour sa vie.

fol. 99. Robert Prêtre de Ferrieres leur fit présent
en 1288, d'un arpent de vigne à Croissy :
ce qui fut alloué par Jean Briart Chevalier :
& même dans ce temps-là, un habitant de
Tournan qui avoit une piece de pré aussi si-
tuée à Croissy, en fit aumône *cremo de Cor-*
miers ; expression qui marque bien une vraie
solitude.

fol. 97. Radulfe Abbé de Saint-Victor touché de
la vie édifiante de ces Religieux, leur donna
en 1236, pour la fondation d'une Chapelle
une maison située à Paris proche Sainte
Croix de la Cité.

fol. 98. Vers ce temps-là, cette Communauté se
trouva en état d'acheter une dixme à Com-
beaux. Jean d'Haubertvilliers Chevalier, &
Julienne son épouse, en firent la vente, don-
nant pour cautions Thomas de Chevry, &
Simon de Beaubourg Chevaliers. Guillaume
de Chevry Homme d'armes, approuva le
contrat comme premier Seigneur, & Raoul
de Chevry alors simple clerc, Chanoine de
Clermont comme second Seigneur : c'est lui
qui fut depuis Evêque d'Evreux.

On ne trouve plus rien sur cette maison
du Cormier depuis ces temps-là. Elle n'est
pas même dans le Catalogue des Prieurez
dressé du temps de Saint Louis. Mais au XV.
siècle, il y avoit encore un titre de Prieur
sous le Doyenné de Lagny, & son revenu
étoit estimé monter à trente livres. En 1549,
l'Abbaye de Livry dont il est membre traita
de quelques-uns de ses biens avec Maître
Jean de Corisay, cause pour laquelle il y eût
information de *commodo*. Ce Bénéfice est au-
jourd'hui possédé par un Chanoine Régulier.

de la Congrégation de France, & il a son article au rolle des Decimes: Mais il n'y a plus de service dans le lieu, ni restant que les ruines que j'ai marquées ci-dessus, & qui sont presque toutes couvertes d'arbres de la Forêt. De Fer les a marquées dans sa Carte un peu trop vers le septentrion, & trop loin de l'Eglise de Roissy. Il s'est encore trompé en les qualifiant de *Ruines de l'Abbaye de Cormieres*. Jamais il n'y a eu d'Abbé en ce lieu: Et son vrai nom a toujours été le Cormier au singulier & *Cormerium* en latin.

Dans l'avant dernier siècle, ce Prieuré fut possédé successivement par plusieurs Commandataires. Le plus célèbre fut Frere Gilbert Genebrard qui en fut pourvu l'an 1574, en vertu d'une résignation en Cour de Rome. Cet illustre Bénédictin étoit alors Professeur Royal de langue Hébraïque.

Reg. Epi
Par. 9 Dec.
1574.

Il est aux environs de Roissy un lieu appelé la Frette Saint Pere, ou la Ferme du haut Pas de Ponrau. Il y a des prez dans cette dépendance.

Cens. du Sra.
de Comnny,
1621.



PONT-CARRÉ.

EN parlant de ce village, on se trouve embarrassé dès le commencement, parce qu'il est incertain comment il faut écrire son nom & le prononcer. On ne montre point de titres latins où il en soit fait mention, plus anciens que le commencement du XVI^e siècle; le premier que j'aye vû l'appelle *Pons quadratus*, ce qui marque que vers l'an 1500, quelques uns disoient *Pot carré*. Il a été facile de faire *Pont* du mot *Pot*: Mais malgré cette facilité: le nom de *Pont* me paroît devoir l'emporter, & avoir été l'expression véritable; d'autant que l'on trouve dès l'an 1520, *Pons quadratus*. Au reste quoiqu'il y ait un pont en ce lieu, comme il n'est que pour des eaux conduites artificiellement, je ne le croi pas non plus que le nom que porte ce village lui soit venu de ce que le premier pont de ce lieu ait été carré, quoique ce soit le sentiment de M. de Valois, mais de ce que celui qui l'a fait faire, ou même celui qui l'a construit s'appelloit Carré. Ce qui m'induit à le penser, est que l'on voit à une lieue delà un peu plus, tirant vers Tournan & sur la Paroisse de Favierus, un lieu dit *Puis carré*, & par corruption *Pi carré*. Or s'il s'agit d'un puits, il est incertain qu'il s'en trouve de carré: Il est plus naturel de croire que celui qui le fit creuser s'appelloit Carré. J'en dis de même de *Pont carré*.

Ce lieu de *Pont carré*, n'étoit d'abord

qu'un hameau de la Paroisse de Favieres. Louis Picot Conseiller au Parlement pensa à y établir une Vicairie perpetuelle vers l'an 1500. & après avoir pris les mesures nécessaires avec Jean de Saulsay Abbé d'Hermieres, & avec Jean de Costes Prieur Curé de Ferrieres, l'établissement se fit par un Décret d'Eudenne Poncher Evêque de Paris, de l'an 1506, 17 Juillet, & le 19 du même mois, ce Prélat conféra cette Vicairie à Frere Jean le Maître Prêtre Religieux d'Hermieres.

La situation du lieu est dans une plaine voisine des bois qui conduisent à Hermieres, Favieres & Tournan; le Château au moins est dans cette position entouré d'eau & de bosquets. Le gros du village qui est voisin de l'Eglise se trouve au midi de Ferrieres à la distance de demie lieue, ce qui fait qu'on n'y compte que 10 lieues de Paris, du côté de l'orient. Les maisons qui composent cette Paroisse, sont éparées dans la campagne. Elles forment 47 feux, suivant le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1709; ce que l'auteur du Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, a cru pouvoir fournir 256 habitans. Le dernier état des feux du Royaume que le sieur Doisy a fait imprimer en 1743, en marque encore 47 à Pont carré; le plus juste étoit de le fixer à quarante ou environ. Le territoire un peu froid à cause du voisinage des bois & du petit vallon ne l'a point rendu propre à la vigne, mais seulement aux labourages & paturages.

On tient par tradition, que ce qui est cause que S. Roch est patron de l'Eglise de ce lieu, est que longtems avant l'érection du

Vicariat ou Cure, il y avoit une Chapelle sous l'invocation de ce Saint qu'un homme de guerre attaqué de la peste y avoit construite en conséquence d'un vœu. On ne peut gueres placer ce fait au plutôt que dans le XV siècle. Si la tombe d'une femme qu'on y voit devant le sanctuaire, n'a pas été apportée de Ferrieres toute gravée après avoir servi à une autre sépulture, il faut dire qu'on inhumoit en ce lieu dès le XIV. Quoiqu'il en soit, l'Eglise que l'on voit aujourd'hui à Pont carré est très petite & peu solidement bâtie, mais supportée par une Tour qui paroît nouvelle. Il n'y a point de collatéral d'aucun côté. J'avois conjecturé que cet édifice quoique cadaque pouvoit n'avoir gueres que 100 ans. J'ai trouvé depuis, un acte dans lequel on exposoit en 1668, à l'Archevêque de Paris que le chœur tomboit, & que cette Eglise étoit devenue trop petite pour contenir l'affluence des peuples, pour lesquelles raisons le Prélat permit de faire des quêtes afin de la rebâtir plus grande. On y lit dans la nef une inscription qui nous apprend qu'en l'an 1661, le Pape Alexandre VII, avoit accordé des Indulgences à la Confrérie de Saint Roch. érigée dans cette Eglise : Que l'an 1668, le Pere Claude Fournet Vicaire Général de la Sainte Trinité, l'a enrichie d'une relique du même S. Roch, la quelle M. Hardouin de Peréfixe Archevêque de Paris, vint lui-même recevoir & exposer à la vénération des Fideles, permettant qu'on célébrât désormais le Dimanche d'après la Saint Jean Baptiste la mémoire de cette susception; ce que M. de Harlay son successeur a confirmé.

Reg. Ar-
chiep. 20 Oct.
1668.

De tous les Pouillés de Paris qui ont été imprimés, il n'y a que celui de l'an 1626, qui fasse mention de l'ont carré, encore ce bénéfice n'y est-il que sous le nom de Vicairie perpétuelle. Cependant elle est qualifiée *Ecclesia Parochialis* dans toutes les provisions expédiées depuis l'érection du Titre, & c'étoit le Seigneur du lieu qui nommoit le sujet, lequel étoit ensuite présenté par l'Abbé d'Hermieres lorsque c'étoit un Religieux Prémontré, & représenté c'est-à-dire approuvé une seconde fois selon la coutume par l'Archidiacre. J'ai vu une commission donnée par l'Evêque de Paris le 31 Décembre 1560, pour informer s'il y avoit à Hermieres un Religieux qui put être fait Curé de *Pote quadrato* à la place de frere Pierre Herrisse décédé. Le temps des guerres de la Religion sur la fin de ce siècle abrégé ces cérémonies, & le Seigneur présenta un Prêtre séculier. Il y avoit en dès l'an 1529, une contestation entre le Curé de la Brosse, & Frere Jean le Maître Curé de Pont carré, au sujet des limites de leur territoire, mais après que les Commissaires eurent donné une interprétation au Decret, les parties transigerent le 17 Août par devant P. le Roy, & J. Contesle Notaires au Châtelet.

Reg. Episc.

Je trouve qu'en 1573, Thomas Mauny résigna à Julien Morin Prémontré la Cure de Saint Roch de Pont carré, le 9 Août.

§ Je n'ai trouvé les Seigneurs de Pont carré que depuis l'érection de la Paroisse.

En 1506, jusqu'environ 1530, cette terre appartint à Louis Picot Conseiller au Parlement.

En 1555, c'étoit un autre Louis Picot,

430 PAROISSE DE PONT-CARRÉ ;
apparemment fils du précédent. Il est qualifié *Miles Baro de Damnapetra, Vicecomes de Rosnay Dominus de Pomeuse & Pontis quadrati* dans l'acte de la nomination qu'il fit cette année.

La Seigneurie passa ensuite à un Monsieur de Vignols dont la fille Antoinette qualifiée Dame d'Argini & de Pont-carré épousa Jean Camus Baron de Bagnols en Lyonnais, &c.

Geoffroy Camus quatrième fils de Jean Camus Seigneur de Pont - carré, succéda à son pere en cette terre ; & eût la Seigneurie de Torcy. Il fut reçu Maître des Requêtes en 1573. Il épousa Jeanne Sanguin fille de Jacques Seigneur de Livry & de Barbe de Thou. Ce fut lui qui obtint de Charles IX des Lettres dattées de Paris au mois d'Octobre, qui permettoient l'établissement d'une Foire à Pont-carré le 16 Août jour de S. Roch. Il est qualifié Conseiller d'Etat dans l'acte de la présentation qu'il fit au mois d'Avril 1596, de Maître Pierre le Pic pour la Cure de Pon-carré. L'inscription de l'an 1618, qui se lit au bas de la Tour de l'Eglise de Torcy le suppose encore en vie alors.

Depuis ce temps-là cette Seigneurie a passé dans cette famille de pere en fils.

Dictionn. Historique. Nicolas Camus mort souldoyen du Parlement en 1645.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlement en 1636, décédé en 1660.

Nicolas Camus reçu Conseiller au Parlement en 1661, puis Conseiller d'honneur en tous les Parlemens du Royaume, mort en 1705.

Nicolas Pierre Camus, reçu Conseiller au Parlement en 1688, Maître des Requêtes en

1691.

1691, nommé premier Président du Parlement de Rouen en 1703.

Geoffroy Macé né du premier mariage de Nicolas Pierre Camus avec Marie - Anne Claude - Auguste le Boulanger, reçu Conseiller au Parlement en 1718 ; & Maître des Requêtes en 1721.



EMERY ou HEMERY,

Autrement

EMERAINVILLE.

IL est assez difficile de rien dire de certain sur l'origine du nom de ce lieu. On le trouve écrit des deux façons ci-dessus marquées, & encore d'une troisième manière qui est Hermeri : Mais les actes où cela paroît ne passent pas le XIII^e siècle. Il y auroit encore eu une quatrième manière de l'écrire, supposé que ce nom de lieu fût dérivé d'un nom propre d'homme : C'est Aymeri ou Aimeri, car le nom *Aymericus* a été porté dans l'antiquité par plusieurs personnes ; & nous savons à n'en point douter, que certains lieux ont porté le nom du propriétaire tout simplement & sans aucune terminaison, par exemple Troussau & Fromond proche Corbeil qui viennent de deux Seigneurs l'un appelé *Trossillus*, l'autre *Fromundus* qui vivoient au XII^e siècle. Mais personne en parlant du village de Brie dont il s'agit n'a écrit son nom par Aymery ou Aimeri.

*Chastel.
Prior. Lon-
gip. f. 48.*

Il pourroit seulement se faire que ce lieu eût été appelé *Terra Hermeri* dans des siècles reculez, de même qu'en l'an 1100, il y avoit une Terre de ce nom aux environs de Pequeuse proche Limours. Quoiqu'il en soit, ce qui se rencontre de plus ancien avec le nom d'Hemery village en question, est un acte de l'an 1220. Hemery étoit donc

destors une Terre qui avoit ses Seigneurs ; mais sans être pour cela Paroisse.

Ce village est à quatre lieues ou un peu plus de Paris vers l'orient entre Combeaux & Beaubourg petites Paroisses, où si l'on veut des lieux plus considérables, entre la Queue & Torcy. C'est un pays plat couvert de bois ou bocages. On ne connoît cette Paroisse dans le dénombrement de l'Election de Paris que sous le nom d'Emerenville. Elle est dite avoir 69 feux dans celui qui fut imprimé en 1709 ; dans le Dictionnaire Universel de la France de l'an 1726, elle est marquée de 250 habitans & dans le Catalogue des lieux du Royaume donné en 1745, par le sieur Doisy, elle est en effet composée d'environ 25 feux, dont six ou sept sont proche l'Eglise & le reste à Malnoue.

L'Eglise n'est qu'une petite Chapelle quarrée d'une construction récente. Elle est sous l'invocation de S. Eloy. On y lit sur le mur du côté gauche ou septentrional, que Marie le Camus épouse de Michel Particelli Contrôleur Général du Roy en ses Finances, Seigneur d'Emery, Courcerain, & de la moitié de Malnoue, a établi la Confrérie de la Charité en 1686, & des sœurs pour le soin des malades. De plus qu'en 1640, le 28 Novembre elle avoit donné à la même Eglise d'Emery une Relique de S. Saturnin Martyr extraite de la châsse de S. Saturnin qui est dans la Chapelle desdits sieurs le Camus aux Minimes de la Place Royale. La fondation ci-dessus n'a pas eu lieu à ce que l'on m'a assuré. Si la Relique est de l'un des deux Saturnin qui sont au Martyrologe le 29 Novembre, elle très-avérée. Sous le lutrin est une tombe de marbre noir sur laquelle on lit gra-

vê. Icy repose Messire Denis le Camus Chevalier Seigneur d'Emery, Courcerain & Malnoue Conseiller du Roy en ses Conseils & Président en sa Cour des Aides. Ce qui est suivi du détail d'une fondation faite vers l'an 1690.

Il n'y a pas apparence qu'il y eût une Cure érigée à Emery au XIII^e siècle. Le Pouillé de ce temps-là n'en fait aucune mention. Ce peut avoir été d'abord une annexe ou succursale de Combeaux laquelle aura été érigée en Paroisse dans le XIV^e siècle & comme Malnoue en dependoit on l'attribua aussi à la nouvelle Paroisse d'Emery. On la trouve dans le Pouillé écrit au XV^e en ces termes: *Curatus S. Eligii de Hemery De malnoua*. Ces derniers mots qui sont en une seconde colonne, signifient que la Cure étoit à la nomination de l'Abbesse de Malenoue comme elle a continué d'y être suivant le témoignage des Pouillés écrits & imprimez depuis. J'ai vu des actes de présentation de 1472, & 1486, 19 Juin & 25 May. Il faut croire que l'Evêque de Paris qui érigea ce lieu en Cure en accorda la nomination à l'Abbaye de Malenoue, pour lui procurer quelque avantage dans le tems que ses biens étoient diminuez. Au reste c'est aujourd'hui le Curé qui est gros Décimateur. On demanda en 1644, d'ériger en cette Eglise une Confrérie de N. D. du Mont Carmel, & cela fut accordé. La fondation de Messes par le Président le Camus a eu plus de durée.

Ansiet d'Emery qui est le premier Seigneur de ce lieu que l'on connoisse avoit aussi quelques droits à Chenevieres. Il étoit l'an 1220, en contestation avec l'Abbaye de Saint Maur touchant l'étendue du port de ce lieu

Rg. 1p.
Pat. 27 Aug.

Charta 2. 8
Maur, f. 27.

qu'il prétendoit devoir être moins large, & il perdit par sentence d'arbitres. Ces mêmes droits sur Chenevieres reparoissent en 1240, & c'étoit alors Robert d'Hemery Chevalier qui en jouissoit. La dernière année du même siècle, la terre d'Hemery étoit possédée par un Ecuier (ou Homme d'Armes) nommé Simon : On lit qu'en 1299, Gaucher sire de Chastillon Connétable de Champagne écrivit à Charles Comte de Valois pour le prier de dispenser ce Simon d'Hemery Ecuier, de la garde qu'il lui devoit à Tournan un mois par chaque année. En 1361, le Comte de Demmartin, fit un accord avec un nommé Mathieu de Esmertiaco milite. Dans les tables de cire qui contiennent les noms des Officiers de la Cour du Roy Philippe le Bel & qui ont été imprimées en 1746, à Florence où on les conserve, est marqué *Symon de Hemertiaco* parmi les Chevaliers.

*Tabul. 8
Genov. Paris*

*Cod. Bor. ms.
1319. f. 119.*

*Reg. conc.
Par.*

Après un vuide de plus de 200 ans, on trouve la Terre d'Hemery dans la famille de Messieurs de Thou. Christophe de Thou premier Président au Parlement de Paris, est nommé Seigneur d'Hemery dans le Procès-verbal de la coutume de Paris de l'an 1580. Il décéda 2 ans après. Son troisième fils Jacques-Auguste de Thou Président à mortier, si illustre par ses fameux ouvrages, posséda cette Terre après lui & mourut en 1617.

*Hist. des
Présidens, p.
356.*

En 1633, Michel Patrice Intendant des Finances étoit Seigneur d'Hemery, comme il paroît par la permission qu'il obtint le 31 Octobre de faire célébrer la messe en l'Oratoire de son Château. Il étoit marié à Marie le Camus au moins dès le mois de Février 1640. Il continua d'être à la tête des Finances sous le Cardinal Mazarin.

*Reg. Arch.
Par.*

236 PAROISSE D'HEMERY;

Il a donné sa terre d'Hemery à Madame de Couferans femme de M. de Launac Maître des Requêtes.

Reg. Ep. N. Dailly étoit Seigneur d'Hemery en
Par. 1664, le 21 May.

En 1680, Denis le Camus Président en la Cour des Aydes est qualifié de Seigneur d'Hemery, selon son épitaphe en la Paroisse.

Viste. Ar- En 1700, cette tette appartenoit à Madame
chid. Moret de Meruyillerte.
Camus, p. 474

M. de Valois n'a rien dit de ce village en sa Notice du Diocèse de Paris. La Carte des environs de Paris dressée en 1714, sur les mémoires du sieur Jourvin de Rochefort a aussi oublié cette Paroisse.

Dia. Univ. Il y a en Picardie au Diocèse de Noyon, une Paroisse dite Eimery - Hallon. C'est le seul lieu connu qui porte le même nom que notre Hemery, au moins pour la pronon-
ciation,



BEAUBOURG.

LA terminaison en *Bourg* qui est si commune du côté de l'Allemagne, ne se trouve donnée dans le Diocèse de Paris qu'au seul lieu dont il s'agit ici. Il y a deux sentimens parmi les sçavans sur l'origine du mot Bourg, qu'on exprime en latin par *Burgus*, les uns voulant que cela signifie un amas de maisons, d'autres prétendant que cela veut dire une Tour ou fortification. Il est difficile de se déterminer par rapport à Beaubourg; cependant j'aimerois mieux prendre ici le mot Bourg dans le sens qu'il auroit signifié une Tour, en sorte que son origine viendrait d'une belle forteresse qu'il y auroit eu en ce lieu, & qui aura été détruite dans la suite des temps. C'est au moins dès le commencement du XIII^e siècle qu'il y avoit là un village une Paroisse & un Seigneur sous le nom latin de *Bellesburgo*, ainsi que le feront voir les monumens qui seront produits ci-après.

Cette Paroisse est éloignée du Paris de cinq lieues du côté du levant. Les lieux les plus considérables qui en sont voisins, sont Torcy du côté du nord-est; & la Quene vers le sud-est; tous deux à la distance d'une lieue plus ou moins. Croissy qui est plus directement au levant n'en est éloignée que d'un quart de lieue: Après avoir passé sur le bord d'une grande pièce d'eau on monte & l'on est dans l'avenue du Château de Beaubourg tout entouré de fossés pleins d'eau. La situation du territoire forme une plaine de labourages.

il y a peu d'habitans, encore sont-ils répandus dans la campagne. Selon le dénombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709. il y avoit alors 13 feux. Le Dictionnaire Universel de la France évalua le tout en 1726, à 65 habitans. Le dernier dénombrement qui a été publié en 1745, par le sieur Doisy y marque 14 feux, lesquels peuvent former 40 à 50 communians.

L'Eglise Paroissiale du titre de Sainte Marie Magdelene est fort petite & ressemble à une Chapelle. Elle a sa grande porte dans la Cour du Château.

Il fut permis en 1666, d'y exposer des reliques, que le Cardinal Ginnotti avoit données au mois de Novembre de l'année précédente à Luc de Clotomont.

La cure est à la nomination de l'Abbesse de Malnoue. Le Pouillé du XIII^e siècle le déclare en ces termes *Abbatissa de Potello Ecclesia de Belloburgo*. Les Pouillés du XV^e siècle met *Abbatissa de Malanova* ce qui revient au même & qui est suivi par les Pouillés rédigés depuis, excepté par celui qui fut imprimé en 1626, où on lit *Capellania de Belloburgo*, Chapelle de Beaubourg *Prior S. Martini à campis*, ce qui est fautive en tout. Les Religieuses de Malnoue avoient autrefois toute la dixme sur le territoire de Beaubourg en payant un gros au Curé : Mais par transaction du 30 Juillet 1528, elles abandonnerent la dixme au Curé en place de son gros, à condition que toutes les terres qui composent leur ferme de Segray assise sur le territoire de Beaubourg seroient exemptes de cette dixme, mais chargées pour leur part & portion des réparations du chœur & cancel de l'Eglise Paroissiale : ce qu'elles ont

exécute en conséquence de plusieurs Jugemens rendus contre elles en la Justice de Beaubourg. Cette même cure de Beaubourg (car ce village est l'unique de son nom en France) est célèbre dans les Traités sur les Résignations ; & cela à l'occasion de Jerome Veralli Légat du Pape Jules III, au milieu de l'avant dernier siècle, dont le Dataire avoit admis la résignation par petite date avec la clause ordinaire de dérogation à la regle des vingt jours, & quoique le résignant fut décédé dans les vingt jours, le Dataire avoit expédié la signature au profit d'un valet du Légat son oncle comme si la Cure eût vaqué par mort ; ce qui fut cause d'un ajournement personnel du Parlement contre ce Dataire.

Vie de D^u
moulon, p. 24

¶ Les Seigneurs de Beaubourg commencent dès le XIII^e siècle. Le grand Pastoral de l'Eglise de Paris fournit en 1221, le nom de Jean de Beaubourg Chevalier du fief duquel étoit mouvante la dixme de Guiberville, & qui en approuva l'aliénation.

De Belleburgé

Simon de Beaubourg Chevalier approuva pareillement en 1240, que Robert de Hemery Chevalier eût vendu à l'Abbaye de Sainte Genevieve de Paris des droits qu'il avoit à Cheneviere sur Marne, dans la censive de Sainte Genevieve ; & cela comme premier Seigneur du fief. Le même Simon de Belleburgé parût comme plege ou caution avec Thomas de Chevry Chevalier dans un acte passé vers le même temps sur la dixme de Combeaux.

Chartul. Li
Genov.

Chartul. Li
viiac. f. 98.

Simon des Effarts paroit avoir été Seigneur de Beaubourg en 1326, en ce que dans une vente faite alors de la Terre de Clauramont par Nicolas Collimer de Tournay sire de Loges à Agnès de Chailly Damoiselle

Titre de M.
Bralart.

240 PAROISSE DE BEAUBOURG;
de la Reine de France: il est dit de ce Simon
toujours qualifié de *Monseigneur* que plu-
sieurs arpens situés en différens endroits du
Clotaumont relevent de lui.

ibid.

Nicolas Braque Chevalier qui sûrement en
1355, étoit Seigneur de Clotaumont doit
avoir possédé par la suite la Terre de Beau-
bourg, ou quelqu'un de ses freres, puis qu'a-
vant la fin du siècle on la voit entre les mains
d'une Marie Braque qui la porta en mariage
à Pierre de Villebeon.

ibid.

Pierre de Villebeon Seigneur de Beau-
bourg à cause de Marie Braque sa femme
vendit en 1393, adveu & dénombrement de
cette Terre & de celle de Clotaumont, à
Pierre de Clery Ecuyer à cause de son Hô-
tel de Clery sis à Courtery-lez-Montjay.

Raoul de Longueval ayant épousé Marie
Braque veuve de Pierre de Villebeon rendit
hommage au Seigneur de Montjay pour la
haute justice de Beaubourg & Clotaumont,
la moyenne & basse relevant du fief de Cle-
ry ci-dessus nommé appartenoit en 1404, à
Alix de Soisy veuve de Pierre de Darcy Ec-
uyer.

La Seigneurie revint aux enfans de Pierre
de Villebeon & de Marie Braque, & par le
partage fait le 11 Mars 1414, entre Margue-
rite de Villebeon.

Jean sire de Villebeon, & Nicole de Vil-
lebeon, femme de Robert de Versailles,
Beaubourg & Clotaumont échurent à Mar-
guerite épouse de Guillaume du Drac Vi-
comte d'Ay. Mais on réserva à Jean pour
domaine quarante sols tournois de cens & en
outre le Gué ou Fosse à poisson de Clotaum-
ont; dans lequel tombe l'eau de la fontai-
ne du lieu, & il fut convenu que Guillaume

du Drac & sa femme, avoueroient qu'ils tiennent en fief dudit sire Jean la Haute-Justice de Clotaumont & Beaubourg.

Guillaume du Drac fût donc Seigneur de Beaubourg jusques bien avant dans le XV. siècle.

Girard du Drac Vicomte d'Ay lui succéda & jouissoit en 1468.

Jean du Drac frere de Girard fût Seigneur en 1475, & l'étoit encore vers 1480. Il eut pour fille Anne du Drac laquelle porta la Terre de Beaubourg &c. dans la maison de Marle.

Hist. des
Présid. p. 122.

Jean de Marle Seigneur de Versigny, devint Seigneur de Beaubourg par son mariage avec Anne fille de Jean du Drac & l'étoit en 1501.

Christophe de Marles fils aîné de Jean fût Seigneur de Beaubourg & Clotaumont Conseiller au Parlement & Chanoine d'Avanches. Il mourut en 1555, âgé de 70 ans, après avoir institué son héritier universel Christophe Hector son neveu.

Christophe Hector troisième fils de René Hector Seigneur de Pereuse & de Nicole de Marles sœur de Christophe de Marles, fût institué héritier universel par le même Christophe son oncle & parein, à la charge de porter les nom & armes de Marles. Il fut Maître des Requêtes Seigneur de Beaubourg & Clotaumont. Quelques mémoires portent qu'avant lui Nicolas Hector son frere aîné qui fut Conseiller au Parlement puis Maître des Requêtes & Prevôt des Marchands, jouit de la Terre de Beaubourg en 1580, & qu'il rendit hommage en 1594, à Robert de Gaumont Bourgeois de Paris Seigneur pour moitié du fief de Clery sis à Courtery, & que

Christophe Hector qui prit le nom de Marles le rendit en 1596, à la Chatellenie de Mont-jay pour la Haute-Justice de Beaubourg & Clotaumont.

Jacques Hector de Marles second fils de Christophe Hector & de Magdelene Barthelmi sa seconde femme étoit Seigneur de Beaubourg & Clotaumont dès l'an 1615, Maître des Requêtes & Président au Grand Conseil. Il mourut le 10 Octobre 1651. Il avoit en de sa femme Claude Hector, laquelle fut mariée à Bernard Hector de Marle son cousin.

Bernard Hector de Marles devint Seigneur de Beaubourg & Clotaumont par son mariage avec sa cousine fille unique de Jacques Hector. Il jouissoit des deux Seigneuries en 1653. Mais douze ans après il les vendit à Marie Vivien.

Marie Vivien veuve de Simon Bachelier Receveur Général des Finances d'Orléans acheta cette Terre en 1665.

Simon Bachelier fils de Simon & de Marie & pareillement Receveur Général des Finances d'Orléans, succéda en 1668, à sa mère. Il épousa Magdelene de Broc.

Ces deux Seigneuries furent ensuite possédées par leurs descendants. Sçavoir en 1697, par Jean-Baptiste-Joseph Bachelier leur fils, & en 1711, par Louis-Jean-Baptiste Bachelier fils de Jean Baptiste Joseph, & enfin en 1717, par Simon-Louis de Brulart à cause de Marie Bonne Bachelier sa mère, fille du Simon second du nom seul héritier de Louis Jean Baptiste son cousin.

Présentement Beaubourg & Clotaumont relevent en plein fief de la Tour de Mont-jay; parce que les Seigneurs de Mont-jay

ont acheté la Terre de Courtery où est situé le Fief de Clercy ou Clery.

Il n'est pas indifférent d'observer que toutes les maisons & les terres des paylans de Beaubourg appartiennent en propre à M. le Marquis de Brulart actuellement Seigneur.

CLOTAUMONT dont il a été parlé jusqu'ici est situé sur la Paroisse de Beaubourg, vers le midi. Dans quelques Dictionnaires il est écrit Clotomont, & dans les cartes des environs de Paris Clotomau, Cloz Tommeau, Lofomau. Mais il faut sans doute s'en tenir aux plus anciens titres qui mettent Clotaumont, par exemple celui de l'an 1355, dans lequel Nicolas Braque Chevalier reçoit de Jean de Chalon Comte d'Auxerre sire de Mont-jay la Haute - Justice à Clotaumont jusqu'à 60 sols en échange de 40 arpens de bois qu'il consent relever du Seigneur de Mont-jay, lesquels Bois nommez les Bois de Clarcy proche Meaux, le même Braque prétendoit être en franc alleu.

SEIGNEUR que les Cartes des environs de Paris ont défiguré en l'écrivant *les Grez* ou *les Gray*, ou bien *Grez* est un autre Ecart de la Paroisse de Beaubourg du côté du Septentrion, lequel consiste dans une Ferme qui appartient à l'Abbaye de Malenoue. Le véritable nom latin est *Fons secretus* (a) & c'est sous ce nom que Jeanne la Pichonne Abbessse de ce Monastere entra vers l'an 1480, dans ce bien qui avoit été aliéné: peut-être avoit en

Necrol. Malenoua.
Gall. Chr.
T. 7. col. 582.

(a) Il y a auprès de Pluviers en Beausse une fontaine minérale de même nom assez célèbre.

dit primitivement *Fons sacraus*, & que c'auroit été une des fontaines où les payens faisoient des vœux.

§ Les mouvances de Beaubourg & de Clotaumont sont : la Terre d'Hemery qui en relève en plein fief, ainsi qu'un arrière-fief sis au même village d'Hemery, tenu du Seigneur de Clotaumont, & qui fut aux héritiers d'Etienne Follard en 1489 de 24 sols de menus cens, portant vente & amende, & pouvoit valoir 60 sols tournois.

La Terre de Charentonreau avec le moulin & plusieurs îles sur la Marne.

La moitié du Fief des Bordes, l'autre moitié relevant du Seigneur de Croissy.

Plus la Ferme de Segray, dont toutes les terres sont situées aux lieux où le Seigneur de Beaubourg percevoit la censive, & dont la déclaration a été donnée le 30 Juillet 1600 à M. Christophe-Hector de Marle, comme étant situé au territoire & finage de Beaubourg.

§ Le nom de *Bellus Burgus* se trouve dans le Cartulaire de Saint Maur à un endroit fort difficile à entendre. On y lit qu'en

Chart. J. 1224 Pierre de Montreuil donna à ce Monastère son Fief *apud Fossatum in Bello-burgo*.

On voit ailleurs qu'en 1642 les Religieuses de Montmartre ont eu auprès de Beaubourg un bois-taillis, dit le Buisson de la Minere, contenant 215 arpens 23 perches.

Antiq. de Paris, T. I. p. 115. § Selon Sauval c'est un Jean de Beaubourg, natif de Beaubourg en Brie, qu'a tiré son nom la rue qu'on appelle à Paris la rue Beaubourg : Et c'étoit de ce Jean

de Beaubourg que descendoit le Président Beaubourg, Conseiller d'Etat, que Louis XIII employa souvent.

M. de Valois n'a pas dit un mot du village de Beaubourg dans sa Notice des environs de Paris.



CROISSY EN BRIE.

DEs cinq ou six Paroisses connues en France sous le nom de Croissy, il y en a deux situées dans le Diocèse de Paris. L'une est sur le bord de la Seine proche Chatou, vers Saint Germain en Laye, & dans l'Archidiaconé de Paris; l'autre est celui de Brie Doyenné de Lagny; c'est celle dont il s'agit ici. L'origine de son nom paroît devoir être la même que celle de l'autre Croicy, que M. de Valois dérive du safran qui y seroit venu en abondance, ou d'un particulier Gaulois appelé *Chrocus* à qui ce lieu auroit appartenu; car, dit-il, c'étoit un nom propre d'homme aussi-bien chez les Gaulois que chez les Allemands. Ce Sçavant a omis de parler de Croissy en Brie, quoiqu'il n'ait pas pu ignorer son existence, puisqu'il a eu sous les yeux l'ancien Pouillé du XIII^e siècle qu'il cite souvent, & dans lequel l'Eglise de ce lieu est nommée *Ecclesia de Crojiaco*. Il nous auroit peut-être fait observer que ce lieu n'est jamais écrit dans les titres *Crociacum*, de même que l'autre Croissy ou Croicy, & que cela peut faire une différence. La petite Histoire manuscrite de l'Abbaye de Lagny qu'on m'a communiquée, fait mention d'un des plus anciens monumens où se trouve le nom de Croissy, en disant qu'après que ce Monastere eut été rétabli sous le Roi Robert, Henri, *Croissiaci Dominus*, lui donna, du consentement de Sophie sa femme, un vil-

lage

lage appelé *Croissiacum*, pour fournir au luminaire & aux ornemens : mais d'un autre côté l'Ecrivain de la vie de Burchard Comte de Corbeil, qui fut un Moine de l'Abbaye de Saint Maur vivant en 1058, appelle *Cruciaceum* ce même village, lorsqu'il remarque que son Monastère y avoit du revenu dont le produit devoit servir à la solennité de l'Anniversaire d'Elisabeth femme de ce Comte (a). Dans le fond *Cruciaceum* ou *Croissiacum* paroît plus dans la règle des anciens noms que *Croissiacum*. Mais cette dernière fut la seule qu'on employa dans les actes latins du XIII^e siècle ; quelquefois même dans ces actes on avoit scrupule de dire *apud Croissiacum*, & on aimoit mieux dire *apud Croissy*.

Ce village est à cinq lieues & demie de Paris vers le levant, entre Beaubourg & Collegien qui en sont très-voisins. Torcy qui est plus éloigné en est à une lieue du côté du septentrion. Croissy est dans un petit vallon exposé au couchant, où l'on ne voit point de vignes, quoiqu'il y en ait eu autrefois. Le bien du pays sont des terres labourables, avec quelques prés à la faveur du petit ruisseau qui y passe, & qui se jette dans la Marne une lieue plus bas proche Noisiel. On y comptoit en 1709 quarante feux suivant le dénombrement de l'Élection imprimé alors ; ce qui a été évalué dans le Dictionnaire Universel de la France, publié en 1726, à cent soixante & un habitans.

(a) Il pourroit cependant se faire que dans l'endroit où il y a *Cruciari* il faille lire *Cruciari* ; car on ne voit pas que l'Abbaye de Saint Maur eût aucun bien à Croissy, au lieu qu'elle en possédoit beaucoup à Torcy.

Le fleur Doisy n'y a marqué que trente-six feux dans son Dénombrement imprimé en 1745 : ce qui peut fournir cent communiants.

L'Eglise Paroissiale a pour patron S. Marcel, Martyr de Chalon sur Saone. Elle étoit autrefois au bout du village du côté du midi ; on l'a rebâtie plus avant dans le lieu au commencement de ce siècle. Elle n'a que la forme d'une Chapelle surmontée d'un petit clocher, mais elle est très-propre. Je ne sçai si le nombre d'Eglises du titre de S. Marcel de Chalon qui sont au Diocèse de Paris, ne viendrait point de quelques Oratoires que le pieux Roi Contran, très-dévoit envers ce saint Martyr, auroit fait construire dans le temps qu'il résida dans le voisinage de Paris, ou qu'il le fréquenta. Les Paroissiens obtinrent le 11 Août 1474 de l'Evêque de Paris, de faire publier dans les lieux circonvoisins des Indulgences qu'ils avoient obtenues de Guillaume Cardinal d'Osie.

Reg. Ep. Par.

La Cure a toujours été conférée par l'Ordinaire *pleno jure*, comme l'attestent les Pouillés du XIII & XV siècles, & les suivans. Le Pcellier ne la connoissant pas, ne l'a pas mise dans le sien imprimé en 1691.

L'Auteur du Pouillé du XV siècle transcrivant l'ancienne estimation du revenu, l'a mise à seize livres de revenu. Il falloit qu'il ne fût pas considérable sous le regne de Louis XI, puisqu'on lui joignoit la Cure de la Brosse par les mêmes Lettres de Provision ; & qu'en 1479 Raoul de Chiefdeville en fut ainsi pourvu, aussi-bien qu'Olivier Caron son successeur. Plus anciennement, sous Charles VI, le Curé étoit si

peu occupé, qu'il étoit chargé de la conduite du temporel de l'Abbaye de Malnoue.

Il y a eu aussi une Chapellenie dans l'ancienne Eglise Paroissiale; mais on en ignore le titre : elle étoit à la pleine collation Episcopale. De plus il y en avoit une autre sous l'invocation de la sainte Vierge dans le Château Seigneurial aussi de la même collation. L'addition qui a été faite par une main postérieure au Pouillé du XV^e siècle, porte que cette Chapelle est autrement dite *de Montmaur*, & qu'elle est fondée dans l'Eglise de Saint Gervais de Paris. Pendant qu'elle étoit encore dans le Château de Croissy l'an 1477, Jean Baillet Conseiller au Parlement en devint titulaire par permutation de son Canoniat & de sa Prévôté d'Auxers en l'Eglise de Chartres.

Pouillé du
XV^e siècle &
de 1642.

Reg. Ep
Par. 26 Juin

L'Ecole pour les Filles est fondée en cette Paroisse : ce sont des Sœurs tirées d'un établissement formé à Nevers, Elles ont aussi le soin des malades.

Doublet rapporte que Charles Comte de Dammartin, Seigneur de la Riviere, fonda à Saint Denis une Messe quotidienne, pour laquelle il assigna une rente sur les terres de Croissy & Champigny en Brie.

Doublet ;
P. 1077.

¶ Pour renvoyer le Catalogue des Seigneurs de Croissy au plus haut point dont l'on ait des monumens, il faut répéter ici le nom d'Henri qui se défit d'une partie en faveur de l'Abbaye de Lagny, laquelle venoit d'être rebâtie sous le Roi Robert, & qui, de l'agrément de Sophie son épouse, en destina le revenu pour l'entretien du luminaire & pour les ornemens. On voit par la suite que cette Abbaye inféoda cette

Hist. Latine
ms.

Hist. de la
Maison de Cha-
tillon. Picuy.
p. 30.

Hist. des Gr.
Offic. T. II.
p. 40.

Chartul. Pi-
er. ac. f. 99.

Hist. Eccl.
inf.

Ibidem.

Chartul. Pi-
er. ac. f. 92.

Trouv. de
l'Histoire de
Montmor. p.
349.

Terre. Il semble que l'inféodation fut faite dès le XII^e siècle, puisqu'en 1193 Guillaume de Garlande y avoit une maison qu'il donna à Alix de Chatillon sa femme, en attendant qu'elle jouit de celle de Livry.

Anne de Meulent est qualifiée Dame de Croissy, & femme d'Aubert de Longueval sous Philippe le Hardi, vers l'an 1283. Il paroît que c'étoit du chef des Longueval qu'elle fut ainsi titrée; car on trouve immédiatement après, (c'est-à-dire au bout de dix ans) qu'Erard de Montmorency, qualifié Sire de Conflans & de Croissy, avoit pour épouse Jeanne de Longueval. Quoiqu'il en soit, Aubert de Longueval tenant en fief la terre de Croissy, excepté le Château, en payoit douze livres de rente & quarante-quatre sextiers d'avoine à l'Abbaye de Lagny: & Erard de Montmorency se reconnut obligé aux mêmes payemens pour le fief de Croissy. Il y a apparence qu'Erard & Jeanne sa femme, ou leurs prédécesseurs Seigneurs, avoient distrait du revenu de leur terre, pour en enrichir les Chanoines Réguliers du Prieuré du Cormier leurs voisins: Au moins on lit que le Prieur voulut les poursuivre au sujet des deux doubliers de merc-goutte que ces Religieux avoient droit de prendre à Croissy, & qu'ils furent obligés de dédommager cette Communauté, en lui donnant du bois à prendre à Croissy l'an 1293. Le même Erard de Montmorency promit en 1307 de donner le Château de Croissy & ses appartenances à Jeanne sa fille, en faveur de son mariage avec Hervé de Leon Seigneur de Noyon sur Andele; & depuis que ce Chevalier en jouit, il en rendit hom-

image à l'Abbaye de Lagny l'an 1344. *Hist. Latins*

Nicolas Braque Chevalier prenoit en 1355 la qualité de Seigneur de Croissy dans un échange qu'il fit alors avec Jean de Challon Seigneur de Montjay. On lit que Nicolas l'avoit acheté pour le Régent Charles, dans la vûe de parvenir au réachat du Roi Jean, & qu'il l'avoit eu de Pierre de Palas, moyennant 4000 liv. de monnoie d'or. *Tièrre de M. de Beaulard Seigneur de Beaubourg. Compte de Trésor 1358. apud d'Hoz. p. 30. Reg. 31.*

Bureau de la Rivière, Chevalier & Officier du Roi Charles V, possédoit cette Terre en 1372, & en fit hommage à l'Abbaye de Lagny, mais il ne la conserva pas long-temps. *Hist. Latins*

Jean Juvenal des Ursins, Baron de Treignel & de Marigny, Vicomte de Troyes, la possédoit, & en prêta foi & hommage à la même Abbaye en 1376 & 1379. Il y avoit à Croissy sous le regne de Charles VI un fort Château; mais le Samedi-Saint de l'an 1479 les Armignacs y mirent le feu, brûlèrent femmes, enfans, bestiaux, grains, & percerent de lances les hommes qui voulurent se sauver. *Ibidem*

Après les guerres des Anglois, au XV siècle, cette Terre appartenit à Perrette de la Rivière, Dame de la Roche-Guyon. Elle fit alors une déclaration de ce qui en dépendoit, entr'autres un fief à Montfermil; le fief Maledisinc (qu'on a altéré en Maudine); le fief de Champs qu'avoit tenu Philippe d'Orgemont: tout cela étoit tenu du Roi. Quelques terres & prés étoient tenus de l'Abbé de Lagny; & des bois l'étoient du Seigneur de la Quene. *Tab. Episc. Paris. in Feod.*

Sous Louis XI la Seigneurie de Croissy étoit possédée par Jacques d'Etouteville

455 PAR. DE CROISSY EN BRIE;

Hist. Nat. Paris, année 1458. Sauv. T. 4. P. 452. Chevalier, Seigneur de Beyne, & Baron d'Ivry. Il en rendit hommage à l'Abbaye de Lagny l'an 1481.

On voit ensuite un Jean de Garentieres, qualifié en 1488 Jadis Seigneur de Croissy; ce qui porte à croire qu'il avoit succédé à Jacques d'Etoutville, s'il ne l'avoit pas précédé.

Sauval, T. 3. P. 453. En 1510, Etienne Petit Chevalier est qualifié Seigneur de Croissy dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de cette année. Il avoit eu dès 1484, du don du Roi, celle de Torcy.

Audito. Ep. Paris. Michel de Champrond, Bailli & Capitaine de Chartres, étoit en 1553 Seigneur de Croissy & de la Bourdinere. Il avoit épousé Jeanne Parent. Dans quelques titres il prend la qualité de Baron de Croissy.

Dans le dernier siècle, Joachim Berauld, Grand Audientier de France, étoit Seigneur de Croissy. Mais comme il posséda aussi la Terre de Torcy, il y fit transférer le Marché & les deux Foires qui étoient établies à Croissy, & cela par Lettres Patentes registrées le 23 Mars 1675.

Charles Colbert, frere du premier Ministre, & qui fut revêtu de plusieurs dignités, eut la Seigneurie de Croissy par son mariage avec Françoise Berauld, fille de Joachim ci-dessus nommé vers l'an 1664. Ce Ministre & Secrétaire d'Etat fit ériger cette Chatellenie en titre de Marquisat par Lettres patentes qui furent registrées au Parlement le 7 Juin 1684. C'est lui qui fit tous les changemens qu'on voit pour l'embellissement de cette Terre. Il obtint même une partie du cimetiere, consistant en vingt-deux toises, pour enfermer dans les dessein

de ses travaux le 17 Octobre 1687. Il mourut en 1696. En 1700 la Terre étoit encore possédée par François Beraud.

Jean-Baptiste Colbert fils du précédent, Ministre & Secrétaire d'Etat, Chancelier des Ordres du Roi, a été plus connu sous le nom de Marquis de Torcy depuis la réunion des deux Seigneuries. Il est qualifié Marquis de Torcy & Croissy dans les Lettres Patentes qu'il obtint en 1726, pour le rétablissement des fourches patibulaires en les Seigneuries. Il est décédé en 1734.

Jean-Baptiste-Joachim Colbert, né en 1703 de Jean-Baptiste Marquis de Torcy & de Catherine-Félicité Arnaud, nommé Colonel du Régiment Royal le premier Février 1719, a porté dès lors le titre de Marquis de Croissy.

¶ Le nom de Croissy se trouve dans les titres qui regardent le Prieuré du Cormier plus qu'à tout ailleurs. Cette petite maison de Chanoines Réguliers n'en étoit qu'à une lieue, cependant sur le territoire de la Paroisse de Roissy, & dans la Forêt même où elle pouvoit manquer des commodités de la vie. Alix, femme de Guillaume de Garlande, conjointement avec son mari, donna vers l'an 1213 à ce Couvent un muid de bled à prendre dans la grange de Croissy.

Jean de Beaumont & Isabeau la Bouteillière y fondant une Chapelle, destinèrent en 1227 pour la doter un doublelier de vin, qui seroit levé à Croissy pendant les vendanges; & depris en 1249 elle déclara qu'elle vouloit que le Prieur & ses Confreres le prissent dans sa cuve même de Croissy & de la merogoutte. Ce Chevalier avoit aussi une ferme du Grange au même lieu de Croissy. Enfin,

il est marqué dans un autre titre qu'en 1128 Robert, Prêtre de Ferrières, fit présent au même Prieuré du Cormier d'un arpent de vigne situé à Croissy dans le lieu appelé Tirebarbe, & que Jean Briart Chevalier approuva le legs.

Le territoire de Croissy renfermoit au XII^e siècle plus de bois qu'on n'y en a vu depuis. Il y en eut de grandes places défrichées sous le Roi Philippe-Auguste. La même Alix nommée ci-dessus, & Guillaume de Garlande son mari cédèrent à l'Abbaye de Livry nouvellement fondée la dixme de trois cens arpens de ces Nouales, & en firent à cet effet la remise à Eudes de Sully Evêque de Paris, qui siégea depuis 1156 jusqu'en 1208 : ce qu'il confirmèrent en 1213. Après quoi une Bulle d'Honorius III confirma en 1221 toutes ces donations assises à Croissy, faites tant à l'Abbaye de Livry, qu'au Prieuré du Cormier qui en dépendoit. J'ai cru devoir ne pas oublier ce grand défrichement de forêt sur le territoire de Croissy : il confirme ce que je dis à l'article de Lognes, que la grande Forêt *Lauconis* étoit en ces quartiers là.

On voit dans des Lettres de Guillaume de Garlande Seigneur de Livry, & d'Alix sa femme, en 1208, une assignation de revenu à sa Chapelle de Croissy, pour l'ame d'Alix de Champagne mere de Philippe-Auguste : savoir du foin de ses moulins de Charenton & de son meilleur vin de Montrouis.

Godefroy, dans ses Notes sur l'Histoire du Roi Charles VI, fait mention d'une petite Seigneurie dont je croi que c'est ici le lieu de parler. Il dit avoir vu des Lettres

du don fait par ce Prince au Dauphin le 22
Janvier 1411 de la Terre & Seigneurie de
Maudisne-lez-Croissy , pour y tenir & lo-
ger ses faucons & autres oiseaux , appar-
tenantes à un suivant du Duc d'Orleans ,
déclaré criminel de leze-Majesté.

Fin du Tome XIV.